



Projet de territoire

Petites villes de demain

et Opération de revitalisation

de territoire

1. Diagnostic de territoire



Sommaire

I.	Introduction générale.....	3
II.	Diagnostic de territoire.....	4
A.	Une situation géographique particulière	4
B.	Un bassin de vie valserhônois plus large que le Pays Bellegardien.....	6
C.	Un territoire fruit d'une riche histoire liée à sa situation géographique	7
D.	Un territoire dans une nouvelle dynamique mais encore marqué par des inégalités.....	9
E.	Un tissu économique diversifié en évolution	17
F.	Un parc de logement ancien, mais en requalification.....	48
G.	Un haut niveau d'équipements et de services	71
H.	Des équipements de transport conséquents, mais une centralité engorgée par les véhicules à moteur 73	
I.	Un territoire présentant une diversité naturelle et encore préservée	87
J.	Une ressource en eau et des capacités d'assainissements fragiles	107
K.	Une agriculture de qualité.....	111
L.	Une vie culturelle, sportive et associative variée.....	114
M.	Une population en relative bonne santé malgré des facteurs de risque et une désertification médicale avérée	122
N.	Un territoire moins émetteur de gaz à effet de serre et moins énergivore, avec un fort potentiel de production d'énergie renouvelable.....	126
O.	Une gestion des déchets en amélioration.....	129
P.	Synthèse des matrices AFOM du Pays Bellegardien et de Valsérhône	133
III.	Annexes	136
A.	Annexe 1 : Définition du projet de territoire dans le canevas de convention-cadre <i>Petites villes de demain</i>	136
B.	Annexe 2 : délimitation des quartiers IRIS de Valsérhône	137

I. Introduction générale

Après avoir connu un départ massif de ses industries, le territoire et ses collectivités ont su réécrire la ville en s'adaptant à cette nouvelle donne.

En effet, depuis plus de quinze ans, les communes qui ont formé Valserhône en 2019, ainsi que la Communauté de Communes du Pays Bellegardien, ont investi massivement afin de stimuler l'emploi, la formation et le bien-vivre sur le territoire. La réhabilitation du cadre de vie a été également un axe très important, afin que le paysage laissé par le passé industriel, des friches avec des bâtiments en dégradation, parfois pollués, puisse laisser place à un paysage plus attractif.

Et même si le territoire assiste les toutes dernières années au retour d'habitants et d'investisseurs du fait de ses nombreux atouts, celui-ci rencontre encore des faiblesses qui nuisent au plein développement qu'il pourrait connaître.

Aujourd'hui, *Petites villes de demain* et *l'Opération de revitalisation de territoire* sont donc des opportunités saisies par la Commune de Valserhône et la Communauté de Communes du Pays Bellegardien pour poursuivre et accélérer la dynamique de la revitalisation et du changement d'image entrepris de longue date, en se faisant accompagner par l'Etat et la Banque des Territoires dans la poursuite de leur politique de redynamisation de la ville.

La convention d'adhésion signée en mars 2021 en a été la première étape, suivie par le recrutement du chef de projet et de la manager de centre-ville début 2022.

Cette année a été dédiée à la seconde étape, qui a permis aux élus et aux partenaires membres du comité de projet d'élaborer le projet de revitalisation de la commune de Valserhône, au bénéfice de tout le bassin de vie, constitué :

- d'un diagnostic sur un nombre important de thématiques et à l'échelle du Pays Bellegardien ;
- de deux périmètres d'intervention, afin que des effets juridiques et fiscaux particuliers bénéficient aux acteurs de la redynamisation au sein de ces secteurs à enjeux ;
- d'un plan de 87 actions, basé sur 5 grandes orientations déclinées en 25 axes opérationnels. Les actions inscrites sont portées par les deux collectivités porteuses de l'Opération de revitalisation de territoire, ainsi que ses principaux partenaires.

La troisième étape est la mise en œuvre de ces actions, échelonnées dans le temps selon des niveaux de priorité et les réalités financières des collectivités, avec pour ambition de réaliser une part importante du plan d'actions d'ici les cinq prochaines années.

L'ambition portée et partagée par l'ensemble des élus est de créer un élan, s'appuyant sur les projets privés et publics en cours et à venir, afin de rendre la commune de Valserhône attractive, prête à s'adapter aux grands enjeux à venir et agréable à vivre et à parcourir, que ce soit pour les touristes, la population et les entrepreneurs. Cet élan sera amplifié par le programme *Petites villes de demain* qui se poursuivra jusqu'en mars 2026 et par l'Opération de revitalisation de territoire qui durera jusqu'en février 2028.

II. Diagnostic de territoire

A. Une situation géographique particulière

Le Pays Bellegardien se situe à l'Est du département de l'Ain, à 47 kms de Genève et 110 kms de Lyon. Il est un territoire de moyenne montagne au cœur d'espaces naturels de qualité reconnue mais à fort relief.

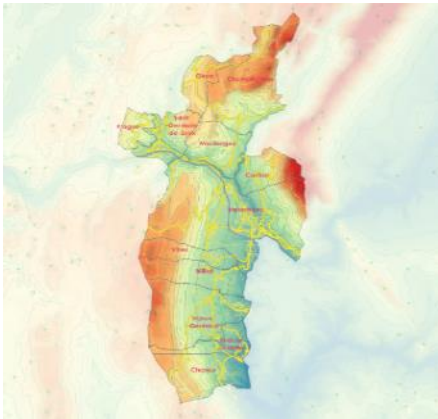


Figure 2: Carte du relief du Pays Bellegardien
Source : SIG de la CCPB



Figure 1: Carte des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de l'Ain
Source : Wikipédia. Droits : licence Creative Commons

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien compte 12 communes et près de 22 000 habitants.

Le territoire fait partie de l'aire d'attraction de Genève - Annemasse (partie française), dont elle est une commune de la couronne. Cette aire, qui regroupe 158 communes, est catégorisée dans les aires de 700 000 habitants ou plus.

Le Pays Bellegardien fait partie de l'agglomération franco-valdo-genevoise dite « Grand Genève », bassin frontalier en plein essor démographique et économique. Cet EPCI est membre du Pôle métropolitain du Genevois français (PMGF - partie française du Grand Genève) et situé dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Haut-Jura.



Figure 4: carte du "Grand-Genève"
Légende : parties grisées : collectivités territoriales suisses,
parties orangées : intercommunalités à fiscalité propre françaises
Source : <https://www.genevoisfrancais.org/>

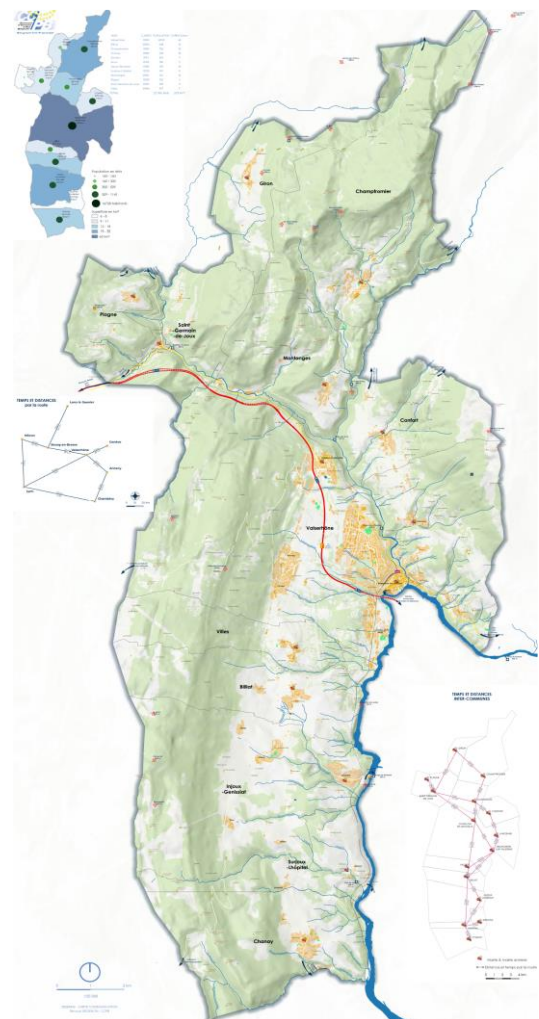


Figure 3: Carte du Pays Bellegardien
Source : service SIG de la CCPB

Sa commune centre est Valserhône, commune nouvelle depuis la fusion, au 1er janvier 2019, des communes de Lancrans, Bellegarde-sur-Valserine et Châtillon-en-Michaille. Cette commune rassemble 76% de la population avec 16 400 habitants.

Une situation géographique particulière	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Un territoire situé stratégiquement en articulation entre deux métropoles et deux massifs montagneux attractifs• Il bénéficie d'un espace naturel préservé de qualité• La CCPB et ses communes bien intégrées aux différents ensembles régionaux : PNRHJ, PMGF etc.	<ul style="list-style-type: none">• Un territoire marqué par un relief important contraignant fortement l'urbanisation et les réseaux de transport, les concentrant dans les replats des vallées et plateaux

B. Un bassin de vie de Valserhône¹ plus large que le Pays Bellegardien

Le bassin de vie, au sens de l'INSEE², polarisé par Valserhône est plus large que le territoire de la communauté de communes du Pays Bellegardien.

En effet, celui-ci englobe l'extrême sud du Pays de Gex avec Chézery-Forens, Collonges, Léaz et Pougny au Nord, ainsi que plusieurs communes de la communauté de communes Usse et Rhône en Haute-Savoie : Eloise, Saint-Germain-sur-Rhône, Clarafond-Arcine, Chêne-en-Semine, Franclens, Challonges, Usinens. A l'inverse, les communes de Surjoux-Lhopital et de Chanay dépendent du bassin de Seyssel et Giron du bassin de vie d'Oyonnax.

Ce bassin de vie est composé de 20 communes et est peuplé de 29 900 habitants.

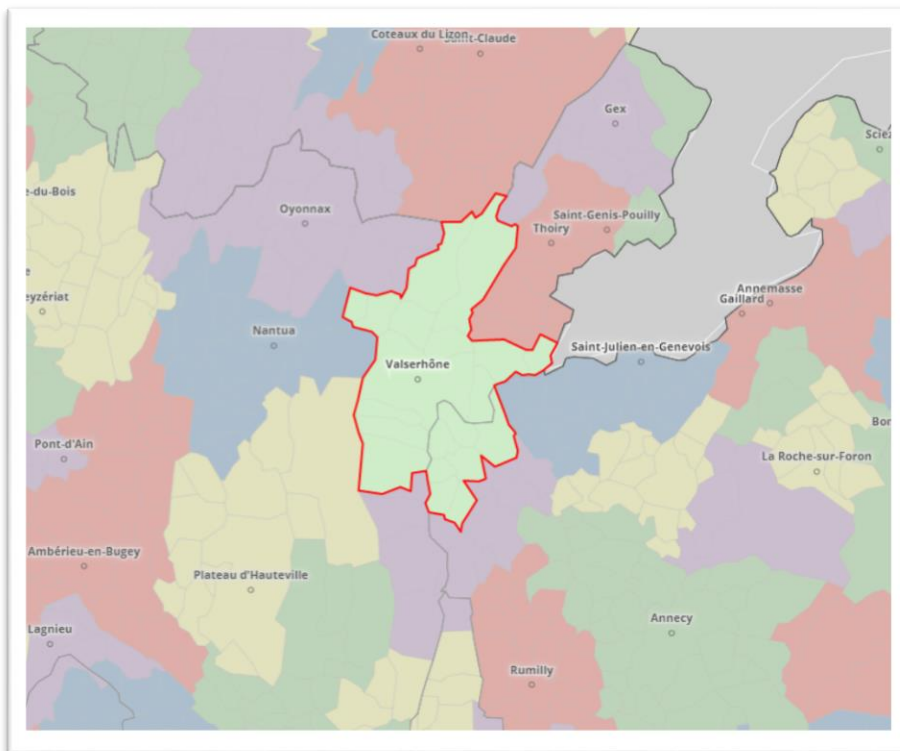


Figure 5: carte du bassin de vie de Valserhône INSEE (2012) (vert)
Source : <https://statistiques-locales.insee.fr/>

Une illustration de cette réalité est qu'un usager sur cinq de la Maison de l'Economie, de l'Emploi et de la Formation (MEEF) de Valserhône (équipement géré par la CCPB) réside dans une commune extérieure au Pays Bellegardien. Ce territoire n'ayant pas d'existence administrative, il n'a pas été possible de proposer de données thématiques dans ce diagnostic.

¹ Terme donné au bassin de vie par l'INSEE

² Définition INSEE du bassin de vie : le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants

C. Un territoire fruit d'une riche histoire liée à sa situation géographique

La commune de « Bellegarde » est créée en 1858 par Napoléon, englobant l'ancienne commune de Musinens - village historique autour de son château sur les « hauts de Bellegarde » - et déplaçant vers le « bas de Bellegarde » le centre de gravité près des rives du Rhône et de la Valserine

L'essor de Bellegarde a commencé à la fin du XIX^{ème} siècle avec le développement industriel, pour lequel des hommes d'affaires français, suisses et anglais ont beaucoup investi, lié à la force mécanique du Rhône (filatures, papeterie, scieries), dénommée la « télémécanique », permettant de faire tourner des moteurs par le biais de piliers et de câbles entraînés par la force des eaux.

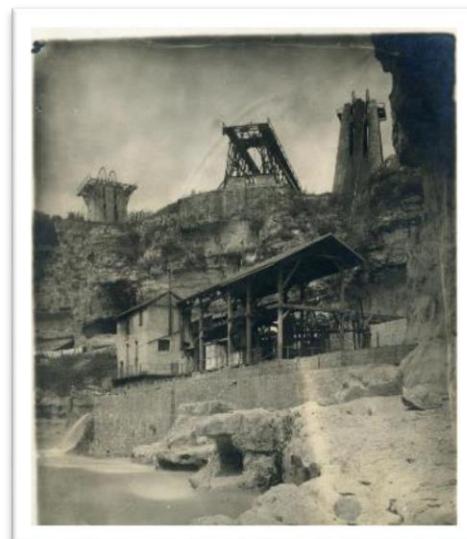


Figure 6: Photo de l'usines des forces motrices à Bellegarde
Source : Groupe Mémoire du Pays Bellegardien – Photo : inconnu X



Ce développement industriel massif s'est poursuivi au début du XX^{ème} siècle par l'utilisation de l'électricité d'origine hydraulique, dénommée la « houille blanche », par le biais d'installations sur les berges du Rhône et de la Valserine. De plus, la proximité de la zone franche et la présence de main-d'œuvre à bon marché ont également participé à l'essor de la ville. Notamment, le barrage et l'usine inventés par Louis Dumont sur le bord de la Valserine apporte de l'électricité pour les usines, mais aussi pour l'éclairage public. Bellegarde devenant, grâce à cet ouvrage, la première cité éclairée à l'électricité en 1884. L'urbanisation se concentre à ce moment essentiellement autour des usines.

Figure 7: Carte postale montrant l'usine électrique Louis Dumont sur la Valserine à Bellegarde
Source : Groupe Mémoire du Pays Bellegardien – Photo : inconnu X

En parallèle, de par sa situation géographique stratégique (d'une part située sur un point de passage obligé, mais également du côté français du Rhône - l'autre étant du royaume de Savoie et de Sardaigne), une gare (1858), puis une seconde (1882) sont créées sur ce qui deviendra le « plateau ferroviaire » sous l'égide la compagnie PLM et de la Compagnie des Dombes, puis de la SNCF, permettant de très multiples liaisons locales, nationales et internationales pour les passagers comme les marchandises.



Figure 8: Carte postale des gares de Bellegarde en 1919
Source : Groupe Mémoire du Pays Bellegardien
Crédit : Carte éditée par Carrier B.F. Lux parue dans « L'Ain Illustré »

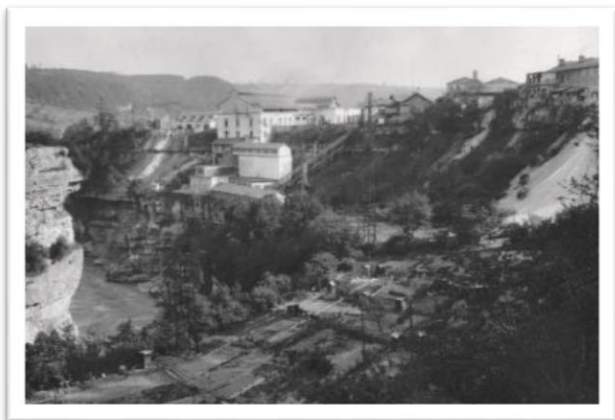


Figure 9: photo de la SOFREM dans les années 60 (dénomination avant Péchiney)

Source : Groupe Mémoire du Pays Bellegardien – Photo : inconnu X

Ce développement économique a donné un visage pluri-industriel à la commune et marqué de son empreinte le paysage et la culture de ce territoire. Les grands sites industriels fleurons d'une époque prometteuse ont pour la plupart fermé à partir des années 1970, laissant derrière eux des friches, souvent polluées au cœur de la commune devenue entre-temps « Bellegarde-sur-Valserine » en 1956.



Figure 10: photos de friches industrielles (de gauche à droite et de haut en bas) : Billet-Fournier, la papèterie, Bouche Valotton et Péchiney à Valserhône



Source : Groupe Mémoire du Pays Bellegardien – Photos : inconnu X, Bruno Allais, Geneviève Lemaire et inconnu X

Cette ville-centre au passé industriel remarquable souffre encore d'une image négative : celle d'une ville déshéritée, nichée en fond de vallée à la confluence du Rhône et de la Valserine.

En 2019, la commune fusionne avec celles de Lancrans et Châtillon-en-Michaille pour devenir Valserhône. Les dernières années, les collectivités territoriales ont investi massivement afin de modifier cette image. Ce changement de nom pourra vraisemblablement participer à l'évolution de celle-ci.

Aujourd'hui, le Pays Bellegardien et Valserhône connaissent un certain regain de dynamisme, encore à renforcer pour permettre une image totalement renouvelée et une attractivité retrouvée.

D. Un territoire dans une nouvelle dynamique mais encore marqué par des inégalités

1. Une population en croissance, mais vieillissante

Après une période de repli démographique lié au déclin de l'industrie, le Pays Bellegardien a connu un regain de croissance³ après 2000 (+5,8% d'habitants entre 2009 et 2019), en partie dû à la pression existante sur le canton de Genève et sur le territoire du Genevois français, mais pour autant moins rapide que les autres EPCI membres du Pôle métropolitain du Genevois français (+21,4%⁴ entre 2009 et 2022).

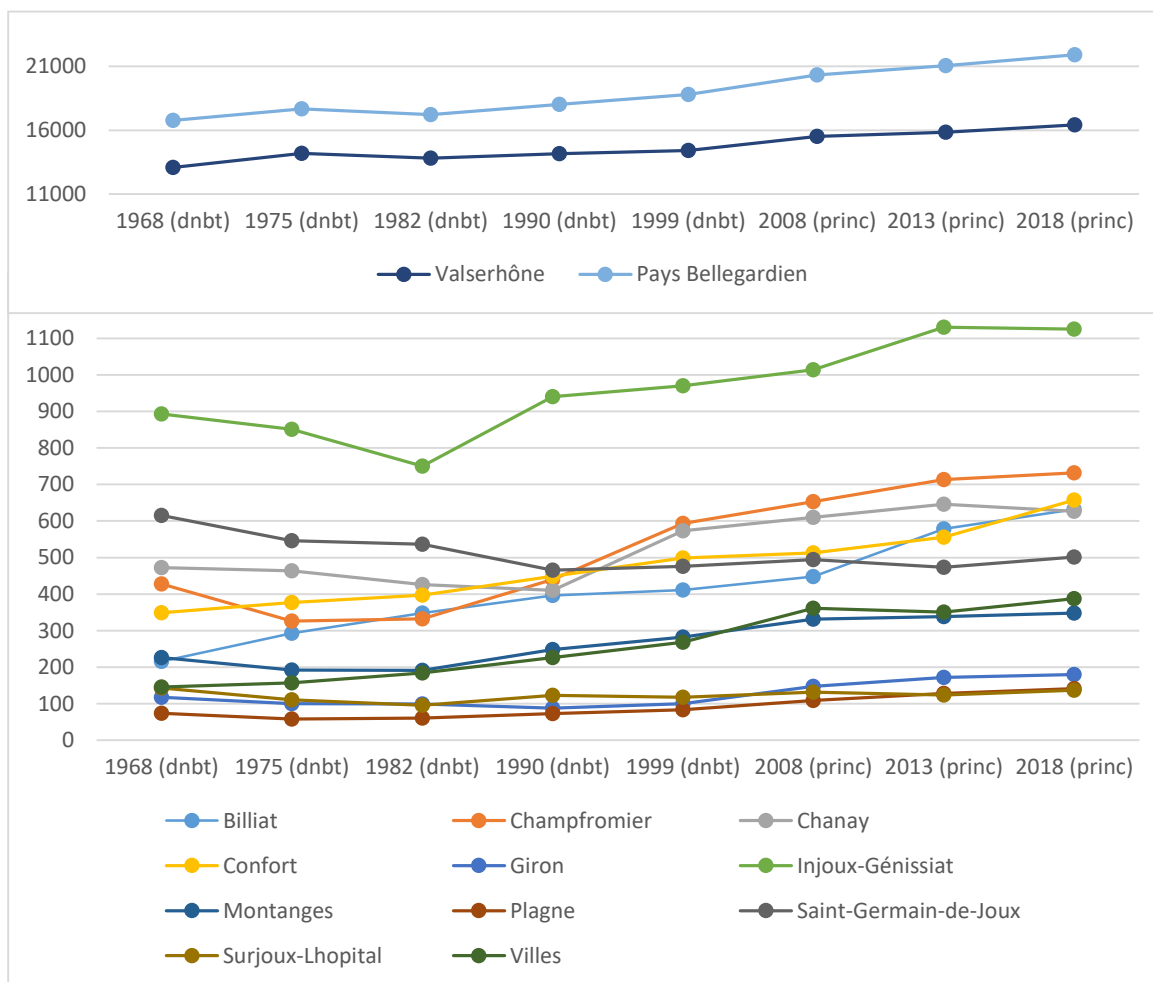


Figure 11: Evolution de la population municipale des communes du Pays Bellegardien depuis 1968

Nb : pour plus de lisibilité des évolutions des communes rurales, le graphique a été découpé en deux parties sur des échelles différentes

Source : INSEE, recensement de la population 2018

³ 20 661 en 2009 pour 21 865 en 2019

⁴ 350 000 habitants en 2009 pour 425 141 en 2022

Année de recensement	Billiat	Champfromier	Chanay	Confort	Giron	Injoux-Génissiat	Montanges	Plagne	Saint-Germain-de-Joux	Surjoux-Lhopital	Valsershône	Villes	Pays Bellegardien
1968	216	428	472	349	118	893	226	74	615	143	13097	146	16777
1975	293	326	464	377	100	851	192	58	546	111	14194	157	17669
1982	348	332	426	397	99	750	191	61	536	96	13812	184	17232
1990	396	440	410	449	88	940	248	73	465	123	14157	226	18015
1999	411	593	573	499	100	970	282	83	476	118	14422	268	18795
2008	448	653	610	513	147	1014	331	109	494	132	15528	361	20340
2013	578	713	646	556	172	1130	338	128	473	124	15847	351	21056
2018	632	732	627	657	180	1125	348	141	501	137	16431	387	21898
Evolution (en %)	193%	71%	33%	88%	53%	26%	54%	91%	-19%	-4%	25%	165%	31%

Figure 12: Evolution de la population des communes du Pays Bellegardien depuis 1968

Source : INSEE, recensement de la population 2018

La population est concentrée à Valsershône avec ses 16 378 habitants sur les 21 865 que compte le Pays Bellegardien, soit 75% de la population. Une seule autre commune dépasse les 1000 habitants, Injoux-Génissiat, tandis que quatre autres communes dépassent les 500 habitants : Champfromier, Confort, Chanay et Saint-Germain-de-Joux. Cependant, entre 2013 et 2018 l'évolution de la population la plus dynamique se porte sur les communes rurales périphériques de Valsershône. Valsershône est la 3^{ème} commune du département de l'Ain, derrière Bourg-en-Bresse et Oyonnax.

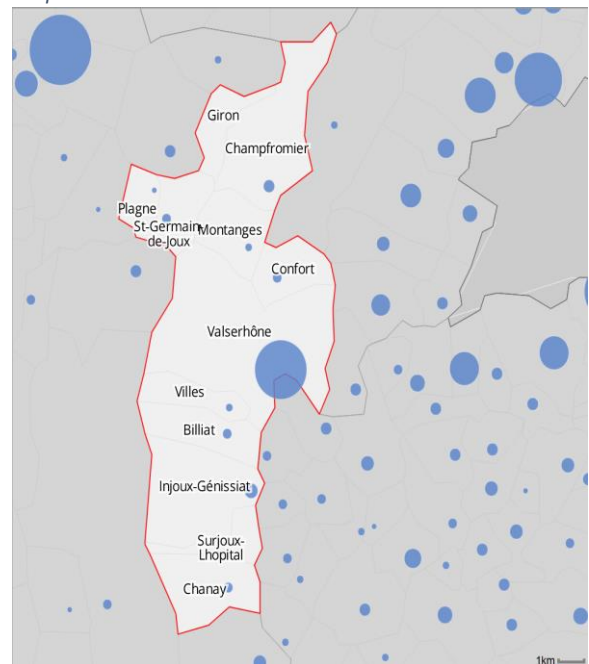


Figure 13: Répartition de la population municipale 2018 sur le Pays Bellegardien

Source: INSEE, recensement de la population © IGN - INSEE 2022

Réalisation carte : service SIG CCPB

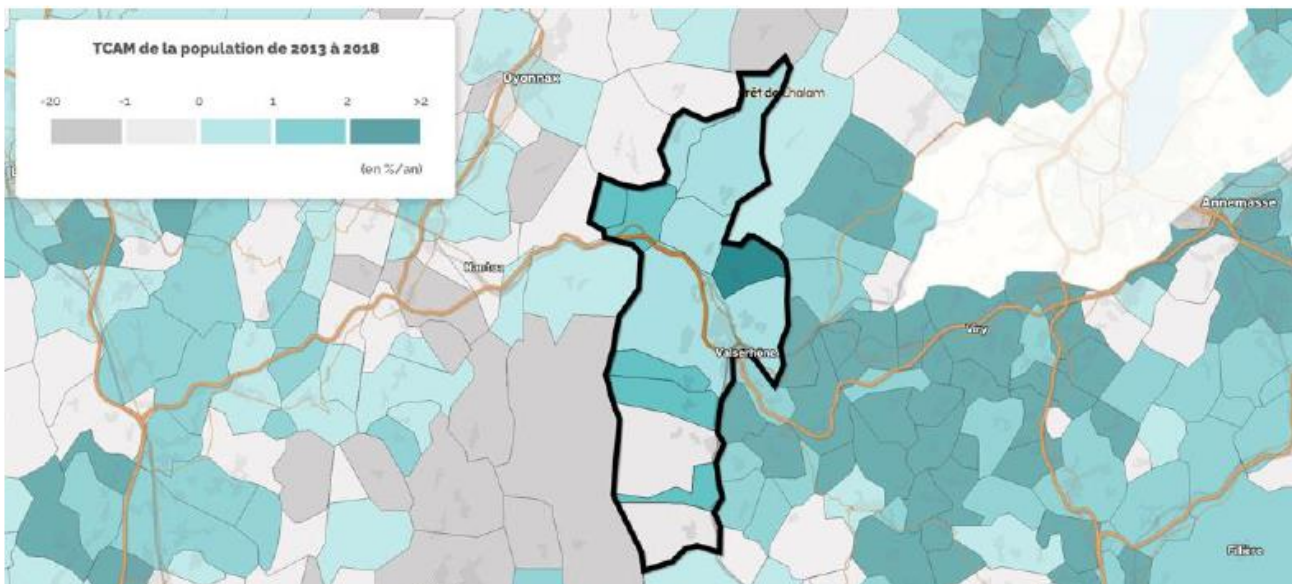


Figure 14: Taux de croissance annuelle moyenne de la population, du solde migratoire et du solde naturel de 1968 à 2018 sur le Pays Bellegardien

Source carte : diagnostic du PLUIH / Source données: INSEE, recensement de la population 2018

Toutefois, depuis 2015, l'attractivité de Valserhône tend à se renforcer, même si cette croissance est plus portée par le solde naturel que par le solde migratoire, à l'image du Pays Bellegardien.

En effet, la croissance démographique reste essentiellement portée par le solde naturel (+0,5 %/an pour les deux périodes 2008/2013 et 2013/2018) et moins par l'arrivée de nouveaux habitants (+0,2 %/an entre 2008 et 2013 et +0,3 % entre 2013 et 2018), même s'il y a une légère augmentation de la part du solde migratoire sur la dernière période.

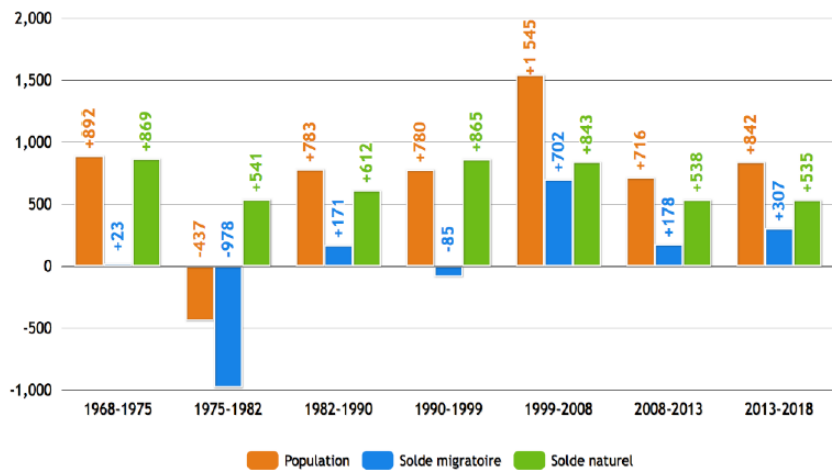


Figure 15: Evolution de la population, du solde migratoire et du solde naturel de 1968 à 2018 sur le Pays Bellegardien

Source graphique : diagnostic du PLUIH

Source données: INSEE, recensement de la population 2018

Le bilan des migrations résidentielles souligne en effet l'attractivité résidentielle du Pays Bellegardien qui attire plus de nouveaux résidents que de départs. Les flux de proximité sont les plus représentés, avec l'unité urbaine de Genève-Annemasse, les communes rurales de l'Ain, l'agglomération d'Annecy ou encore la région lyonnaise. Le territoire attire aussi des personnes originaires de régions plus lointaines notamment l'Île-de-France, la Bourgogne, le Nord-Pas-de-Calais et également des ménages venant de l'étranger.

Globalement, tous les types de profession sont représentés dans les nouveaux arrivants, mais seul le bilan arrivées-départs de la catégorie des artisans, commerçants et chefs d'entreprise est négatif. En terme de catégories d'âge, ce sont les moins de 60 ans qui sont les plus nombreux à arriver, vraisemblablement pour le travail, et qui tendent à rajeunir la population.

Le territoire est plus jeune que la moyenne nationale (indice de jeunesse⁵ de 1,18 contre 0,95 en France), mais moins jeune que la moyenne du Genevois français (1,38). La baisse de cet indice est de 1,1% sur le Pays Bellegardien entre 2007 et 2017, alors qu'elle est de 2% en France et 0,8% sur le Pôle métropolitain du Genevois français (PMGF).

En revanche, la part de la population des 30-44 ans (« forces vives ») est en diminution (-0,26% entre 2010 et 2015 contre +10,84% sur le périmètre du PMGF).

L'augmentation des 45 à 59 et des 60 à 74 ans au cours des 10 dernières années vont, par effet mécanique, augmenter conséquemment les populations de plus de 60 ans et de 75 ans.

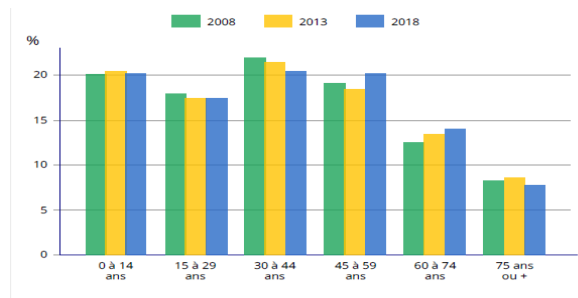


Figure 16: Répartition de la population du territoire de la CCPB par tranches d'âge

Source : INSEE, recensement de la population 2008, 2013 et 2018, exploitations principales

La taille des ménages est de 2,31 personnes (légèrement supérieure à la moyenne du PMGF), mais avec une baisse de 0,22% sur les dernières années, inférieure à celle du PMGF.

⁵ Nombre de moins de 20 ans rapporté au plus de 60 ans : si indice supérieur à 1 : plus de jeunes que de personnes « âgées »

2. Une situation économique et sociale inégalitaire

a) Un niveau de revenus médian très élevé mais une part importante de personnes sous le seuil de pauvreté

Au niveau national, le Pays Bellegardien fait partie des 15% des intercommunalités au niveau de vie les plus élevés, avec 23 330€ de revenu disponible⁶ annuel par unité de consommation (UC), mais est le moins « riche » au sein du Genevois français. Cependant, la croissance des revenus y est très importante (1,91% par an), montrant qu'une évolution de peuplement est en train de se produire sur le territoire. L'écart de revenu y est tout de même déjà très marqué avec un écart interdécile⁷ très élevé (4 contre 3,4 au niveau national) et qui est en hausse chaque année. Cependant, 41% des foyers fiscaux sont imposés sur le Pays Bellegardien alors que la moyenne départementale est de 46% et la moyenne régionale de 45%.

Malgré une hausse du revenu de vie médian par UC (21 660 €), la présence d'une population socialement fragile est marquante : 14,1% des habitants du Pays Bellegardien ont des revenus par unité de consommation inférieur au seuil de pauvreté⁸, contre 16% à Valsérhône, 10,7 au niveau départemental et 12,8% au niveau régional.

b) Un taux de chômage encore élevé

Le taux de chômage au sens de l'« Enquête emploi en continu » de l'INSEE⁹ est, au 31/12/2021, **de 6,5% sur la zone d'emploi du Genevois français** - zone qui va du Pays de Gex à Thonon en

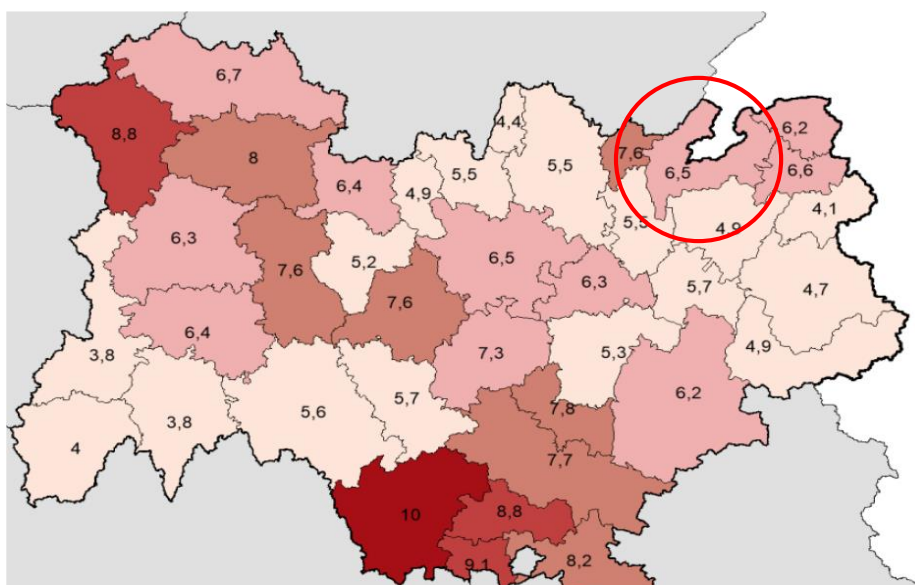


Figure 17: Carte du taux de chômage par bassin d'emploi
Source : carte : DREETS préfecture de Région. Chiffres : INSEE au 4ème trimestre 2021

⁶ Le revenu disponible par unité de consommation (UC), également appelé « niveau de vie », est le revenu disponible par « équivalent adulte ». Il est calculé en rapportant le revenu disponible du ménage au nombre d'unités de consommation qui le composent. Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité, indemnités de chômage, retraites et pensions, revenus fonciers, les revenus financiers et les prestations sociales reçues. Au total de ces ressources, on déduit les impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux : Contribution Sociale Généralisée (CSG), Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS).

⁷ L'écart entre les 10% les plus riches et les 10% les plus pauvres sur un territoire

⁸ Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60% du niveau médian du revenu disponible de la population, soit 1102€ par mois pour une personne seule. Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2021

⁹ Source : INSEE : taux de chômage localisé.

Le taux de chômage n'est pas calculé à partir du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, mais il donne la proportion de chômeurs (au sens du Bureau International du Travail – BIT) parmi la population active. Un chômeur au sens du BIT est une personne âgée de 15 ans ou plus qui satisfait les trois critères suivants :

1°) est sans emploi au sens du BIT (voir infra) pendant la semaine de référence,

2°) est disponible pour travailler dans les deux semaines à venir,

passant par le Pays Bellegardien¹⁰ - en baisse de 0,8 point sur un an.

Ce taux est supérieur à celui du département de l'Ain qui est de 5,5% (en baisse de 0,5 point sur un an) et celui de la zone d'emploi de Belley (5,5%) et d'Annecy (4,9%), similaire à celui de la région qui est de 6,4% (en baisse de 0,6 point sur un an), mais inférieur à celui de la zone d'emploi d'Oyonnax (7,6%).

La carte ci-contre démontre que nous sommes dans les zones d'emploi bénéficiant d'un faible taux de chômage au regard d'autres zones comme Aubenas, Montélimar ou Montluçon (9-10%).

En réalisant des **calculs** à partir de données fournies par Pôle Emploi, le taux de chômage **sur le bassin d'emploi Pays de Gex - Pays Bellegardien**¹¹ est, à fin septembre 2022, **d'environ**¹² **13,5% toutes catégories de demandeurs confondus** (8667 demandeurs d'emplois inscrits à Pôle Emploi sur ce bassin)¹³.

Le **taux de chômage de catégorie A**, c'est-à-dire les demandeurs sans activité, est **d'environ 7,8%** (4997 demandeurs d'emplois de catégorie A). Le bassin d'emploi Pays de Gex-Pays Bellegardien possède une part plus importante de demandeurs d'emploi de catégorie A que la moyenne départementale (58% contre 45%). En revanche, en 2021, le nombre de demandeurs d'emploi a baissé de manière plus rapide sur le bassin d'emploi que dans l'ensemble du département de l'Ain, ce qui montre une dynamique d'embauche. Les demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA sont ceux qui bénéficient le moins des nouvelles embauches (-0,3% de baisse contre -12,4% pour les autres demandeurs d'emploi), ce qui laisse penser que des personnes très éloignées de l'emploi éprouvent encore des difficultés importantes de recrutement.

Au niveau du Pays Bellegardien, à la fin septembre 2022, il y a **2259 demandeurs d'emploi - toutes catégories confondus - résidant sur le Pays Bellegardien** inscrits à Pôle Emploi, ce qui permet une **estimation du taux de chômage d'environ 20,6%**¹⁴ et 1858 à Valserhône¹⁵, soit **22,8%**, au regard du taux de chômage départemental s'élevant à 15,6%¹⁶, du niveau régional¹⁷ de 18,1% et du niveau national à 20,1%¹⁸. Valserhône représente 82% des demandeurs d'emplois du territoire, contre 75% de sa population.

De plus, il y a **1236 demandeurs d'emploi de catégorie A résidant sur le Pays Bellegardien** inscrits à Pôle Emploi à fin septembre 2022, ce qui permet une estimation d'un **taux de chômage d'environ 11,3%**¹⁹ et 1030 à **Valserhône**, soit **12,6%**. Ces taux restent, malgré une baisse importante sur la dernière année, plus élevés que ceux du Département (7,1%), de la Région (8,5%) et de la France (10%).

3°) a effectué, au cours des quatre dernières semaines, une démarche active de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

Il est calculé trimestriellement par l'INSEE, à partir de l'« Enquête emploi en continu ».

Le nombre de chômeurs (en sens du BIT) et le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois inscrits à Pôle emploi ne coïncident pas : par exemple, un chômeur au sens du BIT non inscrit à Pôle emploi n'est pas comptabilisé comme un demandeur d'emploi.

¹⁰ Ce taux est la seule statistique officielle à l'échelle locale en matière de taux de chômage

¹¹ Nombre de demandeurs d'emploi inscrits au sein de l'agence Pôle Emploi de Thoiry

¹² Cette estimation est à prendre avec des précautions car la population active est peut-être plus élevée ou plus faible que celle recensée en 2019.

¹³ Populations actives 2019 (chiffre le plus récent disponible) : 10 967 personnes dans le Pays Bellegardien, 53 100 sur le Pays de Gex soit un total de 64 067.

¹⁴ Cette estimation est réalisée par le calcul suivant : nb de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi toutes catégories/population active. Estimation à prendre avec des précautions car la population active est peut-être plus élevée ou plus faible que celle recensée en 2019. Nombre de demandeurs d'emploi toutes catégories : 2245 / Catégorie A : 1190. Source : <https://www.observatoire-emploi-ara.fr/> mars 2022

¹⁵ Population active de Valserhône : 8155

¹⁶ Population active du département de l'Ain : 315 883 / Nombre de demandeurs d'emploi toutes catégories : 49 340 / Catégorie A : 22 480. Source : <https://statistiques.pole-emploi.org/> avril 2022

¹⁷ Population active de la région Auvergne-Rhône-Alpes : 3 742 054 / Nombre de demandeurs d'emploi toutes catégories : 678 600 / Catégorie A : 319 170. Source : <https://statistiques.pole-emploi.org/> avril 2022

¹⁸ Population active de la France : 30 777 799 / Nombre de demandeurs d'emploi toutes catégories : 6 195 150 / Catégorie A : 3 084 330. Source : <https://statistiques.pole-emploi.org/> avril 2022

¹⁹ Cette estimation est à prendre avec des précautions car la population active actuelle est peut-être plus élevée ou plus faible que celle recensée en 2019.

Il est possible de le corrélérer au niveau de formation relativement faible de sa population et à l'inadéquation entre l'offre d'emploi et la demande locale. Des questions de difficultés de s'exprimer en langue française par certains demandeurs d'emploi peuvent aussi être une cause de frein au recrutement. Egalement, les demandeurs d'emploi en Suisse qui refusent les offres sur le territoire français peuvent aussi conduire à un taux de chômage plus élevé.

En revanche, il est à noter la tendance actuelle à la baisse plus rapide du chômage sur le Pays Bellegardien (-16% en un an) qu'aux niveaux départemental, régional et national.

Cela peut s'expliquer par deux faits. Le premier est le dynamisme très important de l'économie genevoise post-Covid 19, mais aussi sur la reprise d'activité également dynamique sur le Genevois français en général, et notre bassin en particulier. Pour illustrer cela, selon l'enquête sur les besoins en main d'œuvre des entreprises sur le bassin d'emploi Pays de Gex- Pays Bellegardien réalisée par Pôle Emploi début 2022, les projets de recrutement reviennent au meilleur niveau, à savoir 2600 pour l'année 2022 sur le bassin d'emploi Pays de Gex - Pays Bellegardien (soit 600 de plus qu'en 2021), ce qui est plutôt positif pour la poursuite de l'inversion de la courbe du chômage.

c) Le Revenu de Solidarité Active (RSA) à un taux élevé

Le nombre de demandeurs d'emploi bénéficiant du « RSA socle²⁰ » est de 318 sur le Pays Bellegardien, soit une part de **14,2% des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi toutes catégories confondues**, ce qui est bien supérieur au chiffre départemental (5,4% des demandeurs d'emploi), régional (7,9% des demandeurs d'emploi) et national (10%). Cela démontre une certaine concentration dans le Pays Bellegardien de demandeurs d'emploi éloignés de l'emploi.

Plus précisément à **Valserhône**, les allocataires du RSA sont 279, **soit une part de 15,2% des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi toutes catégories confondues**, ce qui est encore supérieur à la moyenne du Pays Bellegardien.

d) Un niveau de qualification encore modéré, mais en élévation

40,5% de la population de plus de 15 ans du Pays Bellegardien possède un diplôme égal ou supérieur au Bac, quand la moyenne nationale est de 48%, mais seulement 38,4% pour Valserhône. Cependant, il convient de noter l'évolution positive, puisque le même chiffre était de 31% en 2008 sur le Pays Bellegardien.

Il est à noter également le taux de personnes de plus de 15 ans du Pays Bellegardien qui ne possède aucun diplôme, ou le certificat d'études primaires, qui est de 24,7%, quand la moyenne nationale est de 21,9%, contre 27,1% pour Valserhône. Ces deux chiffres montrent un niveau de qualification plus faible sur le Pays Bellegardien notamment Valserhône que la moyenne française, ce qui peut expliquer des difficultés importantes de recrutement quand les personnes ne savent peu ou pas parler ni écrire le français ou toute autre langue, et parfois même compter.

Les causes peuvent être de plusieurs ordres, d'une part la population arrivant sur le territoire qui ne possède parfois pas de diplôme et d'autre part les jeunes du territoire qui sortent du système scolaire, sans aucun diplôme (que ce soit par dégoût de l'école ou manque de choix motivant à poursuivre même vers une filière professionnelle courte)

Sans posséder de données chiffrées, on peut présumer un enjeu aussi sur le post-bac, car le nombre de formations universitaires sont très réduites sur le territoire. Pourtant, le développement d'une offre plus fournie pourrait permettre d'éviter le départ de jeunes dans les villes universitaires et qui ensuite ne reviennent plus travailler sur le territoire (à part en Suisse), mais aussi permettre à certains jeunes issus de familles ne pouvant assumer financièrement le coût de la poursuite d'étude dans les villes universitaires, d'obtenir un diplôme supérieur, au lieu de rechercher un emploi un emploi, avec les difficultés que cela comporte.

²⁰ Le « RSA socle » concerne uniquement les demandeurs d'emploi sans indemnité Pôle Emploi et n'exerçant aucune activité salariée

Le radar ci-contre, issu du diagnostic du « Programme d'actions métropolitain pour l'habitat et le logement », montre, à l'échelle du Pôle métropolitain, l'état actuel ainsi que l'évolution de cinq indicateurs clés en matière de connaissance des ménages à l'échelle du Pôle métropolitain du Genevois français. Ce radar montre des signes importants d'évolution de la situation sur plusieurs indicateurs, ce qui indiquerait une situation de mutation de notre territoire, signalant un rapprochement vers les autres territoires du Pôle métropolitain.

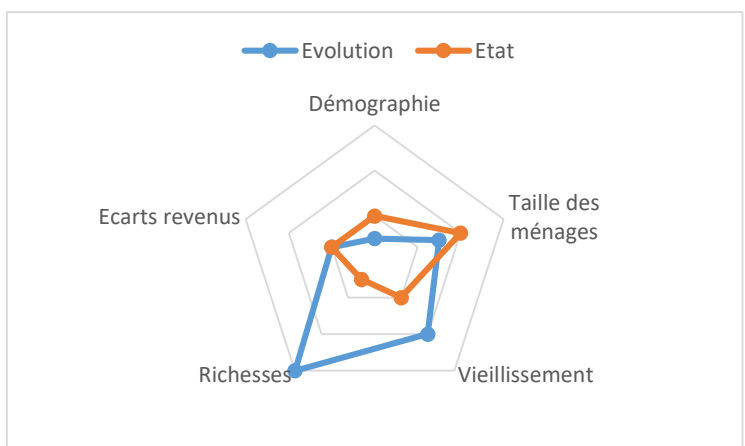


Figure 18: Radar d'évolution du Pays Bellegardien
Source: Programme d'actions métropolitain pour l'habitat et le logement, réalisé par MODAAL et MLN-conseil pour le Pôle métropolitain du Genevois français

Un territoire dans une nouvelle dynamique mais encore marqué par une certaine précarité

Atouts

- Une élévation douce mais constante de la population, donc supportable (surtout portée par le solde naturel)
- Un bilan migratoire positif
- Une population plus jeune que la moyenne nationale
- Une partie de la population à haut niveau de revenu et en augmentation
- Un niveau de qualification en élévation
- Un SCoT et un PLUiH volontaires pour la construction de nouveaux logements et donc permettant un accroissement de la population (1,25%/an en moyenne sur 20 ans)

Faiblesses

- Une croissance de la population inférieure aux objectifs des documents de planification
- Une population en vieillissement, bien que plus lent que la tendance nationale
- Une partie de la population à très bas niveau de revenu, occasionnant un grand écart interdécile
- Un taux de chômage et de RSA encore élevé
- Un niveau de qualification plus faible que les moyennes, surtout à Valserhône (25% sans diplôme)
- Une faible offre de formation post-bac

Opportunités

- La moyenne d'âge peu élevée du Genevois français
- Les salaires des travailleurs frontaliers en augmentation grâce au franc suisse fort
- Les prix de l'immobilier s'élevant encore conséquemment sur les autres territoires du Genevois français, pouvant pousser des ménages à se loger sur le Pays Bellegardien, permettant un accroissement de la population
- Un taux de chômage qui baisse depuis 2021 au niveau national et régional
- Situation de porte d'entrée Ouest du Grand Genève et identifiée comme centre régional par le projet d'agglomération et repris par le SCoT

Menaces

- La tendance nationale et des pays occidentaux en général au vieillissement de la population
- La tendance nationale aux divorces de parents avec enfants, demandant donc un nombre plus important de logements et des logements plus grands pour un nombre identique d'habitants
- La forte inflation des prix à la consommation des premiers mois de l'année 2022 causée par la forte reprise économique post-Covid-19 et la récente guerre en Ukraine, faisant peser un risque de perte de pouvoir d'achat pour les ménages à faible revenu et un risque de tensions économiques et/ou sociales
- La très forte inflation des produits de construction et du pétrole pourraient ralentir le

rythme de construction de logement et donc d'accroissement de la population, déjà fragile

- Des personnes occupant facilement un emploi sans qualification, ne poussant pas à obtenir des diplômes, même professionnalisant et pouvant conduire à une certaine précarité

Enjeux

- Permettre une meilleure cohésion sociale de la population, notamment par la réduction des écarts de revenu très importants
- Réduire le taux de chômage et le nombre de personnes au RSA, notamment en créant des emplois locaux et en élevant le niveau de qualification par le développement de formations infra-bac et post-bac
- Favoriser l'accroissement de la population du territoire et densifier la centralité de façon maîtrisée et organisée

E. Un tissu économique diversifié en évolution

1. Généralités

a) La population active est en augmentation...

La population active du Pays Bellegardien est en croissance, pour atteindre 10 973 actifs en 2018²¹, soit 79% de la population des 15-64 ans²², contre un taux d'activité de 76% en 2008. Cependant, cette croissance régulière est inférieure à celle que connaissent les autres territoires du Pôle métropolitain du Genevois français.

Parmi les actifs, 9506 exercent un emploi. Les ouvriers et les agriculteurs sont les deux professions en baisse, importante concernant les ouvriers (207 personnes) et plus relative pour les agriculteurs (concerne 14 personnes). La part des artisans, commerçants et chefs d'entreprise est stable. Les autres professions sont toutes en augmentation, très forte pour les employés (plus de 20%).

	2008	2018	Evolution 2008/2018
Nombre d'actifs ayant un emploi	8853	9506	7%
Dont agriculteurs	88	74	-16%
Dont artisans, commerçants, chefs d'entreprises	503	501	0%
Dont cadres	823	948	15%
Dont professions intermédiaires	1929	2185	13%
Dont employés	2310	2803	21%
Dont ouvriers	3202	2995	-6%

Tableau 1: Evolution du nombre d'actifs ayant un emploi selon les secteurs d'activités dans le Pays Bellegardien
Source : INSEE, recensement de la population

Par ailleurs, 9,2% de la population de 15 à 64 ans du Pays Bellegardien est totalement inactive (non demandeur d'emploi, non scolarisé, non en emploi et non retraité), quand cette part est de 9,9% sur Valserhône, de 7,1% dans l'Ain et de 7,9% sur le Genevois français, ce qui signifie qu'une personne sur dix est soit parent « au foyer » (souvent lorsque le conjoint travaille en Suisse, le salaire permettant de vivre correctement), soit vit en « dehors du système ».

b) ... mais qui travaille de plus en plus à l'extérieur du territoire

Sur les 9506 actifs résidant sur le territoire ayant un emploi, 4738 actifs travaillent à l'extérieur du territoire, soit environ la moitié.

La majorité travaillent en Suisse, avec environ 2800 travailleurs frontaliers tous cantons confondus en 2018, ce qui représente environ 25,5% de la population active et 29,6% des personnes en emploi²³.

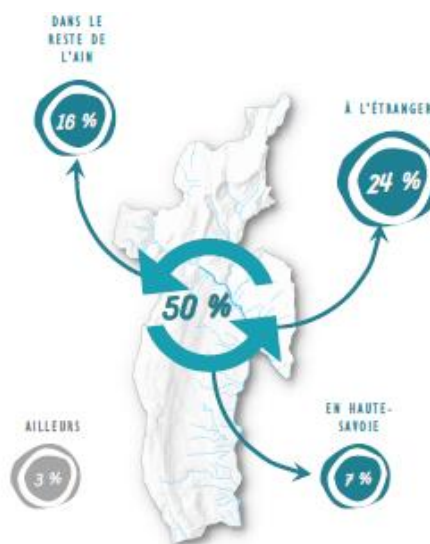


Figure 19: carte des déplacements pendulaires des actifs du Pays Bellegardien

Source : Recensement 2018, INSEE

Réalisation carte : observatoire départemental de l'habitat, juillet 2022

²¹ Personnes qui travaillent ou qui cherchent un emploi résidant le Pays Bellegardien

²² Chiffre issu du recensement de la population, réalisé en 2018 (dernier disponible)

²³ Il y avait 9 457 personnes actives en emploi sur le Pays Bellegardien en 2018 (dernier chiffre disponible)

Valsershône est d'ailleurs la seconde commune de l'Ain en terme de nombre d'actifs travaillant dans le canton de Genève.

Le nombre de travailleurs frontaliers sur le canton de Genève est en forte hausse constante depuis la fin des années 1990 (en moyenne de 20% par an sur cette période). En 2018, il convient d'ajouter environ 200 travailleurs frontaliers employés dans d'autres cantons suisses (celui de Vaud en majorité).

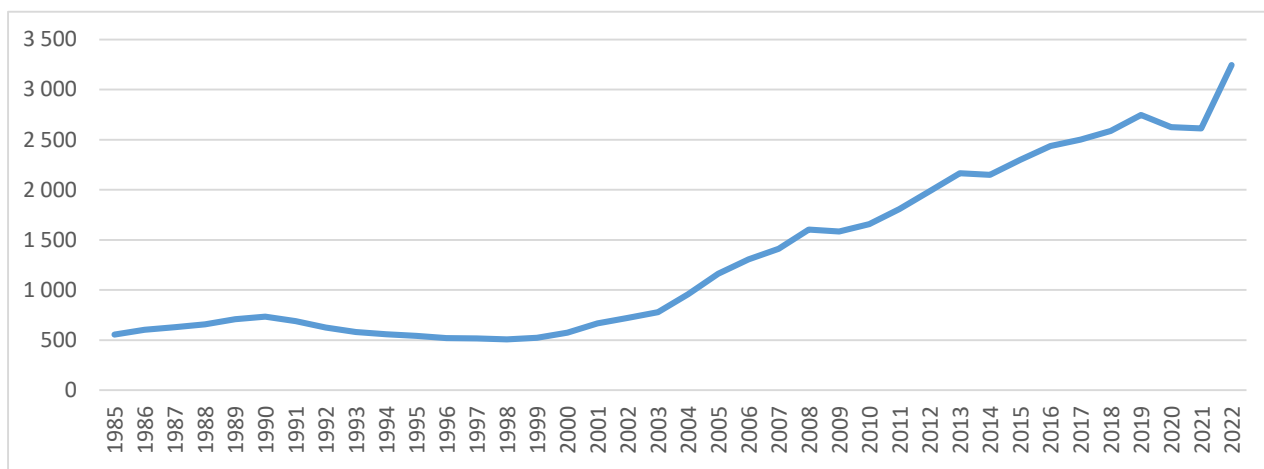


Figure 20: Evolution du nombre d'habitants du Pays Bellegardien titulaires d'un permis de travail dans le canton de Genève
Source : Office cantonal de la statistique – OCSTAT et nombre permis G issu de la CFG 2022

Ces chiffres illustrent la forte attractivité du marché du travail suisse. L'accès à Genève est facilité par la présence de sa gare TER/TGV intégrée dans le réseau Léman Express qui assure des liaisons avec la gare de Cornavin en 25 minutes.

Cette attractivité s'explique en grande partie par des salaires beaucoup plus élevés côté suisse que du côté français, mais également par une offre d'emplois très importante (en partie du fait d'un manque de personnel formé), attirant des personnels de la France entière, et même de l'étranger.

Aux travailleurs frontaliers, il convient d'ajouter 1100 habitants du Pays Bellegardien qui travaillent sur le Pays de Gex (11,6% de la population en emploi du Pays Bellegardien) et les 725 de personnes occupant un emploi sur l'espace lémanique haut-savoyard ou l'agglomération annécienne (7,6% de la population en emploi du Pays Bellegardien).

Quelle que soit la catégorie socio-professionnelle, le nombre d'actifs résidents le territoire est plus nombreux que le nombre d'emplois disponibles sur le Pays Bellegardien. Plus précisément, les actifs occupés résident

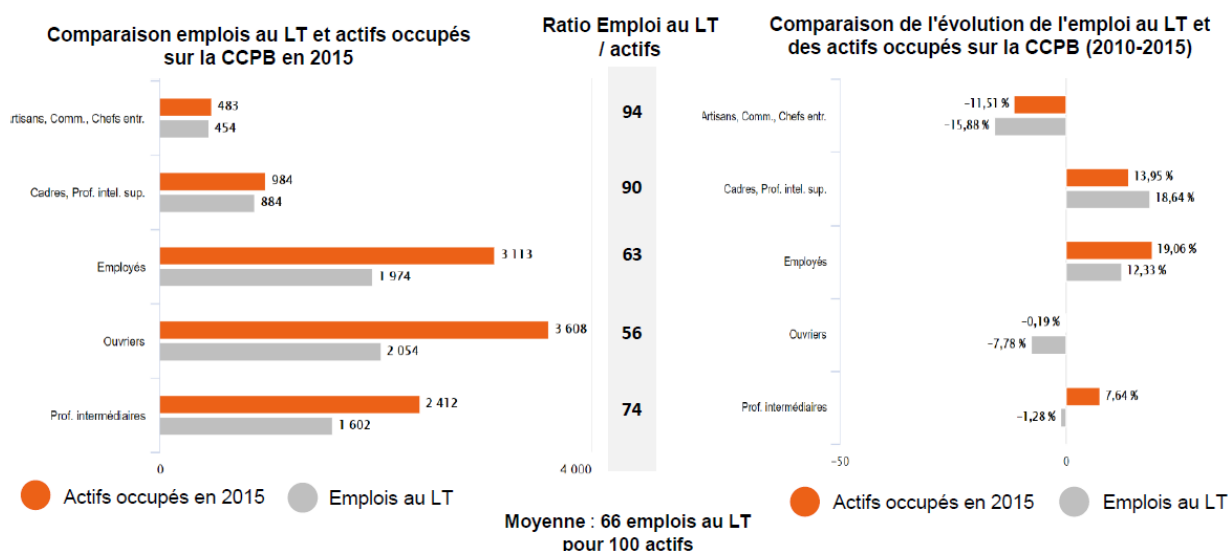


Figure 21: Comparaison des actifs occupés et des emplois au lieu de travail
Source : Etude Hank, données INSEE

sur le Pays et travaillant sur les autres territoires sont surtout des ouvriers (1550), des employés (1140) et des professions intermédiaires (800). Pour les cadres, l'écart entre les actifs occupés résidant sur le territoire et ceux résidant et travaillant sur le territoire n'est que de 100 et de 30 pour les artisans, commerçants et chefs d'entreprise.

Entre 2010 et 2015, la tendance était à l'accroissement du déplacement du lieu de travail vers les autres territoires, surtout des employés, des professions intermédiaires, mais également des cadres, malgré le nombre d'emplois en augmentation dans ces domaines, à l'exception des professions intermédiaires.

c) Un nombre d'emplois inférieur au nombre d'actifs résidents

Avec 7096, le nombre d'emplois existants sur le territoire est inférieur au nombre d'actifs en emploi y résidant (9506). En effet, le taux de concentration de l'emploi²⁴ du Pays Bellegardien se situe à 75% en 2018²⁵ contre 82% en 2008, démontrant la tendance vers une fonction résidentielle du territoire.

Ce taux de concentration est cependant bien supérieur à celui des autres territoires à proximité de la frontière suisse qui ont les réalités encore plus exacerbées de déplacement de leurs habitants vers la Suisse voisine, sauf rares exceptions de communes possédant d'importants pôles d'emploi comme Archamps ou Chêne-en-Semine. Le taux de

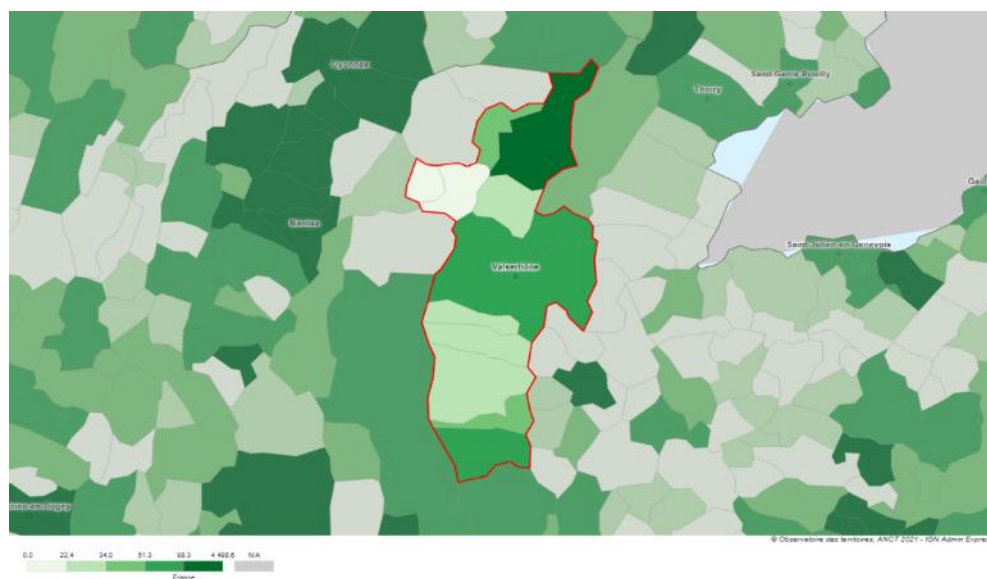


Figure 22: Carte du taux de concentration des emplois par commune
Carte générée sur : <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/>

concentration ne dépasse pas 50% sur le territoire du Pôle métropolitain du Genevois français, et même en dessous des 40%, comme par exemple sur le territoire de la CC d'Arve et Salève, à l'exception de la CC Faucigny-Glières qui dépasse tout juste les 100%.

Au sein du Pays Bellegardien, il existe des variations entre les communes, puisque Valserhône a un taux de concentration de l'emploi de 82% et Champfromier de 136% (grâce à l'entreprise Akwell notamment), alors que Plagne et Saint-Germain-de-Joux ont un taux inférieur à 21%.

Du fait des importantes migrations de travail représentant 4738 actifs travaillant à l'extérieur du territoire, par rapport aux 7096 emplois du proposés par le territoire, 2328 emplois sont, de fait, laissés « vacants », soit 33% des emplois. Les emplois du Pays Bellegardien sont donc occupés à 66% par des habitants du territoire, à 18% par des actifs venant de l'Ain (1242) et à 11% par des actifs en provenance de la Haute-Savoie (780 emplois).

²⁴ L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident. Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi.

²⁵ Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail (dernier chiffre disponible)

d) Les secteurs d'activité pourvoyeurs d'emplois

i. Sur le Pays Bellegardien

Le Pays Bellegardien pourvoit aujourd'hui à 7096 emplois, après plusieurs années de baisses. En effet, il avait perdu 290 emplois entre 2008 et 2013, mais en a recréé plus de 230 entre 2013 et 2018, montrant ainsi une dynamique positive.

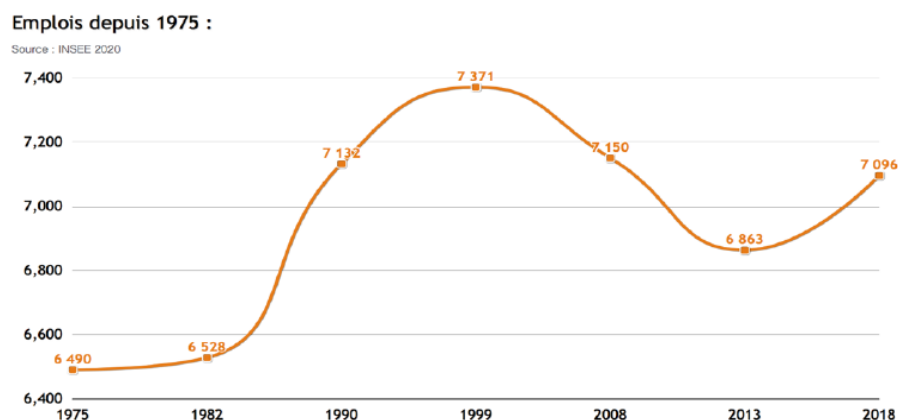


Figure 23: Evolution du nombre d'emplois sur le Pays Bellegardien depuis 1975
Source: diagnostic du PLUIH, réalisation EAU PROSCOT

Cette hausse provient pour l'essentiel des communes où se concentrent les principaux pôles d'activités comme Valsérhône, Confort et Champfromier.

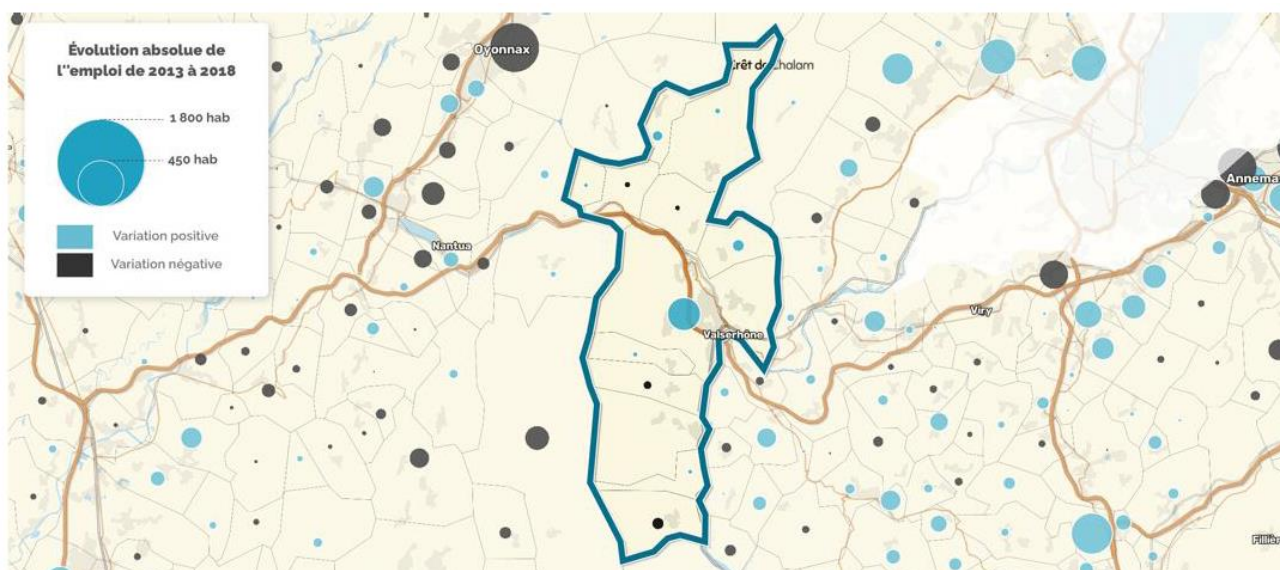


Figure 24 : Evolution du nombre d'emplois par communes entre 2013 et 2018
Source: diagnostic du PLUIH EAU PROSCOT

Après avoir connu une économie très orientée vers la sphère productive jusqu'aux années 2000, l'économie du Pays Bellegardien s'est majoritairement structurée autour des activités présentesielles²⁶ (68,1%²⁷ des emplois en 2018). Le Pays Bellegardien a ainsi muté en se diversifiant avec l'installation de nombreuses activités liées au bâtiment et travaux publics, mais aussi de services, d'artisanat et de commerces.

²⁶ Les activités présentesielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes (dont les services publics).

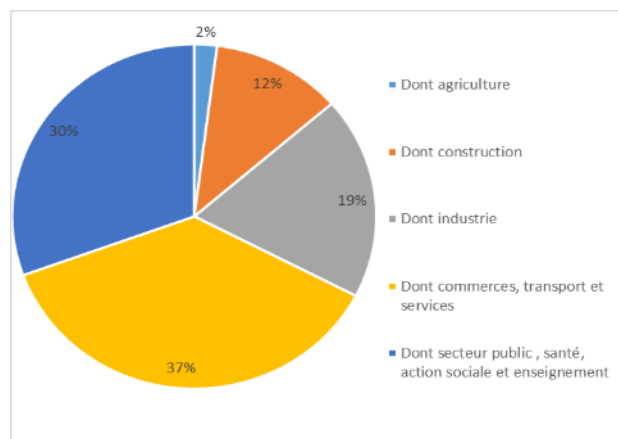
Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

²⁷ Source : Insee, Recensements de la population de 1975 à 2018.

Malgré ces évolutions, le Pays Bellegardien a su conserver une base industrielle, puisqu'en 2018, 19% des emplois sont industriels, restant proche de la moyenne du département de l'Ain, qui est de 21% (le plus industrialisé de France).

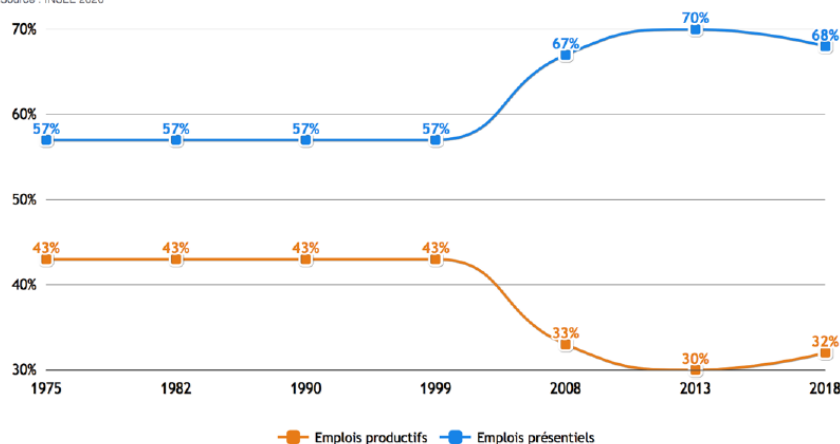
Figure 25: Répartition des emplois par secteurs d'activité sur le Pays Bellegardien

Source : INSEE RP2018, exploitations complémentaires lieu de travail



Parts d'emplois productifs et présents depuis 1975 :

Source : INSEE 2020



Qui plus est, sur la période 2013-2018, les emplois productifs ont cru à nouveau (à l'inverse de la dynamique des autres territoires du Pôle métropolitain du Genevois français).

Figure 26: Evolution des emplois productifs et des emplois résidentiels entre 1975 et 2018

Source : diagnostic du PLUIH, EAU PROSCOT

	2008	2013	2018	Evolution en nb	Evolution relative
Nombre total d'emplois	7152	6863	7096	-56	-0,8%
Dont agriculture	122	74	143	21	17,2%
Dont construction	952	966	824	-128	-13,4%
Dont industrie	1631	1363	1348	-283	-17,4%
Dont commerces, transport et services divers ²⁸	2469	2501	2613	144	5,8%
Dont secteur public, santé, action sociale et enseignement	1978	1959	2167	189	9,6%

Tableau 2 : Répartition des emplois du Pays Bellegardien par secteurs d'activité

Source : INSEE RP2008 et RP2018, exploitations complémentaires lieu de travail

²⁸ Dont, en 2019 selon le fichier FLORES (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4991205>):

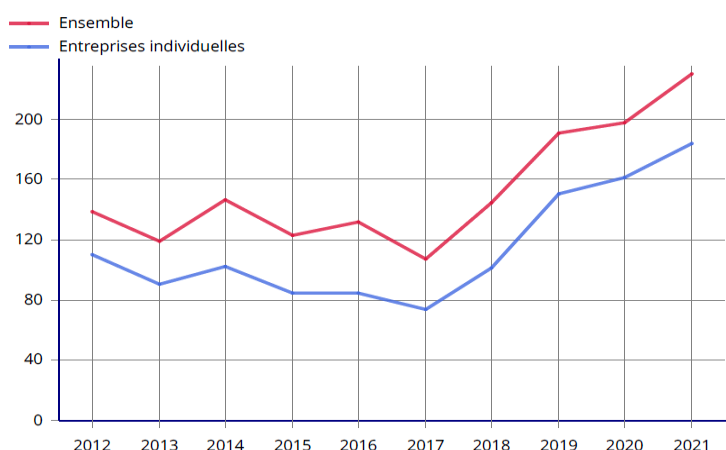
45% de Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles, 24% transport et entreposage, 14% hébergement et restauration, 2% information et communication, 6% activités financières et assurances, 4% activités immobilières et 6% autres activités de service

L'industrie est le premier secteur économique représenté avec cinq entreprises. Trois établissements du secteur public sont dans les établissements les plus importants employeurs du territoire. La santé et l'insertion par le travail sont aussi présents avec trois établissements de plus de 50 salariés.

Nom de l'établissement	Commune	Tranche d'effectifs	secteur
Akwel SA	Champfromier	250 à 499 salariés	Industrie
Commune de Valserhône	Valserhône	250 à 499 salariés	Service public
Famy	Valserhône	200 à 249 salariés	BTP et construction
Lycée général et technologique Saint-Exupéry	Valserhône	100 à 199 salariés	Service public
Châtillon distribution (Carrefour Market)	Valserhône	100 à 199 salariés	Commerce alimentaire
Ball aérosol packaging France SAS	Valserhône	100 à 199 salariés	Industrie
MGEN action sanitaire et sociale	Chanay	100 à 199 salariés	Etablissement de santé
Collège Saint-Exupéry	Valserhône	50 à 99 salariés	Service public
Foncia transaction France	Valserhône	50 à 99 salariés	Service commercial
Clinique de Châtillon	Valserhône	50 à 99 salariés	Etablissement de santé
E.S.A.T. BELLEGARDE INDUSTRIE (ADAPEI)	Valserhône	50 à 99 salariés	Insertion par le travail
Compagnie nationale du Rhône	Injoux-Génissiat	50 à 99 salariés	Production d'électricité
BNL Eurolens	Montanges	50 à 99 salariés	Industrie
Polieco	Valserhône	50 à 99 salariés	Industrie
SIVALOR	Valserhône	50 à 99 salariés	Service public

Tableau 3: établissements de plus de 50 salariés du Pays Bellegardien à fin 2019

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)



De plus, les créations d'entreprise sont en forte hausse depuis 2018, portées par les entreprises individuelles, ce qui montre le dynamisme économique du territoire en lui-même.

Figure 27: Evolution des créations d'entreprises sur le Pays Bellegardien (champ : activités marchandes hors agriculture)

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)

Enfin, l'avenir en matière d'emploi paraît prometteur puisque la demande de main-d'œuvre est revenue à son plus haut niveau sur le bassin d'emploi Pays de Gex-Pays Bellegardien, selon l'enquête sur les besoins en main d'œuvre des entreprises réalisée par Pôle Emploi début 2022.

En revanche et en contrepoint, l'enquête pointe des difficultés importantes de recrutement dans l'hôtellerie, la restauration, la conduite de véhicules légers, la formation, chez les caissiers et pompistes, les ouvriers du bâtiment, la vente et la réparation automobile.

Par la suite, l'ouverture du village de marques à Valserhône permettra de proposer environ 500 emplois directs auxquels viendront s'ajouter les emplois indirects. Cette création permettra donc de proposer de nouveaux postes de travail, mais également d'accroître la tension sur certains métiers dans le bassin de vie. En effet, les postes liés à la vente vont être très recherchés dans les prochaines années, avec l'ouverture sur le Pays de Gex de deux grands ensembles commerciaux, de l'extension d'un autre, dans des délais proches de l'ouverture du village de marques.

ii. Au sein de la commune de Valsershône

La commune de Valsershône concentre l'essentiel des emplois, des entreprises et des équipements du Pays Bellegardien.

	Valsershône	CCPB	Part Valsershône/CCPB
Nombre d'emplois ²⁹	5766	7096	81%
Nombre d'établissements actifs employeurs ³⁰	515	614	84%
Nombre d'équipements des gammes intermédiaire et supérieure ³¹	188	203	93%

Tableau 4: Comparaison sur quelques chiffres-clés entre la commune de Valsershône et le territoire de la CCPB

Sources : voir les notes de bas de page

C'est aussi la commune qui a subi la mutation la plus importante est Valsershône, et notamment l'ancienne commune de Bellegarde-sur-Valserine, qui, entre 1999 et 2007, a perdu près de 40% de ses emplois industriels et une partie de ses emplois dans la construction.

	2008	2013	2018	Evolution en nb	Evolution en %
Nombre total d'emplois	5613	5517	5766	153	2,7%
Dont agriculture	38	35	30	-8	-21,1%
Dont industrie	901	844	874	-27	-3,0%
Dont bâtiment et travaux publics	864	820	753	-111	-12,8%
Dont commerces, transport et services ³²	2204	2279	2292	88	4,0%
Dont secteur public , santé, action sociale et enseignement	1606	1539	1817	211	13,1%

Tableau 5 : Répartition des emplois de Valsershône par secteurs d'activité

Source : INSEE RP2008 et RP2018, exploitations complémentaires lieu de travail

La commune avait perdu près 100 emplois entre 2008 et 2013, mais en a recréé plus de 250 entre 2013 et 2018, montrant ainsi une dynamique positive avec un bilan net de 150 créations d'emploi.

Entre 2008 et 2018, la déprise industrielle a conséquemment ralenti, avec même une augmentation des emplois entre 2013 et 2018. Entre 2008 et 2018, c'est le secteur du bâtiment et des travaux publics qui a perdu le plus d'emplois, compensés en partie par la croissance des effectifs dans le secteur des services publics, de santé, d'enseignement et d'action sociale, ainsi que dans les commerces, transport et services.

²⁹ Source : Insee, Recensements de la population en 2018

³⁰ Source : Insee, Flores (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié)

³¹ Source : Enregistrement au 1^{er} janvier 2020 dans la base permanente des équipements de l'INSEE, parmi les équipements, commerces et services des gammes « intermédiaire » et « supérieure »

³² Dont, en 2019 selon le fichier FLORES (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4991205>):

46% de Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles, 25% transport et entreposage, 13% hébergement et restauration, 2% information et communication, 6% activités financières et assurances, 4% activités immobilières et 6% autres activités de service

Le secteur d'activité du commerce, des transports et des services demeure le premier secteur pourvoyeur d'emplois sur la commune (40 % en 2018), devant les secteurs public, santé, action sociale et enseignement (31%) puis l'industrie (15%).

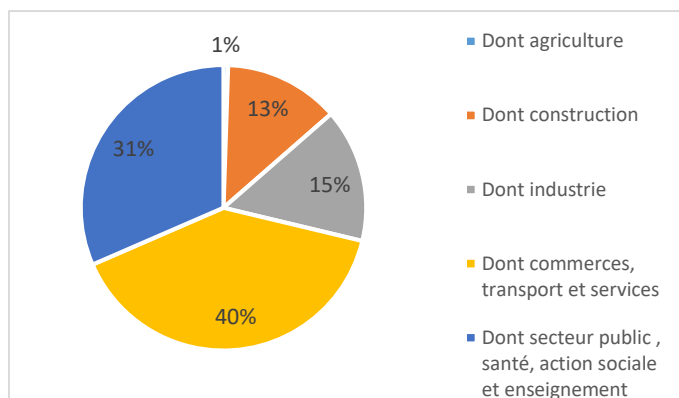


Figure 28: Répartition des emplois par secteurs d'activité sur Valsenhône
Source: INSEE RP2018, exploitations complémentaires lieu de travail

2. Une économie commerciale en mutation ?

a) La zone de chalandise

La zone de chalandise commerciale du pôle commerciale de Valsenhône (centre-ville et zone Pierre Blanche) est une zone au périmètre différent du Pays Bellegardien, puisque Chanay n'en fait pas partie à l'inverse des communes du sud du Pays de Gex.



Figure 29: Carte des communes de la zone de chalandise (partie Ain) du pôle commercial de Valsenhône en 2017
Source: 7ème enquête sur les comportements d'achats des ménages, CCI (2019)

b) Les achats réalisés par les habitants de la zone de chalandise

Les achats de la zone de chalandise du pôle commercial de Valsenhône ne sont réalisés qu'à 56% dans la zone, dont 48% à Valsenhône. Les autres achats sont principalement effectués sont réalisés à Val Thoiry (22%), en Haute-Savoie (surtout Annecy et Epagny - 8%), à distance (dont internet - 6%), en Suisse (3%). Depuis la réalisation de l'enquête en 2017, il est fort à parier que la part de la vente à distance a fortement augmenté, de par la tendance naturelle, mais aussi accélérée par la crise sanitaire (fermeture des magasins). Une enquête menée par la manager de centre-ville en cours de réalisation permettra d'actualiser ces données.

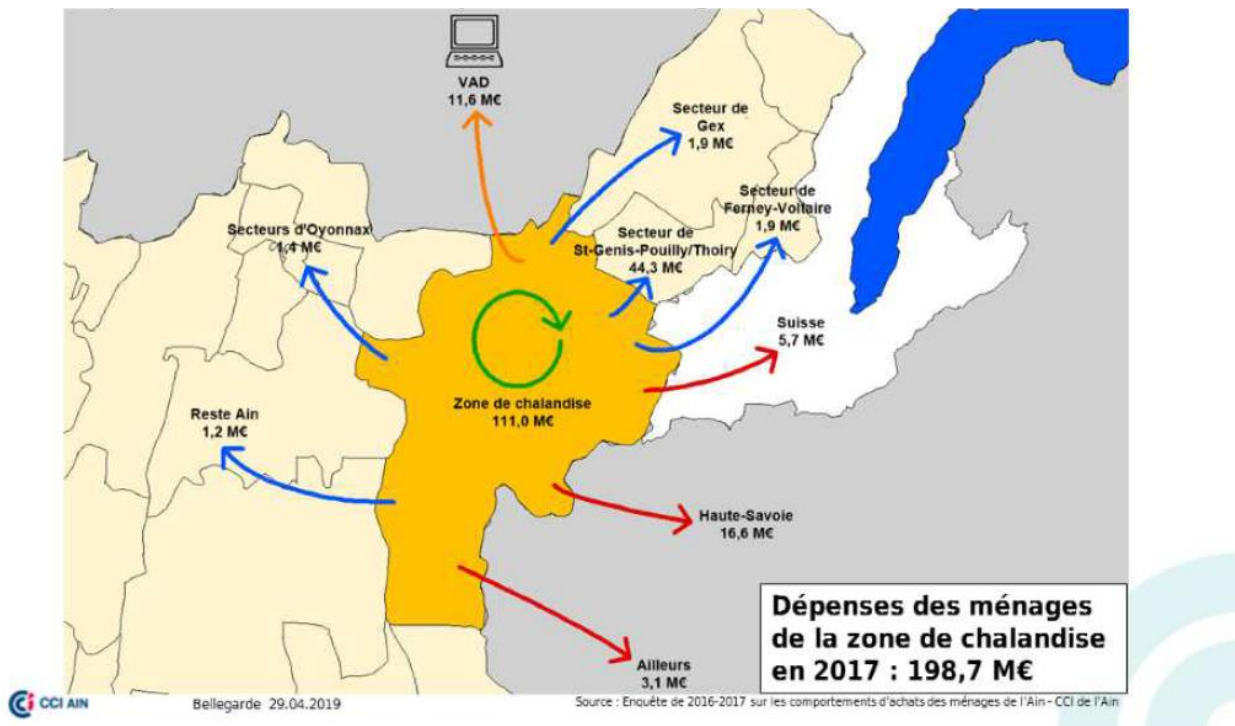


Figure 30: Principales destinations des dépenses des ménages de la zone de chalandise en 2017
 Source : 7^{ème} enquête sur les comportements d'achats des ménages, CCI (2019)

Plus précisément, les dépenses d'alimentaire, d'hygiène, de santé et de beauté sont achetées à plus de 55% dans le pôle commercial.

A l'inverse, ce sont les dépenses de culture, de loisirs, d'équipement de la personne et de la maison qui sont les plus achetées en dehors du pôle commercial (à hauteur de deux tiers du montant dépensé).

La tendance entre 2003 et 2017 a été au transfert d'achats du pôle commercial vers les autres communes de la zone de chalandise (cette évolution est à rapprocher du renforcement de l'offre commerciale intervenu entre 2003 et 2009 avec notamment la création en 2005 d'un supermarché à Péron), dans le reste de l'Ain et à distance.

Malgré cette tendance, le chiffre d'affaires du pôle commercial a continué de progresser passant de 81,9 millions d'euros en 2003 à 101,2 millions d'euros en 2017, porté par la démographie dynamique de la zone de chalandise. Le pôle est donc le cinquième de l'Ain selon la CCI.

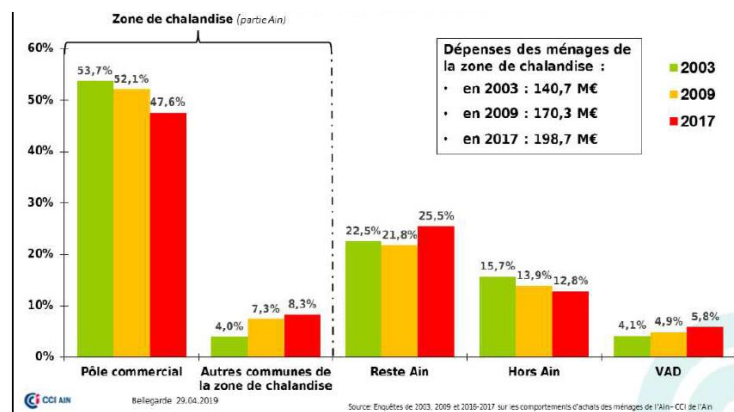


Figure 31: Evolution de la répartition en % des dépenses des ménages de la zone de chalandise en fonction des lieux d'achats
 Source : 7^{ème} enquête sur les comportements d'achats des ménages, CCI (2019)

c) Les clients de la zone de chalandise

Les clients du pôle commercial bellegardien proviennent dans l'immense majorité de notre zone de chalandise (partie Ain), mais aussi des territoires limitrophes, et en premier lieu la Haute-Savoie, dont une partie intègre vraisemblablement notre zone de chalandise.

Entre 2003 et 2017, les clients du Pays Bellegardien ont tendance à plus effectuer leurs achats au sein de notre pôle commercial, à l'inverse des communes externes au territoire.

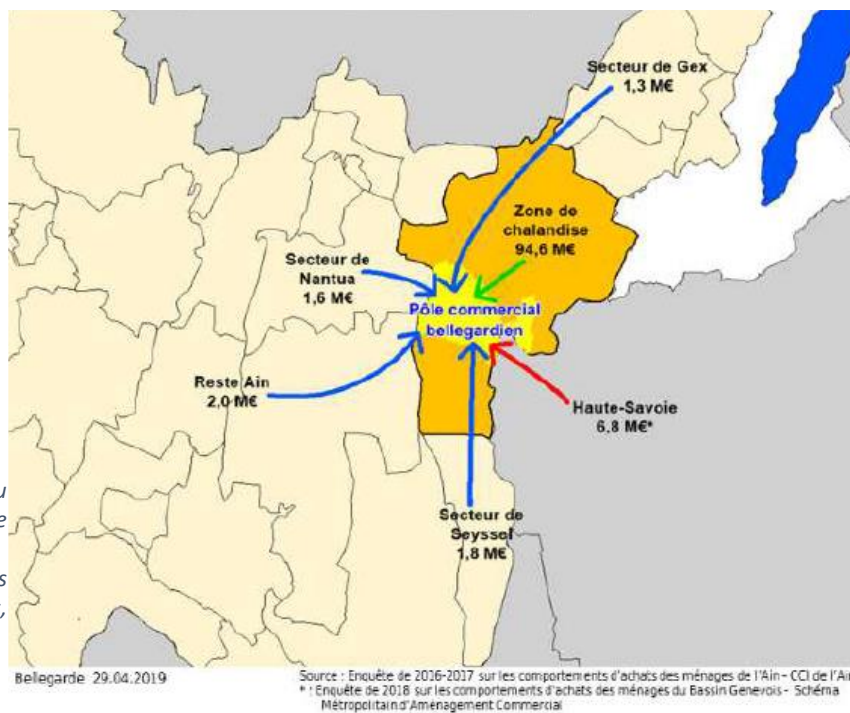


Figure 32 : Provenance des apports au chiffre d'affaires 2017 du pôle commercial : 101,2 million d'euros
Source : 7ème enquête sur les comportements d'achats des ménages, CCI (2019)

d) La structuration du commerce du Pays Bellegardien et son évolution

A l'échelle de du Pays Bellegardien, il y a au total en 2021 131 commerces de détail sédentaires, dont l'immense majorité sur Valserhône.

La densité commerciale est de 6 commerces pour 1000 habitants. Le taux de commercialité³³ est de 28% et, la densité - café, hôtel, restaurant - pour 1000 habitants est de 4,3. Par comparaison, la densité commerciale à l'échelle nationale est de 7 commerces pour 1000 habitants.

Pour le taux de commercialité, la moyenne nationale est de 27% et pour l'Ain de 25%³⁴. L'EPCI est donc un territoire dynamique sur le plan commercial.

En ce qui concerne les commerces de plus de 300m², la densité totale pour 1000 habitants est de 1 186 m². 460 m² pour le commerce alimentaire et 726 m² pour le non alimentaire³⁵. Par comparaison avec le Genevois français, la densité est de 1 292m² pour 1000 habitants.

Au-delà du dynamisme commercial, l'offre permet une bonne couverture des besoins de 89%³⁶. En affinant les besoins :

- en équipement de la personne sont couverts à 51%,
- en biens culturels et de loisirs sont couverts à 41%,
- en équipement du foyer sont couverts à 29%,
- en bricolage – jardinage sont couverts à hauteur de 76%.

Le nombre de commerces de détail sédentaires semble en évolution favorable, puisqu'après plusieurs années où les fermetures se sont succédées, l'année 2021 voit le retour de la croissance du nombre d'enseignes.

³³ Taux de commercialité : correspond à la part des commerces purs sur le nombre d'activités totales (y compris activités de services et restaurations) - hors locaux vacants.

³⁴ Source : Schéma métropolitain d'aménagement commercial Juin 2019 issu de l'INSEE Stock des établissements au 31.12.15 et population 2014

³⁵ Source : magazine LSA 2018, INSEE population 2014

³⁶ Source : SMAC / enquête Proxiconso – AID observatoire 2018

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CC du Pays Bellegardien (CCPB)	Commerce de détail sédentaire	138	138	139	133	132	127	129	125	121	131

Tableau 6: Evolution du commerce de détail sédentaire sur le Pays Bellegardien
Source : CCI de l'Ain, Fichier des établissements actifs, 01-2012 à 01-2021

De manière plus précise, entre 2015 et 2020, une grande surface et trois commerces spécialisés ont fermé leurs portes, deux commerces alimentaires ont ouvert. Même s'il y a moins de commerces spécialisés en activité, ceux-ci représentent huit secteurs d'activité au lieu de sept il y a cinq ans.

e) L'offre commerciale du Pays Bellegardien

L'offre commerciale du Pays Bellegardien est structurée autour de 2 pôles principaux, à savoir la zone de Pierre Blanche et le centre-ville de la commune déléguée de Bellegarde-sur-Valserine à Valserhône. Un troisième pôle, actuellement en construction, est le futur village de marques au sein de la zone d'activité de Vouvray (commune déléguée de Châtillon-en-Michaille à Valserhône).

Des commerces sont aussi présents, en nombre restreint, dans la plupart des centres des villages du territoire.

Pour la CCI, le « pôle commercial de Valserhône » identifié est constitué par la zone Pierre Blanche, représentant 66% du montant des achats (en forte hausse), devant le centre-ville représentant 31% des achats (en forte baisse) puis les autres commerces de quartier.

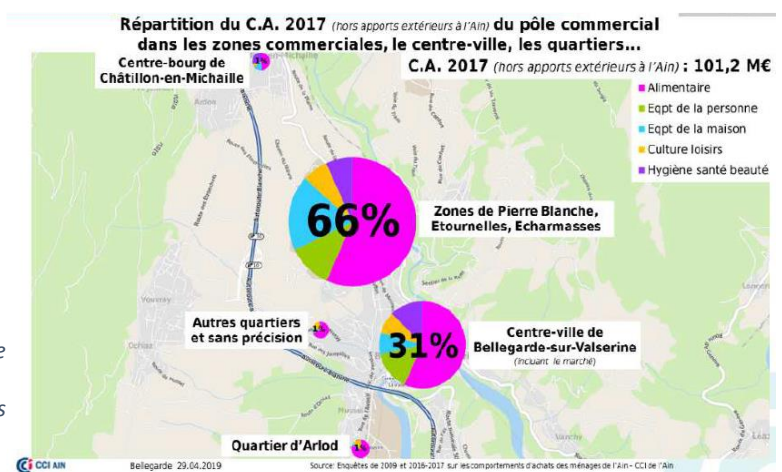


Figure 33: Répartition du CA dans le pôle commercial de Valserhône (2017)

Source : 7ème enquête sur les comportements d'achats des ménages, CCI (2019)

i. La zone Pierre Blanche

La zone Pierre Blanche est composée autour de la « locomotive » qui est l'hypermarché Carrefour. La zone regroupe 80 activités pour 4% de vacance et un taux de commercialité de 47% (source repérage terrain AID)



Figure 34: Photos de la zone Pierre Blanche à Valserhône
Photos : Matthieu Lasvènes - CCPB

2018/ Schéma métropolitain d'aménagement commercial - juin 2019). Un nombre important de grandes surfaces sont présentes, principalement alimentaires, et quelques-unes spécialisées (notamment l'équipement de la personne, le jouet ou le jardinage et le bricolage), mais aucune dans les produits sportifs, culturels, électroménagers, ou nouvelles technologies.

Dans un futur proche, la requalification de la zone de Pierre Blanche devrait permettre de diversifier les fonctions urbaines en plus de l'offre commerciale existante, notamment sur le site de l'ancienne piscine municipale de Bellegarde.

ii. Le parc d'activité économique de Vouvray

Le village de marques, de sa dénomination commerciale « Alpes the style outlets » devrait ouvrir ses portes fin 2023.

Cet ensemble commercial sera basé sur l'architecture de grands chalets alpins individuels. Ceux-ci proposeront six restaurants et 87 commerces, sur 16 000m² de surface commerciale. L'implantation de types d'enseignes non présents actuellement sur le bassin (notamment équipement de la personne et équipements sportifs et loisirs « outdoor³⁷ »), permettront d'accentuer la diversification économique et commerciale du territoire, ainsi que son attractivité commerciale et résidentielle. La venue sur le site de 2 millions de visiteurs par an donne une opportunité de faire découvrir le territoire et orienter une partie du flux vers des équipements touristiques, tel que Dinoplagne® notamment, et/ou vers les commerces de proximité du centre-ville de la commune déléguée de Bellegarde-sur-Valserine notamment.



Figure 35: Visual du futur village de marques

Source : https://www.neinver.com/sites/default/files/field/image/alpestyle_outlets_0.jpg

iii. Le centre-ville de la commune déléguée de Bellegarde-sur-Valserine

Le centre-ville de la commune déléguée de Bellegarde-sur-Valserine concentre une offre commerciale relativement diversifiée et dense avec 191 activités.

Le taux de commercialité y est de 35% (contre 25% sur le département de l'Ain), ce qui montre la densité des commerces en centre-ville (source repérage terrain AID 2018/ Schéma métropolitain d'aménagement commerciale juin 2019).

Après étude de terrain réalisée par la manager de centre-ville de Valserhône début août 2022 sur les principales rues commerçantes, les rues Bertola, Lafayette et de la République, il ressort un taux de vacance de 13% avec 18 cellules vacantes³⁸ sur les 134 locaux de ces rues.

Même si elle peut donner une image d'un centre-ville en perte de vitesse, une des particularités de cette vacance est qu'elle est plutôt dispersée, permettant tout de même une perception limitée de celle-ci.



Figure 36: Quelques commerces dans le centre-ville de la commune déléguée de Bellegarde-sur-Valserine (Valserhône)

Crédit photo : Commune de Valserhône

³⁷ Les activités outdoor sont les activités de plein-air

³⁸ Nombre de cellules vides au moment de l'enquête (donc ne prend pas en compte les locaux en cours de construction, mais inclue les cellules vacantes mais sur lesquelles portent un projet de réhabilitation)



Figure 37: Photo de cellules commerciales vacantes - rue de la République à Valsershône

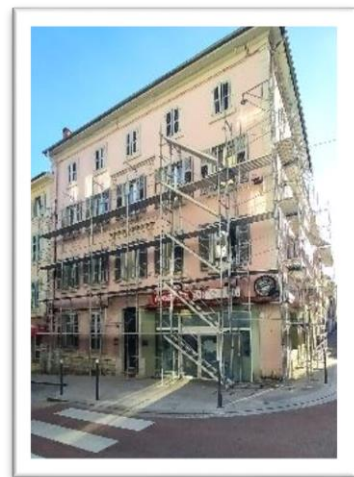
Crédit photo : Commune de Valsershône - Anaïs Wanwestwinkel

élevé que les moyennes, sans atteindre des chiffres extrêmes (environ 25% à Béziers par exemple), et légèrement plus élevé que les communes centres d'agglomération avec une aire d'attraction de moins de 50 000 habitants (12%) et que les communes Action cœur de ville, dont la population est plus élevée (13%).

A titre de comparaison, fin 2019 en France, la vacance commerciale s'élevait à 12,5% dans les centres-villes et les centres commerciaux et 8,5% dans les zones commerciales en France (source : Institut pour la Ville et le Commerce). En 2021, en Auvergne-Rhône-Alpes, le taux de vacance s'élevait à 9,19% tous types de zones confondues, et plus particulièrement à 10,21% en zone de pieds d'immeuble, en augmentation, à l'inverse de la tendance nationale qui baissait à 9,71% (source : codatadigest France 2022). Le taux du centre-ville de Bellegarde paraît donc plus

L'étude Shop'in³⁹ met en avant que la vacance dans le centre-ville présente deux caractéristiques problématiques :

- cinq des locaux vacants sont situés sur des emplacements « premium », à savoir en angle de deux rues (= locaux à forte visibilité) et face à des espaces publics importants (= cadre urbain de qualité).



- La moitié des locaux vacants sont localisés sur la rue Joseph Bertola, dont la vocation commerciale s'en trouve fragilisée.

Figure 38: Photos de locaux vacants: l'ancien restaurant "La colonne" à l'angle rue de la République et rue Bertola (haut à gauche) et d'autres vacants en remontant la rue Bertola (haut à droite et bas) Photos: Commune de Valsershône - Anaïs Wanwestwinkel et Matthieu Lasvènes - CCPB



³⁹ L'étude Shop'in diligentée par la commune de Valsershône avait pour but de connaître l'état des commerces du centre-ville suite à la crise sanitaire liée au Covid-19. Réalisée en juin 2022, elle a permis de récolter 22 réponses

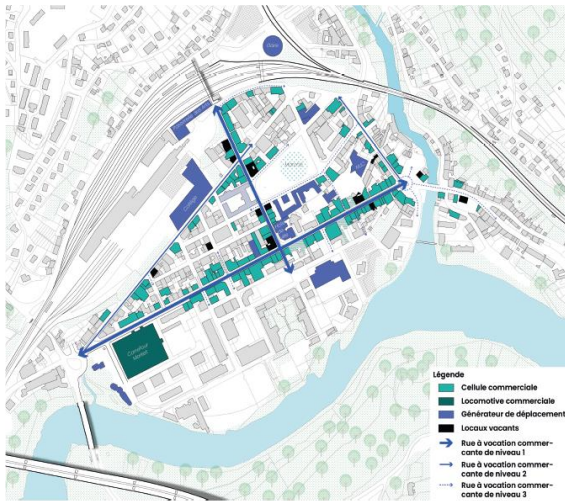


Figure 39: Carte des commerces du centre-ville Source: étude Shop'in, cabinet L'échappée (juin 2022)

Les locaux vacants relèvent pour la plupart de la vacance conjoncturelle⁴⁰, mais certains doivent plus particulièrement attirer l'attention, puisqu'ils relèvent de la vacance structurelle⁴¹ (de longue durée), comme :

- Ancien bar-restaurant « L'Arlequin » situé rue Joseph Bertola.
- Ancienne Auto-école « Concept Conduite » située à l'angle des rues de la République et Joseph Bertola
- Bar « Mickaël » rue de la République.

Face à cette problématique de vacance commerciale, la commune de Valserhône utilise des outils, comme le droit de préemption commercial, actuellement uniquement à Lancrans. De plus, la CCPB a inscrit dans son PLUIH une prescription linéaire de protection du commerce⁴² dans les principales rues commerçantes de la commune, que sont les rues Bertola, Lafayette (deux premiers tiers) et de la

République.

Elle s'intègre également dans la stratégie du Pôle métropolitain du Genevois français (PMGF) dont l'un des axes est d'affirmer la centralité comme localisation préférentielle pour le développement commercial, en soutenant le commerce de proximité dans un enjeu de densification.



Figure 40: Photos de commerces et services dans le centre-ville de la commune déléguée de Bellegarde-sur-Valserine
Crédit photo : M. Jacques – OT Terre Valserine

⁴⁰ Une vacance non récurrente qui ne dure jamais très longtemps (quelques mois au plus), qui est liée au turn-over naturel des locaux commerciaux, et qui s'avère même parfois nécessaire pour le renouvellement de l'offre.

⁴¹ Une vacance durable des locaux qui ne sont pas exploités sur une longue période, et dont la remise en activité apparaît de plus en plus impossible à mesure que le temps passe et que la situation se dégrade (état technique, allure des façades, inadéquation importante des locaux aux attentes d'aujourd'hui).

⁴² Cette prescription d'urbanisme permet au maire d'interdire les changements de destination du commerce de détail vers les activités de service (banque, assurance, agence immobilière) et l'habitat

Au sein des cellules occupées, les services divers occupent le premier rang (20%), devant les hôtels, restaurants et bars (17%). Les commerces alimentaires occupent 10% des cellules, devant les commerces de soin de la personne, ceux d'équipement de la personne et ceux d'hygiène et de santé (chacun 7%) et ceux d'équipement de la maison (5%).

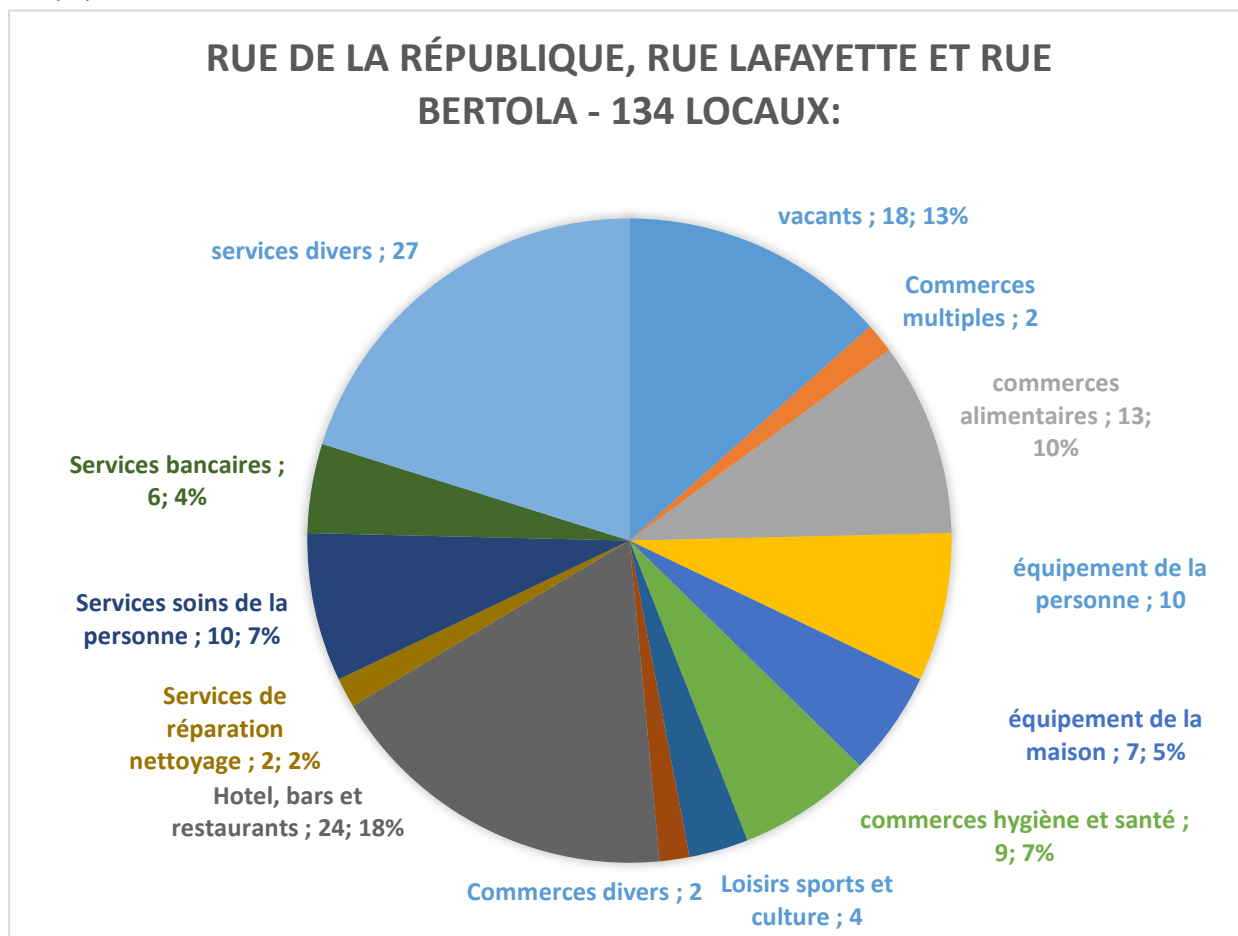


Figure 41: Décomposition des 137 commerces et services rues de la république, Bertola et Lafayette
 Source : repérage terrain par la manager de centre-ville de Valsershône, début août 2022

L'offre marchande est principalement concentrée le long de la rue de la République. Cette rue, longue d'environ 800 mètres, est constituée d'un sens unique de circulation entrant. Le centre-ville de Valsershône est marqué par l'absence d'une boucle marchande, ce qui se traduit par un manque de chaland pratiquant le centre-ville.



Figure 42: Quelques commerces dans le centre-ville de la commune déléguée de Bellegarde-sur-Valserine (Valsershône)

Crédit photo : Commune de Valsershône

Dans les faits, le centre-ville de Valsershône s'impose difficilement comme une destination shopping pour les résidents du bassin de vie. En effet, la CCI constate que seulement 48% des dépenses des ménages de la zone de chalandise sont effectuées dans les commerces de Valsershône.

Au vu des activités présentes, le centre-ville attire assez peu certaines strates de clientèles comme les jeunes. Il semble que la transformation progressive du centre-ville (développement des services non commerciaux, disparition d'enseignes nationales ou franchisées, faiblesse de magasins d'équipement de la personne, digitalisation des démarches administratives...) ne réponde plus aux attentes d'une grande partie des résidents. Le centre-ville entre donc en concurrence avec les grandes zones commerciales de Val Thoiry et du Grand Epagny

notamment, présentant une offre plus riche sur de plus grandes surfaces.

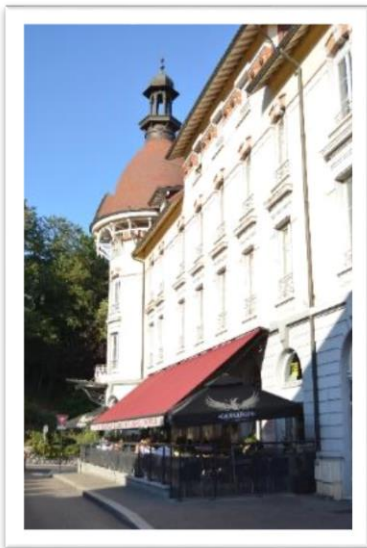
Le centre-ville est donc à un carrefour de son histoire, qui peut lui permettre d'évoluer pour redevenir une polarité commerciale prépondérante pour le Pays Bellegardien, en adéquation avec les attentes modernes de la population et adaptée à son environnement (autres pôles commerciaux locaux).

L'enjeu pour le centre-ville est de renouveler sa clientèle en transformant progressivement son offre. Pour ce faire, la CCPB, la commune de Valserhône et les acteurs économiques du territoire (unions commerciales notamment) mènent déjà des actions afin de maintenir, voire développer le commerce de proximité par des interventions publiques adaptées au contexte local.



Figure 43: photo d'un exemple de commerce participant au renouvellement de l'offre dans le centre de de la commune déléguée de Bellegarde-sur-Valserine à Valserhône

Crédit photo : M. Jacques - OT Terre Valserine



Un autre enjeu est de rendre le centre-ville plus attractif, notamment par des espaces publics plus végétalisés et plus d'espaces de rencontre.

En effet, le plan voirie a permis d'agrandir et de donner aux trottoirs des 7 kms de voirie concernées. Ces travaux ont également donné un aspect renouvelé aux rues Lafayette et République notamment, permettant une déambulation plus simple et sécurisée aux piétons. Ce plan a permis également la mise en accessibilité de nombreux locaux en rez-de-chaussée et la création de terrasses qualitatives et sécurisées à tous les établissements de restauration, créant ainsi des conditions propices au développement de ces commerces. Quelques espaces de rencontre, de pause et de végétation ont été créés dans ce cadre.

Figure 44: photo d'une terrasse et d'un trottoir refaits dans le cadre du partenariat public privé du plan voirie

Crédit photo : M. Jacques - OT Terre Valserine

De plus, l'ancienne commune de Bellegarde-sur-Valserine a mis-en-œuvre un plan fresques, qui a permis la réalisation de trois fresques géantes sur des murs borgnes de la ville (rond-point de Savoie, Coupy et rue Painlevé). Une a également été peinte dans le cœur de l'ancienne commune de Châtillon-en-Michaille ainsi qu'une autre à Saint-Germain-de-Joux au début de la rue D33 en direction du centre-bourg depuis la RD 1084.



Figure 45: photo d'une fresque à Valserhône (rond-point de Savoie)

Comme l'étude commerciale d'un centre-ville est composée de différents facteurs, qui seront à étudier afin de faire diminuer le taux de vacance, et concomitamment, permettre aux visiteurs du centre de déambuler de manière agréable, en répondant aux enjeux modernes, comme par exemple les besoins d'espaces de rencontre et de végétalisation (notamment pour l'ombre les jours de chaleur, de plus en plus nombreux).

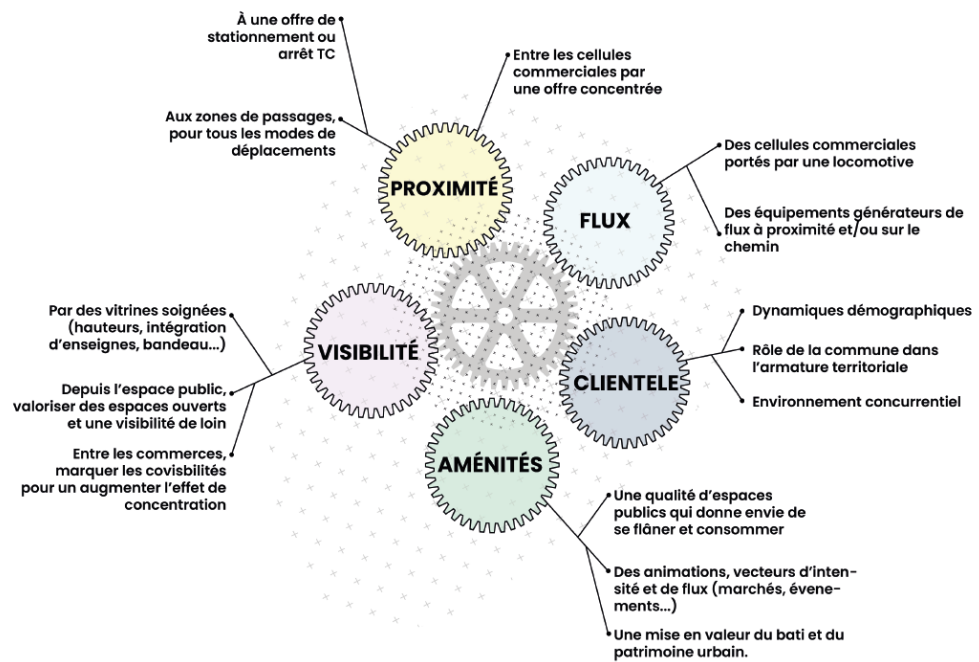


Figure 46: les clés de la commercialité
Source : étude Shop'In, cabinet L'échappée (juin 2022)

Focus sur les attentes des commerçants

L'étude Shop'in a permis de récolter 22 avis sur la situation des commerçants du centre-ville en juin 2022. Ses résultats donc à prendre avec précaution, mais donnent une tendance.

Celle-ci révèle que certains commerces sont en situation de fragilité économique, voire en danger pour 9,5% d'entre eux (une fragilité déjà présente avant 2020 a été signalée, alors que la crise sanitaire a continué à affaiblir certains établissements).

Par ailleurs, certains commerçants affirment que le loyer du local est trop élevé.

Mais une partie importante voit l'avenir avec sérénité, souhaitant faire progresser leur affaire et/ou embaucher.

Les attentes des commerçants sont ciblées sur :

- Les espaces publics et en particulier l'offre de stationnement (images depuis les secteurs extérieurs du centre-ville, aménagement de terrasse). Le sujet du stationnement reste un sujet majeur de préoccupation.
- La requalification du bâti et plus largement l'accompagnement dans les relations aux propriétaires. Cette requalification s'inscrit également dans la notion d'image véhiculée par la ville, que les commerçants jugent en partie mauvaise pour les personnes de l'extérieur.
- Un soutien plus important de la part de la collectivité, de nature logistique et/ou financier : dans la poursuite du dispositif d'aide (20€ achetés, 10€ offerts), ce soutien paraît nécessaire pour une grande partie des commerçants qui se sentent peu écoutés et soutenus. Sur le volet numérique, la présence d'un annuaire local serait également appréciée.

Conclusion : il apparaît que certaines demandes sont déjà initiées par la commune (liste des commerces, terrasses, etc.). Il conviendrait donc d'affiner les demandes mais également de mieux faire connaître ce que réalise ou a réalisé la commune notamment.

Les attentes des visiteurs

Afin de compléter la compréhension de l'attractivité du centre-ville, une enquête sur sa fréquentation est en cours de réalisation, conduite par la manager de centre-ville.

iv. Le marché hebdomadaire

Le marché qui se tient chaque semaine sur la place Carnot à Valsershône est le plus important du Pays Bellegardien. Il compte 95 étales alimentaires et non alimentaires.



Figure 47: Photos du marché hebdomadaire place Carnot à Valsershône
Crédit photo : Commune de Valsershône - Anaïs Wanwestwinkel

v. Les commerces de centre-bourgs

Une grande partie des communes entourant Valsershône sont dotées d'un à plusieurs commerces et services de proximité. Ceux-ci sont, le plus souvent, soutenus, par différents biais, par les communes.

De plus, afin d'éviter que des locaux d'activités qui seraient vacants puissent être transformés en une autre destination, la CCPB a inscrit dans son PLUIH une prescription linéaire de protection du commerce³⁷ rue du commerce à Saint-Germain-de-Joux.



Figure 48: Quelques commerces du centre-bourg de la commune déléguée de Châtillon-en-Michaille (Valsershône)
Photo : Camille Malatrait - CCPB

Figure 49: Photo d'un commerce multiservice et d'un salon de coiffure à Chanay
Photos : Matthieu Lasvènes - CCPB



Figure 51: Photos de commerces à Injoux-Génissiat
Photos : Matthieu Lasvènes - CCPB



Figure 50: Photos du restaurant et d'un espace de vente directe à la ferme à Villes
Photos : Matthieu Lasvènes - CCPB



Figure 52: Photos d'un commerce multi-service, de l'espace de vente à la ferme « Terres de Billiat » et d'un hôtel-restaurant à Billiat
Photos : Matthieu Lasvènes - CCPB

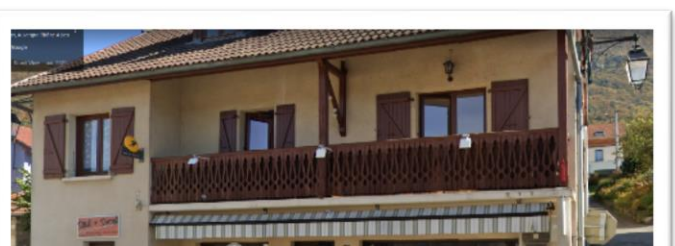




Figure 54: Photos de la jardinerie et du restaurant à Montanges
Photos : Matthieu Lasvènes - CCPB



Figure 55: photo du relais nordique (hôtel-restaurant) à Giron
Photo : Matthieu Lasvènes - CCPB



Figure 57: Photos de commerce sur la route des Burgondes à Champfromier
Photos : Matthieu Lasvènes - CCPB



Figure 56: Photos de commerces à saint-Germain-de-Joux
Photos : Matthieu Lasvènes - CCPB

3. L'économie industrielle

L'industrie fut jadis le fleuron de l'économie Bellegardienne. Aujourd'hui ce secteur a en partie périclité en nombre total d'emplois et d'établissements (-40% d'emplois entre 1997 et 2007). Cependant, il subsiste encore quelques grands groupes industriels qui sont fortement employeurs, notamment Akwell (sur deux sites), Ball Aerocan, Polieco et BNL EUROLENS employant chacun de plus de 50



Figure 58: Photo de l'usine Ball Aerocan à Valserhône
Crédit photo : CCPB - Matthieu Lasvènes



Figure 59: Photo de l'usine Akwell à Champfromier
Crédit photo : CCPB - Matthieu Lasvènes

salariés, auxquels il convient de rajouter Elastotech, OTICR et Agriplas et SET Faucigny Genevois, qui emploient entre 20 à 49 salariés tous à Valserhône. Pour autant, en dehors de la transformation du plastique, cette industrie n'affirme pas une filière spécifique (à l'inverse de la « plastics vallée » par exemple).

4. L'économie du bâtiment et des travaux publics

Le secteur du bâtiment et des travaux publics est un secteur en perte d'emploi, malgré l'essor important de la construction et de la rénovation, notamment de logements et d'équipements publics, en premier lieu dans le Pays de Gex mais aussi sur le Pays Bellegardien et le Genevois français. Cela peut questionner compte tenu de la vigueur de ce secteur sur l'ensemble du bassin genevois. Cependant, on peut constater que le nombre d'établissements de la construction créés les dernières années a fortement varié. En effet, 50 créations ont été enregistrées en 2012, avant de subir une forte baisse de 2015 à 2017 (moins de trente), puis une réaugmentation depuis 2018 (plus de 40), laissant penser que ce secteur a encore toute sa place sur le Pays Bellegardien.



Figure 60: photo d'un bâtiment en construction
Crédit photo : Commune de Valserhône - Anaïs Wanwestwinkel

5. L'économie sociale et solidaire

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est selon la « loi relative à l'ESS » de 2014, « un mode d'entreprendre et de développement économique » qui se définit comme un système qui permet à diverses structures de concilier activité économique et utilité sociale ou environnementale sur un territoire. L'ESS regroupe différents types de structures aux statuts variés : des associations, des coopératives, des mutuelles, des fondations et des sociétés commerciales dont le fonctionnement repose sur les principes de l'ESS. Ce secteur regroupe 11,2% des emplois du département de l'Ain (supérieur à la moyenne française de 10,2%), dans 10% des établissements de l'Ain et 9,4% en moyenne française.

Dans l'Ain, les établissements opèrent dans les champs des sports et loisirs, de l'action sociale, des services divers, l'enseignement, mais aussi l'hébergement et la santé humaine par exemple. Mais les secteurs les plus employeurs sont l'action sociale (presque 50% des emplois), devant l'enseignement, la santé humaine et les activités financières et assurances.

Sur le Pays Bellegardien, beaucoup d'associations comportent des employés, que ce soit Alfa 3A, l'ADAPEI, l'ADAPA, la Croix Rouge ou Vêt 'cœur. Ces structures opèrent dans les champs de l'aide sociale et/ou de l'insertion par l'activité économique, mais de nombreuses associations sportives emploient des salariés, en sus de leurs bénévoles. La présence de mutuelles est également marquée (Aésio etc.). En revanche, peu de coopératives, de fondations ou de sociétés commerciales ne sont présentes sur le Pays Bellegardien.

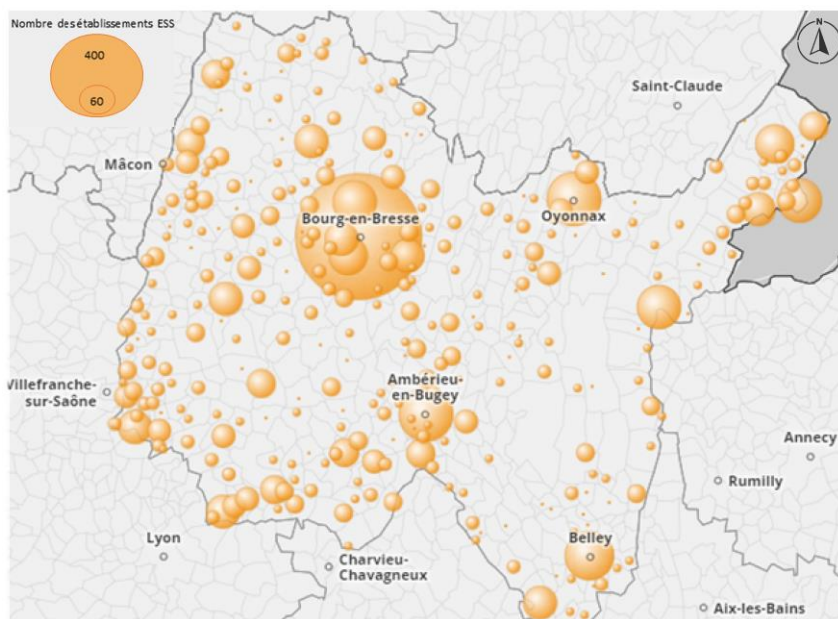


Figure 61: Répartition des établissements de l'ESS dans l'Ain

Source : Diagnostic de l'économie sociale et solidaire dans l'Ain Données : SIRENE 2020

En revanche, peu de coopératives, de fondations ou de sociétés commerciales ne sont présentes sur le Pays Bellegardien.

6. L'artisanat d'art en développement : prémices d'une nouveau secteur d'activité marqueur de l'identité locale ?

Depuis quelques années, des artisans d'art de divers métiers émergent sur le Pays Bellegardien.



Figure 62: Photo de la carte de la route des artisans

Source et crédit photo : Association la route des artisans



Ceux-ci ont créé en 2020 une association « la route des artisans », incitant le public à découvrir les 9 artisans d'art parties prenantes.

De plus, en fin 2020 et mi-2021, ces artisans ont ouvert une boutique éphémère au centre-ville de la commune déléguée de Bellegarde-sur-Valserine.

En mai 2022, les artisans ont organisé une journée « Raconte-moi l'artisanat » afin de faire découvrir tous ces artisans sur le même lieu.

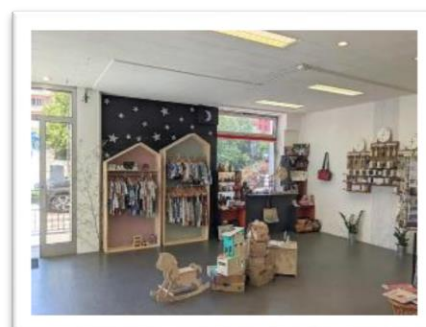


Figure 63: Photo de l'intérieur de la boutique éphémère des artisans et créateurs locaux

Source et crédit photo : Association la route des artisans

7. D'importants atouts : le foncier et la localisation

Le Pays Bellegardien offre une dizaine de zones d'activités économiques dont, selon le schéma métropolitain d'accueil des entreprises (commanditée par le Pôle Métropolitain du genevois français en 2018) une zone métropolitaine de référence, le Pôle économique Bellegarde-Châtillon, qui est la zone la mieux notée (sur des critères économiques) par rapport à

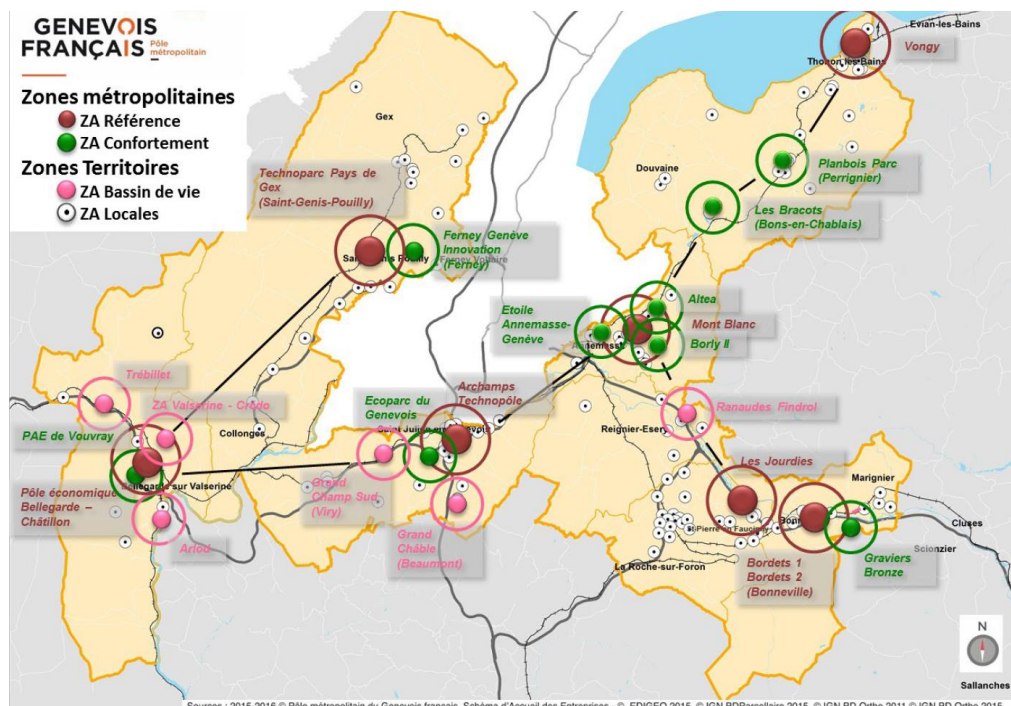


Figure 64: Carte des principales zones d'activités du Genevois français
Source : schéma métropolitain d'accueil des entreprises

l'ensemble des zones d'activité du Genevois français. La zone d'activité Etournelles et Echarmasses est quasiment remplie, causant une raréfaction du foncier économique et une augmentation des prix, même s'il reste plus modeste que dans les autres intercommunalités du PMGF.

Le Pays Bellegardien comprend également une zone de second niveau, de « confortement » : le parc d'activités économiques de Vouvray, dont le développement a déjà commencé et qui se poursuit notamment avec l'installation du village de marques, avec une extension éventuelle dans le cadre de la création d'un éco-pôle.

Face à cela, la CCPB étudie l'aménagement de nouvelles zones d'activités économiques, comme par exemple au lieu-dit la Plaine à Valsershône, à proximité immédiate de la zone d'activité commerciale de Pierre Blanche.

En matière d'offre immobilière, la communauté de communes du Pays Bellegardien offre une pépinière d'entreprises de 8 ateliers. Le secteur privé offre également, de manière assez récente, des locaux (bureaux et ateliers) dédiés à l'activité économique. Cependant, depuis quelques années, certains ateliers de la pépinière ne sont pas utilisés faute de demande. Une réflexion sur le marketing économique territorial va être lancée par le biais d'un nouveau schéma de développement économique.

Par ailleurs, une problématique nouvelle à laquelle est confronté le service économie de la CCPB est la demande importante de zones de stockage dans les zones d'activité, en lieu et place de créations d'entreprises. Dans le domaine du bâtiment, il est constaté des créations d'entreprises individuelles, qui ne sollicitent pas la collectivité pour des locaux d'activité.



Figure 65: Photo de la clinique psychiatrique et psychosomatique de Châtillon à Valsershône

Source : <https://www.clinea.fr/clinique-de-chatillon-01>

Par ailleurs, la localisation du territoire est l'une des plus compétitive dans la région du Genevois français, de par sa proximité avec deux métropoles ainsi qu'une accessibilité aisée

depuis ces deux métropoles⁴³. En revanche, c'est une destination qui ne paraît pas encore suffisamment identifiée par les acteurs économiques, sans doute en partie du fait d'un certain déficit d'image. Cette situation est en cours d'évolution puisque différents investisseurs ont choisi le territoire, comme Neinver (village de marques) ou Clinéa cliniques (clinique psychiatrique et psychosomatique de Châtillon).

Enfin, il est également à noter un accès de bon niveau aux services pour les entreprises dans les principales zones d'activité.

8. Des difficultés freinant le développement

Le tissu économique est également freiné dans son développement par une problématique locale bien connue le long de la frontière suisse, qui est la difficulté de recrutement et de fidélisation des personnels. Cela est dû, d'une part à un coût de la vie, notamment du fait des prix de l'immobilier plus élevé que dans le reste du département (même si inférieur aux autres territoires du Genevois français), et d'autre part au départ d'une partie des collaborateurs vers la Suisse, de par l'attractivité des salaires. Certaines entreprises élèvent les salaires afin d'attirer et de fidéliser leurs salariés, même si cela n'a pas toujours l'effet recherché. Cela a en revanche pour conséquence une hausse de leurs coûts de fonctionnements, forcément répercuté sur les prix de vente.

Une autre particularité locale, est qu'il y a peu de coopération des entreprises entre elles, malgré l'effort de certaines collectivités (pour développer de la formation commune par exemple). Par exemple, aucune filière de production n'existe sur le territoire, à part les unions des commerçants (UCOB sur Valsershône et le TEC à Châtillon). Il n'existe pas non plus de structure fédérant l'ensemble des entreprises locales, par le biais de laquelle les collectivités pourraient diffuser plus aisément leurs messages. Seules certaines entreprises sont fédérées au sein de leur propre secteur d'activité (fédérations des entreprises de telle industrie, ou de l'hôtellerie, etc.). Les structures regroupant les entrepreneurs locaux sont assez spécialisées : le club affaires de l'USBC, le Lions club et le Rotary club.

De manière moins locale, il est constaté une crainte des entrepreneurs individuels d'embaucher leurs premiers salariés, que ce soit pour des raisons de complexité administratives ou de crainte du coût supplémentaire.

9. Les moyens publics au service du développement économique et de la formation

Pour faciliter le développement de l'économie, de l'emploi et de la formation, la communauté de communes a créé un outil, guichet unique, la Maison de l'Economie, de l'Emploi et de la Formation (MEEF), pour mettre en œuvre différents services :

- la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des différentes zones d'activité ;
- la gestion et l'entretien de la pépinière d'entreprise et des ateliers relais ;
- l'information et l'accompagnement à l'implantation et au développement des entreprises (locaux CCPB, bourse aux locaux...) ;
- la MEEF est également « centre associé » de la Cité des métiers du Grand Genève et en partenariat avec une trentaine de structures :
 - permettant l'accompagnement des porteurs de projet en reprise ou création d'entreprise (partenariat avec Initiative Bellegarde Pays de Gex et ADIE) ;
 - proposant des ateliers thématiques pour l'aide à la recherche d'emploi, mais également pour rechercher des informations en vue de se former, faire un bilan de compétences et/ou d'évoluer professionnellement (exemple de partenaires : Pôle Emploi, GRETA, Mission Locale...);



Figure 66: Photo de la MEEF

Crédit photo : Communauté de Communes du Pays Bellegardien

⁴³ Source : entretiens réalisés dans le cadre du diagnostic présidant à la définition de la Stratégie de développement économique de la Communauté de Commune du Pays Bellegardien, décembre 2018

- proposant des évènements ciblés : printemps de l'apprentissage, forum de l'emploi en octobre de chaque année en partenariat avec Pôle Emploi par exemple ;
- la mise-en-œuvre de la stratégie de développement économique du Pays Bellegardien (datant de décembre 2018) qui va être mise à jour dans les prochains mois.



*Figure 67: Pépinière d'entreprises du Pays Bellegardien
Crédit photo : Communauté de Communes du Pays Bellegardien*

Par ailleurs, la commune de Valserhône a embauché une manager de centre-ville au printemps 2022 afin d'accentuer la redynamisation du commerce de proximité.

Les filières de formation sont concentrées au sein du lycée Saint-Exupéry de Valserhône.

Celui-ci propose une offre en formation initiale orientée vers l'hôtellerie-restauration, le bâtiment, l'immobilier, mais également le tertiaire (vente, logistique...) du CAP au BTS (5 sections différentes), en passant par le baccalauréat au sein du lycée polyvalent (filières générales, technologiques et professionnelles).

La cité scolaire propose également une offre en formation continue par le biais du centre de formation des apprentis du GRETA orientée vers les métiers de l'hôtellerie et de la restauration, l'industrie, du bâtiment et du social.

10. Une offre touristique qui s'élargit

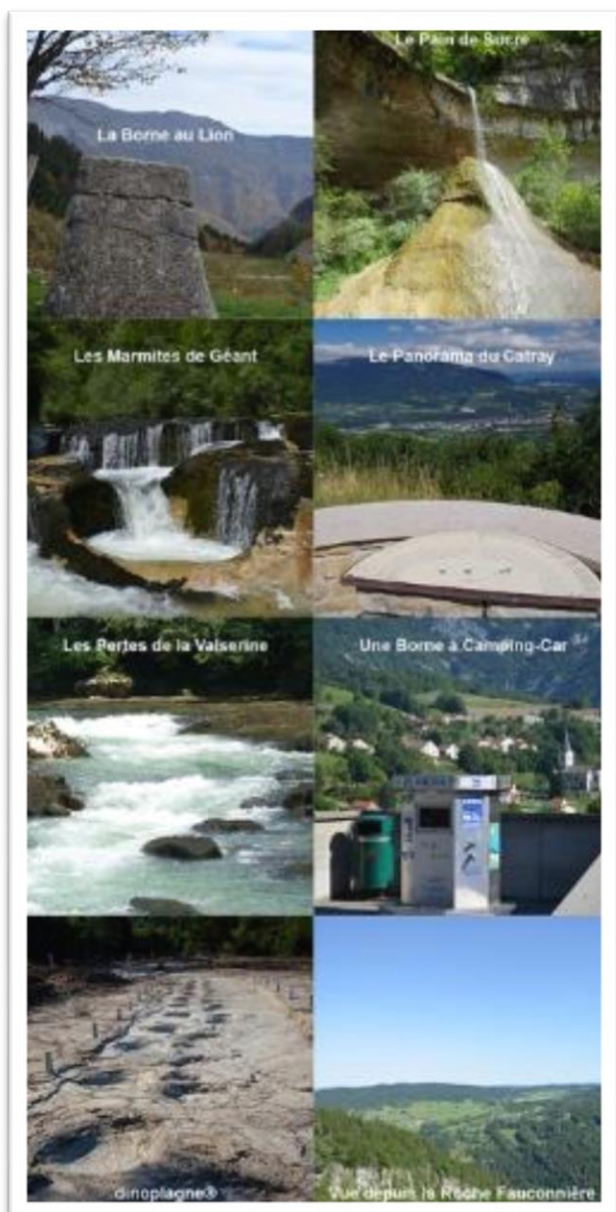


Figure 68: photos des principaux sites touristiques du Pays Bellegardien Valsershône
Source : OT Terre Valserine

En parallèle, l'Office de Tourisme réfléchit à de nouvelles manières d'informer les visiteurs pour les inciter à découvrir les sites du territoire.

Un premier schéma de développement touristique a été mis-en-œuvre de 2015 à 2020. Il a permis une structuration du secteur, une meilleure connaissance réciproque des acteurs ainsi que le renforcement des relations partenariales. Côté communication, le positionnement stratégique « Grandeur nature » a été développé, avec notamment une nouvelle marque de territoire « Terre Valserine. Purement Jura » et le déploiement d'un plan de communication et de promotion.

Le territoire possède des atouts importants en matière de sites naturels, qui sont valorisés (réserve naturelle, 3 rivières bénéficient du label « Rivières Sauvages » ... (voir pour plus de détails la partie « I. Un territoire présentant une diversité naturelle et encore préservée »).

Parmi eux, nous pouvons citer les pertes de la Valserine, le plateau de Retord ou le barrage de Génissiat. Certains sites proposent des activités hivernales, comme Giron et le plateau de Retord. Le territoire est situé à proximité immédiate d'un ensemble de stations de ski regroupées sous le nom de « Monts Jura ».

Le site paléontologique de Dinoplagne®, ouvert en 2021, ouvre aussi sur un nouveau type de tourisme et devient le site touristique phare du territoire. Le village de marques pourrait également être une porte ouverte sur le territoire pour deux millions de visiteurs estimés par an qui viendront effectuer leurs achats. Le secteur du tourisme est donc lui aussi en cours d'évolution. Les offres hôtelière, para-hôtelière⁴⁴ et de restauration sont existantes, mais seront peut-être amenées à évoluer selon le type de clientèle nouvelle arrivant sur le territoire à l'avenir.



Figure 69: photo de l'office du tourisme intercommunal situé dans la Maison de Savoie à Valsershône
Crédit photo : M. Jacques – OT Terre Valserine

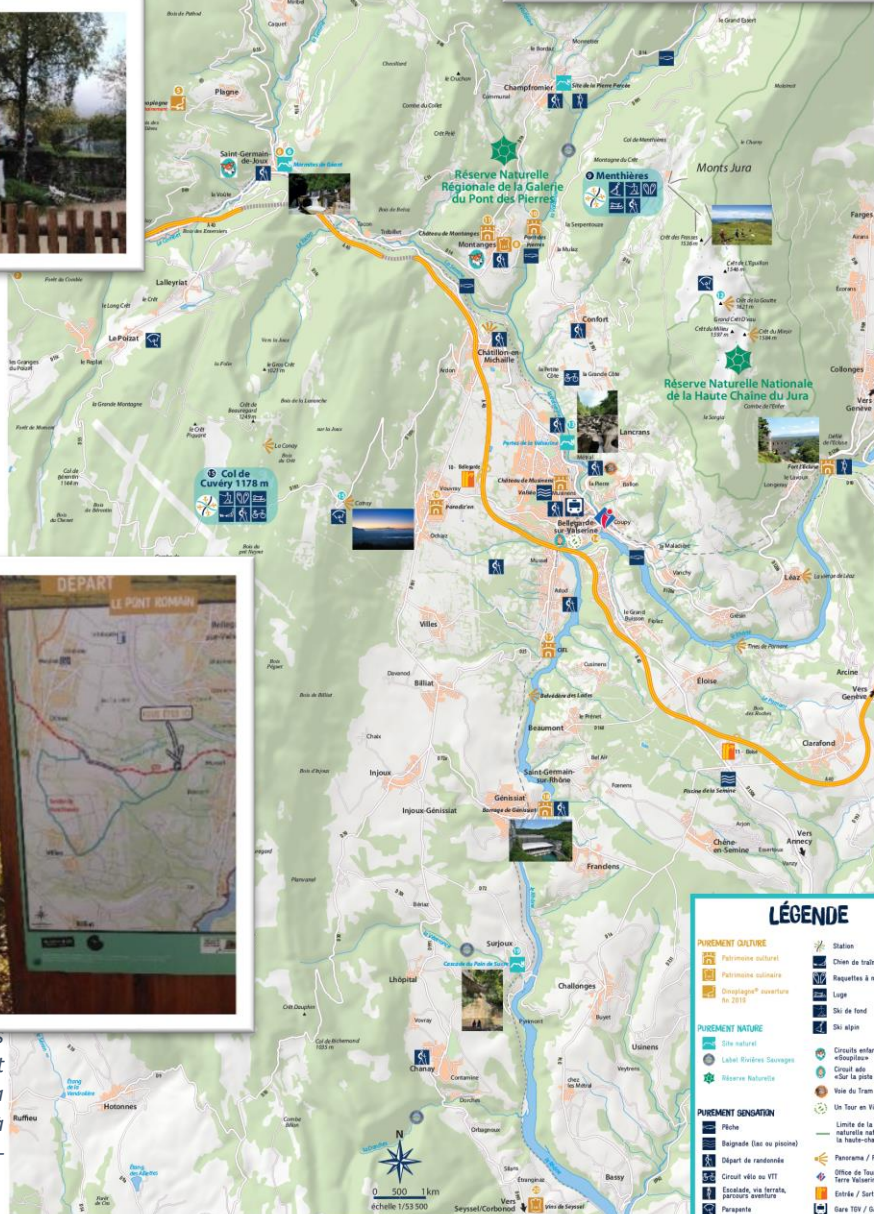
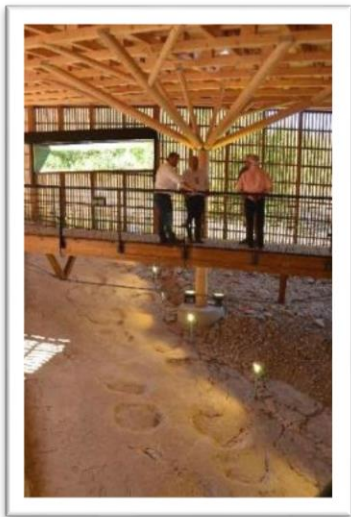


⁴⁴ La parahôtellerie consiste à proposer dans des conditions similaires à celles proposées par les hébergements à caractère hôtelier, au moins trois des quatre prestations suivantes : le petit déjeuner qui doit être fourni selon les usages professionnels ; le nettoyage régulier des locaux ; la fourniture de linge de maison ; la réception, même non personnalisée de la clientèle.

En parallèle, le site de Dinoplagne® a été mis en valeur et ouvert au public.

Le nouveau schéma 2021-2026 vise donc à réaliser certaines actions déjà projetées dans le précédent schéma, tout en organisant le développement autour de trois axes :

- Renforcer le positionnement de territoire privilégié et innovant pour la



pratique des activités de pleine nature, en lien avec la stratégie du collectif Montagnes du Jura dont fait partie la montagne de l'Ain ;

- Améliorer l'accueil et l'expérience du visiteur sur le territoire ;
- Améliorer les synergies entre acteurs, autour de l'expertise de l'Office de tourisme.



Figure 70: Carte des points d'intérêts touristiques du Pays Bellegardien et photos de Dinoplagne (bâtiment la canopée), du départ des sentiers à Champfromier, Saint-Germain-de-Joux et Valsershône

LÉGENDE	
PAYSANEMENT CULTURE	Station
Patrimoine naturel	Chêne de trichas
Patrimoine naturel	Rapettes à neige
Dinoplagne® ouverte au public	Logis
	Site de fond
	Site alpin
PAYSANEMENT NATURE	Circuit enfants «Béatitudes»
Site naturel	Circuit ado «La piste de Martin»
Label Rivière Géorges	Vias de France
Réserve Naturelle	Un Tour en Ville
PAYSANEMENT SENGARIN	Limite de la Réserve naturelle nationale de la Haute-Chaine du Jura
Pêche	Panorama / Point de vue
Belgrade (lac ou piscine)	Office de Tourisme Terre Valserhône
Départ de randonnée	Entrée / Sortie d'autoroute
Circuit vélo ou VTT	Gare TER / Gare routière
Escalats, via ferrata, parcours aventurel	
Parapente	

11. L'économie circulaire, une nouvelle manière de travailler, de nouvelles filières à créer ?

L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets, en se basant sur sept fondamentaux⁴⁵. Il s'agit de passer d'une société du tout jetable à un modèle économique plus circulaire.

En plus des circuits-courts qui suscitent un réel engouement ces dernières années, l'agriculture offre des potentiels de valorisation des effluents d'élevage, qui nécessitent toutefois d'être évalués sur le plan technico-économique.

La ressource en eau semble apte à assurer différentes fonctionnalités tant dans le maintien des équilibres biologiques, l'aquaculture, les loisirs, le tourisme de nature (canoë, kayak, canyoning...) que dans la production d'énergie.

L'ensemble des cours d'eau communaux du Pays Bellegardien présente un potentiel mobilisable pour l'hydroélectricité mais néanmoins complexe à exploiter davantage. À ce jour, 423 679 kW de puissance sont déjà installés et répartis sur 3 usines, en particulier sur la centrale d'Injoux-Génissiat selon l'observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre (OREGES).

Derrière l'hydroélectricité, le bois constitue la seconde ressource d'énergie renouvelable du territoire. Le Schéma Régional de l'Air, du Climat et de l'Énergie (SRCAE) propose d'ailleurs une mobilisation plus intense de cette biomasse. Seules 19 chaudières automatiques sont installées aujourd'hui dans le territoire, dont 5 collectives.

Ce potentiel est d'autant plus grand que le territoire dispose d'une multiplicité d'acteurs sur lesquels s'appuyer tels le PNR du Haut-Jura, doté d'un plan d'approvisionnement, le Département de l'Ain et son « livre blanc », mais également le pôle de compétitivité Xylofutur récemment mis en place dans le Haut-Bugey pour « accélérer et favoriser l'innovation dans la production, l'approvisionnement des industries utilisatrices, la transformation et la chimie du végétal ».

Au regard des ressources issues du sous-sol, des potentiels pour la géothermie ont été identifiés dans le territoire, plus forts dans sa partie sud que dans sa partie nord (Région Rhône-Alpes, ADEME, BRGM).

Du reste, 3 carrières sont dénombrées sur le Pays Bellegardien en écho d'un potentiel d'exploitation de roches massives avéré. Ce gisement est cependant à gérer en fonction des enjeux environnementaux et des choix politiques. Pour rappel, le PNR mentionne d' « exclure les créations de carrières dans les cœurs de biodiversité figurés au Plan de Parc, sachant qu'elles peuvent s'envisager ailleurs en veillant à ce que leur dimensionnement soit proportionné, prioritairement, aux besoins du territoire et à ce que leur localisation minimise les impacts environnementaux et paysagers ainsi que les nuisances aux habitants ».



Figure 71: Schéma de l'économie circulaire
Source : <https://www.ecologie.gouv.fr/leconomie-circulaire>

45

- L'approvisionnement durable : prendre en compte les impacts environnementaux et sociaux des ressources utilisées, en particulier ceux associés à leur extraction et à leur exploitation.
- L'écoconception : prendre en compte des impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie d'un produit et les intégrer dès sa conception.
- L'écologie industrielle et territoriale : mettre en synergie et mutualiser entre plusieurs acteurs économiques les flux de matières, d'énergie, d'eau, les infrastructures, les biens ou encore les services afin d'optimiser l'utilisation des ressources sur un territoire.
- L'économie de la fonctionnalité : privilégier l'usage à la possession, vendre un service plutôt qu'un bien.
- La consommation responsable : prendre en compte les impacts environnementaux et sociaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit dans les choix d'achat, que l'acheteur soit public ou privé.
- L'allongement de la durée d'usage des produits par le recours à la réparation, à la vente ou à l'achat d'occasion, par le don, dans le cadre du réemploi et de la réutilisation.
- L'amélioration de la prévention, de la gestion et du recyclage des déchets, y compris en réinjectant et réutilisant les matières issues des déchets dans le cycle économique.

Le SIVALOR, syndicat mixte de gestion des déchets du Faucigny-Genevois, Pays Bellegardien, Pays de Gex et Haut-Bugey, dont le siège se situe à Valserhône, et a créé il y a moins de 10 ans le premier Centre d'Immersion Educatif et Ludique (CIEL SIVALOR) voué à sensibiliser la population à la gestion et à la valorisation des déchets ménagers. Cette initiative précurseur, est accompagnée par le Pays Bellegardien dans le cadre du sentier reliant Arlod à Génissiat, qui entend donner corps au tourisme industriel.

La forte concentration d'entreprises de la construction pourrait aussi amener une réflexion sur la création d'une filière d'économie circulaire dans ce secteur. Il en va de même pour le secteur de la réparation automobile, très présente sur le plateau de Musinens et les zones d'activités de Valserhône.

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2021-2026 prévoit des actions au sein liées à l'économie circulaire au sein de l'axe « Promotion du réemploi, de la réutilisation et de la réparation ».

Des structures opèrent aujourd'hui déjà selon les principes de l'économie circulaire, comme la « Recyclerie », le Secours populaire et la Croix Rouge en revendant des objets d'occasion. Les déchèteries du Pays Bellegardien, gérées par la CCPB, participent pleinement à cette économie, puisque les objets revendables sont donnés à la « Recyclerie », quand les déchets valorisables sont revendus à des sociétés spécialisées pour leur revalorisation/recyclage. En parallèle, des ambassadeurs du tri de la CCPB et du SIVALOR parcourent le territoire afin de promouvoir les gestes de tri, de compostage des déchets verts et de don aux structures spécialisées pour les objets encore utilisables, après avoir donné à la population et aux entreprises des clés pour réduire à la base les déchets potentiels, par une politique d'achat révisée.

Enfin, des structures commencent à fabriquer des produits « 0 déchet », telles que Vêt 'cœur, permettant aux citoyens de réduire le volume de déchets produits.

Un tissu économique diversifié en évolution	
Atouts	Faiblesses
<p><i>Economie hors-centre-villes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Foncier à coût encore modéré par rapport au reste du genevois français • Localisation stratégique et accessibilité aisée • Economie ayant conservé une base industrielle et productive • Croissance du nombre d'actifs • Croissance du nombre d'emplois depuis le milieu des années 2010 après des années de décroissance • Présence d'un collectif de créateurs et artisans d'art • Volonté d'émergence d'une filière d'économie circulaire • Présence de l'économie sociale et solidaire ainsi que de structures d'insertion par l'activité économique <p><i>Commerce de proximité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Un tissu commercial varié et encore relativement important 	<p><i>Economie hors-centre-villes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Disponibilités foncières et immobilières économiques faibles, ralentissant potentiellement les possibilités de développement • Un secteur industriel en repli • Difficultés de recrutement et de fidélisation des salariés • Peu de formations locales adaptées aux besoins des acteurs économiques du territoire • Fort besoin de structuration de filières et d'accompagnement des TPE • Une attractivité en baisse (en part) des commerces du pôle commercial dans son ensemble • Une offre commerciale qui manque encore de quelques types de produits <p><i>Commerce de proximité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Une attractivité en baisse (en part de marché) des commerces du pôle commercial dans son ensemble • Une offre de commerces de proximité à Bellegarde mal connue des habitants et qui manque encore de quelques types de produits

<p><i>Tourisme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Atouts importants affirmant un potentiel touristique : patrimoine naturel varié ; sites emblématiques actuels ou en devenir : Dinoplagne®, barrage de Génissiat, village de marques ; renforcement de la qualité des sites et itinéraires ; service régulier de transports en commun performant sur Valserhône ; schéma cyclable en cours de définition ; projet de transport par câble en réflexion • Stratégie touristique structurée en application 	<ul style="list-style-type: none"> • Un commerce de centre-ville de Bellegarde ne répondant plus entièrement aux attentes des habitants (qui sont en évolution importante les dernières années) • Taux de vacance commerciale élevé en centre-ville de Bellegarde <p><i>Tourisme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réseau de transport public peu développé en milieu rural (où se situent les sites touristiques) • Offre hôtelière et para hôtelière peu étoffée
Opportunités	Menaces
<p><i>Economie hors-centre-villes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Politique de réindustrialisation à venir (label territoire d'industrie) • Réalisation dans les toutes prochaines années de projets économiques phares qui vont produire leurs effets sur l'attractivité économique et l'emploi (tels que le village de marques avec ses restaurants et futur hôtel, le transfert de l'établissement MGEN, le centre commercial et de loisirs dans la ZAE de Pierre Blanche) • Favoriser l'émergence de la filière sport-outdoor en s'appuyant sur l'arrivée du village de marques • Politique nationale incitant à l'économie circulaire <p><i>Commerces de proximité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le commerce de proximité et de qualité redevient attractif <p><i>Tourisme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Potentiel de coopération et mutualisation avec les territoires voisins et les acteurs touristiques majeurs 	<p><i>Economie hors-centre-villes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroissement de la dépendance vis-à-vis de l'emploi en Suisse • Tendance du territoire à muter vers un territoire-dortoir • Risque de difficultés importantes de recrutement dans le village de marques • La forte inflation et la tension sur les matières premières pourraient contracter les projets des entreprises plutôt que les pousser à l'innovation <p><i>Commerces de proximité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque de repli sur internet en cas de multiplication des crises sanitaires (mais aussi peut-être des canicules incitant moins à faire des courses en extérieur) <p><i>Tourisme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Changement climatique menaçant les activités hivernales de moyenne montagne

Enjeux
<p><i>Economie hors-centre-villes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménager de nouvelles zones/réaménager les zones existantes de manière qualitatives

- Favoriser l'émergence de filières économiques (dans l'économie circulaire, dans le BTP, sport-outdoor etc.) en coopération avec les chambres consulaires et les fédérations d'entreprises, en encourageant les filières de réemploi et de réutilisation des déchets
- Construire une identité économique renouvelée et un positionnement différenciant à l'appui des points forts du territoire
- Poursuivre l'accompagnement des entreprises, pour permettre le maintien, voire le développement des entreprises ou l'implantation de nouvelles entreprises
- Favoriser le développement de services aux entreprises et à leurs salariés dans les zones d'activité existantes
- Soutenir l'économie tertiaire et l'émergence de nouvelles activités : capitaliser sur le pôle gare en y développant notamment des lieux de travail partagés (espaces de coworking, tiers-lieux, Fab-Lab)

Commerces de proximité

- Créer les conditions d'une croissance de la fréquentation des commerces de centre-ville :
 - Réaménager des espaces publics plus qualitatifs et végétalisés
 - Repenser les linéaires commerçants et améliorer la qualité des enseignes
 - Favoriser la coordination entre évènements (sportifs, culturels...) et la ville pour permettre aux visiteurs de réaliser des « activités » en dehors de l'évènement (office du tourisme, acteurs du tourisme, du commerce, de l'hôtellerie-restauration...)
 - Améliorer l'identité de l'offre commerciale du centre-ville
 - Soutenir les commerces existants (aides en lien avec aides existantes régionales par exemple)
 - Soutenir la mise en place d'animations.
- Créer des actions d'accompagnement à l'installation du village de marques promouvant les commerces du centre-ville
- Prévenir et lutter contre la vacance commerciale existante et favoriser l'implantation de nouveaux commerces, notamment dans le centre-ville de Bellegarde
- Aider les commerçants à adapter leurs pratiques (en connaissant mieux les habitudes et attentes des visiteurs)
- Favoriser la cohésion/ l'entraide entre commerçants, mais également entre pouvoirs publics et commerçants

Formation

- Permettre l'arrivée de nouvelles formations, notamment infra-bac et post-bac, en adéquation avec les besoins du territoire
- Poursuivre le développement des services pour les populations en situation de fragilité

Tourisme

- Renforcer la qualité de l'accueil touristique en :
 - réaménageant les locaux de l'Office de Tourisme,
 - améliorant la signalétique indiquant le centre-ville de Bellegarde et l'office du tourisme (depuis autoroute par exemple)
 - améliorant la signalétique piétonne en sortie de gare vers centre-ville de Bellegarde
 - améliorant la signalétique des parkings du centre-ville de Bellegarde
- Créer des actions d'accompagnement à l'installation du village de marques promouvant les principaux sites touristiques
- Favoriser le renforcement de l'offre hôtelière et para-hôtelière

F. Un parc de logement ancien, mais en requalification

1. Généralités

Le Pays Bellegardien compte 11 315 logements en 2018, dont 8 360 à Valsershône.

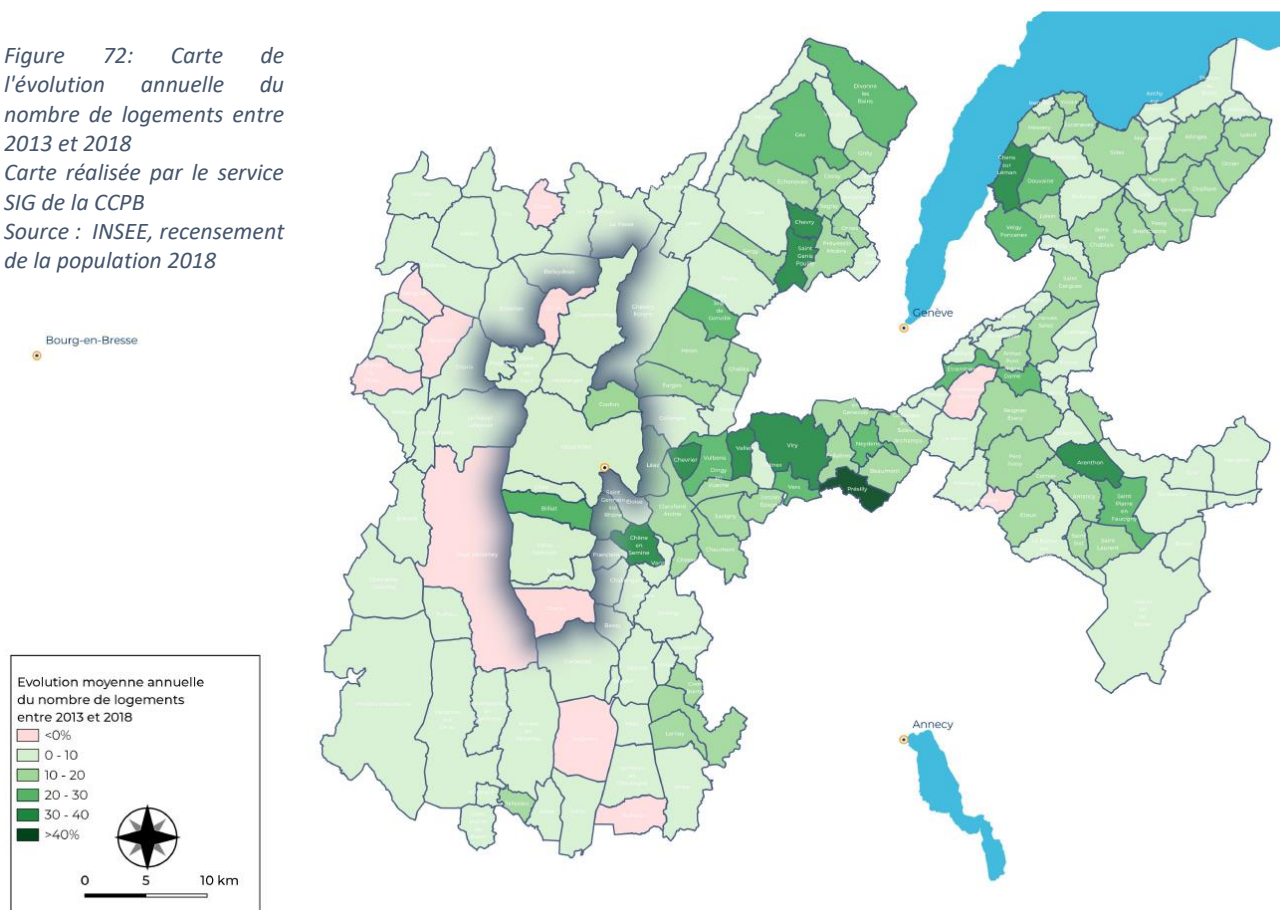
Le nombre de logements ne cesse de croître depuis 1968, de près de 60%, ce qui reste d'une croissance inférieure à celle du département de l'Ain et des autres territoires du Genevois français.

Le nombre de logements a augmenté de 828 unités entre 2012 et 2018, ce qui est nettement plus faible que pour la période précédente, soulignant un ralentissement de la construction neuve, conséquence de la crise immobilière qui a perduré pendant une partie de la période : le taux de croissance annuel du parc est passé de 1,7 % entre 2007 et 2012 à 1,3 % entre 2012 et 2018.

Figure 72: Carte de l'évolution annuelle du nombre de logements entre 2013 et 2018

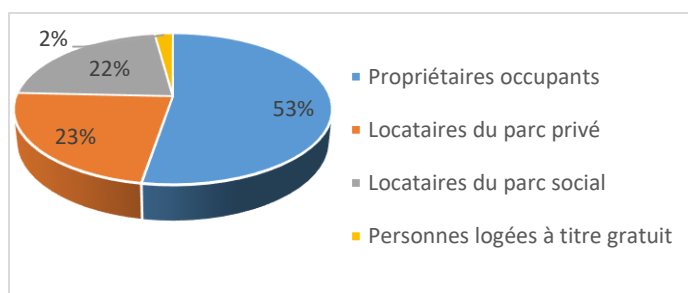
Carte réalisée par le service SIG de la CCPB

Source : INSEE, recensement de la population 2018



Au sein du Pays Bellegardien, entre 2013 et 2018, le taux d'évolution de logements a été supérieur dans les communes rurales proches de Valsershône, comme Billiat (+28%), Confort (+10,5%) et Villes (+6,2%), même si Champfromier (+8%) et Montanges (+7,3%) sont également en évolution. Valsershône a vu son nombre de logements s'élever de +7,7% sur la période. A l'inverse Chanay et Giron ont perdu quelques logements dans la période (moins de cinq chacune).

2. Un statut d'occupation contrasté entre les communes rurales et la centralité



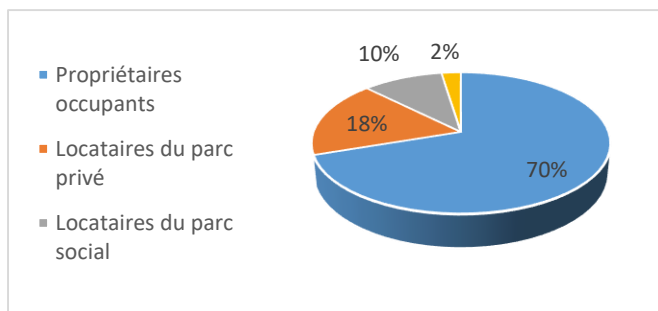
Sur la commune de Valsershône, 53% des logements sont occupés par les propriétaires occupants, 23% par des locataires du parc privé, 22% par des locataires du parc social et 2% par des personnes logées à titre gratuit.

Figure 73: Graphique du statut d'occupation des résidences principales de Valsershône

Source : recensement de la population 2018 INSEE

Sur le reste du Pays Bellegardien, 70% des logements sont occupés par des propriétaires occupants, 18% par des locataires du parc privé, 10% par des locataires HLM et 2% par des personnes logées à titre gratuit.

Figure 74: Graphique du statut d'occupation des résidences principales du Pays Bellegardien hors Valserhône
Source : recensement de la population 2018 INSEE



La tendance est à l'augmentation de la part des propriétaires occupants au détriment des locataires du parc privé et du parc social, notamment sur Valserhône. Il est à noter que cette évolution est en contresens de celle des territoires voisins, ce qui peut laisser à penser que les habitants désireux de rester demeurer sur le territoire sont plus à même d'accéder à la propriété, en raison des prix qui restent plus abordables que dans le reste du Genevois français et parce que l'offre immobilière permet encore la construction d'habitat individuel, produit recherché sur le territoire.

3. Un niveau d'occupation déséquilibré

Les logements du Pays Bellegardien sont très majoritairement sous-occupés⁴⁶, alors que l'occupation équilibrée ne représente qu'un quart des logements. Cela peut notamment s'expliquer par des logements au sein desquels les enfants sont partis pour leur propre logement (études ou travail) et dont les parents conservent le même logement. Au-delà, d'une part parce que l'espérance de vie s'accroît, et d'autre part parce que les solutions de maintien à domicile des personnes âgées s'étant répandues, des logements familiaux sous-occupés sont régulièrement habités par des séniors.

Les logements (hors studio) sur-occupés représentent près de 4% de l'ensemble des logements du Pays Bellegardien.

Le chiffre est peu élevé mais les ménages concernés sont parfois en très forte sur-occupation, soulevant plusieurs problématiques sociales, par manque de moyens financiers.

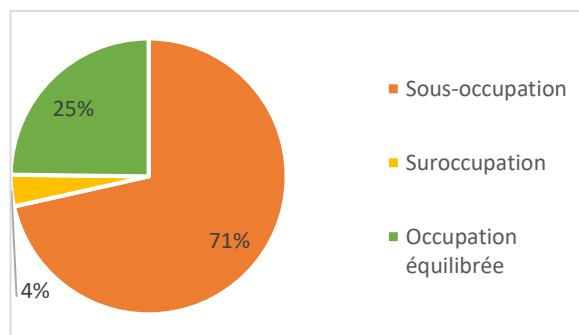
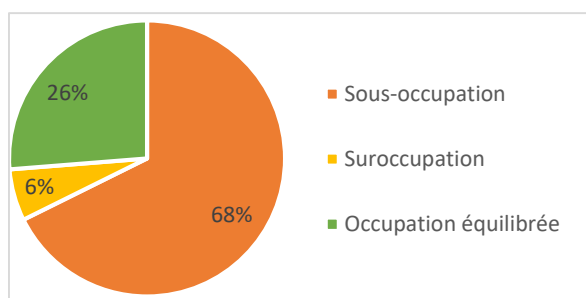


Figure 75: Niveau d'occupation des logements sur le Pays Bellegardien
Source : recensement de la population 2018 INSEE



Sur la commune de Valserhône, les logements suivent les mêmes tendances, avec un taux de sous-occupation légèrement moins élevé et un taux de sur-occupation plus élevé.

Figure 76: Niveau d'occupation des logements dans Valserhône
Source : recensement de la population 2018 INSEE

⁴⁶ Un logement est sur-occupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'« occupation normale », fondée sur le nombre de pièces nécessaires au ménage, décompté de la manière suivante :

- une pièce de séjour pour le ménage ;
- une pièce pour chaque personne de référence d'une famille ;
- une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans et plus ;
- et, pour les célibataires de moins de 19 ans :
- une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans ;
- sinon, une pièce par enfant.

À l'inverse, on parle de sous-peuplement si le logement compte une pièce (ou plus) de plus que la norme.

4. Une part de logements vacants significative et en augmentation

i. Les parts des résidences principales et secondaires en diminution

La part de résidences principales du Pays Bellegardien est revenue au même niveau qu'en 1968 (83%), mais est sur une tendance à la baisse depuis la fin des années 2000, au profit des logements vacants.

Sur le Pays Bellegardien, le taux de résidences secondaires diminue sur le long terme, pour atteindre 5%, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne départementale (5,5%), quand certains territoires voisins en possèdent plus de 10%.

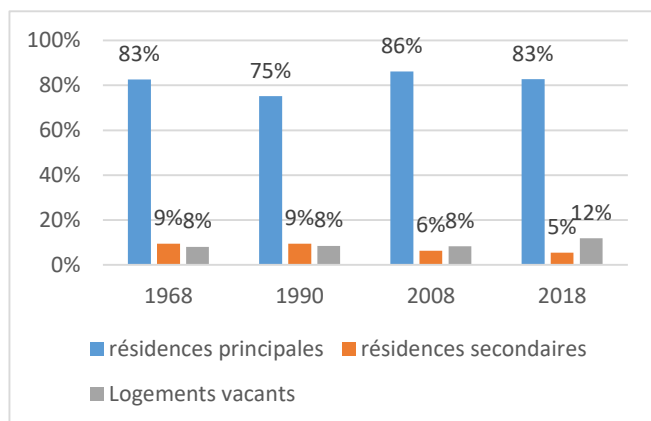


Figure 77: Statut résidentiel des logements du Pays Bellegardien
Source : recensement de la population 2018 INSEE

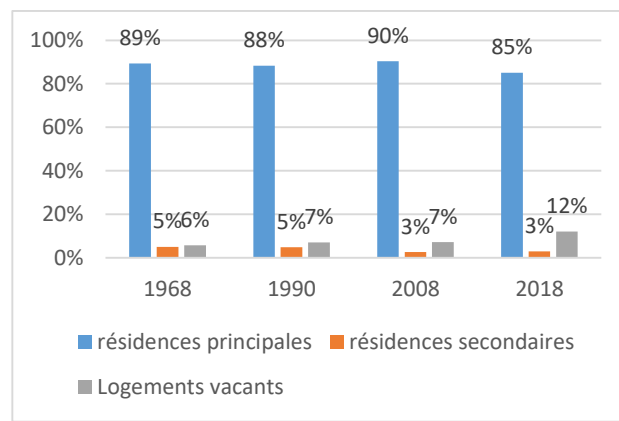


Figure 78: Statut résidentiel des logements de Valserhône
Source : recensement de la population 2018 INSEE

A Valserhône, le taux de résidences principales a baissé de 4 points depuis 1968, mais surtout de 5 points depuis 2008, au profit du logement vacant dans la mesure où le taux de résidences secondaires est resté stable et faible (3%).

En revanche, certaines communes attirent bien plus les résidents secondaires, comme Giron (33%), Surjoux-Lhopital (31%) et Plagne (27%).

Enfin, le phénomène des « faux résidents secondaires » qui existe dans l'ensemble du Genevois français, ne paraît pas très développé à ce jour dans le Pays Bellegardien, mais restera à surveiller de près, tant il a pris de l'ampleur dans les communes de la première couronne du genevois français, avec ses conséquences importantes sur les recettes fiscales pour les collectivités territoriales.

	Logements en 2018 (princ)	Résidences principales en 2018 (princ)	Taux de résidences principales en 2018	Résidences secondaires et logements occasionnels en 2018 (princ)	Taux de résidences secondaires en 2018
Valserhône	8360	7107	85%	245	3%
Billiat	344	265	77%	23	7%
Champfromier	457	346	76%	63	14%
Chanay	297	231	78%	35	12%
Confort	265	229	86%	18	7%
Giron	130	80	61%	43	33%
Injoux-Génissiat	585	467	80%	44	8%
Surjoux-Lhopital	108	61	56%	33	31%
Montanges	207	152	73%	36	17%
Plagne	85	55	64%	23	27%
Saint-Germain-de-Joux	288	216	75%	40	14%
Villes	189	161	85%	12	6%

Tableau 7: Nombre et taux de résidences principales et secondaires en 2018
Source : INSEE, recensement de la population 2018

ii. La part des logements vacants en augmentation

Le taux de logements vacants par commune

Le taux de logements vacants, au sens de l'INSEE⁴⁷ selon le recensement de 2019, est de 12,1%⁴⁸ sur le Pays Bellegardien quand la moyenne départementale s'élève à 8,2% et la moyenne régionale est de 8,6%. La vacance est donc bien supérieure aux moyennes. De plus, sur le territoire la vacance est en augmentation non négligeable les dernières années (8 points depuis 2008).

Ce taux peut laisser penser que la vacance du Pays Bellegardien est « structurelle »⁴⁹. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce fait :

- Bâti ancien vétuste,
- Bâti ancien de qualité mais dépourvu de garage, de jardin et difficile à réhabiliter,
- Pavillons des années 1960-1970 avec présence d'escaliers et souvent énergivores,
- Logements de fermes, éloignés et délaissés sans pour autant que l'exploitant ait cessé d'exploiter ses terres,
- Parc social ancien, de conception et forme urbaine dépassées, qui ne profite pas d'une bonne image,
- Prix de vente trop élevés au regard des ressources des ménages.

Cependant, le taux intercommunal de vacance cache d'importantes différences entre certaines communes, donc la situation est à étudier au cas par cas.

Commune	Nombre de logements vacants au sens de l'INSEE	Part des logements vacants dans le total des logements (avec tendance 2018-2019)	Evolution 2008 à 2019 (en points)
Billiat	56	16,3 =	+ 10,1
Champfromier	46	10,1 ↘	+ 2,9
Chanay	31	10,4 =	+ 2,1
Confort	18	6,8 =	+ 4,1
Giron	8	6,1 =	+ 3,7
Injoux-Génissiat	81	13,7 ↗	+ 2,0
Surjoux-Lhopital	14	12,8 =	+ 1,8
Montanges	20	9,5 =	-2,1
Plagne	7	8 =	+ 6,5
Saint-Germain-de-Joux	35	12 ↗	-5,4
Valserhône	1043	12,4 ↗	+ 5,3
Villes	16	8,5 =	+ 4,7
Pays Bellegardien	1332	12,1 ↗	+ 4,6

Tableau 8: Taux de logements vacants par commune du Pays Bellegardien

Source : INSEE, recensement de la population 2019

⁴⁷ Un logement est considéré comme vacant s'il est inoccupé et :

- proposé à la vente, à la location,
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation,
- en attente de règlement de succession,
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés,
- sans affectation précise par le propriétaire (logement vétuste, etc.).

⁴⁸ Les derniers chiffres connus sont ceux issus du recensement de la population de 2019 (chiffres officiels au 1^{er} janvier 2022). Les chiffres du recensement peuvent paraître élevés, mais l'intérêt est surtout de permettre une comparaison avec les autres territoires.

Nb : d'autres bases de données existent, qui pourront être exploitées par l'observatoire départemental de l'habitat auquel la CCPB vient d'adhérer, ou par une étude complémentaire à ce diagnostic.

⁴⁹ Il est admis que le taux de vacance frictionnel (habituel) est d'environ 4-5%. Au-delà, la vacance est dite « structurelle », ce qui signifie qu'une partie du parc est délaissé par les ménages

La vacance a particulièrement augmenté les 10 dernières années à Billiat (+10,1 points), à Plagne (mais à relativiser dans la mesure où les pourcentages évoluent très vite dans une commune avec peu de logements) et à Valserhône. Sur la dernière année (2019), la vacance a augmenté à Injoux-Génissiat, Saint-Germain-de-Joux et Valserhône, alors qu'elle a baissé à Champfromier.

La plupart des communes du secteur Nord ont un plus faible taux que la moyenne, sauf Saint-Germain-de-Joux qui atteint 11,4% et Champfromier 10,4%.

Dans le secteur Sud, trois communes dépassent la moyenne du Pays Bellegardien. Billiat présente un taux très élevé avec 16,3. Surjoux-Lhopital présente un taux de 13% et Injoux-Génissiat de 12,7%.

Valserhône concentre 76% des logements vacants alors que la commune représente 73,9% du parc total de logements, en présentant un taux supérieur à la moyenne du territoire avec 12,1%. Au sein de Valserhône, c'est vraisemblablement sur la commune déléguée de Bellegarde-sur-Valserine que la vacance est la plus importante.

En effet, en 2013, le taux de logements vacants de Bellegarde-sur-Valserine était de 10,3%, Châtillon-en-Michaille de 6,6% et Lancrans de 6%. De manière plus précise, en 2018, le quartier IRIS⁵⁰ le plus concerné par cette problématique est le centre-ville de Bellegarde-sur-Valserine (19% de vacance), juste devant Lancrans-Vanchy-Coupy (17%) puis Arlod (13%), quand le quartier Arc Vouvray-Gare-Châtillon est inférieur (10%) et que les deux autres quartiers Châtillon-en-Michaille et Plateau de Musinens connaissent une vacance très faible (5%).

Globalement, les élus locaux constatent un décalage entre la part de logements vacants indiquée par l'INSEE et la vacance ressentie/observée sur le territoire. Cela peut tenir au délai important entre la tenue du recensement et la publication des chiffres (plus de 3 ans).

L'évolution de la part de logements vacants sur les communes les plus concernées

Toutes les communes ne suivent pas la même trajectoire en matière de logements vacants.

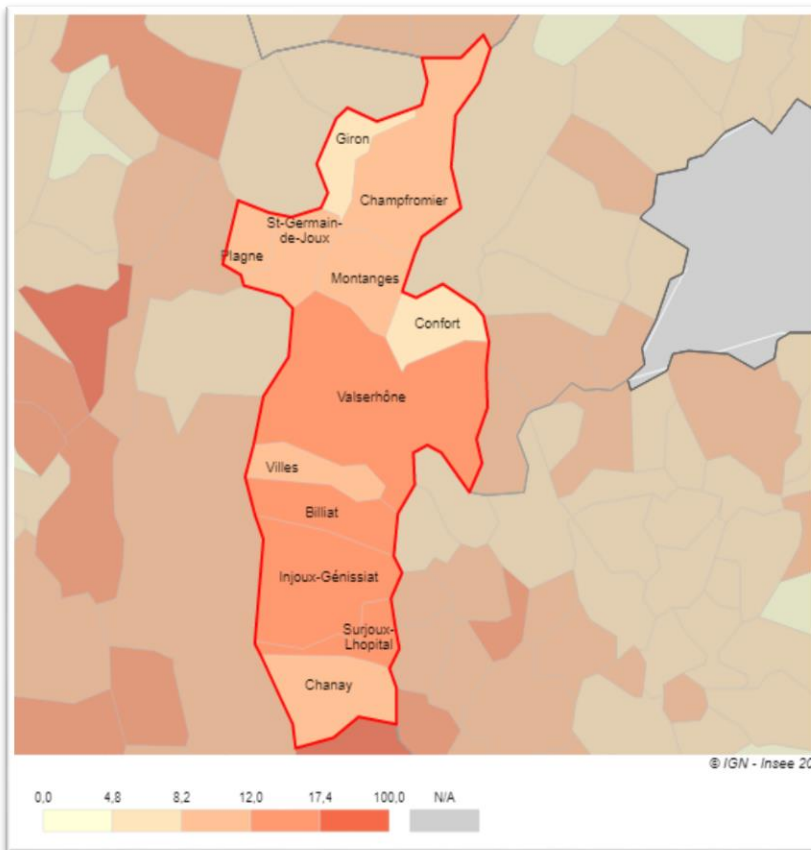
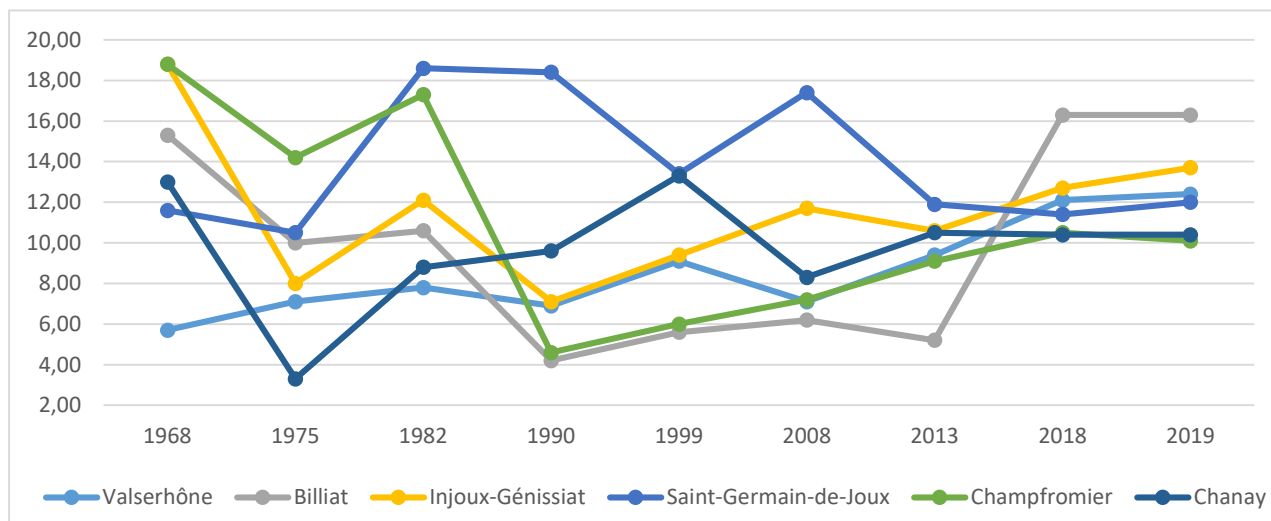


Figure 79: Part de logements vacants dans le total des logements
Source : INSEE, : recensement de la population 2018 INSEE (dernières données disponibles)

Figure 80: L'évolution du taux de logements vacants du Pays Bellegardien et de Valserhône
Source : INSEE, recensement de la population 2018

⁵⁰ L'IRIS signifie « Ilots Regroupés pour l'Information Statistique » et constitue la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales. Seul Valserhône, de par sa population, est découpée en IRIS sur le territoire.

Saint-Germain-de-Joux a une vacance qui est similaire à celle de 1968 après une forte hausse suivie d'une forte baisse depuis 2008.



Billiat a vu sa vacance augmenter fortement entre 2013 et 2018 (6 à 16% en 5 ans). Ce chiffre paraît relever en fait de la vacance frictionnelle car ce taux est vraisemblablement causé par le début de mise en location de la résidence seniors au moment du recensement.

Champfromier est sur une croissance soutenue et constante depuis les années 1990.

Injoux-Génissiat suit la même évolution que Champfromier.

La vacance sur Valserhône a plus que doublé entre 1968 et 2018, avec notamment une hausse importante depuis 2008.

Caractérisation des logements vacants

Selon le fichier LOVAC⁵¹ (voir tableau page suivante), qui est la référence dans le domaine (mais ne fournit des données que pour les communes possédant un certain nombre de logements vacants⁵²), le nombre de logements vacants est inférieur à celui donné par l'INSEE pour la plupart des communes, hormis Chanay, Saint-Germain-de-Joux et Villes (dans une moindre mesure). Le taux de vacance du Pays Bellegardien s'élève à 11,8% sur l'ensemble du Pays Bellegardien, peu éloigné des 12,1% donnés par l'INSEE.

Pour réaliser une analyse plus fine des logements qui sont réellement vacants, il convient d'analyser les données de logements vacants depuis plus de deux ans. Ceux-ci représentent 6,4% sur le Pays Bellegardien, alors que la moyenne régionale s'élève à 3,9% quand la moyenne nationale est de 3,5% (dont 3,3% en zone B2 et 5,2% en zone C). Pour comparaison, la vacance de plus de deux ans est de 15,7% à Nantua, 8,5% à Oyonnax et de 2,2% à Saint-Julien-en-Genevois.

⁵¹ Ce fichier a été mis en place par la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages en 2020 (croisement des fichiers 1767BISCOM et des Fichiers Fonciers).

⁵² Dans le fichier LOVAC agrégé, les communes comptant moins de 11 logements du parc privé vacants depuis moins de deux ans et moins de 11 logements du parc privé vacants depuis deux ans ou plus n'apparaissent pas en raison du secret fiscal.

Commune ⁵³	Nombre de logements vacants (fichier LOVAC) au 01/01/2020 ⁵⁴	Part des logements vacants dans le total des logements (%)	Nombre de logements vacants depuis plus de 2 ans	Part des logements vacants de 2 ans et plus dans le total des logements (%)	Part des logements vacants de moins de 2 ans (%)
Billiat	33	12,2	22	8,1	4,1
Champfromier	32	8,7	20	5,5	3,3
Chanay	66	20,2	44	13,5	6,7
Injoux-Génissiat	74	14,0	47	8,9	5,1
Saint-Germain-de-Joux	57	20,6	43	15,5	5,1
Valserhône	903	13,1	394	5,7	7,4
Villes	24	12,2	12	6,1	6,1
Pays Bellegardien	1266	13,1	620	6,4	6,7

La vacance de longue durée est présente en forte proportion à Saint-Germain-de-Joux et Chanay notamment. Les communes d’Injoux-Génissiat et de Billiat présentent également un taux élevé. Enfin, Champfromier, Valsershône et Villes ont les plus faibles taux de vacances de longue durée, même si elle dépasse tout de même 5%.

Sur Valsershône, il est constaté de forts contrastes selon les quartiers. Il apparaît que la vacance de longue durée est la plus concentrée dans le centre-ville de Bellegarde ainsi que dans ses abords immédiats et Lancrans. Selon le diagnostic du PLUIH, les logements vacants sont principalement des T2 et des T3.

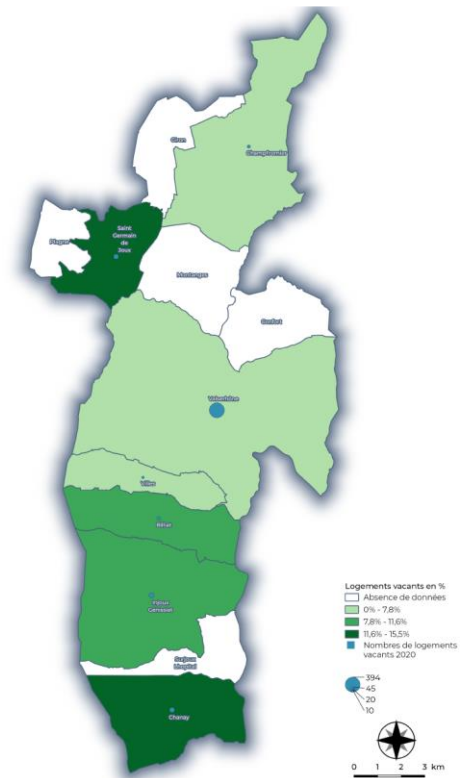


Figure 82: carte du taux de logements vacants depuis plus de deux ans sur le Pays Bellegardien

Source : données LOVAC (Ministère du logement)
Carte : service SIG de la CCPB

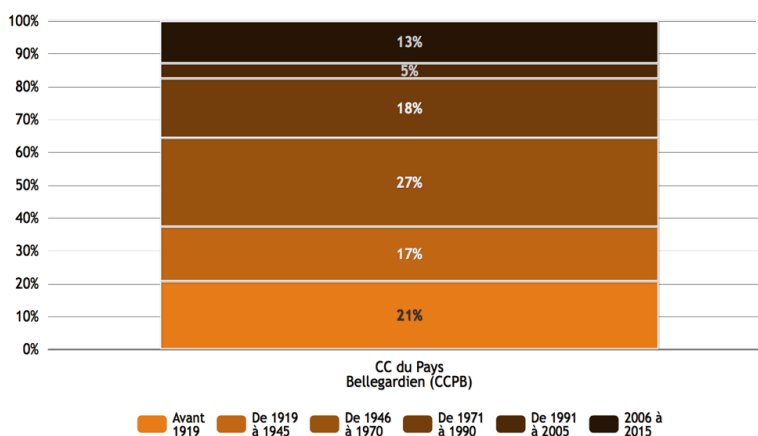


Figure 83: Périodes de construction des logements vacants en 2018

Source données : INSEE 2021. Graphique : diagnostic du PLUIH du Pays Bellegardien EAU PROSCOT

Plus le parc est ancien, plus le taux de vacance apparaît élevé (60% des logements vacants sont des logements construits avant 1948), ce qui laisse penser qu’il s’agisse de logements dévalorisés, obsolètes, ou en inadéquation avec la demande (manque de confort, localisation...).

⁵³ Dans le fichier LOVAC agrégé, les communes comptant moins de 11 logements du parc privé vacants depuis moins de deux ans et moins de 11 logements du parc privé vacants depuis deux ans ou plus n'apparaissent pas en raison du secret fiscal.

⁵⁴ Ce fichier, officiel au 01/01/2020 est le dernier disponible (publié le 13 mai 2022)

Le PLUIH du Pays Bellegardien prévoit une action spécifique pour le traitement des logements vacants et indignes. Dans un but de meilleure connaissance de la vacance et avant de prendre d'éventuelles mesures, une étude pourrait être à conduire afin de qualifier la vacance de logements sur le territoire.

La commune de Bellegarde-sur-Valserine a institué en 2011 la taxe d'habitation sur les logements vacants⁵⁵, qui cible les logements vacants depuis plus de cinq ans.

5. Les caractéristiques du parc

a) Un parc plutôt composé de logements individuels

Les résidences principales du Pays Bellegardien sont composées pour plus de la moitié par des appartements, sous l'influence de Valserhône qui comprend 62% d'appartements, quand le reste du territoire en possède 22%.

	Valserhône	Billiat	Champfrômier	Chamay	Confort	Giron	Injoux-Génissiat	Surjoux-Lhopital	Montanges	Plagne	Saint-Germain-de-Joux	Villages	Pays Bellegardien
Maisons en 2018	3143	238	312	229	209	110	464	100	178	80	193	158	5414
Appartements en 2018	5184	106	122	68	53	12	120	8	29	5	95	29	5830

Tableau 9: Nombre de maisons et d'appartements par commune en 2018

Source : INSEE, recensement de la population 2018

b) L'âge du parc de logements

Le parc de logements apparaît plus ancien que celui des territoires voisins. En effet, seuls 24% des résidences principales ont été construites dans les 25 dernières années contre 40% dans les territoires des SCOT proches de l'agglomération genevoise.

De plus 64% du parc a été construit avant la première réglementation thermique dans l'habitat en 1974.

Si les logements anciens des communes rurales et de montagne présentent un caractère patrimonial incontestable, ils peuvent néanmoins être plus dégradés compte tenu du coût de rénovation onéreux, voire abandonnés pour cause de performances énergétiques non satisfaisantes ou de morphologies ne correspondant plus à la demande actuelle (façades sur rue, absence de garage...).

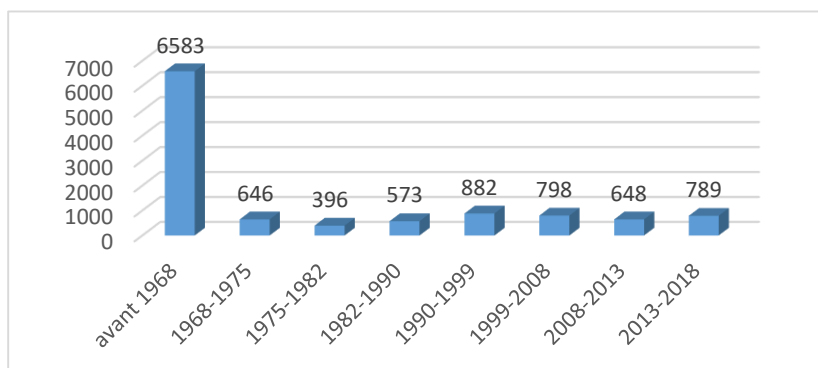


Figure 84: Période de construction des logements du Pays Bellegardien (en 2018)

Source : INSEE, recensement de la population 2018

Egalement, du passé industriel du Pays Bellegardien, restent des logements peu qualitatifs et par conséquent moins attractifs, qui peuvent présenter des risques de dégradation.

c) La taille des logements

Les grands logements⁵⁶ dominent le parc avec 62,2% de T4 et plus, notamment dans les communes des secteurs nord et sud qui possèdent 77% de grands logements. Ce sont les grands logements qui se

⁵⁵ Pour information, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants sera maintenue après disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales

⁵⁶ T4 et plus (une salle à manger et trois chambres ou plus)

construisent le plus les années passées, notamment dans les communes hors Valserhône. Sur cette commune, c'est plutôt la part des T3 qui est en forte croissance, alors la part des T1-T2 est en diminution.

d) La qualité des logements

i. Un niveau de confort des logements inférieur à la moyenne départementale

En analysant les données de l'INSEE, au niveau du Pays Bellegardien, 77% des logements sont « tout confort »⁵⁷ contre 82% pour l'ensemble du département et présente de fortes disparités selon les communes. 19% des logements du Pays Bellegardien sont en « confort partiel » et 4% « sans confort ». On note par exemple un maximum de 19% de logements « sans confort » à Saint-Germain-de-Joux pour un minimum de 3% à Valserhône et Injoux-Génissiat.

De même, il y a 18% de logements à « confort partiel » à Villes et Confort, pour 32% à Saint-Germain-de-Joux et 45% à Surjoux, quand Valserhône en possède 20% environ.

En analysant le classement cadastral réalisé par les services fiscaux, au niveau du Pays Bellegardien, on constate une majorité de logements dans la classe 5 « assez confortable », pour 11% en classes 1 à 4 « grand luxe à confortable », 23% en classe 6 « ordinaire » et 5% en classes 7 et 8 « médiocre » et « très médiocre ». La qualité globale du parc est moins élevée que la moyenne départementale. En revanche, l'analyse de l'évolution montre une amélioration notable du parc, avec de plus en plus de logements de bonne qualité, grâce aux nouvelles constructions basées sur des normes plus strictes, accompagnée d'une baisse conséquente des logements de classes 7 et 8, grâce aux efforts de rénovation.

ii. Les « passoires thermiques »

Les « passoires thermiques » ou énergétiques sont des logements qui consomment énormément de chauffage et/ou sont très mal isolés. Pour autant les passoires thermiques ne sont pas forcément des logements insalubres, il s'agit de logements avec un mauvais diagnostic de performance énergétique (F et G).

Pour les nouveaux contrats de location conclus à compter du 1er janvier 2023, un logement sera qualifié d'énergétiquement décent lorsque sa consommation d'énergie (chauffage, éclairage, eau chaude, ventilation, refroidissement...), estimée par le DPE et exprimée en énergie finale par mètre carré de surface habitable et par an, sera inférieure à 450 kWh/m² en France métropolitaine. En janvier 2025, ce seuil sera relevé à 420 kWh/m², donc tous les logements avec un DPE G. Le seuil sera encore relevé pour atteindre D en 2034.



Les logements les plus énergivores, dont la consommation d'énergie dépasse cette valeur puis ce niveau, ne pourront plus être proposés à la location.

⁵⁷ **Logement sans confort** : ni baignoire, ni douche, ni WC

Logement tout confort : baignoire ou douche, WC et chauffage central

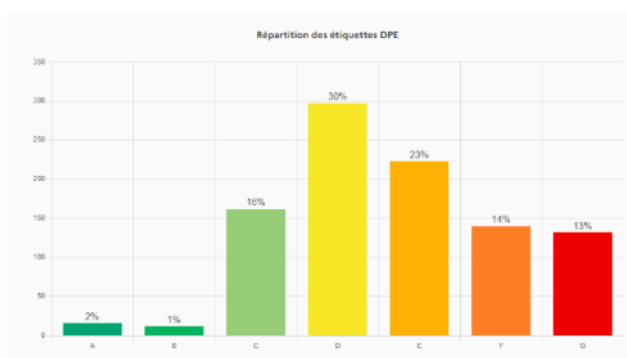
Logement au confort partiel : les autres possibilités

Le logement sans confort est à prendre avec précaution car il est constaté, d'une manière générale, une sous-estimation du confort réel (surtout pour les logements anciens), les travaux d'amélioration du confort intérieur n'étant pas toujours déclarés ou n'étant pas toujours pris en compte rapidement.

Etant donné la répartition des étiquettes énergie des DPE des logements du Pays Bellegardien, ces réglementations vont concerner un nombre important de logements sur le territoire (12% en 2025, dont une partie d'entre eux dès 2023).

Figure 85: Répartition des DPE pour les 982 logements du Pays Bellegardien en possédant un depuis juillet 2021

Source : <https://observatoire-dpe.ademe.fr/statistiques/outil>



iii. Une précarité énergétique importante

Cependant, en 2015, l'INSEE relève 23,2% des ménages du Pays Bellegardien sont dans une situation de vulnérabilité énergétique⁵⁸, quand la moyenne régionale est de 18,6% et que la moyenne nationale est de 14,6%. A titre de comparaison, le taux est de 17,6% sur la CC Usse et Rhône.

En 2019, selon l'Observatoire de la précarité énergétique, le taux de précarité énergétique dans le logement⁵⁹ sur le territoire est de 16,1%, ce qui est supérieur à toutes les moyennes, y-compris Pays de Gex

agglomération et Usse et Rhône, mais comparable à Haut-Bugey agglomération (hors plateau d'Hauteville) et inférieur à Bugey-Sud.

Commune	Part de ménages en précarité énergétique (%)
Bellegarde-sur-Valserine (01033)	12,7
Billiat (01044)	27,3
Champfromier (01081)	10,9
Chanay (01082)	14,7
Châtillon-en-Michaille (01091)	11,3
Confort (01114)	11,7
Giron (01174)	17,4
Injoux-Génissiat (01189)	15,3
Lancrans (01205)	19,4
L'hôpital (01215)	17,3
Montanges (01257)	14,2
Plagne (01298)	18
Saint-Germain-de-Joux (01357)	17,8
Surjoux (01413)	10,9
Villes (01448)	11,7
CC du Pays Bellegardien	16,1
Département	13,2
Région	13,6
France	14

Le dispositif « SLIME » du Département de l'Ain mis-en-œuvre par ALEC 01 est un programme d'accompagnement gratuit des ménages visant à lutter contre la précarité énergétique.

Tableau 10: Part des logements du Pays Bellegardien en précarité énergétique

Source : INSEE, recensement de la population 2018

iv. Une part du parc de logements qualifiable d'« indigne »

Le parc de logements du Pays Bellegardien est assez âgé, et une part peut présenter des signes « d'indignité », c'est-à-dire ne respectant pas les normes légales d'habitation⁶⁰.

⁵⁸ La part des revenus consacrés au chauffage, à l'eau chaude, à la ventilation du logement ainsi qu'au carburant atteint le double de l'effort médian.

⁵⁹ Il s'agit de la part des ménages sous le 3ème décile de revenu, dont les dépenses énergétiques pour le logement (chauffage, eau chaude, électricité) sont supérieures à 8% des revenus totaux.

⁶⁰ L'habitat indigne recouvre une pluralité de situations, allant de l'inconfort au péril, toutes définies au sein du Code Général des Collectivités Territoriales, du Code de la Construction et de l'Habitation et du Code de la Santé Publique

Par définition, il existe peu de données sur l'état de dégradation du parc, mais l'on constate, en se basant sur les signalements réalisés auprès des acteurs de la lutte contre l'habitat indigne, que la majorité des signalements des dernières années sont très majoritairement situés sur Valserhône.

	Désordre sur le parc public	Infraction au règlement sanitaire départemental	Procédure relevant du code de la santé (insalubrité)	Péril dans l'habitat
Billiat	1	0	0	0
Champfromier	0	2	0	0
Valserhône	3	28	6	0

Tableau 11: Signalements enregistrés par le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne⁶¹ (années 2018 à 2020)

Source : Adil de l'Ain

Les logements indignes peuvent être des logements avec un caractère patrimonial important, mais dont le coût de la rénovation est trop élevé dans les communes rurales. Dans les centre-bourgs ou centre-ville, il peut s'agir d'immeubles dont les logements sont vacants car ne correspondant plus à la demande d'aujourd'hui (façades sur rue, absence de garage...) ou étant trop dégradés et pour lesquels les propriétaires ne souhaitent pas investir.

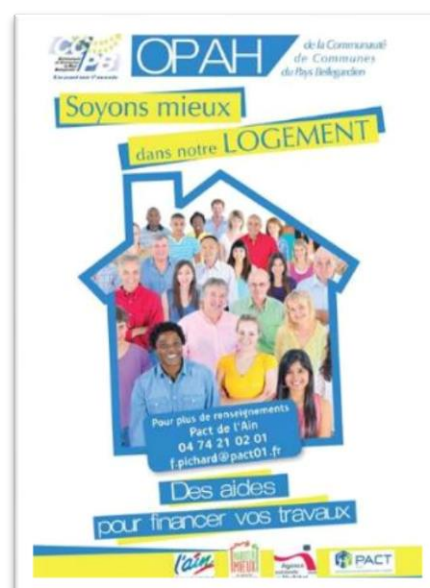
Une autre explication possible⁶² est que des « marchands de sommeil » louent des logements dégradés (qui n'ont pas bénéficié de travaux de réhabilitation interne ou externe), afin de loger à coût de marché, parfois avec des facilités (pas de garantie et de loyer d'avance, paiement en liquide etc.) à des personnes possédant très peu de moyens financiers, mais aussi peu de moyens juridiques (par exemple des primo-arrivants, souvent des familles qui vont sur-occuper le logement) de faire valoir leurs droits à un logement digne. Ce type de situation présente un intérêt pour le propriétaire bailleur car ce type de ménage est plus solvable car recevant des aides au logement conséquentes. Certains propriétaires bailleurs ne font pas signer de bail, et/ou ne fournissent pas de quittance aux locataires, ne leur permettant pas de faire valoir certains droits sociaux par exemple.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) de 2011 à 2017

Du fait des problématiques de qualité du parc privé, la Communauté de Communes du Pays Bellegardien a engagé de 2011 à 2017 une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU). L'OPAH visait 295 logements selon des cibles prioritaires, qui étaient :

- les immeubles des îlots prioritaires et des centres bourgs
- les logements locatifs vétustes lors du changement de locataire
- les immeubles fortement dégradés et les situations de logement indigne
- les propriétaires occupants en situation de précarité énergétique

De plus, des « îlots sensibles » ont été pointés :



⁶¹ Un contact avec un particulier devient un signalement lorsqu'un juriste de l'ADIL a détecté une réelle situation d'indignité

⁶² Situation qui existe bien car évoqué par les acteurs du secteur social à l'occasion d'une rencontre trimestrielle du CCAS de Valserhône le 09/06/2022.

- centre-ville de Bellegarde-sur-Valserine : îlot de la gare et Victor Bérard, ainsi que l'îlot Joseph Marion
- quelques parcelles à Lancrans et Chanay.

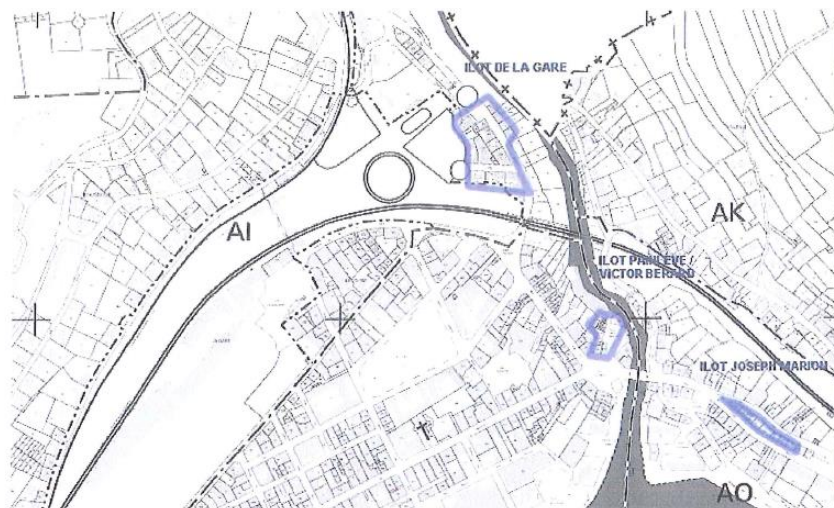


Figure 86: carte des îlots sensibles définis dans l'OPAH de Bellegarde en 2011

De plus, des secteurs prioritaires ont par ailleurs été définis dans chaque commune.

L'ancienne commune de Bellegarde était celle contenant le plus d'îlots prioritaires. Les autres communes très concernées par ces priorités étaient Saint-Germain-de-Joux, Champfromier et l'ancienne commune de Châtillon-en-Michaille.

Cette opération a permis d'apporter :

- 1 900 000€ de subventions tous financements confondus ;
- 4 300 000€ de travaux générés ;
- 106 dossiers d'amélioration et d'adaptation des logements (dont 80 de propriétaires occupants et 26 de propriétaires bailleurs)
- 33 dossiers de mise aux normes dans le cadre du PIG Dépendance de l'Ain ;
- 89 diagnostics habitat indigne ;
- 45 logements sortis de vacance ;
- 45 logements traités contre l'habitat indigne (travaux lourds)
- 78 logements traités avec une amélioration thermique de qualité.

Du fait d'une trop grande différence entre les prix du marché libre et ceux imposés dans le cadre d'un conventionnement (exigeant également des investissements pour les propriétaires en contrepartie de réductions d'impôts), le bilan de l'OPAH apparaît mitigé. Aussi, la CCPB n'a pas choisi de demander de prorogation après l'échéance du programme, qui a pris fin en 2016.

[La plateforme de conseil à la rénovation énergétique REGENERO](#)

En parallèle, la CCPB a pris la décision de mettre en place une plateforme de rénovation énergétique sur son territoire. Celle-ci vise à accompagner et faciliter le passage à l'acte des ménages en leur apportant un service complet, de la conception jusqu'au suivi de la performance énergétique. Elle assure ainsi, dans un objectif de massification et de développement de l'économie et de l'activité locale, la coordination de tous les partenaires pour couvrir trois dimensions :

- l'accompagnement pratique des ménages dans la mise-en-œuvre de leur projet (conception technique, montage financier, consultation des entreprises, suivi des travaux et après livraison),
- la mobilisation des professionnels pour faire émerger une offre de rénovation globale,
- la mobilisation de financements.

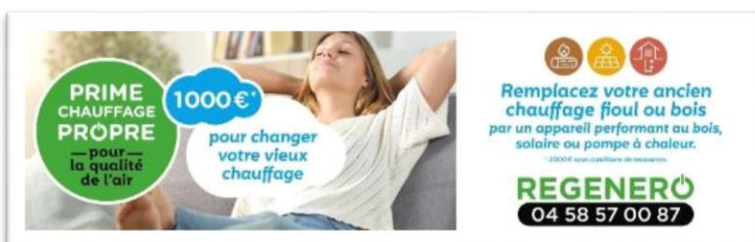


Figure 87: photo d'une maison en rénovation

Cette plateforme est à ce jour mutualisée avec les autres intercommunalités de l'Ain sous la houlette du Département de l'Ain. **REGENERO** La société publique locale (SPL) ALEC de l'Ain en est l'opérateur unique, sous la marque Regenero. Les objectifs stratégiques fixés par le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en faveur de la rénovation énergétique du parc total de logements portent sur 1800 maisons et 1800 logements collectifs rénovés à l'horizon 2030.

Afin de renforcer son aide aux propriétaires, la Communauté de Communes du Pays Bellegardien a instauré deux aides aux particuliers aux côtés de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

- Bonus de performance énergétique : prime de 1500€/logement (9000€ maximum pour l'ensemble d'une copropriété) en cas de réalisation de travaux de rénovation énergétique (isolation combles, planchers haut/bas, toitures sous-rampants, murs extérieurs) en individuel comme en logement collectif (programme de 36 mois jusqu'en octobre 2022) portant un objectif de 60 logements accompagnés (la moitié de la prime est supportée par la CCPB, l'autre l'étant par la Région) ;
- « Prime Chauffage Propre » dans le cadre de la convention Air signée entre le Pôle Métropolitain du Genevois français et la Région qui permet le versement de 1000€ à 2000€ par ménage qui remplace son système de chauffage fioul ou son ancien système de chauffage à bois par un chauffage propre (lancement en mai 2021 jusqu'à épuisement du budget total de 20 000€ en juin 2022, dont 20% à la charge de la CCPB).



La région décidant de ne pas reconduire ces deux aides, la question sera mise en débat auprès des élus de la CCPB afin de prévoir la suite ou la fin définitive de ces dispositifs incitatifs.

6. Le parc locatif social

Le Pays Bellegardien possède un important parc locatif social, avec 2251 unités à l'échelle du territoire en 2021⁶³. Celui-ci a connu une hausse dans la dernière décennie puisque ce chiffre était de 2 023 en 2012.

Avec 2030 logements sociaux, Valsershône concentre 90% des logements sociaux du territoire contre 74% de l'ensemble du parc de logements. Le quartier des hauts de Bellegarde concentre à lui seul 40% du parc social de Valsershône.

En proportion du nombre de résidences principales, Valsershône est la commune où le taux est le plus élevé avec 28,6% de logements sociaux. La commune-centre tire donc vers le haut le taux du Pays Bellegardien qui s'élève à 24%.

Ces taux sont beaucoup plus élevés que la moyenne de l'Ain (16%).

Etat des lieux du parc social

Les logements locatifs sociaux se composent en grande majorité de logements collectifs (87%), avec une proportion moins forte sur les communes des réseaux nord et sud.

Par ailleurs, le parc social est principalement composé de logements de taille moyenne avec 35,8% de T3, 30% de T4 et 20,4% de T2, qui témoignent d'une répartition assez équilibrée.

Le parc social est en moyenne plus âgé que la moyenne départementale (18 ans en 2015 contre 16,3 ans au niveau départemental).

⁶³ Selon le Répertoire du parc locatif social 2021

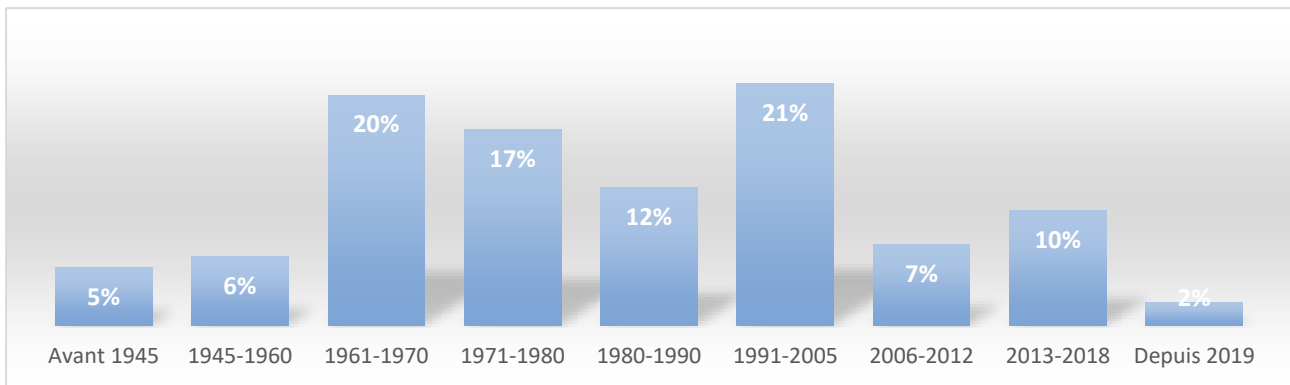


Figure 88: Année de construction des logements sociaux du Pays Bellegardien
 Source : Répertoire du parc locatif social 2021

Les deux tiers du parc ont été construits avant 1989, ce qui influe sur la qualité thermique très moyenne du parc social : 46% du parc classé en étiquettes E/F/G sur le territoire contre 40% dans l'Ain.

Dynacité (avec 67%) et SEMCODA (avec 20%) sont les deux principaux bailleurs sociaux du territoire.

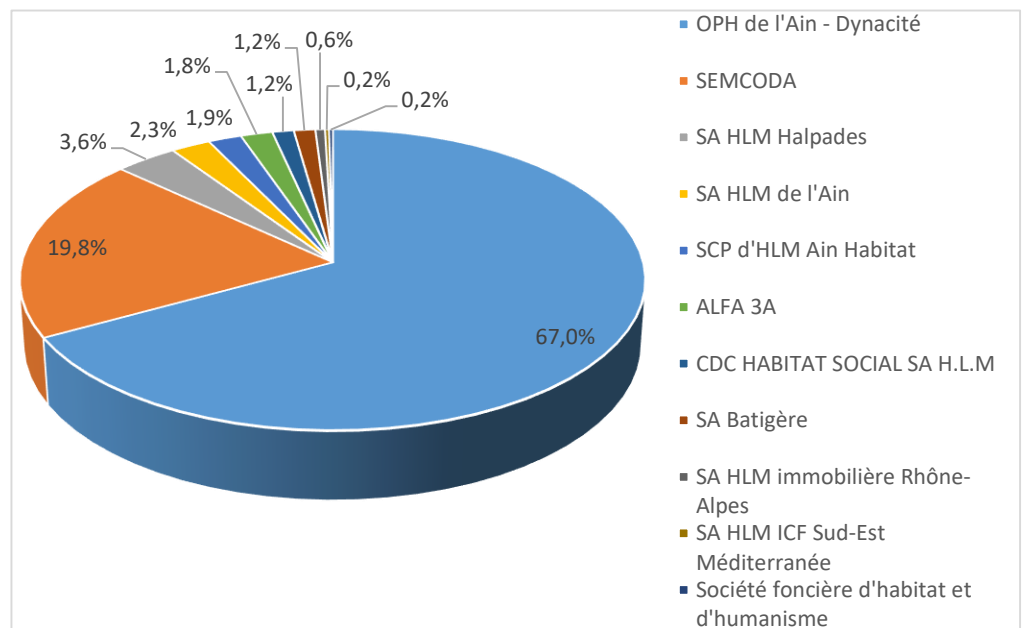


Figure 89: Répartition des logements locatifs sociaux selon le bailleur social propriétaire sur le Pays Bellegardien
 Source : Répertoire du parc locatif social 2021

Le taux de vacance des logements sociaux de plus de trois mois est très faible, se situant à 0,89%⁶⁴, quand il est de 2% en moyenne dans l'Ain. Le taux de vacance est stable depuis plus de 10 ans, en dessous de 1%. Le taux de mobilité a tendance à baisser depuis une dizaine d'années pour se situer autour de 8% en 2021, après avoir dépassé les 14% en 2014.

Dynamiques en matière de réhabilitation et de construction de logements sociaux

La commune déléguée de Bellegarde-sur-Valsérine s'est engagée dans une grande opération de rénovation urbaine depuis le début des années 2010, afin d'améliorer le confort des habitants, mais aussi donner une image nouvelle à la ville. Ainsi, particulièrement en partenariat avec Dynacité et SEMCODA, diverses opérations de requalification du parc ont été conduites, telles que :

- Le quartier Beauséjour (démolition de deux immeubles et réhabilitation de six autres) ;
- L'îlot en extension/requalification du centre commercial du Crédo ;
- Réhabilitations d'autres immeubles du patrimoine de Dynacité (avenue Saint-Exupéry ou Joseph Marion par exemple).

⁶⁴ Source : Répertoire du parc locatif social 2021

D'autres opérations sont prévues à l'avenir, comme la réhabilitation des immeubles Dynacité du bord du Rhône, mais surtout dans le quartier de Musinens, au travers de l'opération « Musinens 2030 » qui va permettre la réhabilitation lourde de tous les immeubles Dynacité du plateau de Musinens, ce qui représente 493 logements, sur une durée de 10 ans.



Figure 90: Photos d'immeubles des îlots sociaux dans le quartier de Musinens
Photos : Matthieu Lasvènes - CCPB

De plus, deux bâtiments sociaux anciens seront détruits dans les prochaines années par Dynacité rue des écluses (15 logements).

En parallèle de ces réhabilitations, plusieurs opérations mêlant accession sociale à la propriété et locatif, ont été réalisées dans les dernières années, en cœur de village à Lancrans (34 logements en locatif et accession à la propriété), à proximité du centre-ville de Bellegarde (rue de la filature, 39 logements en locatif et en accession sociale à la propriété), deux bâtiments d'habitation avec implantation de commerces en pied d'immeubles à proximité du centre commercial du Crédo (44 logements en locatif et accession sociale à la propriété), rue du 19 mars 1962 sur le plateau de Musinens, deux bâtiments dans le quartier Beauséjour (31 logements en accession sociale à la propriété), deux bâtiments rue Monval (40 logements), 28 logements rue Molière (semi-collectif), 16 logements sociaux route de Billiat à Arlod, 20 logements sociaux locatifs (et 36 logements libres dans deux bâtiments de la résidence sénior située allée de l'étang à Châtillon, ainsi que 56 logements rue du Semnoz à Ochiaz (collectif et individuel groupé).

v. L'hébergement d'urgence et d'insertion

Géré par l'association ALFA3A, le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) « Le Regain », à Valserhône, accueille les personnes en situation d'urgence et grande difficulté sociale. Il a également vocation à accompagner les personnes en rupture sociale (stabilisation et réinsertion). Les 25 places sont réparties comme suit : 7 places en hébergement d'urgence, 9 places en insertion (des appartements disséminés) et 9 places en Aide au Logement Temporaire (ALT).

Quelques logements sont disponibles sur Valserhône pour le logement en urgence de femmes victimes de violence. Enfin, quatre autres appartements sont en sous-location pour des personnes en difficulté de logement, d'hébergement et d'insertion sociale.

Une nouvelle résidence, comprenant 24 logements, devrait être construite par Alfa 3A dans les prochaines années à Valserhône.

vi. L'hébergement de personnes handicapées ou à mobilité réduite

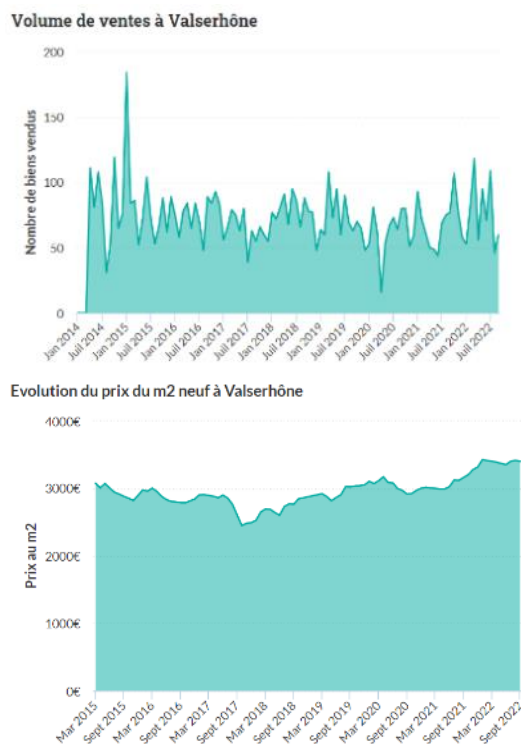
A Valserhône est présent un foyer géré par l'ADAPEI, pour l'hébergement de personnes handicapées, permettant de loger 38 personnes.

7. Le marché de l'immobilier

a) L'état du marché de l'accession

Le marché de l'accession est reparti à la hausse depuis le milieu des années 2010, et ce de deux manières, d'une part par une évolution à la hausse des prix, mais aussi par une hausse du volume des transactions. Cela peut s'expliquer à la fois par l'arrivée de ménages extérieurs à la zone du Genevois français en quête d'emploi, mais aussi de ménages en quête de l'achat d'un logement à prix plus abordable que dans les autres territoires du Genevois français ou de la Suisse, pour une superficie supérieure ou plus d'agréments (garage, terrasse etc.) ou la possibilité de s'offrir une maison individuelle. Ces arrivées de populations nouvelles peuvent s'expliquer par l'attractivité à la fois de la Suisse pour ses nombreuses offres d'emploi et ses salaires bien plus élevés qu'en France, et à la fois par le nombre d'emplois élevés offerts par les entreprises et collectivités du Genevois français.

Figure 91: Graphiques de l'évolution des volumes de vente tous biens confondus et neufs et anciens (haut) et du prix de vente au m² à Valsenhône – Estimations basées sur le spécialiste immobilier Yanport
Source : <https://immobilier.lefigaro.fr/prix-immobilier/valserhone/ville-01033#volume-de-ventes>



Mais, compte tenu de cette pression à venir et des inégalités de revenus d'ores et déjà présentes entre les habitants du territoire, le PLUIH engage le territoire dans une politique de diversification de son offre. Il s'agit

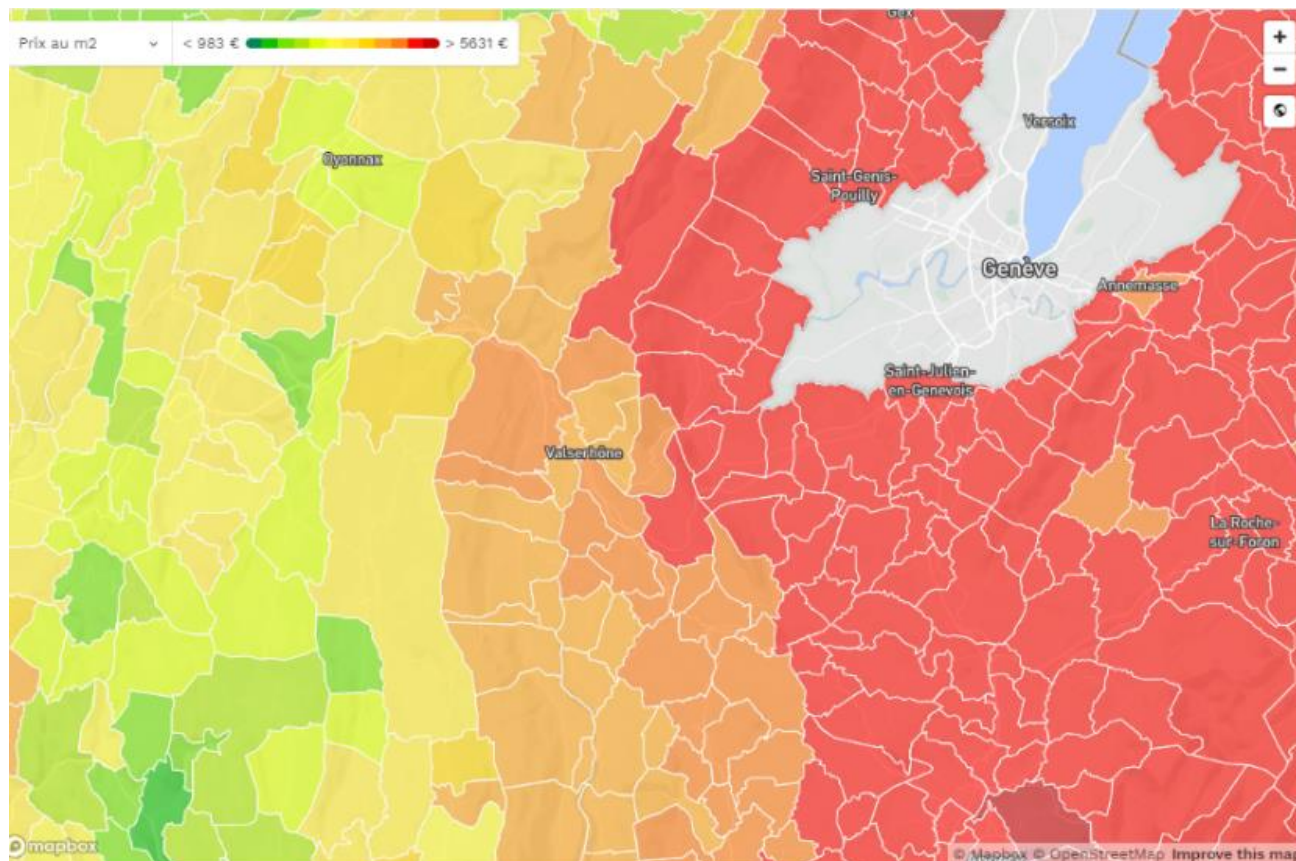


Figure 92: Carte des prix moyens des maisons et appartements au 03 juin 2022
Source : www.meilleursagents.com/prix-immobilier

de

répondre à l'ensemble des profils de ménages par une production nouvelle à la fois attractive, soutenable financièrement, conciliant les enjeux d'économie de foncier et d'énergie, et correspondant à la fois à l'identité du territoire et aux nouvelles attentes des habitants.

i. Le marché du neuf

Les prix⁶⁵ médians du m² dans les collectifs récents sont d'environ 3100€. Ces prix apparaissent assez élevés pour le profil des ménages prétendant à ces logements (jeunes ménages primo-accédant, personnes âgées désireuses de revenir en centre urbain...). A titre de comparaison, les prix médians sont de 5340€/m² sur le Pays de Gex et de 4670€/m² dans l'Ain et de 3270€/m² sur le territoire de la Plaine de l'Ain Côtière.

Les prix des maisons neuves sont également en hausse après plusieurs années de stagnation, en s'établissant autour de 2870€/m². La majorité des nouvelles constructions individuelles se réalisent en dehors de la ville-centre historique de Bellegarde. A titre de comparaison, le prix médian est de 4650€/m² sur le Pays de Gex contre 2900€/m² dans l'Ain.

ii. Le marché de l'ancien

Le prix médian des appartements anciens s'élève à 1960€/m² sur l'année 2021⁶⁶, en augmentation de 10% sur une année. Ces mêmes prix s'élèvent à 2100€/m² sur Valserhône⁶⁷. A titre de comparaison, le prix est de 4100€/m² sur le Pays de Gex contre 2220€/m² dans l'Ain.

Le prix médian des maisons individuelles est de 260 000€ sur l'année 2021 (prix médian de 2400€/m²), en augmentation de 4% sur l'année. Ces mêmes prix s'élèvent à 2600€/m² sur Valserhône. A titre de comparaison, le prix médian est de 568 600€ sur le Pays de Gex contre 240 000€ dans l'Ain.

iii. Le marché des terrains à bâtir

Le prix médian des terrains à bâtir s'élève à 180€/m² en 2021 sur le Pays Bellegardien, en forte augmentation depuis 2013 où le prix était de 117€/m². Ces mêmes prix s'élèvent en 2021 à 200€/m² sur Valserhône.

Ces prix sont plus élevés que ceux de la moyenne aindinoise (130€/m²), mais restent encore bien en deçà du reste du Genevois français, notamment du Pays de Gex (450€/m²). A titre de comparaison, le prix médian sur le territoire du Haut-Bugey est de 70€/m².

Vraisemblablement sous l'effet de l'augmentation des prix du foncier, la surface des terrains à bâtir décroît pour atteindre 650 m² aujourd'hui, quand elle était de 940 m² en 2013.

iv. Une élévation des prix posant de nouvelles problématiques

De plus, l'élévation des prix s'est renforcée sur les dernières années, (14% d'augmentation entre 2018 et 2020 sur les maisons et les terrains). Cette augmentation risque d'entraîner l'éviction potentielle de certains ménages du territoire quant au marché de l'acquisition, et pose la question des possibilités futures de réaliser un parcours résidentiel sur le Pays Bellegardien. Cette tendance risque également de pousser certains ménages à acquérir leur bien sur des territoires moins onéreux, notamment haut-Bugey agglomération.

v. L'accession aidée à la propriété

Le principal produit est le Prêt social location-accession (PSLA). Encadré par l'Etat, il garantit un prix d'achat inférieur à celui du marché, après une courte phase de location. Son prix de vente au m² est de 2700€ HT (en zone B2, soit Valserhône uniquement) et de 2360€HT (en zone C, toutes les autres communes du territoire), ce qui le rend de plus en plus compétitif par rapport au prix du marché libre, au fur et à mesure que celui-ci prend de la valeur. En contrepartie, ce type de logement s'adresse uniquement à des ménages sous plafonds de revenus encadrés par l'Etat (exemple : 33 800€ pour un couple sans enfant).

⁶⁵ Source : Conjoncture immobilière départementale, par la Chambre des Notaires de l'Ain, sur l'année 2021

⁶⁶ Source : Conjoncture immobilière départementale décembre 2020 à novembre 2021 publiée par la Chambre des notaires de l'Ain

⁶⁷ Source : <https://immobilier.statistiques.notaires.fr/>

b) L'état du marché de la location

i. Le marché locatif privé

Les loyers ont évolué à la hausse de manière continue sur le Pays Bellegardien depuis 2000, plus fortement que sur l'ancienne région Rhône-Alpes ou la France, pour atteindre environ 11€/m². L'offre se concentre sur la ville-centre historique, Valserhône où les prix sont légèrement plus élevés (environ 12€). Il est constaté un écart de prix entre le marché de la location récente, plus chère, mais qui trouve plus rapidement preneur, et le marché de la location dans l'ancien, qui présente souvent des prix moins élevés, mais peut rencontrer des difficultés de relocation quand le prix ne correspond pas à la qualité du bien. Ceci peut être mis en corrélation avec les étiquettes énergie très basses (E à G) pour les logements construits avant 1950, qui sont peu souvent rénovés au niveau énergétique.

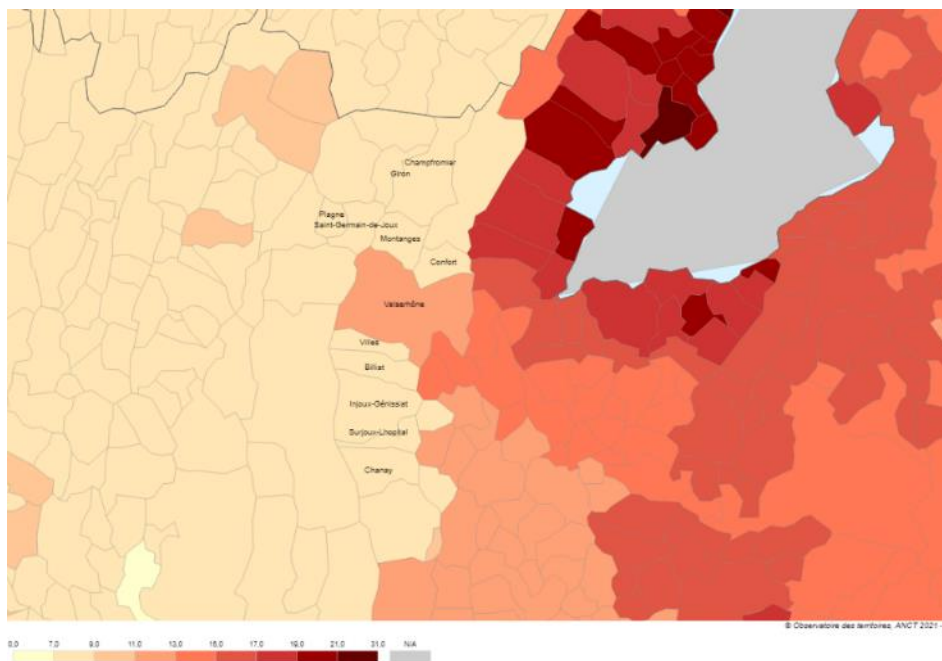


Figure 93: Loyer d'annonce par m² charges comprises pour un appartement du parc privé locatif (€)

Source données : Estimations UMR 1041 CESAER (AgroupSup Dijon - INRAE), à partir des données SeLoger, leboncoin, pap.fr, 2018

Source carte : https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=596976,5835444,119840,72113&c=indicator&i=loyers_dgaln.loypredm²_app&s=2018&view=map36

Les prix de la location sont plus élevés sur le Pays Bellegardien que sur les autres communes du département de l'Ain. En revanche, les prix restent inférieurs à ceux constatés sur le reste du territoire du Pôle métropolitain du Genevois français et de la Haute-Savoie voisine, que ce soit en 2018 (première carte) ou en 2022 (seconde carte) et qui sont toujours en progression depuis plusieurs années. Au sein du Pays Bellegardien, les prix de la location sont plus élevés à Valserhône et plus particulièrement sur les communes déléguées de Châtillon-en-Michaille et Lancrans (seconde carte⁶⁸).

⁶⁸ Cette carte est à prendre avec précautions car ne se base que sur les prix des derniers mois, et les moyennes peuvent pas être significatives dans des communes où le nombre d'annonces de location ont été peu élevées. L'indice de confiance indiqué par le site est de 1 ou 2/5 pour la majorité des communes, mis à part la commune déléguée de Bellegarde-sur-Valserine où il se situe à 5/5.

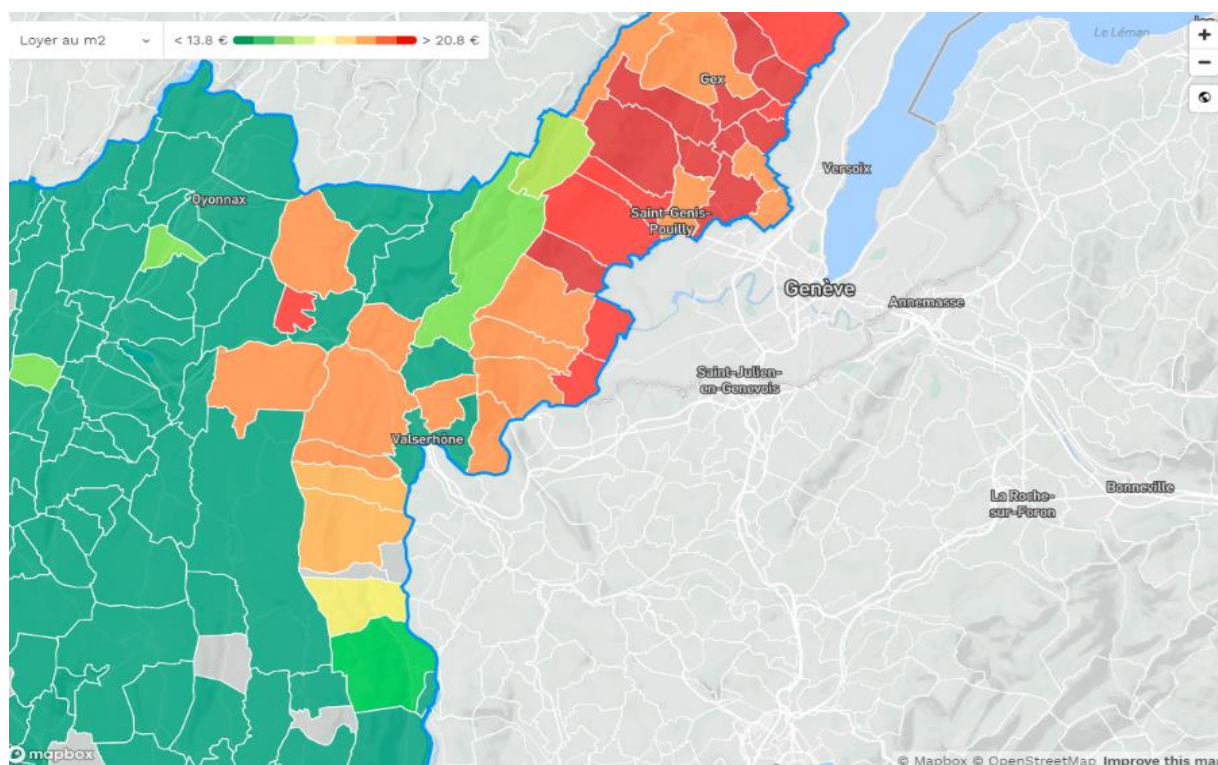


Figure 94: : Carte des loyers moyens au m² des maisons et appartements au 1^{er} juin 2022

Source : www.meilleursagents.com/prix-immobilier

ii. Les loyers du parc social

Les loyers du parc social jouent leur rôle de logement des personnes à revenus modestes, puisqu'ils sont beaucoup plus faibles que ceux du parc privé, se situant à 5,49€/m² en moyenne, contre 11€/m² dans le parc privé. Les loyers des logements sociaux oscillent entre environ 5€/m² en moyenne pour les logements les moins chers (PLAI) et 7,83€/m² pour les plus élevés (PLS).

	PLAI	PLUS avant 1977 (*)	PLUS après 1977 (*)	PLS	PLI	TOTAL
Nombre	122	1024	836	202	67	2251
Part	5%	45%	37%	9%	3%	100%

Les logements locatifs sociaux du Pays Bellegardien sont principalement financés par des PLUS (Prêts Locatifs à Usage Social), notamment avant 1977 (dont les loyers sont comparables à ceux du PLAI d'aujourd'hui). Le nombre de PLAI est quant à lui très faible par rapport au total du parc.

Tableau 12: Type de financement d'origine du logement sociaux

Source : Répertoire du parc locatif social 2021

En revanche, malgré des prix globalement bas, il s'avère qu'une part du parc social ne correspond plus à sa vocation sociale, car ses prix sont trop élevés (notamment des nouveaux logements financés par un prêt locatif social (PLS), ce qui cause de la vacance forcée, alors que des demandeurs correspondent aux seuils de revenus légaux. Cela interroge les types de financement des futurs logements sociaux sur le territoire.

8. La production de logements⁶⁹

a) La production des dernières années

La production de logements a subi une forte hausse en 2007 pour s'effondrer à partir de 2008, et commencer à se stabiliser à partir de 2010 autour de 100 logements par an, puis de baisser à environ 50 par an depuis 2015.

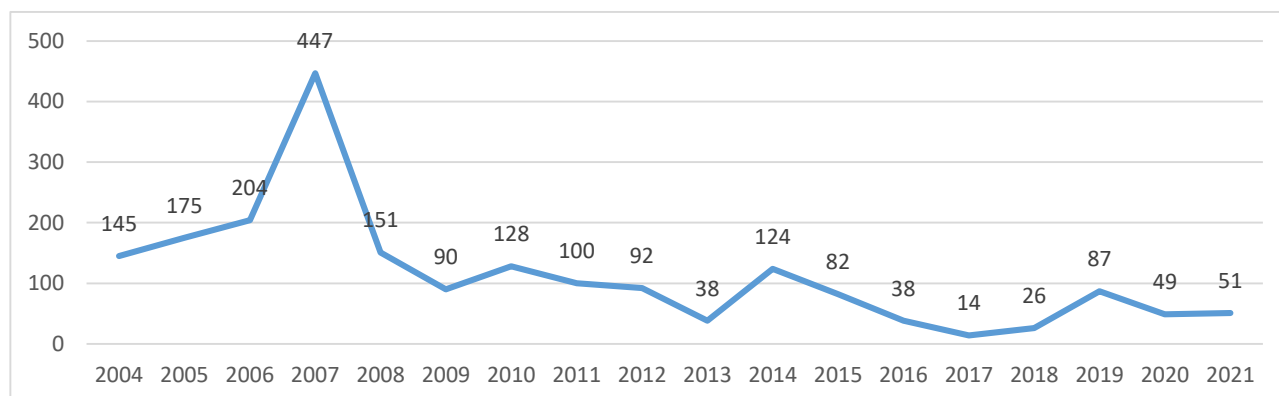


Figure 95: Logements commencés sur le Pays Bellegardien de 2004 à 2021

Source : PLUIH et Sit@del2 - Logements commencés par type et par commune (2010-2019) - données arrêtées à fin novembre 2021

La commune de Valserhône concentre 75% des constructions de logements entre 2004 et 2013 (1260 logement sur les 1650 sur l'ensemble du Pays Bellegardien).

Depuis 2012, ce sont 150 maisons individuelles⁷⁰ qui ont été construites dans des lotissements de plus de 10 lots sur le Pays Bellegardien, dont 107 sur Valserhône.

En ce qui concerne les permis de construire d'opérations de plus de 10 logements, leur nombre a augmenté depuis 2017 et sont exclusivement situées à Valserhône. Ces opérations concernent à la fois la construction de lotissements, mais aussi la destruction pour reconstruction sur des immeubles en zone déjà urbanisée, notamment dans le centre-ville de la commune déléguée de Bellegarde-sur-Valserine. Il convient de noter la construction d'une troisième résidence seniors sur le Pays Bellegardien en cours à Valserhône (Musinens), permettant de diversifier l'offre à l'encontre de ce public.

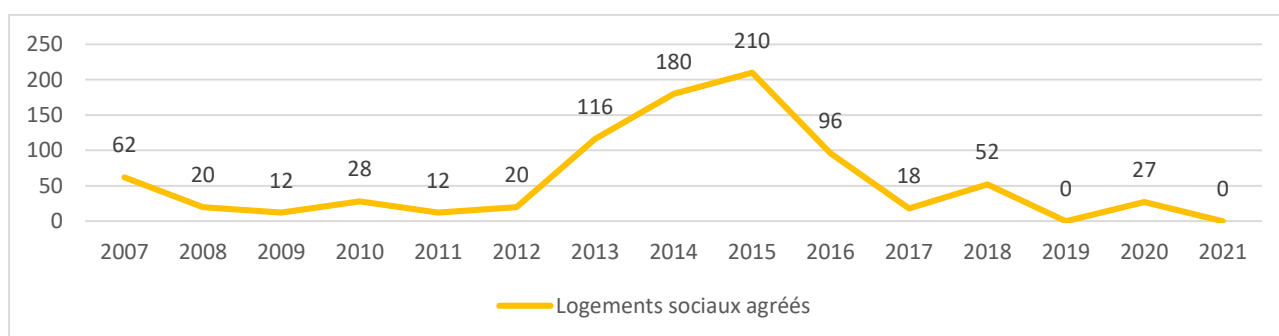


Figure 96: Logements sociaux agréés sur le Pays Bellegardien de 2007 à 2021

Source : Département de l'Ain

La production de logement social s'était élevée à partir de 2013 pour atteindre un maximum de 210 logements sociaux en 2015, puis a chuté à partir de 2017 et varie entre 0 et 50 logements agréés chaque année jusqu'en 2021.

Ces chiffres comprennent à la fois les logements locatifs sociaux et ceux financés en Prêts Sociaux Location-Accession (communément appelés PSLA), dont la vocation est l'accession à la propriété.

⁶⁹ Logements privés et sociaux

⁷⁰ Source : service urbanisme CCPB basé sur les autorisations de construire : Permis d'aménager et permis de construire de plus de 10 logements

Les logements collectifs débutés sur cette période sont prédominants, mais la construction individuelle croît régulièrement (43% sur cette période, contre 37% sur 2004-2013).

b) Les perspectives en matière de construction

En matière de construction future, le PLUIH prévoit la construction de 2267 logements au total dans les 12 prochaines années, dont 760 dans les six années du PLUIH, dont 380 logements sociaux sur douze ans et 200 sur les six premières années.

La plus importante opération, partie intégrante de « Musinens 2030 », permettra à terme la création de 600 logements neufs à la place de l'actuel stade Gérard Armand, dont 120 logements sociaux (soit 20%).

La seconde opération d'envergure est sur l'OAP « En Ségiat » entre le futur pôle de santé et l'avenue du Maréchal Leclerc à Valserhône, où près de 300 logements sont prévus. La troisième est l'OAP « gare » sur le plateau ferroviaire en friche à Bellegarde, où 200 logements sont prévus.

D'autres opérations d'envergure importante (plus de 50 logements) prendront place à Champfromier, à Villes, à Lancrans, Vouvray, Injoux, Malcombe à Châtillon et à Arlod.

En parallèle de cet urbanisme « programmé », plusieurs opérations en dehors des OAP sont prévues (permis de construire accordés) et vont donc être produites durant les prochaines années, en zone rurale ou en centre-ville notamment de la commune déléguée de Bellegarde-sur-Valserine.

c) Le phénomène de « point-mort⁷¹ » dans le Pays Bellegardien

Entre 2008 et 2013, sur les 136 logements neufs par an, seulement 63 destinés à l'accueil de nouveaux habitants. Cela signifie que les autres logements neufs (73 logements par an) ont servi à loger des habitants déjà logés sur le Pays Bellegardien.

Ce point mort est causé à la fois par :

- l'évolution du nombre de logements vacants (en grande majorité,
- le desserrement des ménages (diminution du nombre de personnes vivant dans les logements, que ce soit lorsque des enfants quittent le domicile familial laissant leur parent dans le même logement, ou à cause des divorces),
- le renouvellement du parc (déconstruction de résidences principales).

La mobilisation des résidences secondaires transformées en résidences principales a permis de réduire ce point mort.

Enfin, la production de logements neufs destinés à l'accueil de nouveaux habitants s'est également répartie entre Valserhône et le reste du Pays Bellegardien.

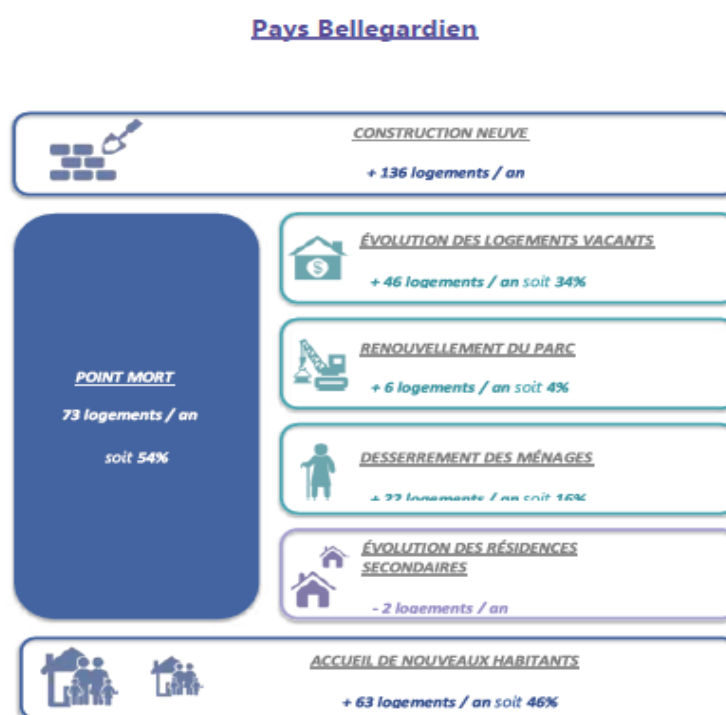


Figure 97: Synoptique du phénomène de point-mort sur le Pays Bellegardien
Source : PLUIH du Pays Bellegardien

⁷¹ Le point mort désigne le nombre de logements nouveaux à construire chaque année pour maintenir la population.

Un parc de logement ancien, mais en requalification

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Des prix plus abordables que dans le reste du Genevois français • Parc ancien recherché, notamment dans les villages, permettant parfois la sortie de la vacance, soit la réhabilitation de bâtis dégradés • Maisons individuelles de plus en plus recherchées dans la période post-Covid 19 • Retour progressif de l'attractivité de la ville-centre par de nouvelles opérations de logement et des aménagements publics plus qualitatifs • Un taux de logements sociaux élevé, particulièrement sur Valserhône, permettant le parcours résidentiel • De nombreux secteurs d'habitat programmés inscrits dans le PLUiH, proposant des opérations mieux structurées, plus denses et qualitatives à la fois • Un service public de conseil pour la rénovation énergétique des logements • De nouveaux futurs quartiers qui pourraient participer à renouveler l'image de la ville-centre • Des projets pourraient également participer à renouveler l'image du territoire : village de marques, plaine des sports, l'arrivée potentielle de nouveaux équipements de loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> • Prix des logements en augmentation • Un taux de logements vacants élevés et en accroissement, notamment sur certains quartiers de Valserhône • Une part du parc de logement privé relevant du logement indigne et/ou de passoire thermique • Un taux relativement important de ménages en précarité énergétique par rapport au logement • Présence de marchands de sommeil • Un parc social ancien à réhabiliter • Déficit de produit immobilier attractif de qualité supérieure • Peu d'expérimentation de nouveaux modes constructifs • Peu de réserves foncières publiques pour l'habitat • Des logements largement sous-occupés • Une image du territoire, notamment sa ville-centre encore à améliorer • Un classement en B2 peu attractif pour les promoteurs et les bailleurs sociaux • Un point-mort de la construction « neutralisant » la moitié des nouvelles constructions
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Des politiques nationale, régionale et départementale volontaristes en faveur de la rénovation énergétique • Une réglementation du bâtiment en faveur de la transition écologique (passoires thermiques, nouvelle réglementation énergétique, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque d'élévation conséquente des prix due à la saturation du marché dans la première couronne frontalière, risquant d'exclure certains ménages (classe moyenne) • La très forte inflation des produits de construction et du pétrole pourraient ralentir le rythme de construction de logement à cause de l'augmentation des prix finaux des logements, au regard de la stabilité des salaires et de l'élévation frémillante des taux d'intérêt et potentiellement du prix du foncier • Difficultés de commercialisation de certains produits immobiliers (PSLA par exemple) car plafonds de prix et de revenus quasi incompatibles

- Arrêt de la participation de la Région aux primes chauffage propre et au bonus de performance énergétique

Enjeux

- Permettre la construction de nouveaux logements corrélée aux besoins de la population, tout en consommant un minimum d'espace et en créant des espaces extérieurs qualitatifs
- Permettre l'implantation de nouveaux logements tout en continuant d'assurer la mixité sociale et intergénérationnelle
- Permettre aux habitants de réaliser leur parcours résidentiel sur le territoire
- Permettre la diminution du nombre de logements qui ne sont pas aux normes, dégradés, voire indignes
- Quantifier et qualifier la vacance de logements à Valserhône en vue de mener des actions curatives
- Encourager la rénovation énergétique des logements et pérenniser les dispositifs existants
- Permettre d'accroître l'attractivité des communes (plan façades, mises en valeur des espaces publics de qualité, services, commerces etc.) pour susciter l'envie d'habiter le territoire

G. Un haut niveau d'équipements et de services

Le Pays Bellegardien enregistre au total 798 équipements, commerces et services de proximité⁷².

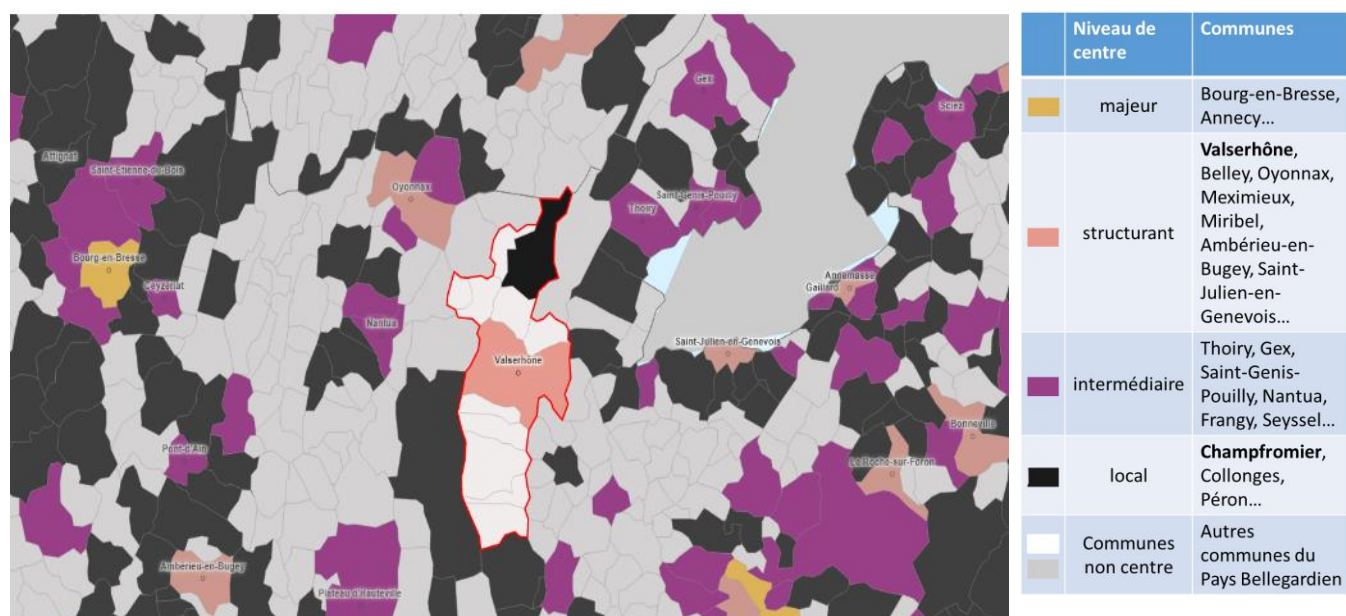


Figure 98: carte des niveaux d'équipement et de services des communes en 2021
Source : carte : observatoire des territoires, données : INRAE-CESAER, ANCT 2021

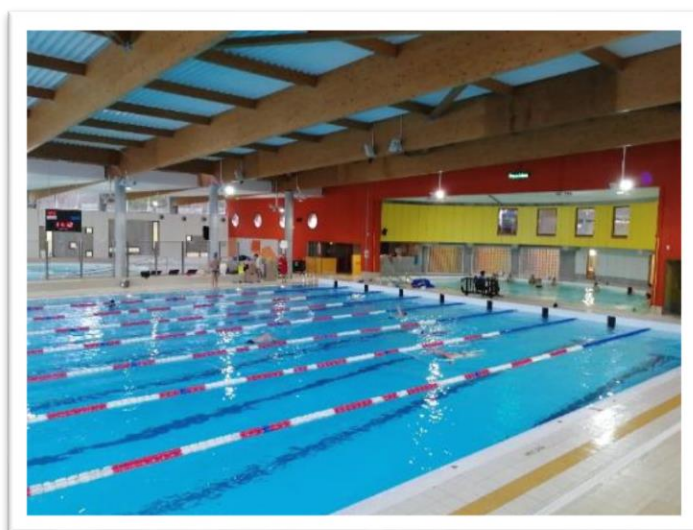


Figure 99: La piscine "Valséo" à Valsershône est un des équipements structurants de la commune et du bassin de vie
Crédit photo : CCPB

Avec 668 équipements, commerces et services de proximité, Valsershône est la commune concentrant 84% des équipements du Pays. Grâce à la présence de 82 types d'équipements sur les 127 possibles, selon le recensement de la « base permanente des équipements » de l'INSEE, Valsershône est considérée comme « centre structurant d'équipements et de services », ce qui est le deuxième échelon sur l'échelle de valeur de l'ANCT⁷³. Cela signifie que la commune possède tous les équipements, commerces et services à la population dans les domaines, du commerce, des professionnels de santé, des équipements culturels, de loisirs et de sports, des services (agence d'intérim, pompes funèbres etc.), à l'exception de quelques équipements manquants. Il s'agit de surfaces spécialisées (dans le sport, les loisirs, l'informatique, l'électroménager etc.), d'établissements universitaires, de services de l'administration pénitentiaire notamment.

⁷² Enregistrement au 1^{er} janvier 2020 dans la base permanente des équipements de l'INSEE, parmi les commerces suivants : tabac-presse, boulangerie, boucherie, poissonnerie, poste, restaurant, pharmacie, banque, station-service, magasin alimentaire.

⁷³ L'indicateur des niveaux de centres d'équipements et de services est issu des travaux de l'étude "Centralités : comment les identifier et quels rôles dans les dynamiques locales et intercommunales ?" qui a été réalisée par l'INRAE-CESAER en partenariat avec l'ANCT en 2019.

L'échelle de valeur comprend cinq niveaux de communes offrant une gamme plus ou moins large de commerces, de services et d'équipements, dont le plus haut niveau est le « centre majeur d'équipements et de services » (uniquement Bourg-en-Bresse dans l'Ain). Valsershône est donc sur la deuxième ligne de centres d'équipements et de services, avec Belley, Oyonnax, Meximieux, Miribel, Ambérieu-en-Bugey, Saint-Julien-en-Genevois, Epagny-Metz-Tessy ou Rumilly (aucun sur le Pays de Gex).

Valserhône possède également un espace « France services » au sein de la Maison de l'Emploi, de l'Economie et de la Formation (MEEF). Cet équipement communautaire est un guichet unique permettant de proposer sur son site plusieurs administrations, dans des domaines divers (santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi) pour être accompagné pour les démarches administratives du quotidien. De plus, cet espace a recruté une conseillère numérique afin d'accompagner les citoyens en difficulté par rapport au numérique dans leurs démarches administratives sur internet.

Champfromier est considéré comme « centre local d'équipements et de services », ce qui est le quatrième échelon sur l'échelle de l'ANCT, en possédant 20 équipements et services. Ce classement se caractérise par la présence simultanée de services et équipements du quotidien ou « proximité ».

Une douzaine de commerces et services, présents dans 80 à 100 % des centres locaux, constituent le cœur du panier d'équipement. Il s'agit principalement de services aux particuliers (salon de coiffure, restaurant, artisans du bâtiment) complétés par un établissement d'enseignement (école élémentaire), un commerce (boulangerie) et un professionnel de santé (infirmier). A ces équipements s'ajoutent parfois d'autres services comme, par exemple, un médecin généraliste, une pharmacie, un masseur-kinésithérapeute (dans 61 % des centres locaux) un établissement de soin de beauté (dans 59 % des centres locaux), une agence immobilière.

Enfin, Injoux-Génissiat possède 17 équipements et services, devant Chanay (14), Billiat (12) et Saint-Germain-de-Joux (10).

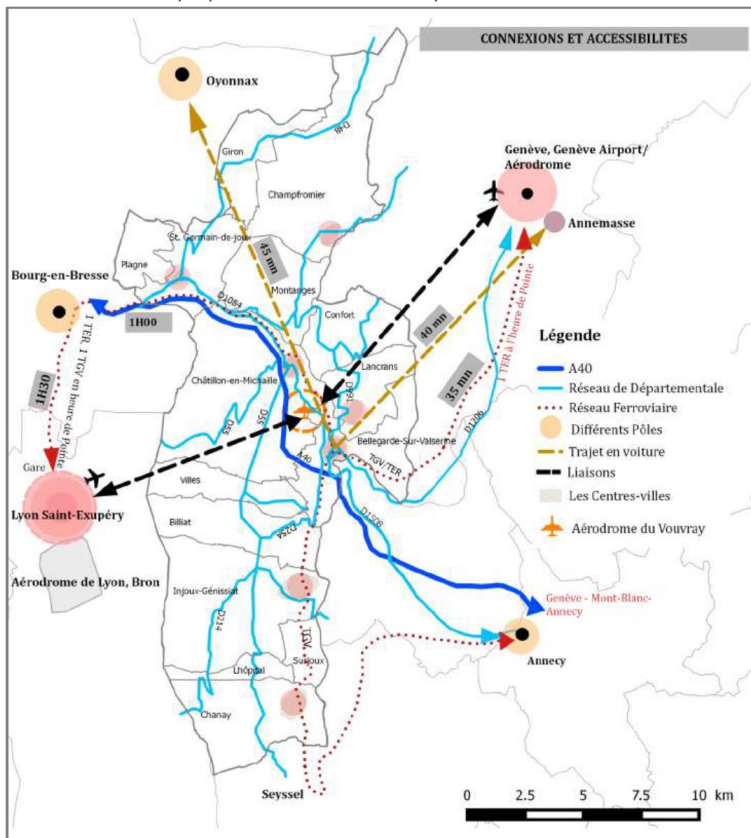


Figure 100: Epicerie de proximité, bar et la poste à Champfromier
Photo : Matthieu Lasvènes - CCPB

Un haut niveau d'équipements et de services	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> Valserhône concentre un nombre important d'équipements et de services Un réseau de villages « Nord » et « Sud » présentant des équipements du quotidien pouvant répondre aux premières nécessités des habitants 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de certains services et commerces à Valserhône (services publics comme Pôle Emploi et certains types de commerces spécialisés)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> Les projets urbains induisant l'accroissement de la population, pourraient susciter l'arrivée de nouveaux services, équipements et commerces 	<ul style="list-style-type: none"> Les éventuelles futures délocalisations de services publics nationaux
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> Conforter le rayonnement de Valserhône dans ses fonctions de centralité Conforter le réseau de villages dynamiques et authentiques autour de pôles de services mutualisables 	

H. Des équipements de transport conséquents, mais une centralité engorgée par les véhicules à moteur

1. Les équipements de transport



Le Pays Bellegardien se situant dans un espace stratégique, il concentre un grand nombre d'équipements de transport de marchandises et de personnes, que ce soit pour les activités du territoire, mais aussi beaucoup pour le transit.

Le réseau du Pays Bellegardien permet une bonne desserte interne comme externe, puisqu'une demi-heure en transport individuel motorisé suffit aux habitants des communes les plus à l'extrémité du territoire pour accéder à la ville-centre, et la plupart des polarités voisines sont accessibles en moins d'une heure et demi en voiture (Genève, Lyon, Bourg-en-Bresse, Annecy et Annemasse) et en transport en commun.

Figure 101: Carte synthétisant l'accessibilité du territoire par les différents types de réseau de transport

Source : EAU PROSCOT (diagnostic du SCoT du Pays Bellegardien)

a) Valsershône, un nœud de communication routière

La commune dispose d'une très bonne connexion autoroutière par la liaison structurante A40 reliant le tunnel du Mont-Blanc ou Genève à Lyon ou Paris (2 échangeurs).

Plusieurs routes départementales traversent le Pays Bellegardien, dont les principales se rejoignent dans le centre-ville de Bellegarde.

b) Un important réseau de transports en commun

i. Le réseau de transports en commun

Valsershône dispose d'un nœud privilégié d'articulation des mobilités avec la présence d'une gare TGV/TER et d'un pôle d'échanges multimodal en cœur de ville d'envergure régionale desservi par des lignes de transports publics urbains locaux et interurbains régionaux. Elle est desservie par le TGV en direction de Paris (2h45) et de Genève ou Lausanne ou Saint-Gervais-les-Bains.

La gare est aussi un nœud de connexion avec le réseau TER. Les lignes permettent de relier Lyon par Seyssel d'un côté, Genève, mais aussi Evian ou Saint-Gervais-les-Bains de l'autre, en passant par Saint-Julien-en-Genevois et Annemasse, ainsi que Valence en passant par Aix-les-Bains, Chambéry et Grenoble. Enfin, la gare fait partie du réseau

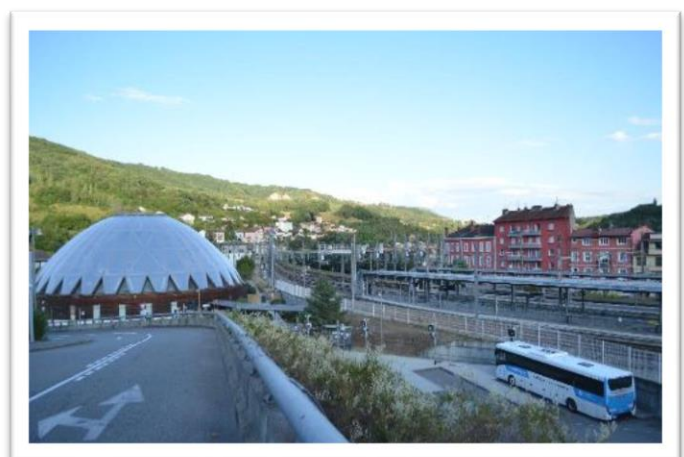
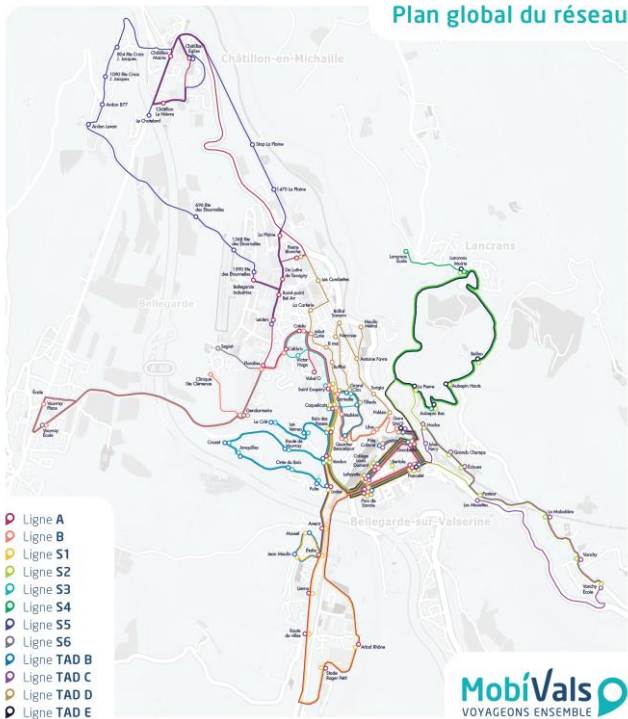


Figure 102: Pôle d'échanges multimodal de Valsershône (commune déléguée de Bellegarde-sur-Valserine)

Crédit photo : M. Jacques – OT Terre Valserine

genevois Léman Express par sa ligne TER en direction de Genève (25mn).

Jusqu'en 1980, une ligne TER dite « pied du Jura », qui reliait Collonges à Divonne-les-Bains, permettait de relier Valserhône au Pays de Gex. Elle fut ensuite utilisée jusqu'en 2014 pour le transport des déchets jusqu'à l'usine de valorisation énergétique du SIVALOR à Valserhône (Arlod), avant d'être totalement fermée. A ce jour, la réouverture n'est pas à l'ordre du jour, pour des questions d'une part de coûts (infrastructures très dégradées sont à refaire), et d'autre part d'utilisation en voie de mobilité douce de son emprise sur le Pays de Gex.



La commune de Valserhône possède son propre réseau de transports en commun urbain, composé de 2 lignes régulières, 4 lignes de transport à la demande et une ligne de transport à la demande pour personnes à mobilité réduite. Sur l'ensemble du réseau, 90 arrêts sont existants, dont 4 sont aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (une réflexion est actuellement en cours).

De plus, Valserhône, depuis sa gare de Bellegarde-sur-Valserine, est reliée par des cars de la Région à la Haute-Savoie en direction d'Annecy, de Bourg-en-Bresse, au Pays de Gex et à la vallée de la Valserine. Enfin, un arrêt de la société de bus interurbains « FlixBus » (ligne Lyon-Genève) se situe à la sortie de l'autoroute 40 n°10 (Valserhône).

Figure 103: Carte des transports urbains et scolaires de Valserhône
Source: Commune de Valserhône

c) Un réseau cyclable en devenir

Les aménagements cyclables sont aujourd'hui peu développés, à l'exception des voies dédiées aux piétons et cycles entre Vouvray et Châtillon-en-Michaille sur la commune de Valserhône.

Cette situation est notamment due à la topographie qui présente de fortes pentes, décourageant beaucoup de citoyens à utiliser le vélo « musculaire » comme mode de déplacement.

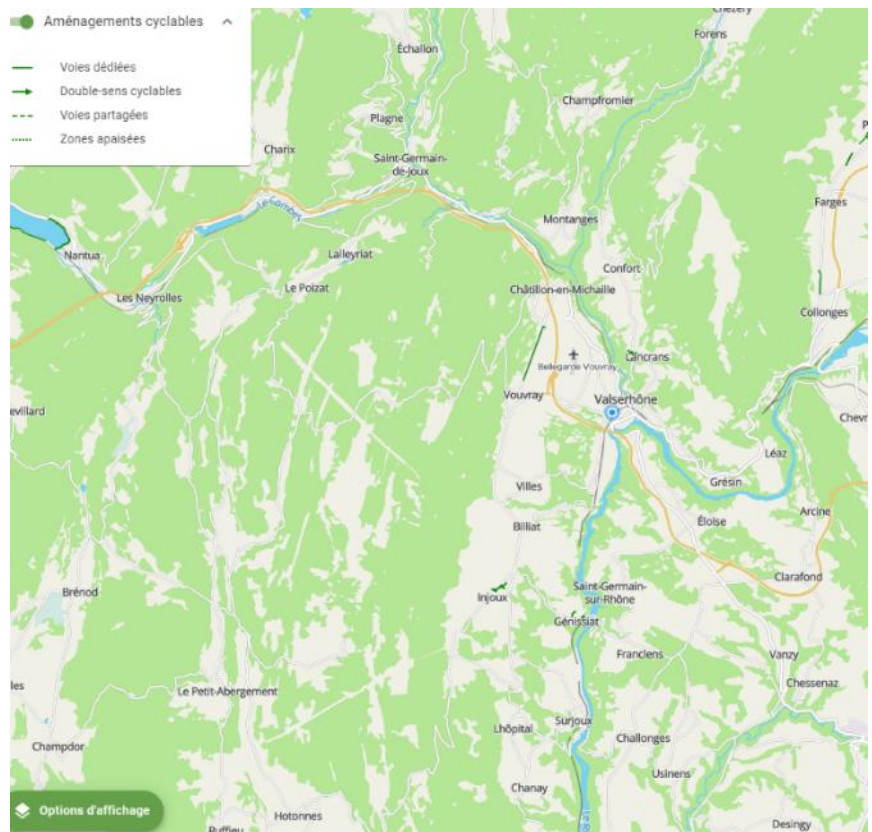


Figure 104: carte des aménagements cyclables
Source : site internet geovelo.fr

Le vélo à assistance électrique est en plein essor et pourrait faire évoluer les comportements, d'autant plus que son acquisition est aidée par la commune de Valserhône (20% du coût d'achat avec un plafond de 200€). Egalement, l'usage des trottinettes électriques est en plein essor.

En parallèle, la CCPB mène actuellement une étude d'élaboration d'un schéma directeur des mobilités douces/ schéma cyclable sur son territoire. L'objectif est d'identifier un réseau d'itinéraires cyclables/pédestres et les infrastructures, équipements et services nécessaires sur le territoire, de définir un plan d'actions avec description et chiffrage sommaire des aménagements pour parfaire l'offre. La volonté aujourd'hui est d'étendre le réseau pour les usages plus quotidiens (desserte des équipements, liaisons inter quartiers ou inter-villages, développement de l'intermodalité en lien avec les points d'arrêt de transport public).

La commune de Valserhône représente le principal potentiel pour le développement de la pratique du vélo utilitaire, l'urbanisation plus dense et la concentration de commerces et de services, réduisant les distances à parcourir au quotidien, ainsi que la présence du pôle d'échange multimodal. Malgré des axes nord-sud à forte circulation entre la route de Lyon et l'avenue de Saint Exupéry ainsi qu'une déclivité importante entre Bellegarde centre et le plateau de Musinens, la centralité urbaine dispose d'un potentiel d'accroissement de la part modale du vélo. En effet, le développement de ce mode de déplacement en rabattement vers le PEM, mais aussi et surtout pour les circulations internes, permettrait de participer au désengorgement du centre-ville.

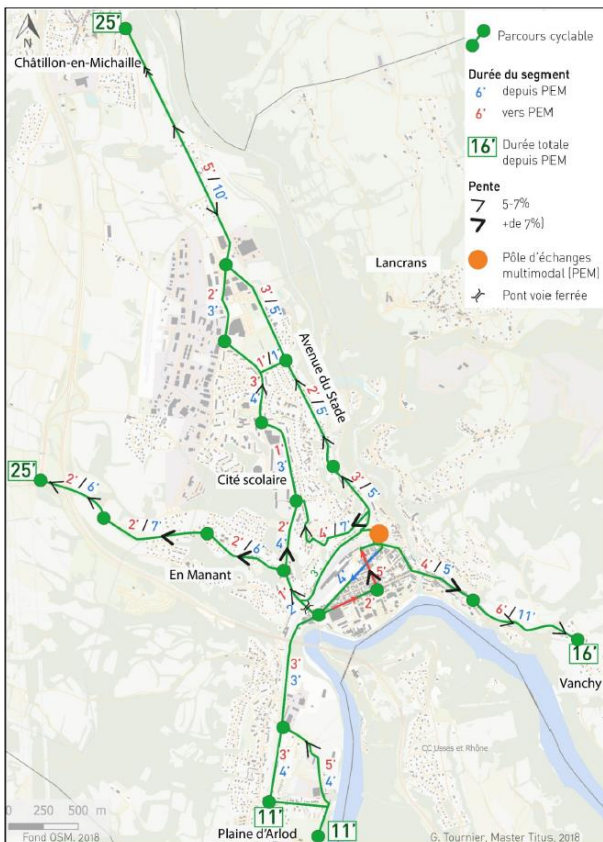


Figure 105: Carte des temps de parcours cyclistes à Valserhône

Source : diagnostic de l'atelier d'élaboration d'une trame de schéma directeur des mobilités du Pays Bellegardien par les étudiants du master Transport, Intermodalité, Territoires de l'Université Savoie Mont-Blanc (mars 2019)

Les stationnements pour vélos sont développés régulièrement par la commune, notamment par des attache-vélos, dont les derniers en septembre 2022 devant certaines écoles.

En revanche, peu sont réellement sécurisés, comme l'est par exemple le parc de stationnement fermé du pôle d'échanges multimodal.



Figure 106: Photo des stationnements à vélos sécurisés, pôle d'échange multimodal
Crédit photo : M. Jacques – OT Terre Valserine

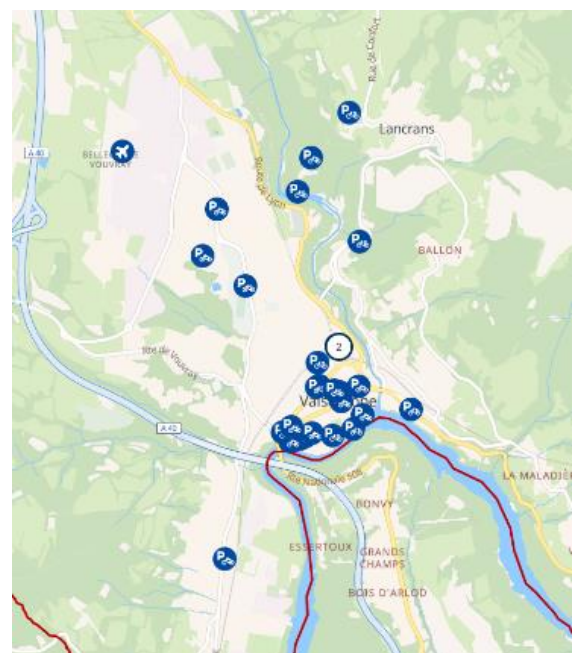


Figure 107: Carte des « attache-vélos » à Valserhône

Source : <https://valserhone.plan-interactif.com/fr/#!/category/429831>

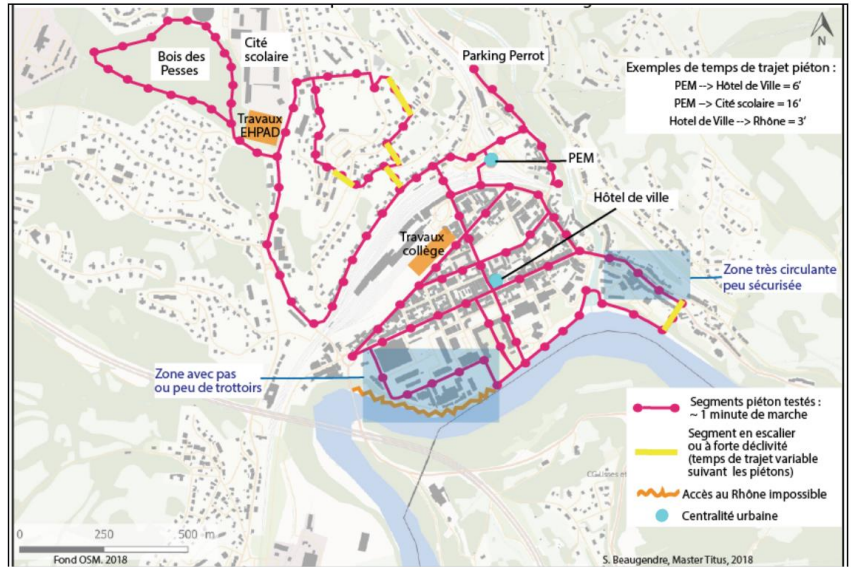
d) Les cheminements piétons

Le « Projet stratégique de développement Grand Bellegarde 2030 » (PSD) de 2014, relève des atouts et des faiblesses au réseau de cheminement piétonnier.

En effet, il y a bien une ébauche de maillage de réseau « modes doux » dans l'hyper-centre du pôle de centralité.

Figure 108 : Carte de l'accessibilité piétonne dans Bellegarde

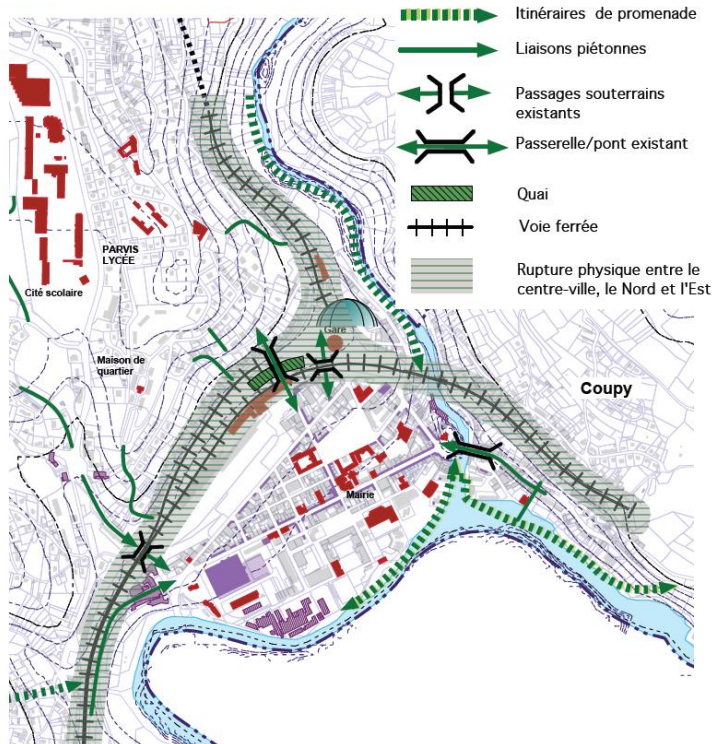
Source : diagnostic de l'atelier d'élaboration d'une trame de schéma directeur des mobilités du Pays Bellegardien par les étudiants du master Transport, Intermodalité, Territoires de l'Université Savoie Mont-Blanc (mars 2019)



Des potentialités de liaisons urbaines favorisées par la création de réseaux de cheminements piétons interconnectés avec les autres modes de transports. A ce constat nous pouvons aujourd'hui ajouter l'aménagement des berges du Rhône, dont la première tranche a été ouverte en 2011, qui a redonné un aspect bien plus qualitatif, accessible et agrémenté à cet itinéraire de promenade.



Figure 109: Photos des berges du Rhône réaménagées et agrémentées
Photo : Commune de Valsenhône - Anaïs Wanwestwinkel



En revanche, le PSD pointe certaines faiblesses telles qu'un manque de lisibilité et de connexion entre les différents modes doux, accentué par les coupures physiques (ruptures hydrauliques, topographiques, voies ferrées), et par l'imperméabilité de certains quartiers en termes de discontinuité de l'espace public.

Figure 110: Les cheminements piétons dans le centre de la commune déléguée de Bellegarde-sur-Valserine à Valsenhône
Source : diagnostic du Projet stratégique de développement Grand Bellegarde 2030

2. Une compétence mobilité exercée par la Région et déléguée partiellement à la communauté de commune de communes subdéléguant à la commune de Valsershône

Par délibération du 27 mai 2021, le conseil communautaire acte la décision de ne pas prendre la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité locale (AOML). Par conséquent, la Région Auvergne-Rhône-Alpes exerce de droit, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité locale, l'ensemble des attributions relevant de cette compétence sur le territoire de la CCPB depuis le 1^{er} juillet 2021. La Région a exprimé le souhait de pouvoir exercer l'ensemble de la compétence mobilité en associant la CCPB par ailleurs porteuse de son projet de territoire et a proposé à cet effet la signature d'une convention de coopération en matière de mobilité pour une durée de 6 ans modifiable par avenant, qui définit deux objectifs :

- travailler ensemble sur un schéma de service multimodal cadre de cohérence pour la politique de mobilité du Pays Bellegardien lequel s'appuiera sur les orientations du SCOT récemment approuvé
Compétence Région : ici ou introduction : voir diapo première commission mobilité ;
- définir les périmètres d'intervention de la Région et les différents axes de travail dont les possibilités de délégation de compétence.

Par ailleurs, la Région a délégué une partie de sa compétence mobilité : les transports urbains à la commune de Valsershône sur son territoire.

3. Des flux de mobilité en majorité internes

a) Des flux majoritairement internes

i. Des déplacements majoritairement internes au territoire même si la Suisse et le Pays de Gex sont des destinations importantes

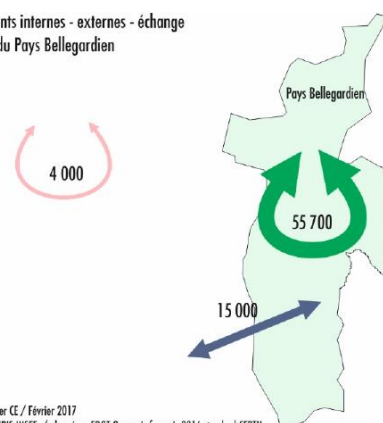
Un jour moyen de semaine, les habitants de 5 ans et plus du Pays Bellegardien réalisent 74 700 déplacements⁷⁴.

Parmi ces déplacements, 55 700 (soit 75%) ont une origine et une destination dans le territoire du Pays Bellegardien.

On dénombre 15 000 déplacements quotidiens (soit 20% de l'ensemble des déplacements) en échange entre le Pays Bellegardien et un autre territoire que le Pays Bellegardien.

Enfin, les habitants du Pays Bellegardien réalisent un jour moyen de semaine 4 000 déplacements « externes » au Pays Bellegardien⁷⁵.

Les déplacements internes - externes - échange des habitants du Pays Bellegardien



Réalisation : Carisma D'Iter CE / Février 2017

Sources : cartographie, IRIS INSEE / données : ED01 Genevois français 2016 standard CERTU

Figure 111 : Carte des déplacements des habitants du Pays Bellegardien

Source : Enquête déplacement grand territoire du pôle métropolitain du Genevois français (2016)

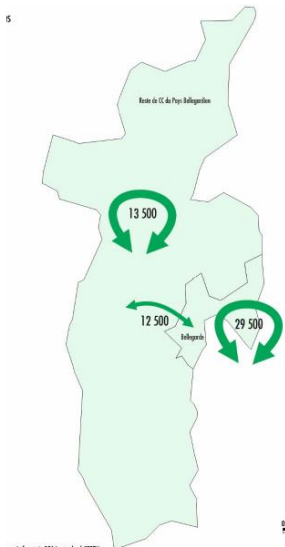
Les habitants du Pays Bellegardien se déplacent à 24% pour motif de travail, 21% pour l'accompagnement (de personnes à une activité), 16% pour les achats et 11% pour la scolarité. La distance moyenne parcourue est de 40 km par jour, à 28% dans un rayon de moins d'un km.

⁷⁴ Les chiffres issus de l'« Enquête déplacement grand territoire » du pôle métropolitain du Genevois français sont issus de calculs suite à des entretiens réalisés par téléphone en 2016

⁷⁵ On appelle déplacement « interne », tout déplacement dont l'origine et la destination se trouvent dans le territoire du Pays Bellegardien.

On appelle déplacement « d'échange », tout déplacement dont l'origine ou la destination se trouve dans le territoire du Pays Bellegardien.

On appelle déplacement « externe », tout déplacement dont l'origine et la destination ne se trouvent pas dans le territoire du Pays Bellegardien.



Parmi les 55 700 déplacements internes au Pays Bellegardien, on distingue :

- 29 500 (53%) déplacements internes à Bellegarde-sur-Valserine ;
- 13 500 (24%) déplacements internes au reste du Pays Bellegardien ;
- 12 500 (23%) déplacements d'échange entre Bellegarde et le reste du Pays Bellegardien.

Figure 112: Carte des déplacements internes au Pays Bellegardien

Source : Enquête déplacement grand territoire du pôle métropolitain du Genevois français (2016)

Parmi les 15 000 déplacements d'échange entre le territoire du Pays Bellegardien et les autres territoires, on distingue :

- 5 800 (39%) déplacements d'échange avec la Suisse ;
- 3 400 (23%) déplacements d'échange avec le Pays de Gex voisin ;
- 2 700 (18%) déplacements d'échange avec le reste du Genevois français ;
- 1 500 (10%) déplacements d'échange avec le reste du département de l'Ain ;
- 1 300 (9%) déplacements d'échange avec le reste du département de la Haute-Savoie.

A noter que les déplacements vers le Pays de Gex concernent à 62% les déplacements domicile-travail.

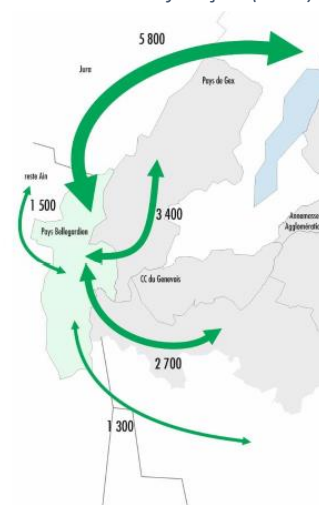


Figure 113: Carte des déplacements d'échange entre le Pays Bellegardien et les autres territoires

Source : Enquête déplacement grand territoire du pôle métropolitain du Genevois français (2016)

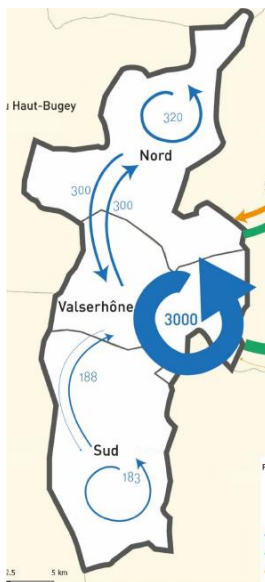
Réalisation : Carima D'Her CE / Février 2017
Sources : cartographie, INSEE / données : EDGT Genevois français 2016 standard CERTU

ii. Focus sur les migrations domicile-travail

Les migrations domicile-travail montrent qu'il y a plus d'actifs résidents qui quittent le territoire pour aller travailler à l'extérieur que d'actifs venant travailler sur notre territoire, ce qui correspond aux statistiques d'actifs résidents et d'emplois disponibles sur le territoire.

Les départs pendulaires d'actifs se dirigent majoritairement vers la Suisse voisine (2800 personnes en 2021), puis vers le Pays de Gex (1100 personnes en 2019), et dans une moindre proportion vers les bassins annemassiens et anneciens.

A l'inverse, les actifs occupant des emplois sur le territoire, proviennent de territoires comme les communes rurales de l'Ain et de Haute-Savoie, ainsi que de Nantua, du Pays de Gex, d'Oyonnax et d'Eloise en majorité. Mais de manière générale, le territoire attire des actifs de l'ensemble des territoires limitrophes et au-delà.



En terme de déplacements internes au Pays Bellegardien, la majorité des déplacements domicile-travail concernent des déplacements internes à Valsershône. On constate également des échanges importants et paritaires entre les communes du réseau Nord et Valsershône. En revanche, plus de personnes du réseau sud se déplacent pour raison professionnelle à Valsershône que l'inverse. Cependant des échanges internes aux réseaux nord et sud subsistent également.

Figure 114: Les déplacements domicile-travail au sein du Pays Bellegardien

Source : diagnostic de l'atelier d'élaboration d'une trame de schéma directeur des mobilités du Pays Bellegardien par les étudiants du master TIT de l'Université Savoie Mont-Blanc (mars 2019)

Données : Enquête déplacement grand territoire du pôle métropolitain du Genevois français (2016)

b) Répartition des flux sur les réseaux viaire et ferré

i. Les flux sur le réseau ferré

La gare de Bellegarde-sur-Valserine accueille environ 1 300 000 voyageurs par an⁷⁶, dont une grande partie (environ 2/3) voyage sur le réseau TER (incluant le Léman express), l'autre partie relevant du TGV. 70% des visiteurs de la gare TER de Bellegarde sont originaires du Pays Bellegardien (dont 59% de Valsershône)⁷⁷.

ii. Les principaux flux routiers

Le territoire contient des routes communales, départementales ainsi qu'une autoroute, mais pas de routes nationales.

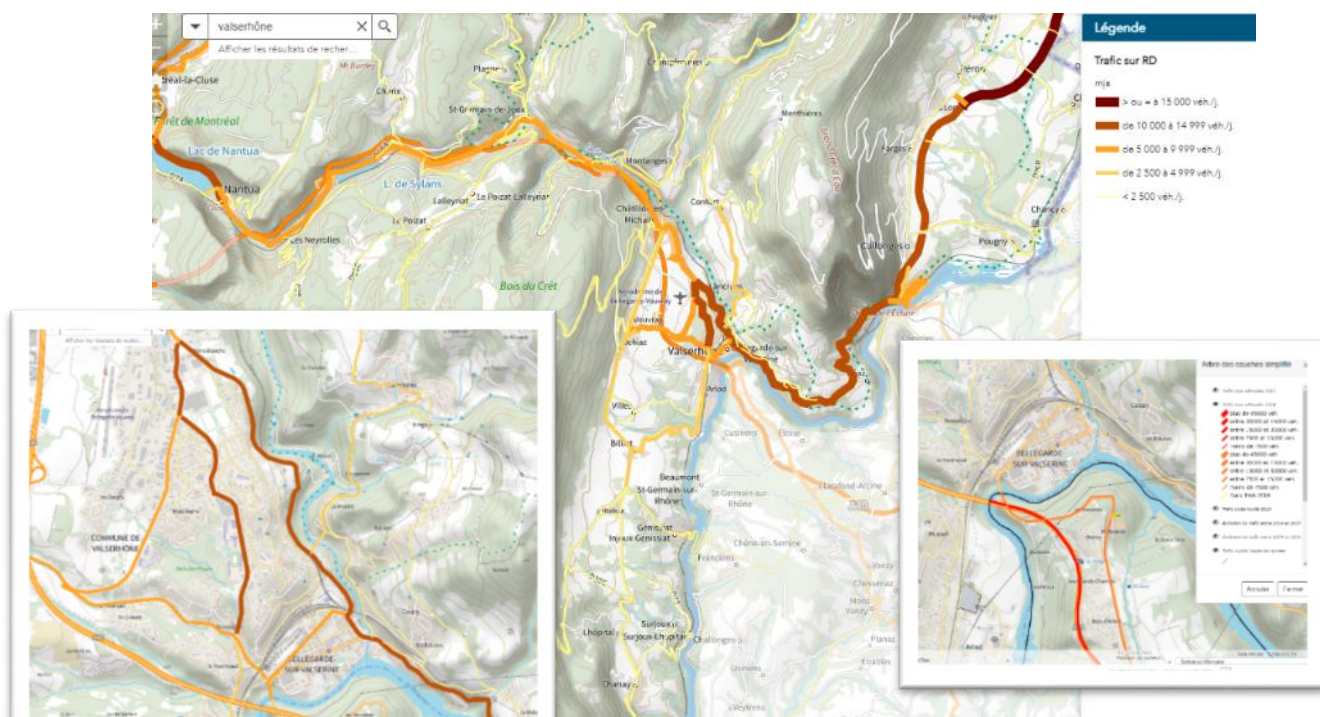


Figure 115 : Carte du flux routier tous véhicules confondus, enregistré sur les routes départementales

Source : Département de l'Ain : https://carto.ain.fr/webapps/externe/Route_Traffics/ et <https://carto2.geo-ide.din.developpement->

⁷⁶ Derniers chiffres fiables, datant de 2019

⁷⁷ Enquête rabattement gares TER, 2015

Les plus grands axes font l'objet de comptages réguliers de la part du Département et de la commune de Valserhône. La D1206, à Grésin (Léaz), est sollicitée par 12 000 véhicules par jour, dont 11 170 véhicules légers et 830 poids-lourds⁷⁸ (2021).

La D1084, sur la route de Lyon entre le parking des pertes de la Valserine et le rond-point de Pierre Blanche 2, laisse passer plus de 10 000 véhicules par jour, dont 1042 poids-lourds (2021). Ce même axe, à l'entrée de Châtillon côté Nantua voit passer 4000 véhicules par jour, dont 400 poids-lourds (2022).

La D101E (avenue Saint-Exupéry) est traversée par 10 900 véhicules par jour (2020)⁷⁹.

La D101, au niveau de la zone de Pierre Blanche, voit également passer un trafic très important avec 10700 véhicules par jour, dont près de 1000 poids-lourds (2021).

La rue Lafayette est traversée par près de 7600 véhicules par jour (septembre 2022).

La D101F (route de Vouvray), au niveau d'En Manant, compte près de 5900 véhicules par jour, dont 233 poids-lourds (septembre 2022). La D101(entre la sortie de l'autoroute et la route de Vouvray) voit passer, en moyenne, 10300 véhicules par jour, dont 1000 poids-lourds (septembre 2022).

Sur la D991, à la Pierre 3800 véhicules sont comptés chaque jour, dont 250 poids-lourds (2021).

A Ochiaz, rue de la fontaine, ce sont 3600 véhicules dont 216 poids-lourds (2022).

Enfin, sur la D025 à Arlod, 2800 véhicules ont été comptés⁷⁰. 2021 En direction de la Haute-Savoie, sur la D1508 le trafic est également important avec 7620 véhicules dont 500 poids-lourds⁸⁰(2021).

Le trafic quotidien sur l'A40 représente en moyenne 24 000 véhicules⁸¹, dont plus de 3 400 poids-lourds, soit un taux de 14,27%. Les pointes d'affluence atteignent 60 000 véhicules jour en 2019.

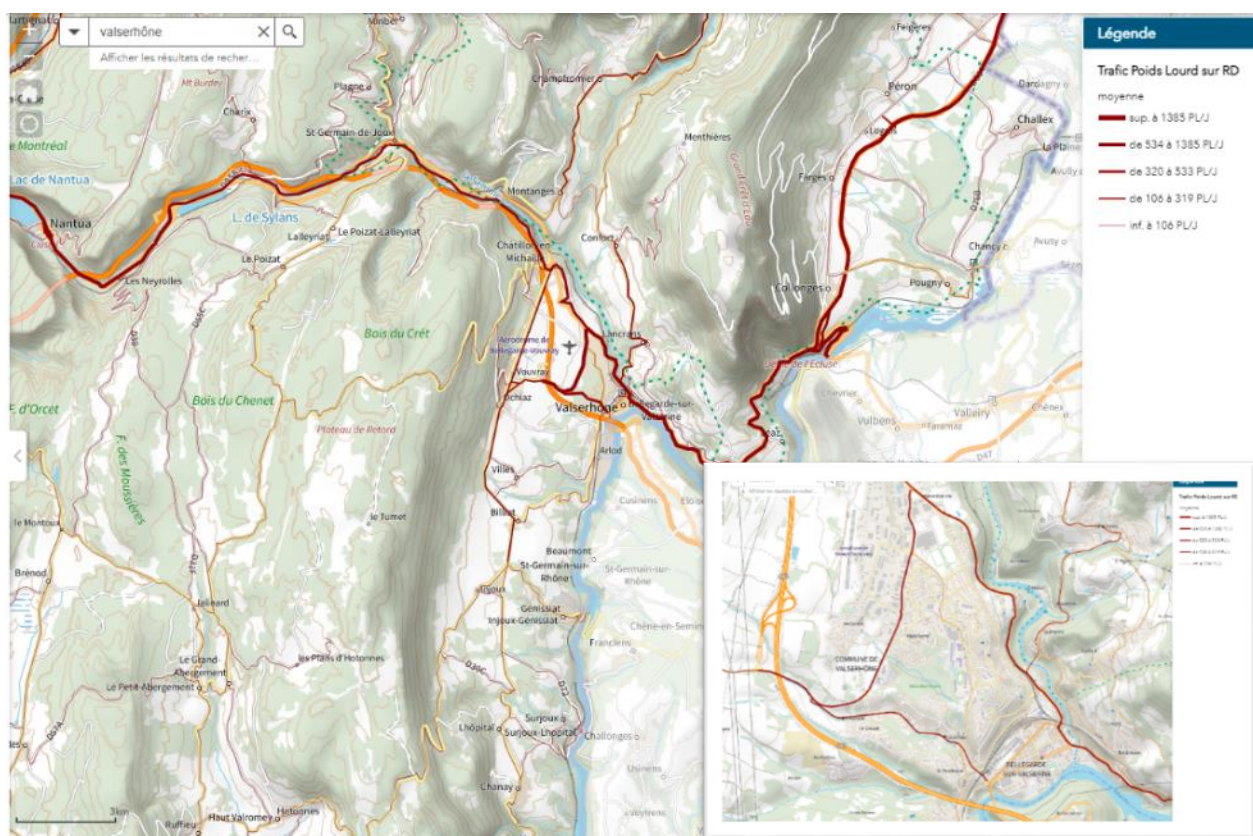


Figure 116: Carte des flux de poids-lourds sur les routes départementales
Source : https://carto.ain.fr/webapps/externe/Route_Traffic/

⁷⁸ Source : Département de l'Ain

⁷⁹ Le nombre de poids-lourds n'a pas été décompté

⁸⁰ Comptage effectué au niveau d'Eloise en 2019, source : Préfecture de la Haute-Savoie

⁸¹ Comptage effectué au niveau de l'échangeur d'Eloise en 2019, source : Préfecture de la Haute-Savoie

Le taux de poids lourds sur les axes principaux commence à 5% et atteint 11,3% (avenue du Maréchal Leclerc au rond-point des casernes) et 10,3% route de Lyon.

De par sa configuration géographique et comme le montrent les chiffres, le territoire sert beaucoup au transit de véhicules, que ce soit des migrations pendulaires en direction du Pays de Gex et de la Suisse, passant obligatoirement par le centre-ville de la commune déléguée de Bellegarde-sur-Valserine, ou des passages touristiques en direction de la vallée de la Valserine ou au départ du Pays de Gex vers l'A40.

Des études ont été réalisées à plusieurs reprises pour créer une nouvelle liaison entre l'A40 et le Pays de Gex par la Haute-Savoie, ce qui permettrait un délestage du trafic sur le centre-ville de Bellegarde, mais à ce jour aucune solution n'a été validée.

c) Un réseau viaire développé, mais servant au transit de marchandises et de personnes

Le réseau viaire est important mais insuffisamment maillé, sans possibilité de contournement du centre-ville contraint par la topographie du site. De ce fait, le phénomène de congestion des trafics de poids-lourds et de véhicules légers sur l'hyper-centre en direction du Pays de Gex principalement génère des fortes nuisances en matière de bruit, de qualité de l'air et des problèmes de sécurité récurrents.

Des incidents et accidents surviennent régulièrement pour des convois exceptionnels et des poids-lourds, paralysant le trafic jusque dans le centre-ville de la commune déléguée de Bellegarde-sur-Valserine aux heures de pointe (dont deux en mai 2022). Cette situation pose trois problématiques.

D'abord, une part importante de poids-lourds transitent par Saint-Germain-de-Joux et la commune déléguée de Châtillon-en-Michaille au lieu de rester sur l'A40, malgré des arrêtés municipaux interdisant le transit. Ces communes sont donc entrées dans une nouvelle démarche de sollicitation de l'Etat pour les aider à faire respecter ces arrêtés.

Ensuite, dans la mesure où il est impossible de créer une dérivation par une voie de contournement, les poids-lourds se dirigeant vers le Pays de Gex traversent l'hyper-centre de la commune déléguée de Bellegarde-sur-Valserine.

Enfin, les itinéraires de convoi exceptionnel traversent également l'hyper-centre de la commune déléguée de Bellegarde-sur-Valserine, occasionnant régulièrement des ralentissements importants.



Figure 117: Un convoi exceptionnel bloqué rue Lafayette en 2021
Source : La Tribune Républicaine de Bellegarde

4. L'utilisation des différents modes de mobilité

a) Un usage très majoritaire des transports individuels motorisés

La part modale de véhicules individuels motorisés du territoire représente 63%, la part des transports en communs est d'environ 5% et de 27% pour la marche à pied. A peine 2% des déplacements sont réalisés en deux roues pour une distance parcourue en moyenne de 2,2 km.

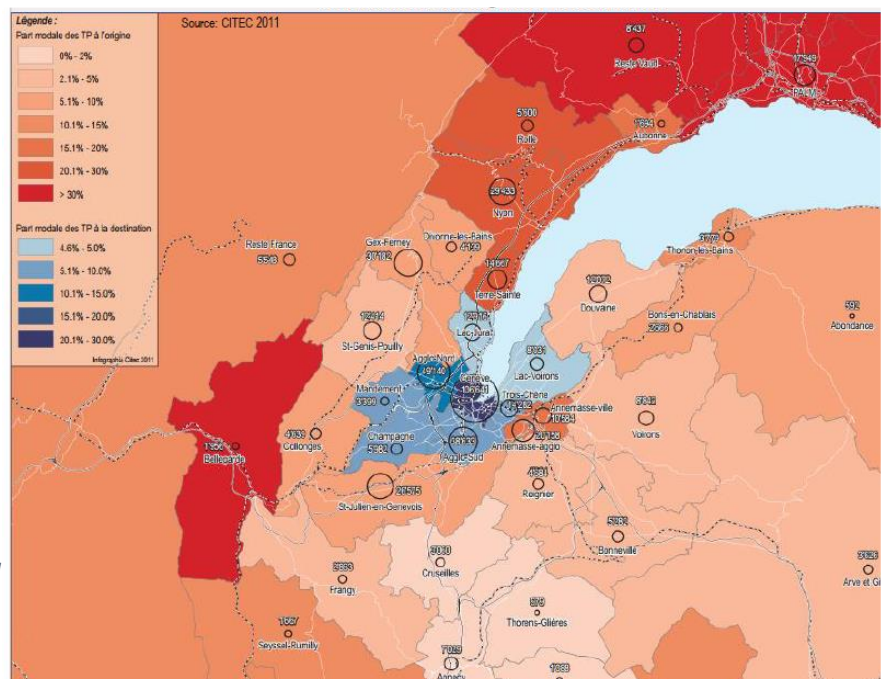


Figure 118: Part modale à l'origine et à destination
Source : enquête rabattement gares TER, octobre 2015

La part modale des transports en commun paraît faible au regard de l'offre de transports en commun existante et du tarif des transports urbains de Valserhône peu élevé (abonnement à 8€ par mois). Cependant, 40% des déplacements pendulaires vers la Suisse sont réalisés en train (ce qui est le taux le plus important du Genevois français).

Cette très faible part modale du vélo sur le territoire est en premier lieu due au relief. En effet, les déplacements à vélo sont difficiles sur l'ensemble du territoire de la CCPB. Sur les communes rurales, la pratique du vélo est possible dans le centre des villages, mais surtout sur de courtes distances. En-dehors des villages, les routes ne sont pas adaptées à une pratique quotidienne du vélo utilitaire. En effet, il existe peu d'itinéraires secondaires, empruntant des routes à faible charge de trafic. Quand ceux-ci existent, ils présentent généralement une déclivité très importante, aussi bien entre les villages du nord (Saint-Germain-de-Joux, Montanges, Champfromier etc.) que ceux du sud (Chanay, Surjoux, Injoux, Génissiat etc.). En zone rurale, la démocratisation du vélo à assistance électrique devrait pouvoir gommer légèrement les effets du relief et participer à l'augmentation de la part modale du vélo, aujourd'hui quasi-nulle.

En second lieu, la faiblesse de l'utilisation du vélo est due au manque d'itinéraires cyclables identifiés et sécurisés, ainsi que la quasi inexistence d'offres d'équipements et de services associés.

Plus particulièrement, sur Valserhône, selon l'enquête mobilités réalisée en mars 2022⁸², 50% des déplacements sont réalisés en voiture, devant la marche (24%) et les transports en commun (14%).

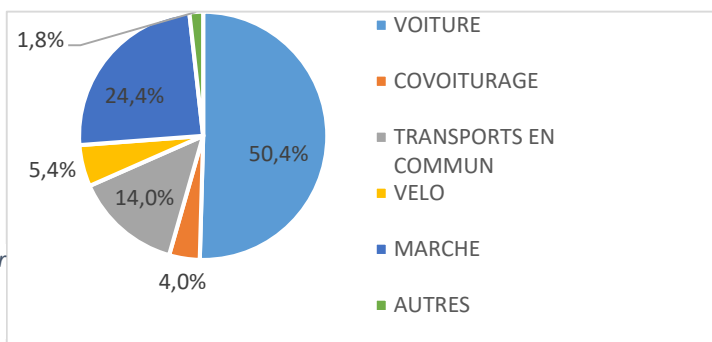


Figure 119: Graphique de la part modale de mobilité sur Valserhône

Source: enquête mobilités de Valserhône, mars 2022

Par cette enquête, 21% des répondants demandent une augmentation des fréquences de transports urbains, 21% demandent un développement du réseau (nouveaux arrêts, nouvelles lignes) tandis que 3% demandent une meilleure information sur le réseau de transports en commun local.

b) Un covoiturage encore peu développé

La tendance au covoiturage influence les modes de déplacements des habitants qui y ont de plus en plus recours, si bien que les places de stationnement à Châtillon, Lancrans et aux échangeurs autoroutiers tendent à être saturés.

Pour répondre à ce nouveau mode de transport, la CCPB a mis en place des parkings de covoiturage en plusieurs points de son territoire. Le but est que des habitants effectuant un trajet similaire, ponctuellement ou régulièrement, puissent s'organiser entre eux pour se rejoindre en un lieu pratique sur leur trajet et ne circuler qu'avec une voiture. Quatre parkings sont équipés aujourd'hui avec une signalétique routière verticale et horizontale :

- Billiat : 7 places
- Etournelles : 12 places
- Lancrans : 4 places
- Châtillon : 4 places.

De plus, le diffuseur autoroutier de Vouvray va être requalifié par la société autoroutière ATMB, ce qui pourrait être l'opportunité d'envisager un parking de covoiturage à cet emplacement stratégique.

En parallèle le Pôle métropolitain du Genevois français a créé un schéma métropolitain des mobilités et mis en place des incitations au covoiturage. Enfin, la commune de Valserhône réfléchit à créer des points d'autopartage par la coopérative « Citiz ».

⁸² Enquête réalisée par le service mobilités de Valserhône sur 648 personnes

La communauté de communes du Pays Bellegardien a créé le « Rézo pouce », forme d'autostop sécurisé (arrêts, application smartphone), mais ne fonctionne plus car la collectivité n'a pu l'animer et désormais ne porte plus cette compétence, transférée à la Région.

5. Projets et réflexions en cours

Les élus du Pays Bellegardien sont en réflexion sur un certain nombre de projets dans l'optique de répondre aux problématiques posées et les besoins exprimés par la population.

a) Mobilité douce en rabattement sur la gare SNCF

Les déplacements domicile-travail piétons mais surtout cyclables étant très réduits, les élus de Valserhône ont inscrits dans le projet d'agglomération n°4 du Grand Genève, une fiche demandant une aide financière de la part de la Confédération helvétique afin de développer les itinéraires piétons et cycles sécurisés et qualitatifs ainsi que des aires de stationnement pour cycles. Le coût estimé est de 900 000€, pour lequel la Confédération helvétique a validé sa participation à hauteur de 40%. Le but est surtout de permettre à une population plus éloignée du pôle d'échanges multimodal de Bellegarde, de venir prendre le train notamment en direction de Genève.

b) Projet de liaison entre le centre-ville et les quartiers de Ballon et Coupy

Face au morcellement des quartiers par le relief et la Valserine, la commune de Valserhône réfléchit actuellement à un moyen de relier le centre-ville, notamment le collège et les gares, aux quartiers de Coupy et Ballon. La première option est la création d'une passerelle enjambant la Valserine pour déboucher au rond-point route de Lyon à 100 m de la gare. La seconde est une passerelle en encorbellement sur le viaduc SCNF existant qui surplombe la Valserine sur la voie reliant la gare à Genève.

c) Des solutions pour rendre plus aisé le passage des convois exceptionnels

Les passages de convois exceptionnels occasionnent régulièrement des difficultés dans le centre-ville de Bellegarde. Deux possibilités sont en réflexion par la commune de Valserhône. La première consiste en l'élargissement du pont franchissant les voies ferrées à l'entrée d'Arلود côté Bellegarde. La seconde consiste en l'adaptation du tunnel des Lades selon deux possibilités : supprimer le trottoir et creuser un tunnel en site propre pour les modes doux, ou élargir le tunnel existant pour élargir la route et déplacer le trottoir.

d) Un transport par câble urbain du parc d'activités économiques de Vouvray au pôle d'échanges multimodal de Valserhône

La ville de Valserhône imagine la mise en place d'un transport par câble aérien permettant de relier le Parc d'Activités Economique de Vouvray (futur village de marques avec deux millions de visiteurs par an, futurs hôtel et pôle de santé) au pôle d'échanges multimodal de Valserhône via la Cité scolaire qui subit un trafic automobile très important (dénivelé de 180 m pour 2 km de ligne). L'étude de pertinence réalisée en 2020 a indiqué l'intérêt d'une télécabine bi-câbles pulsée à rythme cadencé (10 départs/h), pour un budget estimatif de 11 millions d'euros. La phase suivante devrait être la réalisation d'une étude de faisabilité par la Région, dont la date de lancement n'est pas encore connue. Par ailleurs, ce projet a fait l'objet d'une Fiche mesure dans le cadre du Projet d'agglomération n°4 du Grand Genève, qui n'a pas été retenue par la Confédération helvétique.

6. La précarité énergétique en matière de mobilité

Enfin, en 2018, selon l'Observatoire de la précarité énergétique, le taux de précarité énergétique en matière de mobilité⁸³ sur le territoire est de 15,3%, légèrement supérieur à la moyenne de l'Ain (15%) et de la France (13,8%). Avec l'augmentation continue du prix des carburants, le nombre de ménages en précarité énergétique en matière de mobilité est vraisemblablement amené à augmenter.

⁸³ Part des ménages sous le 3^{ème} décile de revenu, dont les dépenses de carburant pour la mobilité quotidienne sont supérieures à 4,5% des revenus totaux

7. Le stationnement

Malgré les quelques 2000 places de stationnement proposées dans le centre de Bellegarde, le taux de congestion recensé est de 90%⁸⁴. En 2021 a été ouvert un parking supplémentaire au bas de la rue des papetiers, venant faciliter le stationnement.

Les véhicules des usagers du pôle d'échange multimodal participent au remplissage des stationnements offerts aux usagers quotidiens du centre-ville, malgré les 4 parkings situés à proximité immédiate des gares, pour un total de 518 places, toutes payantes.

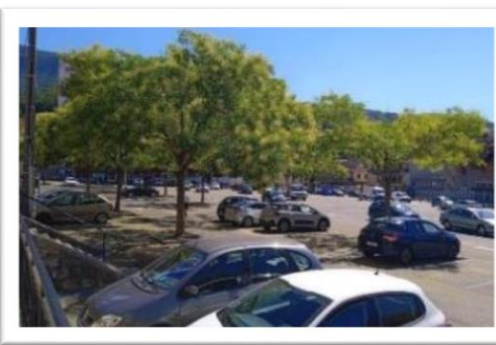


Figure 120: Photo de deux parkings du centre-ville de Bellegarde à Valsershône (place Carnot : photo du haut et place Viala : photo du bas) à l'été 2022
Crédit photo : Commune de Valsershône - Anaïs Wanwestwinkel

Figure 121: Carte des stationnements publics dans le centre-ville de la commune déléguée de Bellegarde-sur-Valserine en septembre 2022
Source : service SIG - Commune de Valsershône



Pour pallier aux difficultés de stationnement, différentes mesures ont été prises, pour à la fois permettre le stationnement aisé des usagers du centre-ville, et à la fois pénaliser les usagers du PEM n'utilisant pas les parcs prévus pour cela. La commune a instauré le parking gratuit sur l'ensemble de son territoire et avec des zones blanches (sans limitation de durée) et des zones bleues à disque (limitation de 1 à 4 heures selon les zones). A cela s'ajoutent les voitures « ventouses », qui causent une surcharge des parkings. Une fourrière intercommunale est en place, sous-traitée à une société privée locale.

⁸⁴ Etude SARECO en 2016 en vue des assises du commerce

Quatre points de recharge pour voitures électriques sont localisés sur le territoire, toutes à Valserhône : à la gare, place Bérard (point CNR), au Carrefour, garage Renault et au Lidl à Châtillon-en-Michaille.

D'autres projets d'implantation sont en réflexion sur le territoire.

Figure 122: Photo de la station de recharge des voitures électriques à Valserhône

Crédit photo : M. Jacques – OT Terre Valserine



Des équipements de transport conséquents, mais une mobilité orientée vers les véhicules personnels du fait d'une topographie contrainte

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une accessibilité exceptionnelle : réseau routier et autoroutier développé, gare TGV/TER et pôle d'échanges multimodal (bus urbains et cars interurbains) • Un réseau de transport urbain axé autour des polarités de Valserhône, et financièrement très accessible • Un « rézo pouce » initié • Un schéma cyclable en cours de finalisation • Une offre de stationnement importante et accessible dans le centre-ville de Bellegarde-sur-Valserine • Présence de 4 parkings de covoiturage balisés par la CCPB • Une fourrière municipale en fonctionnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Un taux relativement important de ménages en précarité énergétique liée au transport • Un réseau de transport interurbain peu développé, peu identifié et peu adapté à la demande dans les communes rurales • Un territoire marqué par un relief important contraignant fortement l'urbanisation et les réseaux de mobilité douce • Un territoire marqué par un climat rigoureux en hiver (moyenne montagne) • Une offre de mobilité alternative (covoiturage, « rézo pouce », autopartage) peu développée et suspendue à l'accord Région-Pôle métropolitain • Un trafic dépendant des territoires voisins (travailleurs en voiture ou en transports en communs, poids-lourds etc.) • Une offre de stationnement insuffisamment connue • Faiblesse structurelle de la RD1206 au pont de Coupy et à la sortie de la ville • Le réseau de transport en commun et de mobilités douces est totalement dépendant du tunnel des Lades
Opportunités	Menaces

- Le Pôle métropolitain étudié à la prise de compétence AOML
- Etude en cours sur l'extension du Léman express, en direction de Culoz et Nurioux
- Une urbanisation (et la population accueillie) majoritairement concentrée sur Valserhône pouvant favoriser l'usage des transports en commun
- Un transit en accroissement pour les poids-lourds, convois exceptionnels et véhicules légers, notamment en direction du Pays de Gex et de la Suisse, occasionnant des nuisances
- Augmentation des prix des carburants pouvant causer des problèmes de budget à des personnes travaillant hors du territoire, voire augmenter la précarité énergétique
- Risque de saturation des parkings relais autour du pôle d'échange multimodal par les usagers de la gare provenant des territoires riverains

Enjeux

- Réduire la part modale des transports motorisés individuels, générateur de nuisances et d'insécurité :
 - Développer les mobilités partagées (covoiturage, autopartage...)
 - Développer un réseau de P+R en extérieur du centre-ville (autoroute, Trébillet par exemple etc.)), avec rabattement en transports en commun vers les polarités de Valserhône (pôle d'échanges multimodal, centre-ville, Pierre Blanche, plaine des sports, village de marques)
- Réduire le trafic de poids-lourds de transit pour lesquels un itinéraire de dérivation existe
- Augmenter la part modale des mobilités actives (marche à pied, voies cyclables, stationnements vélo, équipement des ménages)
- Augmenter la part modale transports en communs :
 - Adapter et renforcer l'offre existante de transports interurbains et liaisons métropolitaines (Gex, Genève, Annemasse) aux besoins de la population
 - Renforcer la communication sur l'offre existante de transports en commun urbains et interurbains
- Conforter la desserte de Valserhône en transports en communs urbains et l'accessibilité de Valserhône aux personnes à mobilité réduite

I. Un territoire présentant une diversité naturelle et encore préservée

Le Pays Bellegardien présente un paysage très varié, le point commun est une préservation très importante de ses espaces naturels, occupant encore une grande part de l'espace. L'urbanisation y est très contenue dans les enveloppes urbaines des villes et villages, offrant un cadre de vie très naturel à ses habitants.

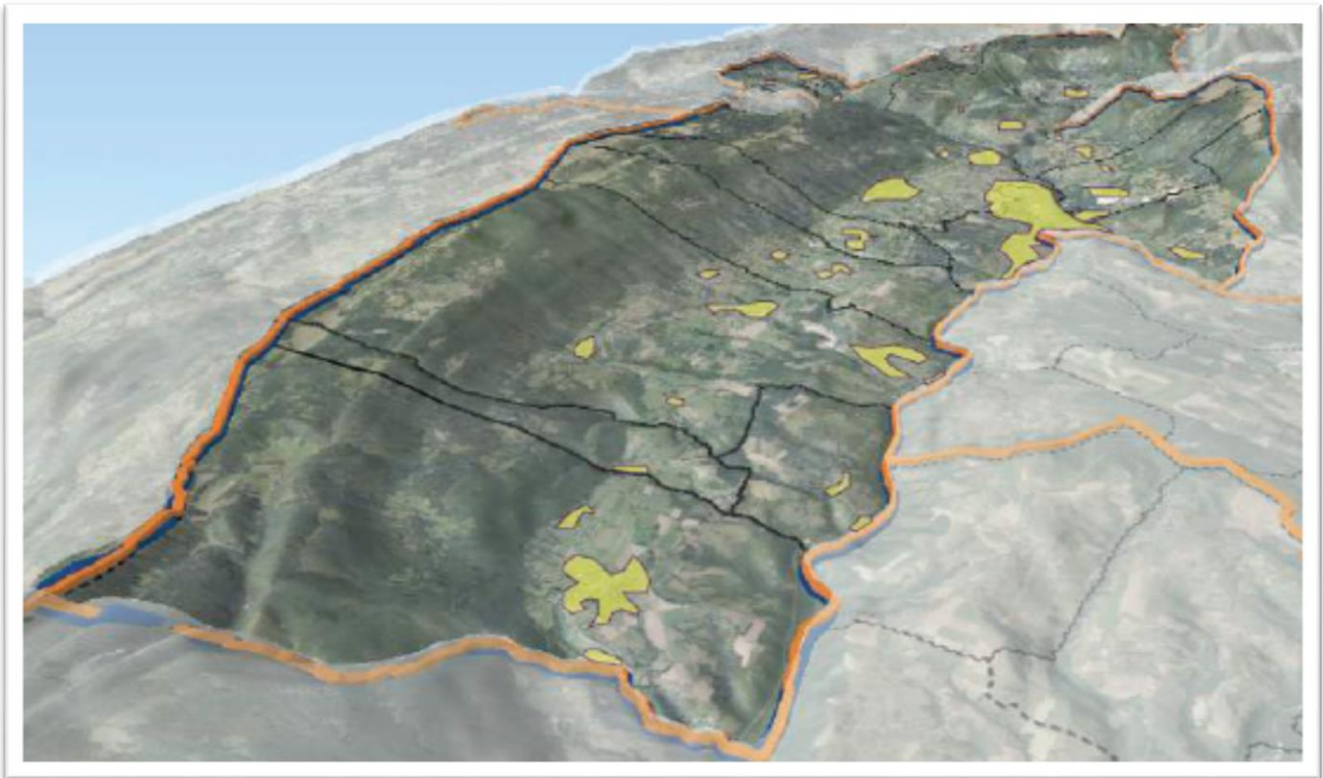


Figure 123: Vue en 3D du Pays Bellegardien depuis le Sud - Légende : en jaune sont représentées les tâches d'urbanisation
Source : diagnostic du SCoT du Pays Bellegardien, EAU PROSCOT

1. Généralités sur l'occupation spatiale du territoire

Le Pays Bellegardien possède une topographie très marquée par ses 4 massifs montagneux différents, situés au Nord et à l'Ouest. D'ailleurs, la « loi montagne » couvre toutes les communes du Pays Bellegardien.

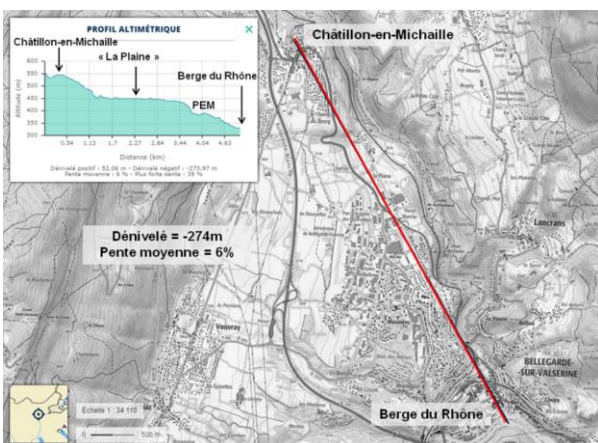


Figure 124: Profil altimétrique berges du Rhône village de Châtillon (Valserhône)

Source : diagnostic de l'atelier d'élaboration d'une trame de schéma directeur des mobilités du Pays Bellegardien par les étudiants du master Transport, Intermodalité, Territoires de l'Université Savoie Mont-Blanc (mars 2019)

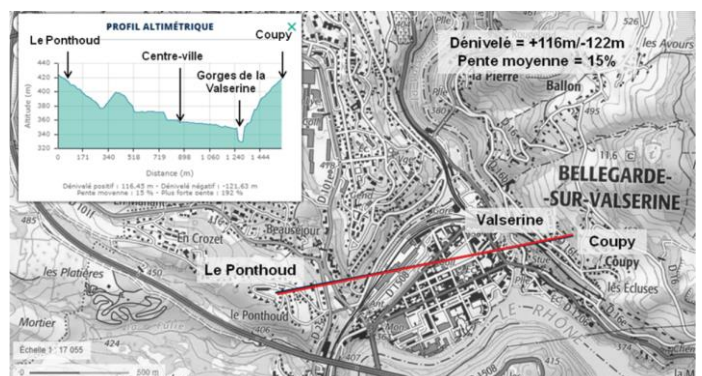


Figure 125: Profil altimétrique Coupy Le Ponthoud (Valserhône)

Source : diagnostic de l'atelier d'élaboration d'une trame de schéma directeur des mobilités du Pays Bellegardien par les étudiants du master Transport, Intermodalité, Territoires de l'Université Savoie Mont-Blanc (mars 2019)

L'altitude du Pays Bellegardien varie de 330 mètres (Pont de Coupy à Valserhône) à 1606 mètres (Crêt de la Goutte à Valserhône).



Figure 126: Photo du Crêt de la Goutte dans le massif du Crêt d'Eau à Valserhône
Crédit photo : CCPB

Le Parc Naturel Régional du Haut-Jura couvre la moitié Nord du territoire, qui est la partie la plus marquée par les massifs montagneux. Cela témoigne également de la qualité des espaces (Giron, Confort, Champfromier, Montanges, ainsi que Valserhône et Saint-Germain-de-Joux pour une partie de leur territoire).



Figure 127: Les grands ensembles de paysage du Pays Bellegardien

Source: diagnostic de l'atelier d'élaboration d'une trame de schéma directeur des mobilités du Pays Bellegardien par les étudiants du master TIT de l'Université Savoie Mont-Blanc

Le pôle urbain, constitué de la commune de Valserhône est situé au fond d'une vallée, délimitée par le plateau de Retord à l'Ouest, par le massif du Grand Crêt d'Eau au Nord et le Rhône à l'Est. Le passage creusé par le Rhône entre ces deux montagnes est la principale voie d'accès (française) au Pays de Gex et au Sud-Ouest du canton de Genève.

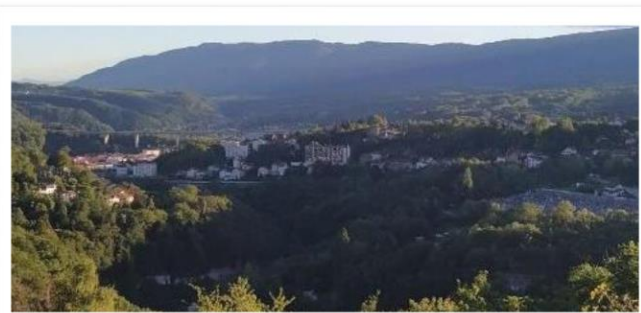
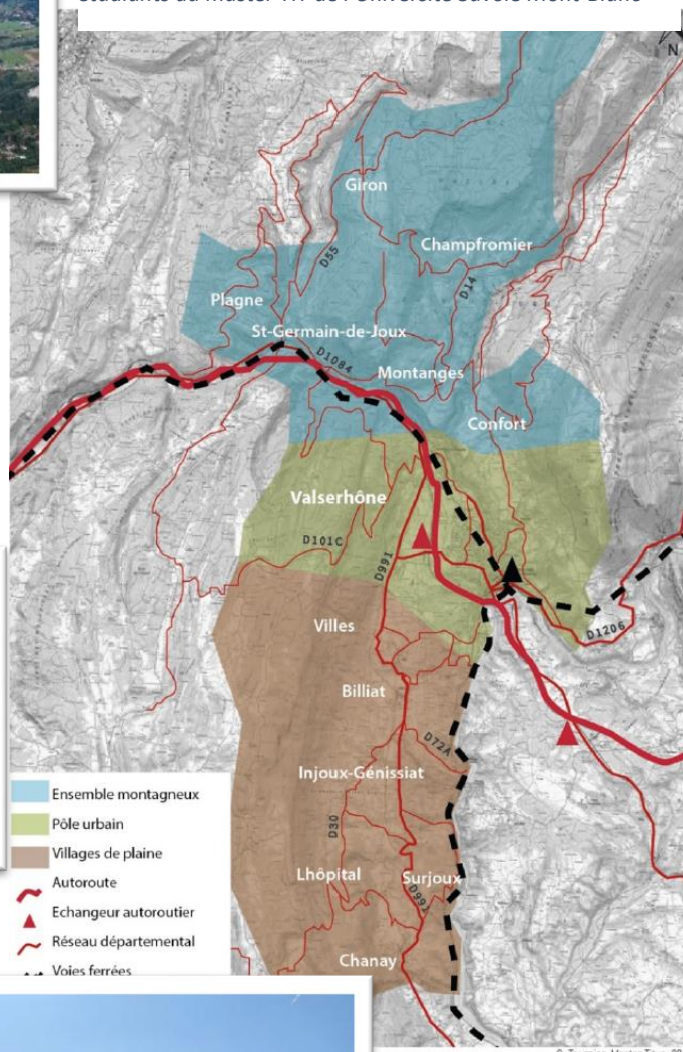


Figure 128: Photo de Valserhône et ses reliefs depuis le Nord-Est ((Lancrans)

Photo : Matthieu Lasvènes - CCPB

Le Pays Bellegardien compte, au Sud-est de son territoire, un paysage moins accidenté qu'au Nord : la Michaille, partant de Valserhône à Chanay (hormis le relief qu'offre le plateau de Retord).



Figure 129: Photo d'un paysage de la Michaille (Billiat)

Photo : CCPB - Matthieu Lasvènes

En plus du passage du fleuve Rhône délimitant sa frontière Sud-Ouest, le Pays Bellegardien est également sillonné par beaucoup de rivières, ruisseaux, rus et biefs.

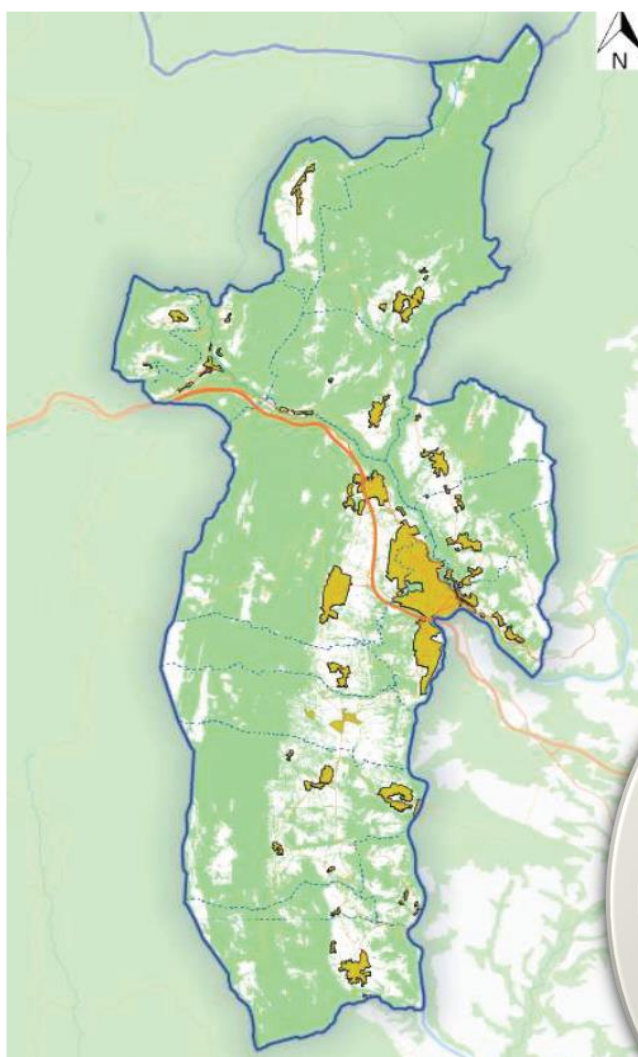


Figure 130: Carte de l'occupation du territoire, en jaune les tâches d'urbanisation, en vert les zones forestières, en blanc les zones agricoles
Source : diagnostic du SCoT du Pays Bellegardien, EAU PROSCOT

Sur les 22 580 ha du territoire :

- 61% sont occupés par la forêt et les espaces naturels, en écho du caractère de moyenne montagne ;
- 34% relèvent de terres agricoles en lien avec la tradition de l'élevage ;
- 5% du territoire est occupé par la « tache urbaine »⁸⁵.

Ainsi, le territoire paraît peu artificialisé (comparable à Bugey Sud et à la CC de la Dombes contre 9,8% pour le Pays de Gex et 9% du territoire français). La répartition de l'occupation du sol dresse ainsi le portrait d'un territoire rural, où le caractère urbain se cantonne au pôle urbain représenté par Valsenhône.

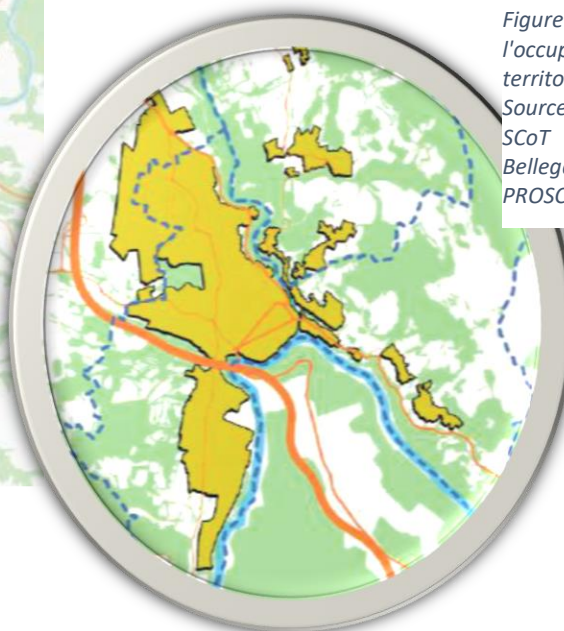


Figure 131: Carte de l'occupation du territoire de Valsenhône
Source : diagnostic du SCoT du Pays Bellegardien, EAU PROSCOT

Le relief très montagneux explique en partie la concentration des activités humaines.

⁸⁵ La tache urbaine est issue des données de la DDT de l'Ain (données d'octobre 2019) générée selon le processus suivant :

1. Récupération des bâtiments du cadastre de la DGFIP
2. Création de tampons de 25 mètres (50m/2) autour des bâtiments préalablement assemblés et dont la superficie est supérieure ou égale à 20 m²
3. Suppression des tampons dont la superficie est inférieure à 1 ha ou comportant moins de 4 bâtiments (notion de hameau)
4. Comblement des lacunes de moins de 1 ha

Ainsi les éléments suivants ne sont pas retenus pour générer la tache urbaine :

- les cimetières ;
- certains réservoirs non considérés comme des bâtiments par la DGFIP ;
- les pistes d'aérodromes ;
- les zones artificialisées telles que les terrains de sport, les parkings, les zones d'activités, les zones de stockage de matériaux, etc. ;
- les réseaux routiers et ferrés.

La forêt sur le territoire de la CCPB est essentielle dans l'identité locale dans la mesure où elle fait partie de la culture rurale, de l'identité paysagère et conditionne énormément de loisirs historiques. 33,9% de la surface forestière appartiennent aux communes (3430ha), 6.6% aux sections de communes (660ha), 59.5% aux propriétaires privés (6000ha). Les types d'essence sont les feuillus (69%) et les résineux (31%). Enfin, la forêt sur le territoire de la CCPB stocke 182 teqCO₂/ha⁸⁶.



Figure 132: Photo de l'urbanisation du centre-ville de Bellegarde

Selon les données de la DDT de l'Ain, la tache urbaine représente 1095 hectares en 2019 sur le Pays Bellegardien, contre 999 en 2009, ce qui montre une dynamique forte de consommation d'espace, représentée essentiellement par la construction de logements. La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 prévoit la réduction drastique de l'artificialisation d'ici 2050, avec une première étape dès 2031 (réduction de moitié du rythme d'artificialisation par rapport aux 10 années précédant la loi). L'objectif final étant le « zéro artificialisation nette » à 2050. Cela devrait donc freiner conséquemment la consommation foncière et privilégier les projets vers des zones déjà urbanisées (dents creuses, friches etc.).

2. Description du tissu urbain

Les espaces urbanisés présentent différents aspects, selon leur fonction.

a) Valserhône

Les zones d'activités économiques principales sont situées à Valserhône : les Etournelles, les Echarmasses, Pierre Blanche et Arlod.



Figure 133: Photos des zones d'activité de Pierre Blanche 1 et 2
Crédit : Matthieu Lasvènes - CCPB

Celle de Vouvray est en train de prendre corps, notamment avec la construction en cours du village de marques et du pôle santé. Ces zones sont principalement situées en entrée de ville et marquent donc la première image qu'ont les visiteurs de Valserhône.

Le reste du tissu urbain est aussi composé d'une forte composante de logements, prenant une forme différente selon les communes.

A Valserhône, la commune déléguée de Bellegarde-sur-Valserine est structurée sur le modèle d'une ville compacte et dense. Cette structure se caractérise par des immeubles R+3/R4 en alignement le long de la rue de la République/Lafayette avec ponctuellement des reculs du bâti, des passages couverts et des arcades. Cet alignement est un élément remarquable du tissu urbain du centre-ville.

⁸⁶ Source : association des communes forestières de l'Ain

En pourtour du centre-ville, il y a à la fois des quartiers pavillonnaires côté Nord et Lancrans, et des quartiers d'habitat collectif en majorité à hauteur raisonnée (R+5) (berges du Rhône, Beauséjour, plateau de Musinens).



Figure 134: Photo de l'urbanisation en pourtour du centre-ville de Bellegarde



Figure 135: Photo d'immeubles situés sur les berges du Rhône à proximité du centre-ville de Bellegarde
Crédit photo : OT Terre Valserine

Afin d'embellir la ville et lui donner une nouvelle image, la commune de Valserhône met en œuvre, depuis 1987, un plan façades sur les axes structurants et dans le centre-ville, permettant à plusieurs centaines de propriétaires de bénéficier d'aides financières directes en cas de ravalement de façade.

Figure 136: photo de façades rénovées rue de la République à Valserhône
Source : Commune de Valserhône



Figure 137: Carte des rues concernées par le plan façades de Valserhône
Source : service SIG Valserhône



Dans le centre-ville de la commune déléguée de Bellegarde-sur-Valserine, les espaces publics sont majoritairement occupés par des zones de stationnement, permettant à la commune de présenter environ 2000 places.

Figure 138: photo de la place Carnot à Bellegarde (Valserhône)

Crédit photo : Anaïs Wanwestwinkel - commune de Valserhône

Deux espaces de « rencontre » sont situés dans le centre-ville, récemment réaménagés dans le cadre du plan voirie, sont situés place Carnot et place De Gaulle.



Figure 139: Photos de la placette devant le monument aux morts de Bellegarde-sur-Valserine, place Carnot à Valserhône (à gauche) et de la place De Gaulle à Valserhône (à droite)

Source: SCoT du Pays Bellegardien

Des espaces aménagés avec des bancs sont également présents sur les berges du Rhône.

Les trottoirs d'une partie du centre-ville ont été intégralement refaits et élargis les dernières années, sur les 7 kilomètres concernées par le partenariat public privé voirie. En sus, des arbres ont été plantés dans des pots, et des terrasses sécurisées avec jardinières) pour les établissements de restauration créées (l'ensemble financé par l'ancienne commune de Bellegarde-sur-Valserine.

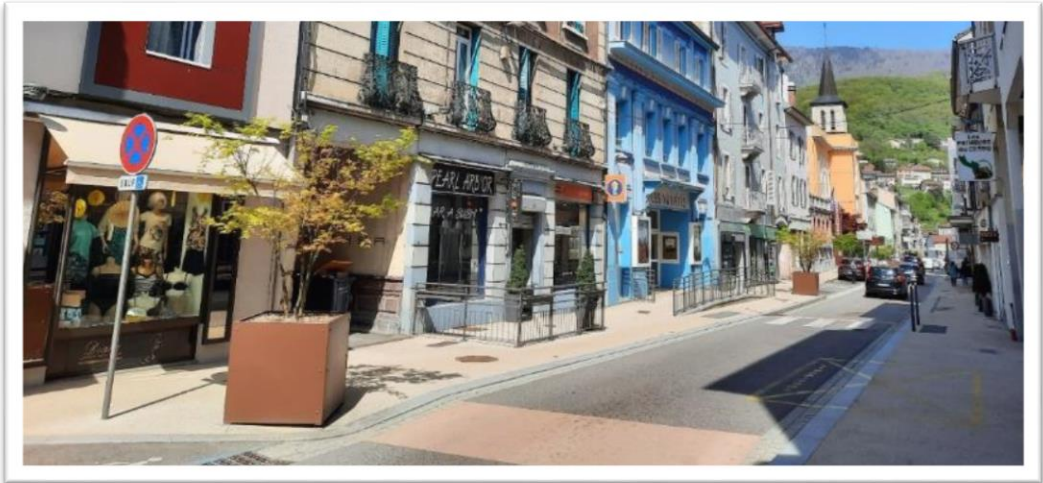


Figure 140: Photo de trottoirs et voirie neufs suite au plan voirie (rue de la république à Valserhône)
Source : Commune de Valserhône



De plus, quelques aires de jeux pour enfants sont présentes dans la commune, dont deux sur les berges du Rhône.

Figure 141: photo d'un espace de jeu sur les berges du Rhône
Crédit photo : Commune de Valserhône - Anaïs Wanwestwinkel

Ces berges ont fait l'objet d'une réhabilitation complète débutée en 2011. Cet espace de promenade a été aménagé pour les personnes à mobilité réduite et les familles, permettant 750 mètres linéaires (dans ses phases déjà réalisées : 1 à 3, de la place des frères Zanarelli au théâtre de verdure) de promenade en bord de Rhône, sans aucun véhicule à moteur à proximité.



Légende :
 Trait continu rouge : Berges 1 – 2 et 3
 Trait pointillé jaune : Berges 4 et 5
 Trait continu jaune : Berges 6 et 7



Figure 142: Photo d'un espace de jeux sur les berges du Rhône
Crédit photo : Commune de Valserhône - Anaïs Wanwestwinkel

Figure 143: Carte de l'aménagement réalisé et prévu des berges du Rhône à Valserhône
Source: commune de Valserhône

La suite projetée sont les phases 4 et 5 en prolongeant vers le Sud jusqu'au niveau du Pont de Savoie, ainsi que les phases 6 et 7 allant du Pont de Savoie jusqu'à la base d'aviron d'Arlod en passant par la plaine des sports en cours de construction, qui seront réalisées dans les prochaines années (3 km).

En revanche, le centre-ville est globalement peu végétalisé. La végétation permet pourtant d'embellir la ville, de rafraîchir l'air ambiant et crée des îlots de fraîcheur ou a minima de casser des îlots de chaleur, mais également amène de la biodiversité dans la ville. Enfin, elle permet aux passants de s'abriter du soleil en période de forte chaleur, leur permettant de poursuivre leur fréquentation du centre-ville et de ses commerces entre autre.

Enfin, un espace vert situé entre des lotissements, la cité Saint-Exupéry et le futur EHPAD Croix rouge à Valserhône, est le bois des Pesses. Il est le poumon vert de la partie urbanisée de la commune déléguée de Bellegarde-sur-Valserine. Il est sillonné par des sentiers peu aménagés.

Figure 144: Photo de l'entrée du bois des Pesses à proximité de l'école éponyme

Crédit photo : CCPB - Matthieu Lasvènes



Au-delà, sur la commune déléguée de Châtillon-en-Michaille, l'habitat est ancien sous la forme de juxtaposition de bâtiments et d'anciennes fermes : les « maisons de polyculture vigneronne⁸⁷ », présentant peu de discontinuité au sein des trois bourgs, (Châtillon, Vouvray et Ochiaz). L'urbanisation prend une forme pavillonnaire récente en dehors des centres situés à proximité des routes départementales.

Figure 145: Le hameau d'Ochiaz et les hauts de Bellegarde en fond au creux de la vallée

Crédit photo : M. Jacques – OT Terre Valserine



Entre le centre-ville de Bellegarde et la commune déléguée de Lancrans, se love, au fond d'un canyon sauvage, la rivière Valserine. En amont du pont de la Pierre, se trouve une curiosité géologique sur le cours

de la Valserine, les « pertes de la Valserine », site touristique local important, relié au centre-ville de la commune déléguée de Bellegarde-sur-Valserine par un chemin de randonnée piétonnier.

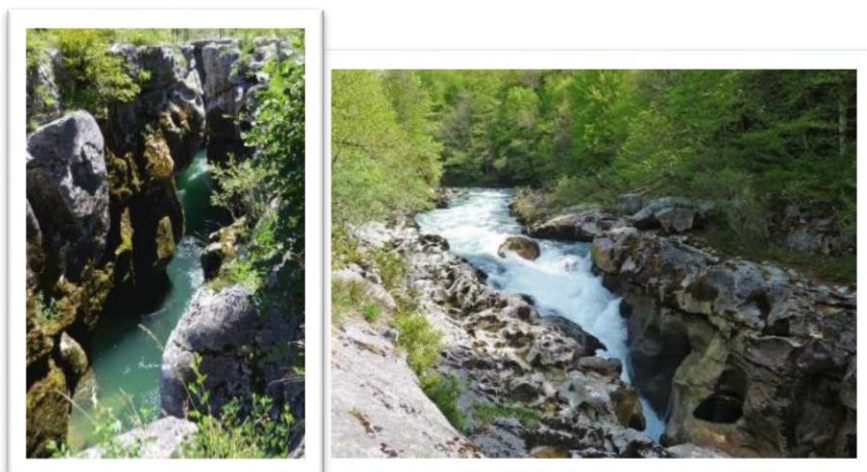


Figure 146: Photos des pertes de la Valserine

Crédit photo : CCPB

⁸⁷ Nom donné à certaines fermes que l'on retrouve dans les bourgs anciens du Pays Bellegardien et du Jura notamment, qui étaient divisées en trois tiers : grange, écurie, habitation ; visibles par les portes et autres menuiseries différenciantes.

Sur la commune déléguée de Lancrans, l'on retrouve la même forme urbaine que sur Châtillon, avec un centre-bourg autour de son église, présentant une forme avec peu de discontinuité entre les bâtiments plutôt anciens, notamment les maisons de polyculture vigneronne.

b) Les communes des réseaux Nord et Sud

Dans les autres communes du Pays Bellegardien, le paysage est essentiellement naturel, dès que l'on sort des centre-bourgs, lotissements et hameaux. Des zones d'activité économiques, de petites superficies pour la plupart, sont situées au sein ou en sortie de certains villages, impactant le paysage dans une moindre mesure.



Figure 147: une maison de polyculture vigneronne
Source : diagnostic du SCoT du Pays Bellegardien, EAU PROSCOT

L'urbanisation prend différentes formes, notamment selon la date de construction du bâti. Un habitat continu (« village-rue ») est présent en bordure de route de nombre de centre-villages, qu'il s'agisse de maisons de ville accolées ou d'anciennes fermées accolées (notamment les maisons de polyculture vigneronne). Cela est le cas à Billiat, Giron, Montanges, Plagne, Confort, Chanay et Villes.

Une autre forme d'urbanisation est celle bâtie autour d'une église et/ou d'une mairie, de manière plus ou moins dense. C'est le cas à Saint-Germain-de-Joux, qui est un exemple de densité dans le monde rural, qui a peu subi le mouvement de développement de l'habitat pavillonnaire. Contraint par le relief et puis aujourd'hui par l'A40, Saint-Germain-de-Joux possède des habitations peu larges mais profondes.



Figure 148: vue 3D de Saint-Germain-de-Joux depuis l'Est
Crédit : Google Earth



Figure 149: Vue 3D du bourg de Génissiat
Crédit : Google Earth

L'ancien bourg de Génissiat a une organisation spatiale autour de sa chapelle, en dominant la vallée du Rhône sur les pentes orientées vers le Rhône, dont les seules formes d'habitat sont des pavillons.

Certains villages, au développement plus récent, offrent un urbanisme beaucoup moins dense, à l'instar de Surjoux-Lhopital et de Champfromier.

Figure 150: Photo de Champfromier
Source : diagnostic du SCoT du Pays Bellegardien, EAU PROSCOT



A l'extérieur des centres-bourg de certaines communes, en proximité plus ou moins proche, l'on peut observer un habitat fortement consommateurs d'espaces. Il s'agit de lotissements (datant des 40 dernières années).



Figure 151: Lotissement à Billiat
Photo : Matthieu Lasvènes - CCPB



Figure 152: Photo de hameau avec bâtisses récentes et rénovées
Source : diagnostic du SCoT du Pays Bellegardien, EAU PROSCOT

Il existe aussi beaucoup de hameaux isolés, parfois dont les bâtisses traditionnelles ont été rénovées, ainsi que quelques fermes, dont certaines encore en activité.

Enfin, il est à signaler, à Injoux-Génissiat, un élément architectural marquant le paysage, construit par l'homme, le barrage de Génissiat exploité par la Compagnie Nationale du Rhône (CNR).

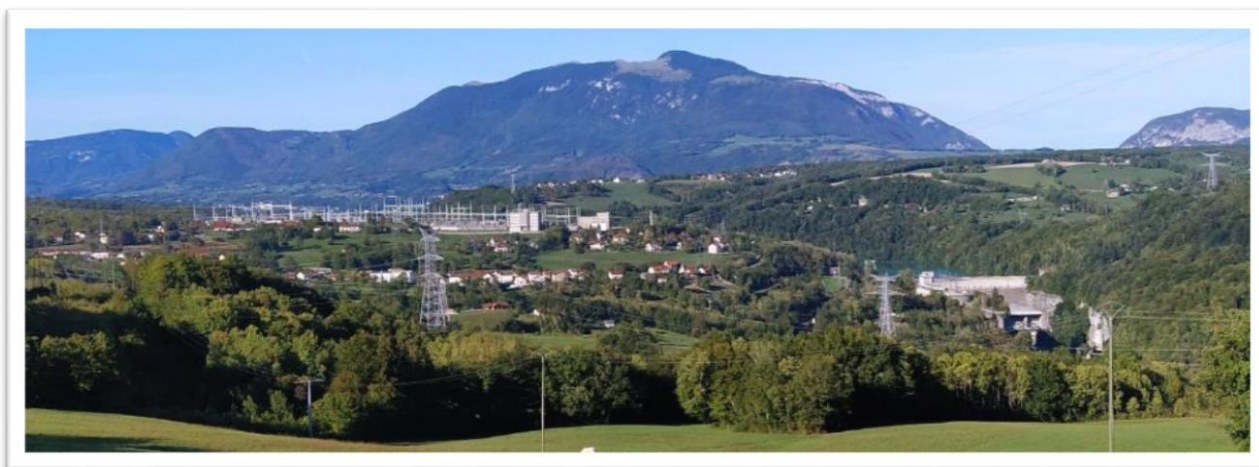


Figure 153: Photo de Génissiat du barrage et de ses installations électriques, depuis la route menant au bourg de Surjoux
Photo : Matthieu Lasvènes - CCPB



Un second élément architectural paysager remarquable construit par l'homme se situe à l'entrée sud de Valserhône, à proximité du quartier d'Arlod, l'usine de valorisation énergétique des déchets du SIVALOR.

Figure 154: photo de l'usine de traitement des déchets ménagers du SIVALOR à Valserhône, depuis la route départementale

c) Une problématique liée à l'urbanisation : les îlots de chaleur urbains

Au regard des impacts du changement climatique sur nos territoires, il convient de prendre en compte le phénomène des îlots de chaleur urbains, afin de permettre aux habitants de vivre agréablement dans leur quartier.

Le phénomène d'îlot de chaleur urbain concerne les secteurs urbains où l'on remarque des températures anormalement plus hautes par rapport aux zones environnantes. Il fait ainsi en moyenne 2,5°C plus chaud à Paris qu'en banlieue plus rurale, mais cet écart peut atteindre jusqu'à 8,5°C les nuits de fortes chaleurs. Ce phénomène agit comme une sorte de piège thermique entraînant l'apparition d'un microclimat urbain où les températures augmentent à mesure que l'on se rapproche d'une zone urbanisée.

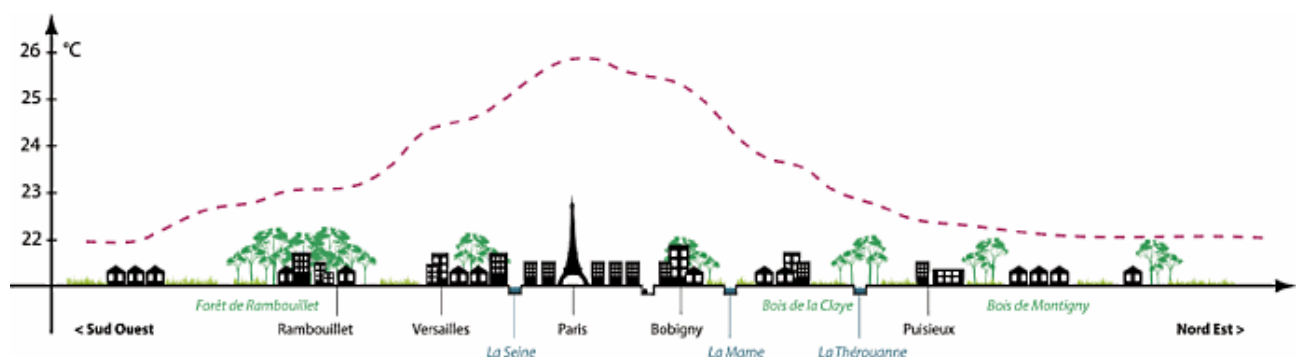


Figure 155: Coupe schématique de visualisation des températures en 2008 pour une nuit de canicule (type été 2003)

Source : © Groupe DESCARTES - Consultation internationale de recherche et de développement sur le grand pari de l'agglomération parisienne, 02/2009

Ce phénomène est traité depuis quelques années dans les grandes villes⁸⁸, mais il s'avère que des villes de tailles plus modestes sont aussi concernées.

En effet, plusieurs facteurs permettent d'expliquer ce phénomène, et en conséquence d'envisager des solutions visant à limiter ses effets :

- La surface urbaine et le degré de réflexion (albédo) : la majorité des surfaces que l'on retrouve dans les villes (goudron, bitume, ciment) ont un faible albédo et contribuent ainsi au phénomène d'îlots de chaleur.
 - Ces caractéristiques se retrouvent dans l'ensemble du centre-ville de Bellegarde (environ 32 hectares, soit 0,5% de la surface de Valserhône et 0,14% du territoire de la CCPB) qui présente peu

⁸⁸ Par exemple la ville de Troyes. Le sujet est également étudié par le Centre National de Recherches Météorologiques.

de coupures d'imperméabilisation, à l'exception des zones végétalisées, peu présentes (parc de la maison de Savoie et accotements des berges du Rhône).⁸⁹

- La disposition urbaine : La taille des bâtiments ainsi que leurs dispositions et espacements sont à lier au phénomène d'îlots de chaleur urbains. Une étendue de bâtiments absorbe plus de chaleur qu'un bâtiment isolé et en restituera davantage, favorisant le phénomène. Un bâtiment de grande hauteur permet d'augmenter la zone d'ombre et diminuer le rayonnement du soleil.
 - Dans le centre-ville de Bellegarde les immeubles ne sont pas très hauts, mais sont tous accolés, ce qui renforce la chaleur urbaine.
- Le positionnement des bâtiments : Les vents permettent de favoriser la circulation d'air et de baisser la température. De même l'ensoleillement et la température influent naturellement sur ce phénomène.
 - Une étude précise serait nécessaire pour vérifier si cette caractéristique est présente à Bellegarde.
- Les activités humaines (chaleur anthropique) : Les activités humaines s'ajoutent à la chaleur déjà existante du milieu urbain (l'industrie, la climatisation (qui rejette de l'air chaud à l'extérieur), le domaine du bâtiment et des transports notamment).
 - Une étude précisant la carte ci-dessous serait nécessaire pour évaluer l'ampleur des îlots de chaleur dans certains quartiers de Valserhône.

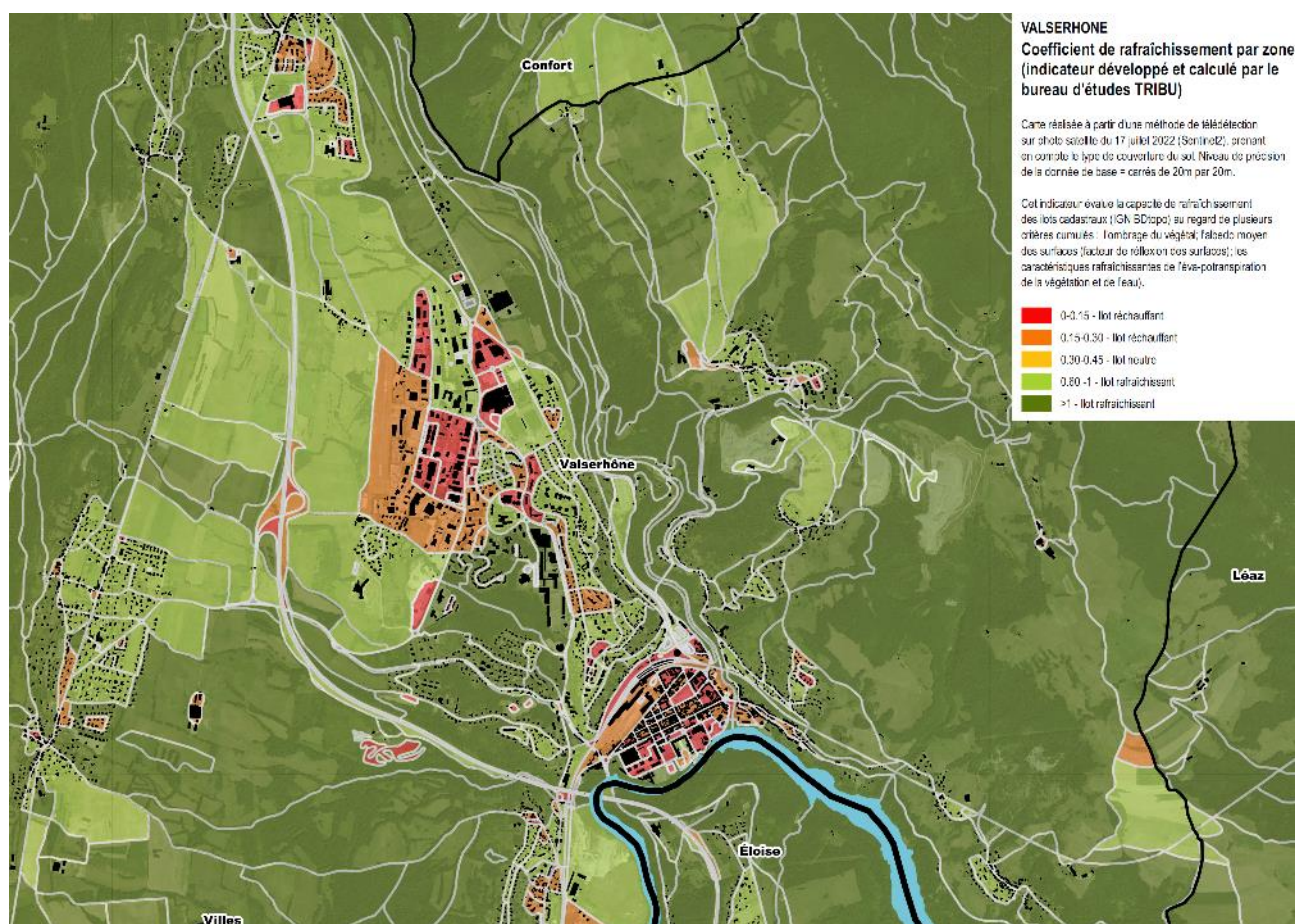


Figure 156: Carte des coefficients de rafraîchissement par ilots cadastraux à Valserhône

Source : Bureau d'études TRIBU pour le projet de vision territoriale transfrontalière du périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération « Rhône » du Grand Genève

⁸⁹ L'eau et la végétation contribuent à réduire ce phénomène par évaporation. Le passage de l'état liquide à l'état gazeux consomme de l'énergie, ce qui entraîne un rafraîchissement de l'air ambiant. Les zones goudronnées et asphaltées empêchent l'eau de s'évaporer et la redirige trop rapidement vers les égouts, ce qui empêche la rétention d'eau par le sol.

Les médecins alertent sur les conséquences importantes des températures élevées, notamment la nuit, sur les personnes vulnérables, qui peuvent se traduire par des coups de chaleur, de l'hyperthermie, de la déshydratation, des malaises et même le décès.

L'ADEME, qui a publié un guide⁹⁰ offrant des solutions aux collectivités territoriales pour lutter contre les îlots de chaleur urbains, propose de créer des îlots de fraîcheur. Un îlot de fraîcheur est une zone dans la ville où l'on met en place de quoi faire baisser la température. L'îlot est souvent obtenu par revégétalisation (arbres, plantations, espaces verts éphémères ou permanents...) des lieux, par installation de revêtements muraux et routiers qui absorbent moins la chaleur, par la présence de points d'eau, par la création de cours d'école, entre autres, dites oasis.

A Valserhône, un potentiel d'îlot de fraîcheur pourrait être offert par la revégétalisation des places Carnot et Jeanne d'Arc notamment, mais aussi de certaines cours d'écoles. Là aussi, des études peuvent amener des solutions concrètes pour pallier à ce problème là où il se pose.

Enfin, l'Etat vient de lancer un programme de renaturation des villes, avec une dotation financière de 500 millions d'euros, afin de cofinancer aux côtés des collectivités locales, des dispositifs anti-chaleur, dont des îlots de fraîcheur. Cela pourrait être l'occasion de réaliser des études complémentaires.

d) Une problématique liée à la désindustrialisation : les friches

Si les friches constituent le vestige du passé industriel et l'histoire du territoire, elles donnent à voir un territoire déshérité. Leur résorption constitue un enjeu pour donner au visiteur et aux habitants l'image d'un territoire qualitatif où il fait bon vivre. On en trouve principalement sur Valserhône, car dans les autres communes, la plupart des quelques friches ont été requalifiées ou sont en cours de requalification.

i. Les friches à Valserhône

A Valserhône, le riche passé industriel a laissé place à d'importantes friches une fois les usines fermées. La carte ci-contre pointe les zones « libres », qui sont pour une partie d'entre elles des friches.

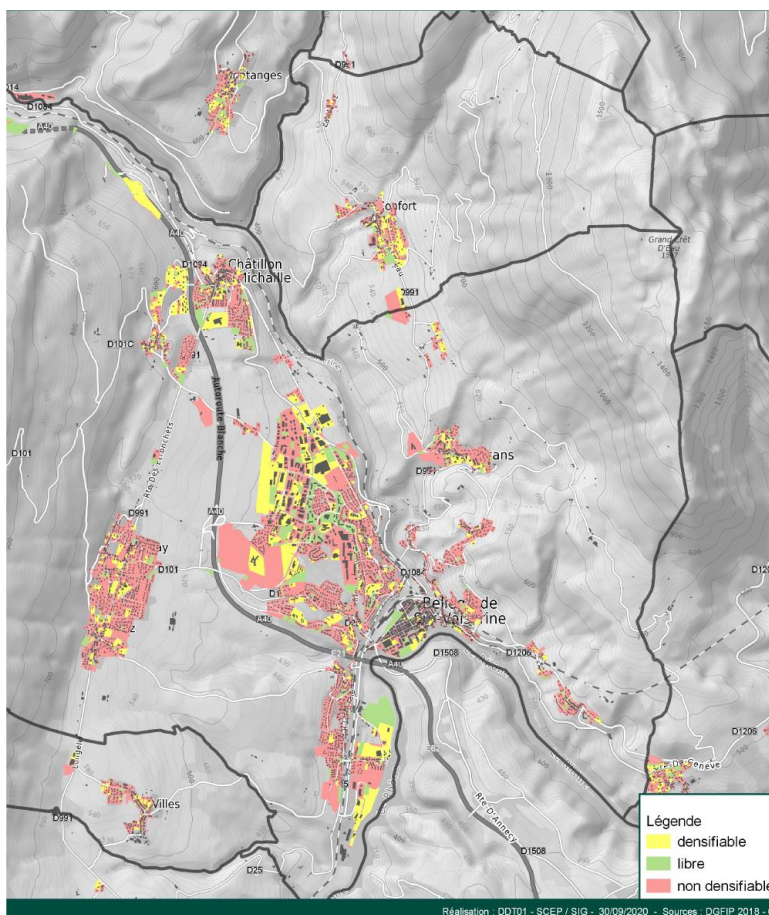


Figure 157: Carte des espaces densifiables, libres ou non densifiables selon la DDT de l'Ain

Source : https://carto.datara.gouv.fr/1/potentiel_densifiable_a_in.map

⁹⁰ <https://librairie.ademe.fr/changement-climatique-et-energie/4649-rafraichir-les-villes-9791029717475.html>

Les friches industrielles recensées sur la commune déléguée de Bellegarde-sur-Valsérine sont :

- Site ex-Péchiney : propriété communale - environ 21 ha - terrains dépollués et viabilisés, bâtis déconstruits– en reconversion vers la Plaine des sports d’Arlod (terrains de rugby de tennis et de padel, piste d’athlétisme, espace pour tir à l’arc, club-house).

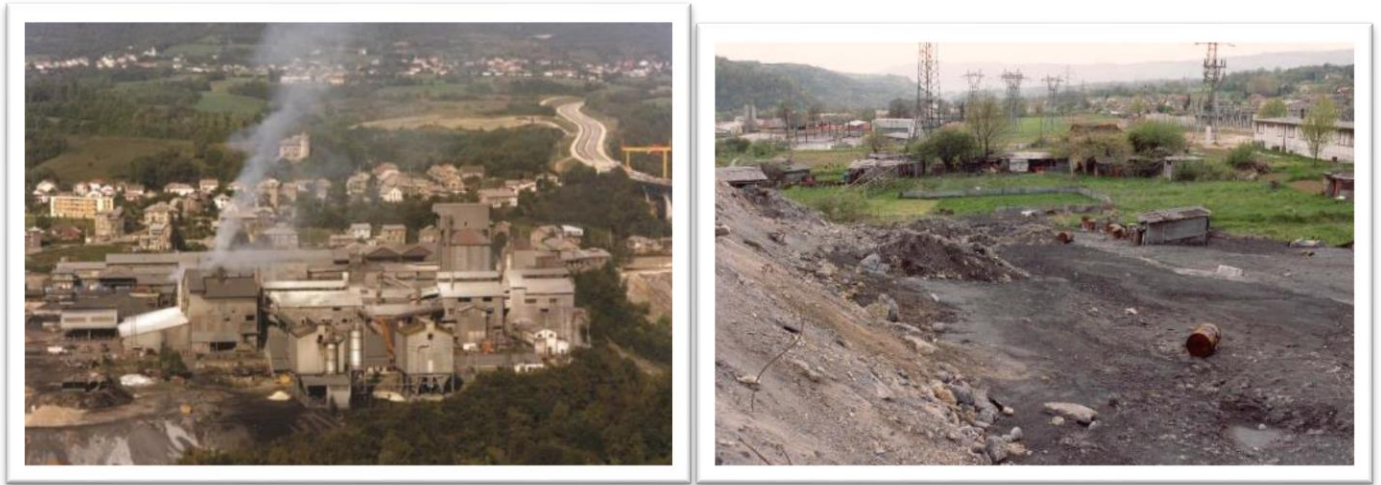


Figure 158: Photos de la SOFREM dans les années 80 avant sa fermeture (dénomination avant Péchiney) (à gauche) et d’une partie du site après sa fermeture (droite)

Source : Groupe mémoire du Pays Bellegardien - Photos : Inconnu X (gauche) et Inconnu Y, archives SKW (droite)

- Site de l’ancienne biscuiterie : propriété communale
- 1548 m² - bâti insalubre - non occupé



Figure 159: photo de l’ancienne biscuiterie L’amandier sur les bords de la Valsérine

Source : Groupe mémoire du Pays Bellegardien - Photos : Bruno Allais

- Site ex-Goyot : propriété de la commune - 3328 m² - bâti insalubre - site pollué
- Site ex-SCAPA : entre le Rhône et la rue des papetiers, contiguë à la fiche ex-Goyot - propriété de la CCPB (hors berges du Rhône cédées à la commune) - 12 500 m² + 750 m² friche contiguë soit un ensemble de 13 250 m² - site non pollué - complètement déconstruite servant pour partie de parking temporaire. Ce tènement a fait l'objet de réflexions avancées, qui aujourd'hui sont en pause.



Figure 160: Photographies des friches SCAPA et Goyot (contiguës)

Sources : Commune de Valsenhône (haut) et Matthieu Lasvènes – CCPB (bas)

Il existe aussi d'autres friches à Valsenhône :

- Site du plateau ferroviaire : propriété réseau ferré de France - environ 60 000 m² - objet d'une orientation d'action et de programmation pour un nouveau quartier d'habitat et d'activités à dominante tertiaire.

Un tènement actuellement inoccupé est celui de l'ancien collège Louis Dumont situé place Carnot au cœur du centre-ville de Bellegarde à Valsenhône. Ce n'est pas à proprement parler une friche, mais la localisation et la superficie de ce tènement et des bâtiments en font un enjeu fort du devenir du centre-ville.

Sur le site de l'ancienne piscine municipale de Bellegarde dans la zone Pierre Blanche, un projet de centre commercial et de loisirs a été déposé début 2022.

La surface totale de friches dans le centre-ville de Bellegarde est d'environ 7,8 hectares soit 24 % de son territoire (biscuiterie, Goyot, SCAPA et SNCF).

Celles-ci sont en grande partie polluées. Ce sujet des sols pollués fige et complexifie une partie des projets. D'une part le coût de dépollution handicape les bilans financiers des opérations ; d'autre part, en l'absence d'investigations poussées, des secteurs sont entièrement gelés.



Figure 161: Carte des espaces densifiables, libres ou non densifiables selon la DDT de l'Ain (zoom sur le centre-ville de Bellegarde-sur-Valserine)

Source : https://carto.datara.gouv.fr/1/potentiel_densifiable_ain/map/

ii. Les friches à Chanay

La plus importante friche de Chanay se situe 4 et 5 route de Pyrimont sur 29 000m². C'est la parcelle située proche du Rhône au Nord-Est ci-dessus qui est un délaissé ferroviaire. Une autre friche de 2500m² se situe entre le bourg et le Rhône.

Deux autre friches d'environ 1000m² contenant un ancien bâti d'habitat sont présentes dans le centre-bourg de la commune.

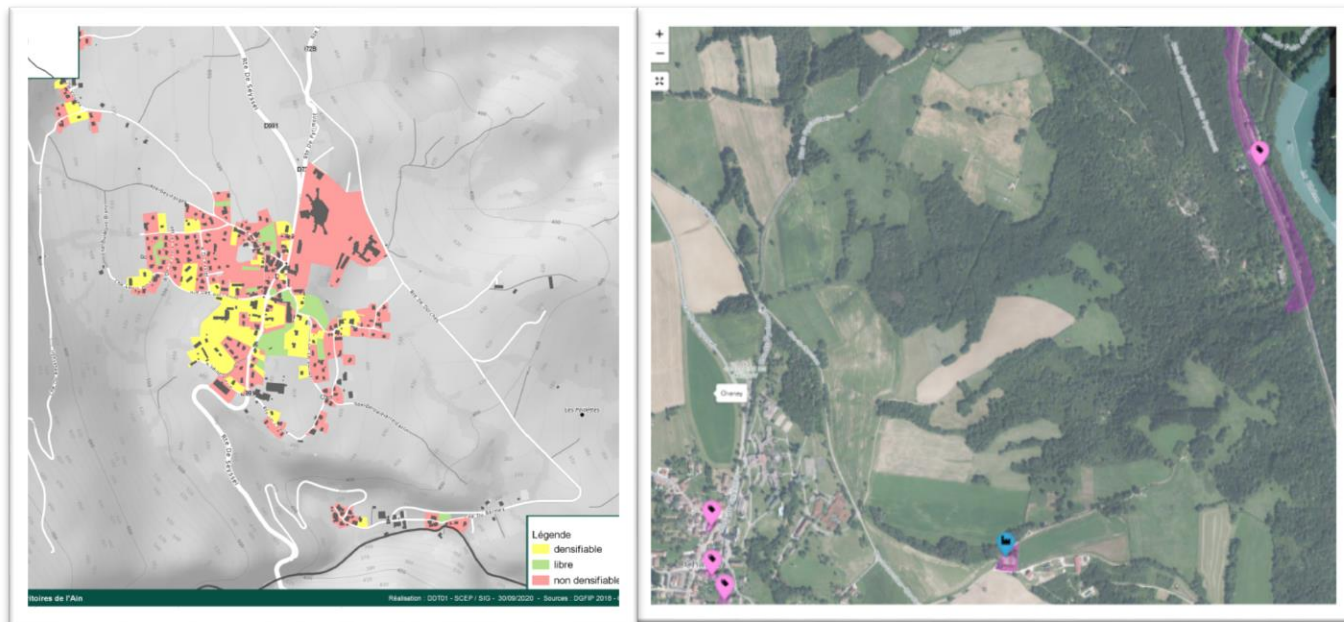


Figure 162: Carte du potentiel densifiable de Chanay (gauche) et Carte des friches répertoriées à Chanay par le CEREMA (droite)
Source: https://carto.datara.gouv.fr/1/potentiel_densifiable_ain.map (gauche) et: <https://cartofriches.cerema.fr/> (droite)

3. De nombreux milieux naturels préservés à proximité immédiate

- Les différents sites naturels montagneux et leurs paysages remarquables : alpages, forêts, falaises, cirques, grottes.
- Les rivières dont celles en particulier labellisées « Rivière sauvage », reconnaissance du caractère exceptionnellement préservé de la Valserine, la Vézeronce et de la Dorche.
- Les sites naturels accessibles en milieu urbain comme les Pertes de la Valserine et les marmites de Géant.
- Les curiosités géologiques comme le Pain de sucre à Surjoux-Lhopital.
- La présence du Rhône et ses berges aménagées à toutes personnes sur 750 mètres linéaires aujourd'hui au centre-ville de Valserhône et 3 kilomètres demain.
- Le territoire accueille trois sites classés : le cirque de la Roche Fauconnière et la grotte des Abrands à Giron, tous deux de caractère naturel et la vallée de la Semine sur la commune de Saint-Germain-de-Joux.
- Le Pays Bellegardien accueille un site inscrit sur Valserhône, les pertes de la Valserine.
- De plus, un monument historique classé, à Champfromier : une ancienne borne frontière datée de 1613, appelée Borne au Lion, elle localisait la limite entre le Franche-Comté et le Bugey.
- Le territoire compte également des bâtis classés et inscrits comme monument historique par les services de l'Etat⁹¹.



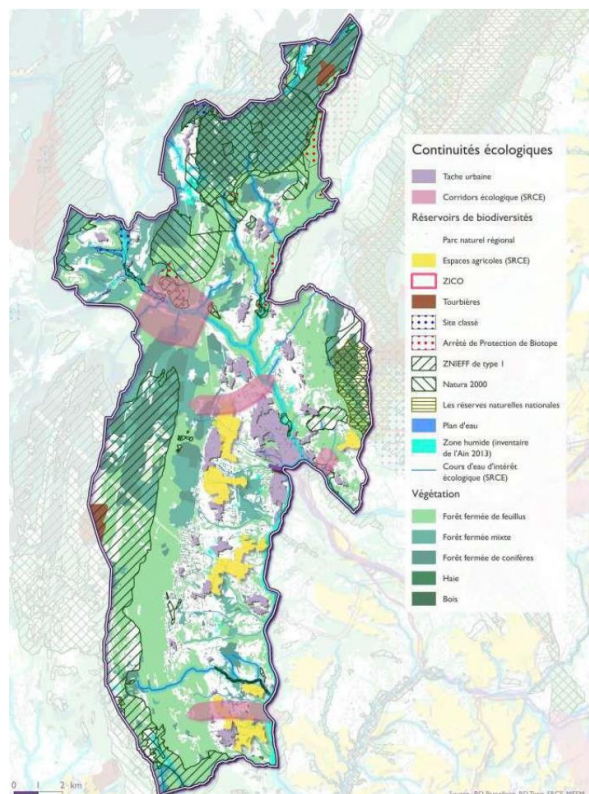
Figure 163: Photo du lit de la Valserine
Source: <https://www.rivieres-sauvages.fr/la-valserine/> Crédit photo Yannick GOUGUENHEIM

⁹¹ Voir partie sur la vie culturelle

Pour mettre en valeur ces richesses naturelles et permettre au public de s'y prélasser, les collectivités territoriales balisent et entretiennent des dizaines de kilomètres de sentiers de randonnée. Il existe aussi des dizaines de kilomètres non balisés.



Figure 164: Exemple de chemin de randonnée balisé
Crédit photo: CCPB



Les richesses écologiques du territoire sont reconnues par différents classements permettant leur protection. En parallèle, les collectivités entretiennent les espaces naturels. En ce qui concerne les forêts, l'Office national des forêts (ONF) assure leur gestion. L'association des communes forestières de l'Ain (COFOR01) porte la charte forestière du Haut-Bugey et Bugey, elle est l'interface entre l'ONF et le groupement des scieurs, elle est invitée aux comités des ventes de bois et propose des formations thématiques aux élus concernés. Les trames verte et bleue font également l'objet d'une OAP thématique afin de participer à leur préservation.

Figure 165: Carte des fonctionnalités et continuités écologiques sur le territoire Bellegardien
Source : diagnostic du SCoT, EAU PROSCOT

Cependant, le changement climatique, apportant de nombreuses menaces, dont entre autres les épisodes de canicule, parfois couplés à de la sécheresse, des épisodes violents d'orages, des maladies sur la végétation ainsi que le développement de plantes envahissantes, porte un risque important de dégradation de l'environnement. Notre territoire a, pour illustration, connu ses premiers incendies lors de cet été 2022.



Figure 166: Photos illustrant la sécheresse de l'été 2022, stade de rugby de Valsershône (à gauche), un arbuste et l'incendie à Montanges
Photo : CCPB et Matthieu Lasvènes

4. Des risques importants mais très localisés

Tout d'abord l'ensemble du territoire est classé en zone sismique 3 (modérée) (sur une échelle de 5). De plus, deux communes du territoire font l'objet de plan de prévention des risques naturels, Valserhône et Injoux-Génissiat. Ce document régleme l'usage du sol de façon à limiter les effets des aléas naturels, ce qui rend inconstructible une certaine part de ces deux communes et une autre constructible sous certaines conditions. Les risques recensés sont les mêmes dans les deux communes, mêmes s'ils peuvent s'exprimer de manières différentes. Il s'agit des mouvements de terrain, des crues torrentielles et des ruissellements sur versant, dus à l'argile et à la topographie accidentée.



Figure 167: Photos de glissements de terrain à Valserhône (Bellegarde) en 2018
Source : rapport de présentation du PPRN de Valserhône



Figure 168: Photos du glissement de la cité de la Bornière (mars et mai 2021)
Source : rapport de présentation du PPRN (photos services techniques de la commune d'Injoux-Génissiat)

Le changement climatique, qui n'a pas encore montré tous ses méfaits, risque de renforcer les risques visés par les plans de prévention des risques naturels, avec les épisodes de sécheresse de plus en plus longs et fréquents, mais aussi les épisodes de pluies violentes par exemple.

Un territoire présentant une diversité naturelle et encore préservée	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Cadre naturel du Haut-Jura et ses paysages remarquables • Secteurs à haut potentiel / cœurs de biodiversité protégés, richesse faunistique et floristique Labellisation de la Valserine, de la Semine, de la Dorches et la Vézeronce « Rivières sauvages » • Une perméabilité écologique plutôt de bonne qualité • Présences de zones protégées (PNR, Natura 2000) et d'aires sous protections forêts (réserves naturelles) d'envergures régionales et nationales. • De nouveaux espaces publics qualitatifs sur les berges du Rhône • Plusieurs sites naturels accessibles et notamment en milieu urbain comme les Pertes de la Valserine. • Présence d'un patrimoine architectural, mais peu valorisé (salle des visites de l'ancienne gare, bâtiments caractéristiques du patrimoine du XXème siècle, grenier à sel, ...) • Peu de risques inondations ni technologiques • Présence de nombreuses friches et délaissés pouvant être valorisés • Risques inondations pris en compte dans les plans de prévention des risques 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de connaissances par la population des espèces invasives • Milieux ouverts qui se ferment (alpages et prés délaissés par l'agriculture en bordure de zones urbaines) • Des espaces publics peu lisibles et peu végétalisés dans le centre de Bellegarde-sur-Valserine • Présence de nombreuses friches et délaissés participant à l'image dégradée, entraînant régulièrement des coûts de dépollution importants • Risques sismiques modérés et risques mouvements de terrain/ruissellement localisés • Absence de plan de prévention des feux de forêt
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'outils opérationnels qualitatifs, (comme la GEMAPI par exemple) via le PNR, le Syndicat du Haut-Rhône, le Département de l'Ain, l'ONF et l'association des communes forestières (COFOR01) • Lancement en cours par l'Etat d'un programme de renaturation des villes avec notamment lutte contre les îlots de chaleur • Une part grandissante de personnes aspirant à un mode de vie plus près de la nature 	<ul style="list-style-type: none"> • Paysage et biodiversité de moyenne montagne impactés par le changement climatique : périodes de canicule couplée à des épisodes de plus en plus marqués de sécheresse jouant sur la santé des végétaux notamment, élévation des températures à toutes saisons, baisse conséquente de l'enneigement, prolifération de plantes exotiques envahissantes, retrait gonflement d'argile, feux de forêt... • Débit d'étiage des cours d'eau très impacté par les premiers effets du changement climatique, causant une surmortalité de la faune et de la flore

- Risque de disparition d'espèces protégées (Grand tétras...)

Enjeux

- Favoriser l'adaptation des villes et des paysages naturels au changement climatique
- Poursuivre l'aménagement et la réappropriation des berges du Rhône
- Requalifier les espaces publics et renforcer leurs lisibilités en donnant la priorité à la végétalisation, aux espaces de rencontre et aux modes doux, en cherchant le lien avec les berges du Rhône (hors berges du Rhône)
- Connaître, puis le cas échéant lutter contre les îlots de chaleur urbains et ne pas en créer de nouveaux
- Ré-urbaniser les friches par des projets urbains qualitatifs
- Poursuivre la mise en valeur (par des labels ou l'ouverture au public balisée) des sites naturels
- Protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers participant à la préservation de la biodiversité
- Lutter contre la fermeture des milieux (par exemple en soutenant le pastoralisme montagnard et urbain)
- Favoriser une gestion économe de l'espace



Figure 169: Photo des pertes de la Valserine
Crédit photo : Daniel Gilet OT Terre Valserine



Figure 170: Photo de la cascade de la Dorche
Crédit photo : M. Jacques – OT Terre Valserine

J. Une ressource en eau et des capacités d'assainissements fragiles

Les compétences eau potable, assainissement et eaux pluviales urbaines sont exercées par la Communauté de Communes du Pays Bellegardien. La régie des eaux a été créée en 2020 pour mettre en œuvre cette mission.

Le SCoT (et donc le PLUiH également) ainsi que les travaux réalisés par la Régie des Eaux doivent être en conformité avec le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Rhône-Méditerranée qui définit les objectifs de qualité et de quantité des eaux, en proposant des actions dans le respect des orientations fondamentales.



1. L'eau potable, une ressource précieuse à préserver

Le territoire bénéficie de nombreux ouvrages permettant une alimentation en eau potable satisfaisante, même à l'horizon 2030, mais ce point est à nuancer selon les unités de distribution locales. La plupart des sources étant d'origine karstique (infiltration d'eau dans des fissures dans la roche), certaines sources ont tendance, avec les premiers signes du changement climatique, à se tarir en été, ce qui n'existait pas il y a encore quelques années. La régie des eaux convoie de l'eau potable par camion de plus en plus régulièrement l'été (sur Champfromier, Montanges et Saint-Germain-de-Joux notamment). Des solutions sont étudiées au cas par cas pour remédier à cette question (recherche de nouveaux captages de substitution, développement des interconnexions, ...).

Certaines sources montrent également des soucis de qualité, ce qui implique parfois leur abandon. Dans le cas contraire, des efforts sont à faire en matière de protection. Un renforcement des traitements avant distribution est également parfois envisagé, comme c'est le cas pour les sources stratégiques des Gallanchons et de Coz.

Les schémas d'alimentation en eau potable ont enfin mis en évidence certains défauts au niveau des réseaux de distribution (vétusté, fuite, capacité insuffisante, ...) qu'il conviendra de pallier pour satisfaire au développement de la population.

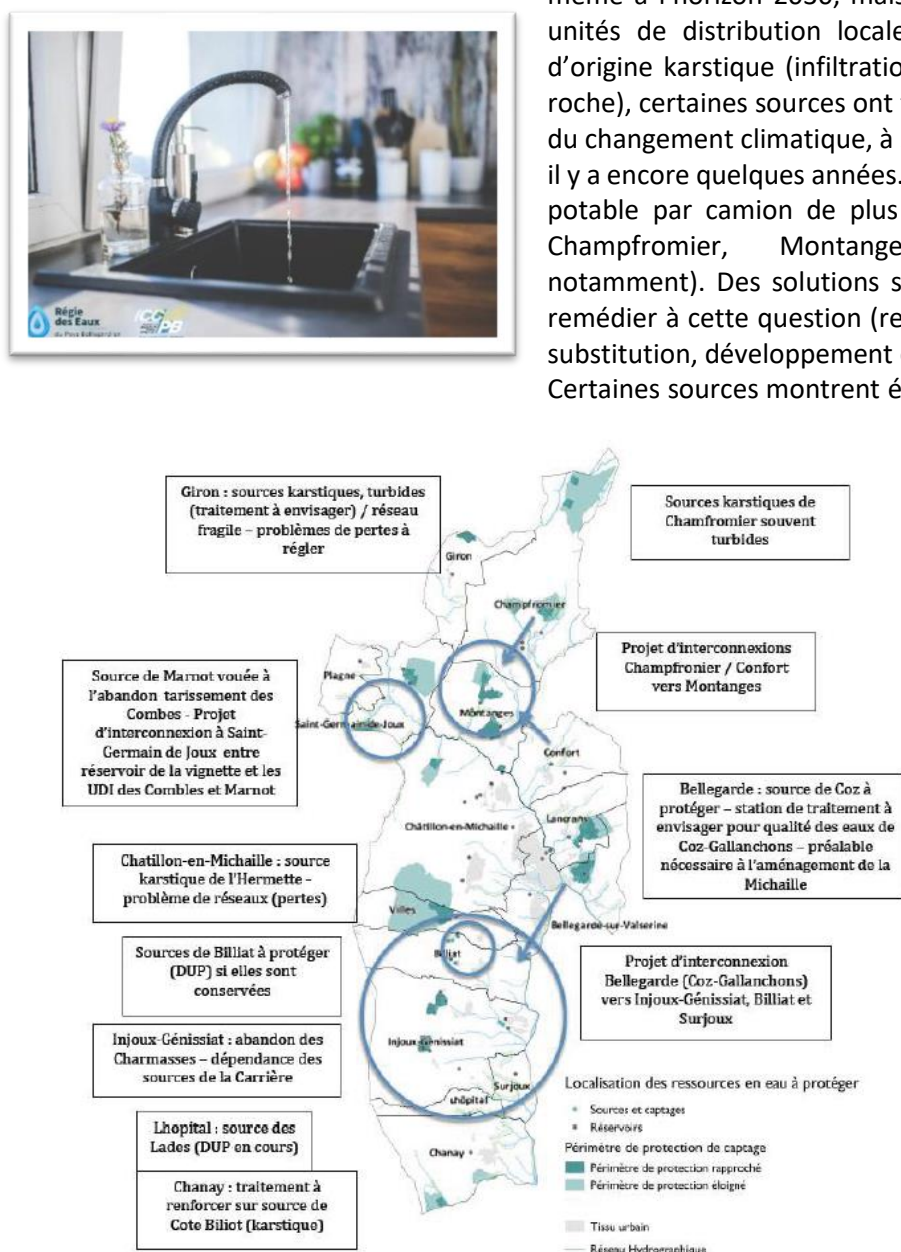


Figure 171: Enjeux et projets liés à la ressource en eau
Source : diagnostic du SCoT

2. Un système d'assainissement partiellement saturé

Environ 88% des habitations sont raccordées ou raccordables au réseau collectif d'assainissement sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité.

Sur l'ensemble des 17 stations d'épuration présentes sur le territoire, seules trois stations ont été construites récemment (après 2010).

En terme de conformité des équipements, moins de 65% des installations du territoire sont conformes en équipements et en performance. Les stations de Billiat, Giron, Génissiat à Injoux-Génissiat, Montanges, Surjoux à Surjoux-Lhopital, Bellegarde et Châtillon Valserhône sont non conformes pour l'un ou l'autre de ces critères.

La mise aux normes de ces stations et l'augmentation de la capacité de la station de Bellegarde-sur-Valserine à Valserhône (déjà à saturation) et, dans une moindre mesure celle de Châtillon-en-Michaille à Valserhône et Billiat (en vue de l'augmentation de sa population) constituent donc des enjeux forts sur le territoire.

On notera dans ce cadre qu'un certain nombre de projets sont en cours :

- Bellegarde-sur-Valserine à Valserhône : étude sur la capacité de la station d'épuration en prévision d'une nouvelle installation,

D'autres sont en réflexion :

- Billiat, Châtillon à Valserhône, Giron, Injoux-Génissiat, Montanges : réhabilitation ou création de nouvelles stations d'épuration,
- Saint-Germain-de-Joux : réaménagement de la station d'épuration.

En ce qui concerne les réseaux, ceux-ci sont majoritairement unitaires, ce qui engendre souvent des difficultés et des saturations des dispositifs de traitement lors des épisodes pluvieux.

Un nombre de projets d'amélioration ou d'extension des réseaux sont donc en cours ou projetés, notamment la mise en séparatif des réseaux dans tous les secteurs où le réseau est encore unitaire, sur l'ensemble des communes du territoire.



Figure 172: Photo de la station d'épuration de Bellegarde à Valserhône
Source : Amandine Dudoux – Régie des Eaux du Pays Bellegardien



Figure 173: Enjeux et projets liés à l'assainissement
Source : Service SIG - CCPB

En ce qui concerne les installations d'assainissement non collectif sur le territoire, un certain nombre ont été contrôlées, sur l'ensemble des douze communes du territoire. Pour les installations qui ne sont pas conformes, la mise aux normes est obligatoire.

Toute nouvelle demande de permis de construire sur un bâtiment existant implique la mise aux normes du dispositif d'assainissement. En cas de vente, l'acquéreur doit être informé d'une éventuelle non-conformité.

3. Eaux pluviales urbaines et GEMAPI

a) Gestion des eaux pluviales urbaines

En matière de gestion des eaux pluviales, la régie de l'eau s'est engagée dans un programme de travaux avec pour vocation première de limiter les pollutions de l'eau. Un des moyens étant de mettre en séparatif les systèmes de collecte d'eaux pluviales d'une part et d'assainissement d'autre part. Un autre moyen est l'amélioration du fonctionnement des réseaux, pour limiter la présence des eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement.

b) La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)

Depuis 2018, la CCPB a transféré la compétence GEMAPI d'une part au syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Haut-Jura pour le bassin versant de la Valserine, et d'autre part, au Syndicat du Haut-Rhône pour le bassin versant du Haut-Rhône et ses affluents.

La CCPB a institué au 1^{er} janvier 2018 la taxe GEMAPI, visant à couvrir les dépenses liées à cette nouvelle compétence.

Une ressource en eau et des capacités d'assainissements fragiles	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité de la ressource en eau sur le territoire (masse d'eau souterraine) • Amélioration de la qualité des eaux superficielles pour la majorité des cours d'eau • Pas de conflits entre les différents usagers de l'eau (loisirs, hydroélectricité...) • Réseau d'alimentation en eau potable maillé selon des unités de distribution cohérentes. De nombreux réservoirs répartis sur les différentes communes • La création de la Régie des eaux : un service commun avec une forte expertise • Mesures incitant à la rétention d'eau pluviale dans le règlement du PLUIH • Un schéma directeur pour l'adduction d'eau potable et un second pour l'assainissement conduisant à un plan pluriannuel d'investissements projetant d'importants travaux pour répondre aux besoins présents et futurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Alimentation de la plupart des sources d'eau potable dépendante des précipitations (pas de réserves, variations brutales du débit). • Ressource vulnérable par la diffusion rapide des pollutions potentielles (contaminations bactériologiques ponctuelles et problèmes de turbidité) • Absence de déclaration sur certains captages ou travaux de protection non réalisés • Problème de conformité (équipement et/ou performance) d'un certain nombre de stations d'épuration • La station d'épuration de Bellegarde qui est déjà insuffisamment proportionnée par rapport aux besoins actuels • De nombreuses installations d'assainissement non collectif n'ont pas encore été contrôlées • Réseau d'assainissement majoritairement unitaire avec rejets en temps humide et surcharge des unités de traitement. • Défense incendie insuffisante localement • Pas de schéma directeur des eaux pluviales urbaines • Très faible capacité d'autofinancement des budgets annexes

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux qui définit les objectifs de qualité et de quantité des eaux • Compétence GEMAPI transférée au syndicat du Haut-Rhône et au Parc Naturel régional du Haut-Jura 	<ul style="list-style-type: none"> • Périodes de sécheresse de plus en plus régulières à cause du changement climatique, impactant les quantités d'eau disponibles • Evènements météorologiques plus violents à cause du changement climatique (orages etc.) risquant de causer des surcharges de réseaux et des inondations/ravinements plus réguliers • L'augmentation de la population, demandant ainsi plus d'eau potable et plus de capacité en assainissement, entraînant également une artificialisation accrue des surfaces et donc des capacités de recharge des eaux souterraines

Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> • Encourager un mode de consommation d'eau plus vertueux, notamment en encourageant le stockage et la réutilisation de l'eau de pluie • Améliorer la qualité de l'eau distribuée (qualité bactériologique) en quantité suffisante à l'ensemble des abonnés du territoire • Maintenir et améliorer la qualité des eaux superficielles, souterraines et des milieux associés (zones humides) • Protéger et préserver les secteurs à enjeux dans le temps, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif • Mettre en conformité les installations d'assainissement collectif et faire en sorte que ces équipements répondent aux besoins futurs • Améliorer la gestion des eaux pluviales en poursuivant la modernisation des installations et des réseaux • Restaurer des capacités d'autofinancement et rechercher des cofinancements permettant de réaliser les investissements indispensables pour mettre aux normes les réseaux et équipements

K. Une agriculture de qualité

L'agriculture du Pays Bellegardien, traditionnellement portée par l'élevage bovin pour viande et lait, constitue un élément fort de son identité rurale à la fois par sa diffusion sur l'ensemble du territoire et par des productions reconnues pour leur qualité (AOC Morbier, AOC Bleu de Gex, AOC Comté, IGP Emmenthal). La culture est également présente, mais en faible proportion (AOC vin Roussette du Bugey).

De plus, les exploitations converties à l'agriculture biologique représentent un peu plus de 12 % du total des exploitations du territoire, ce qui est important au regard du reste du département.

Si le secteur n'a pas été exempt de difficultés (-48 emplois entre 2008 et 2013), le nombre de sièges d'exploitation s'est maintenu entre 2010 et 2016 (50 répartis sur l'ensemble du territoire). 2 exploitations laitières ont néanmoins disparu, une conséquence directe de la restructuration à l'œuvre du secteur au niveau national. Toutefois, le territoire produit davantage de lait entre 2008 et 2016, signe d'une productivité accrue (+5%).

La moyenne d'âge des exploitants n'a quant à elle pas évolué depuis 2010 et reste de 51 ans en 2016 avec l'installation de plusieurs jeunes notamment, gages du renouvellement des agriculteurs et éleveurs.

L'engouement pour les circuits courts entre 2008 et 2016 exprime d'autant plus cette volonté de pérenniser le système en place par des activités de diversification. En effet, 35% des exploitations fonctionnent en circuit court contre 18% 2008. L'abattoir de Bellegarde qui se renouvelle pour valoriser les filières viandes, joue aussi son rôle dans cette dynamique en tant que support pour les agriculteurs locaux.

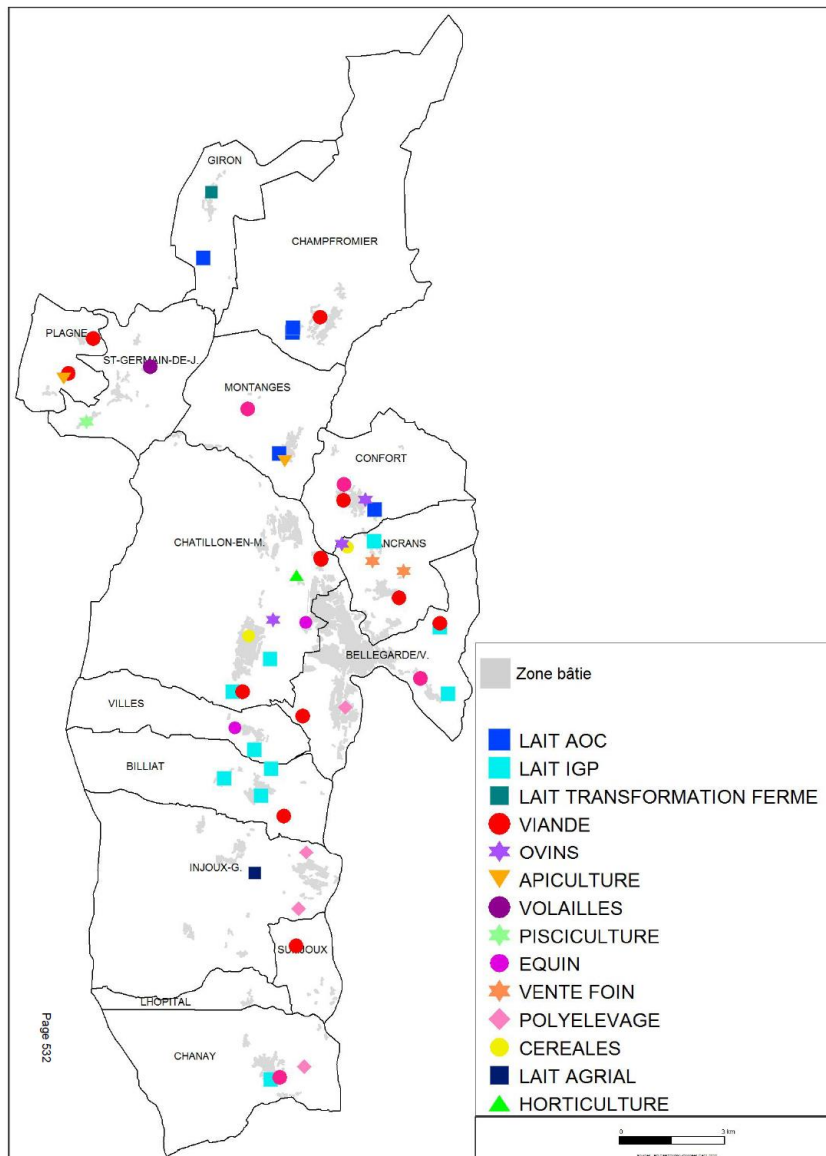


Figure 174: Les principaux systèmes de production

Source : diagnostic agricole pour le SCoT et le PLUIH réalisé par la chambre de l'agriculture en 2017

Ce type de démarche constitue un véritable levier pour le développement de l'agrotourisme, qui s'initie progressivement sur le territoire au prisme de la marque « Terre Valserine ». En effet, le succès recueilli lors du premier concours culinaire « purement gourmand » témoigne de l'intérêt des acteurs (restaurateurs, consommateurs) pour les produits locaux.

Par ailleurs, la communauté de communes est concernée par deux plans alimentaires territoriaux : celui réalisé par le Parc naturel régional du haut-Jura et par le Pôle métropolitain du Genevois français.

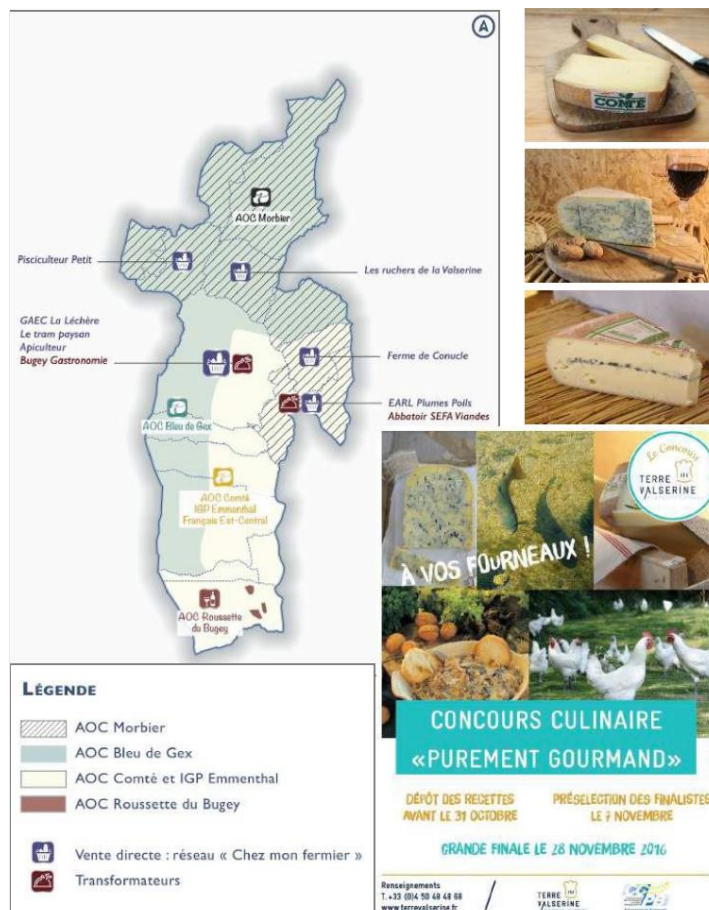


Figure 175: Carte des zonages de qualité et de l'agriculture en vente directe Source: Diagnostic du SCoT du Pays Bellegardien Sources données : INAO, Chambre d'Agriculture de l'Ain ; EAU PROSCOT)

Une agriculture de qualité	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire rural à proximité de l'agglomération genevoise et du Pays de Gex et qui bénéficie de leurs influences • Une urbanisation groupée sous forme de gros hameaux qui se développent en tâche d'huile • Filières lait et viande organisées avec production de produits de qualité (AOP, bio...) • Nombre d'exploitations stables depuis 10 ans • Outils de collecte, transformation et abattage de proximité • Développement de la vente en circuit court • Existence du plan pastoral territorial du Crêt du Jura • Participe à l'identité du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Un espace de culture très contraint par le relief et l'importance des boisements • Pyramide des âges des exploitants assez âgée

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Profiter des bassins de consommation voisins pour développer de nouvelles filières et les circuits courts • Dispositif européen MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) • Plan pastoral territorial du massif du Bugey Revermont en cours d'élaboration • Emergence du projet alimentaire territorial du Haut-Jura et du projet alimentaire territorial du Genevois français 	<ul style="list-style-type: none"> • Territoire sous influence périurbaine avec une assez forte croissance de l'urbanisation : risque accru de conflits entre développement urbain et activités agricoles (usages, nuisances, foncier) • Dépendance vis-à-vis de la PAC et des nouvelles réglementations • Les impacts du changement climatique (sécheresse, évènements météorologiques violents etc.)

Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier l'urbanisation dans les centres-bourgs et limiter l'extension des zones d'activités • Préserver le foncier agricole stratégique • Faciliter et promouvoir l'accès à une alimentation locale • Accompagner les porteurs de projets agricoles innovants • Approvisionner la restauration scolaire en produits locaux

L. Une vie culturelle, sportive et associative variée

1. Les équipements culturels et sportifs

Les équipements culturels et sportifs du Pays Bellegardien sont essentiellement situés à Valserhône. Dans les locaux de l'ancienne gare, sur la Place Charles de Gaulle, un Pôle Culturel a été inauguré en 2012. Dénommé la *Passerelle des Arts*, ce bâtiment regroupe la Médiathèque Louis Miraillet et le Conservatoire municipal de musique et de théâtre agréé par l'Etat et financé par la Ville de Valserhône. En outre, dans les locaux du conservatoire, des animations, concerts et spectacles, lectures sont organisés. L'association L'Oreille en fête est conventionnée par la municipalité pour la programmation et l'animation de la Passerelle des Arts.



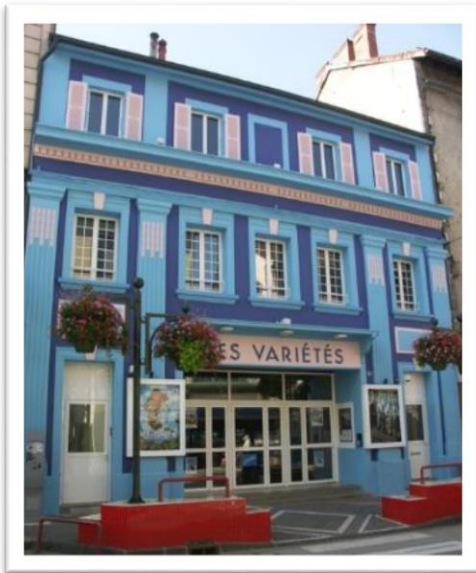
Figure 176: Photo de la Passerelle des arts à Valserhône
Crédit photo : Commune de Valserhône

Enfin, deux autres médiathèques sont présentes sur Valserhône, sur Châtillon et Lancrans, dont le site a été rénové, mis aux normes et doté d'un fonds de livres plus important. La médiathèque de Châtillon est située dans le pôle culturel qui accueille la médiathèque, mais également des salles de réunion et d'activités associatives (chorale, yoga...).

Le théâtre Jeanne d'Arc, situé à Valserhône, situé au centre-ville de la commune déléguée de Bellegarde-sur-Valserine, permet à des associations d'y réaliser des répétitions, mais aussi au public de venir apprécier des spectacles en tous genres (chanson française, humour, théâtre, spectacle pour enfant...) donnés par des professionnels ou associatifs, dont la programmation est confiée à Ar(t)abesques, une association conventionnée par la commune de Valserhône propriétaire du lieu. Cependant cet équipement rencontre quelques difficultés, notamment au niveau thermique, rendant moins agréable l'accueil du public qu'il ne le pourrait.



Figure 177: Photo du théâtre à Valserhône
Crédit photo : Commune de Valserhône



Le cinéma Les Variétés, situé au centre-ville de la commune déléguée de Bellegarde-sur-Valserine, contient deux salles 3D et est géré en régie par la commune de Valsérhône. L'établissement est classé Art et Essai. Cependant, celui-ci ne répond peut-être plus à certaines normes, notamment les attentes actuelles des clients (comme par exemple disposer d'un espace de rencontre assis avant ou après la séance).

Figure 178: Photo du cinéma à Valsérhône
Crédit photo : Commune de Valsérhône

En 2011, un théâtre de plein air a vu le jour (espace Louis Chanel), dans le cadre de l'aménagement des berges du Rhône, près de la rue des Papetiers. Il est utilisé par les passants pour s'asseoir et se rencontrer, mais aussi pour des spectacles culturels divers (cinéma, théâtre, concerts et autres spectacles artistiques) et des animations festives.

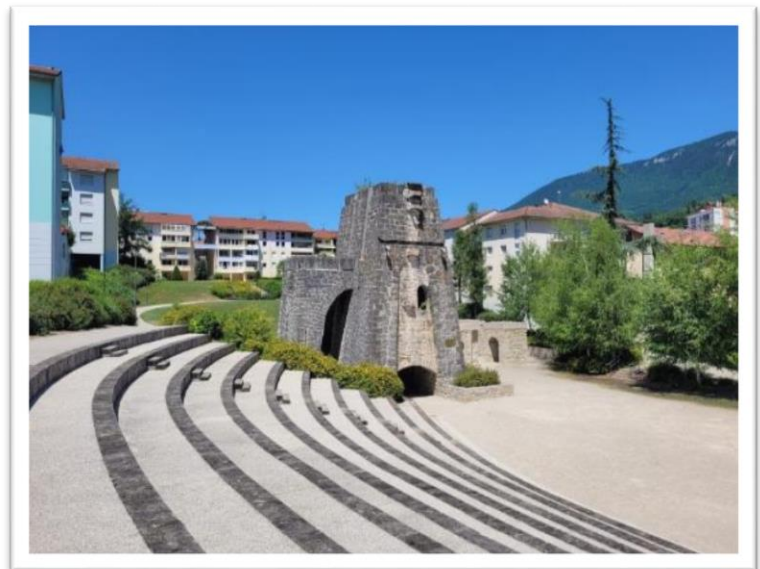


Figure 179: Photo de l'espace Louis Chanel à Valsérhône
Crédit photo : Commune de Valsérhône

Valsérhône compte beaucoup d'équipements sportifs, permettant à la population du bassin de vie de pouvoir pratiquer un très large éventail de sports et de loisirs (du football à l'aéromodélisme en passant par le rugby et la gymnastique). Cela permet à un quart des habitants du Pays Bellegardien (en association) de pratiquer une activité sportive.

Voici les principaux équipements sportifs de Valsérhône :

- Gymnase Marcel Berthet
- Centre sportif Antoine Jacquet
- Salle d'escalade Hôtel de ville
- Centre Jean Marinnet
- Stade et salle de sport des Etournelles
- Salle des fêtes de Châtillon
- Stade Gérard Armand
- Stade Roger Petit
- Courts de tennis des Gorges
- Piscine « Valséo ».



Figure 180: Vue aérienne stade de football Roger Petit
Crédit photo : Lucien Fortunati (haut), libre de droit (en bas)

Certaines installations sportives étant vieillissantes et/ou à l'étroit (rugby et tennis), la commune de Valserhône va réunir plusieurs sports dans un complexe moderne, permettant également l'arrivée d'un nouveau sport, le padel. Ce complexe sera le vaisseau amiral de la future plaine des sports à Arlod, qui ouvrira ses portes à compter du premier trimestre 2024.

Des réflexions sont également en cours sur d'autres équipements qui ont atteint leur limite en capacité d'accueil comme l'escalade et la gymnastique.



Figure 181: Photo du stade Gérard Armand (rugby) vieillissant, bientôt déplacé à la future plaine des sports, Arlod à Valserhône (photo du bas)
Crédit photo : Commune de Valserhône



Certaines communes du Pays possèdent également des installations sportives, notamment des stades de football, des boulodromes et des salles polyvalentes permettant la pratique d'activités telles que la danse ou la chorale, et plus rarement des terrains de tennis (comme à Génissiat par exemple), ainsi qu'une piscine extérieure à Injoux-Génissiat.

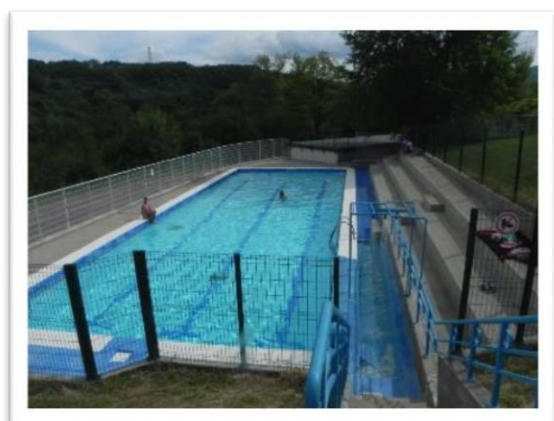


Figure 182: Photos du stade de football d'Injoux-Génissiat, des boulodromes d'Injoux et Saint-Germain-de-Joux et de la piscine d'Injoux-Génissiat

Crédits photos : CCPB - Matthieu Lasvènes et Le Dauphiné Libéré (piscine)

2. Le bâti patrimonial

a) Les monuments historiques

Le Pays Bellegardien renferme un monument historique classé par l'Etat, à Champfromier : il s'agit d'une ancienne borne frontière datée de 1613, classée par arrêté du 12 janvier 1926. Appelée Borne au Lion, elle localisait la limite entre le Franche-Comté et le Bugey.



Figure 183: Photo de la Borne au lion à Champfromier
Crédit photo : CCPB

Le territoire comporte également trois sites inscrits à l'inventaire à des monuments historiques nationaux :

- Les restes du château de Dorches à Chanay (construit au XII^{ème} siècle) ;
- Le grenier à sel à Surjoux-Lhopital (construit au XVII^{ème} siècle, rénové en 1747 par la Ferme Générale) ;
- Le monument aux morts de la place Carnot à Valserhône.



Figure 184 : Photos (de gauche à droite) des restes du château de Dorches à Chanay, du monument aux morts de la place Carnot à Valserhône et du grenier à sel à Surjoux-Lhopital

Crédits photo : de gauche à droite : CCPB / M. Jacques – OT Terre Valserine / Chabe01 - Sous licence Creative Commons

b) Le bâti patrimonial non considéré comme monument historique

Au cœur de Valserhône, dans le centre-ville de Bellegarde-sur-Valserine, de nombreux bâtiments, témoins d'une histoire riche, sont toujours présents. Certains sont exploités comme le théâtre, le cinéma, l'ancien hôtel la Belle Epoque reconverti en restaurant ainsi que



Figure 185: Photo de l'ancienne salle de visite de la douane (à gauche) et de l'ancien "buffet de la gare" place de Gaulle à Valserhône

Crédit photo : CCPB - Matthieu Lasvènes

la passerelle des arts en lieu et place de l'ancienne gare.

D'autres restent à valoriser, tels que l'ancien « buffet de la gare », l'ancienne salle de visite de la douane de l'ancienne gare, l'ancienne biscuiterie de l'Amandier, ainsi que d'autres bâtiments caractéristiques du patrimoine du XX^{ème} siècle ainsi que l'ancien collège Louis Dumont.

D'autres monuments, vestiges rappelant le passé industriel de la ville : les piliers de la télé mécanique, la guérite des douaniers sur les berges de la Valserine et l'usine Louis Dumont notamment.



Figure 186: Photo d'un pilier de télé mécanique sur les berges du Rhône
Source: photo commune de Valserhône

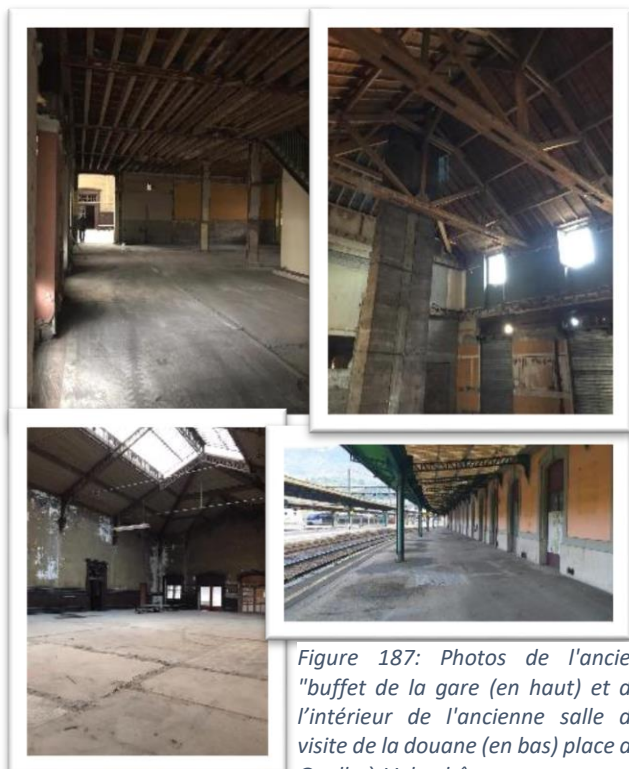


Figure 187: Photos de l'ancien "buffet de la gare (en haut) et de l'intérieur de l'ancienne salle de visite de la douane (en bas) place de Gaulle à Valserhône

Crédit photo : Mourad Bellammou

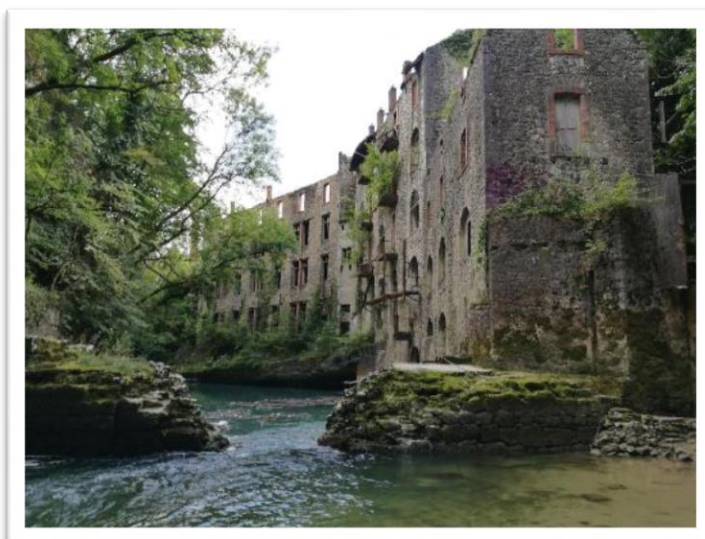


Figure 188: Photos de l'ancienne biscuiterie « l'amandier » sur les berges de la Valserine à Valserhône (au fond, le premier plan étant l'ancienne usine hydroélectrique Louis Dumont)

Crédit photo : M. Jacques – OT Terre Valserine



Le dernier bâtiment marquant le paysage par son architecture en date (2009), est la gare de Valserhône, en forme d'un vaste dôme en verre et bois, en centre-ville de Bellegarde-sur-Valserine.

Figure 189: Photo du pôle d'échange multimodal à Valserhône

Crédit photo : M. Jacques – OT Terre Valserine

c) Le patrimoine vernaculaire⁹²

En terme d'habitat patrimonial, les bourgs présentent 3 principales typologies de bâti : les demeures bourgeoises du XVIII^{ème} siècle (constructions massives avec des toitures à 2 ou 4 pans avec de forte pente), les immeubles des centres-bourgs anciens datant du XIX^{ème} siècle et les maisons villageoises sans référence particulière à l'architecture locale qui ont constitué les extensions urbaines des bourgs entre la fin du XIX^{ème} et le début du XX^{ème} siècle.

Les églises sont encore très bien conservées et nombreuses au sein de chaque ancienne paroisse. De plus, quelques châteaux existent encore, comme celui de Musinens ou de Mussel à Valserhône notamment. Plusieurs maisons fortes sont également présentes, comme à Montanges, Vanchy ou Billiat.

Le petit patrimoine vernaculaire est très présent au sein de chaque bourg historique, et également disséminé au sein du territoire. Fontaines, abreuvoirs, lavoirs, fours communaux, moulins à aube, croix, ou encore monuments aux morts sont autant d'éléments du patrimoine qui font partie de l'histoire du territoire.

Figure 191: Photos d'un vieux pressoir à Injoux-Génissiat ((gauche) et de lavoirs rénovés à Champfromier et Villes en bas)

Photos : CCPB - Matthieu Lasvènes

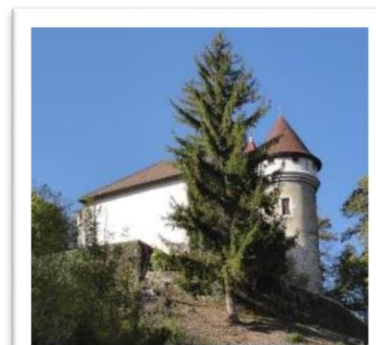
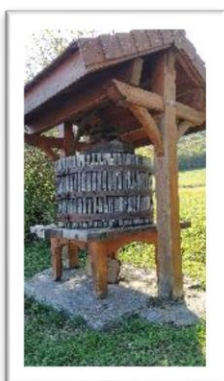


Figure 190: Photos (de haut en bas) du château de Mussel à Valserhône, château de Billiat et de la roue à aube à Saint-Germain-de-Joux

Crédit photo : M. Jacques – OT Terre Valserine (haut et bas) M. Lasvènes (milieu)



3. De nombreuses manifestations culturelles et festivités

Chaque commune possède ses propres fêtes locales, parfois datant de plusieurs dizaines d'années. Il convient également de noter les manifestations d'ampleur, en majorité organisées sur Valserhône. Par exemple le tournoi international cadets de basket-ball, le festival de la bande dessinée qui jouit d'une renommée régionale, un festival de théâtre tout public, un festival de théâtre pour enfants, un festival de cinéma de montagne, le Comice Agricole de Vouvray, la fête des classes, les Fêtes de l'été (une

vingtaine d'animations artistiques et commerciales tout au long de l'été chaque année), dont un concert géant place Carnot (dénommé

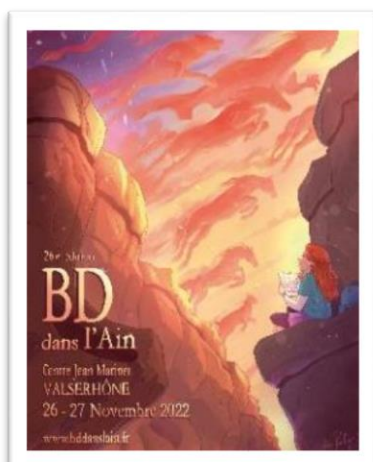


Figure 192: Affiche du festival "BD dans l'Ain" et photos du festival 2022

Crédit photo: association BD dans l'Ain

⁹² Ensemble des constructions à usage fonctionnel et liés à la vie quotidienne dans le passé

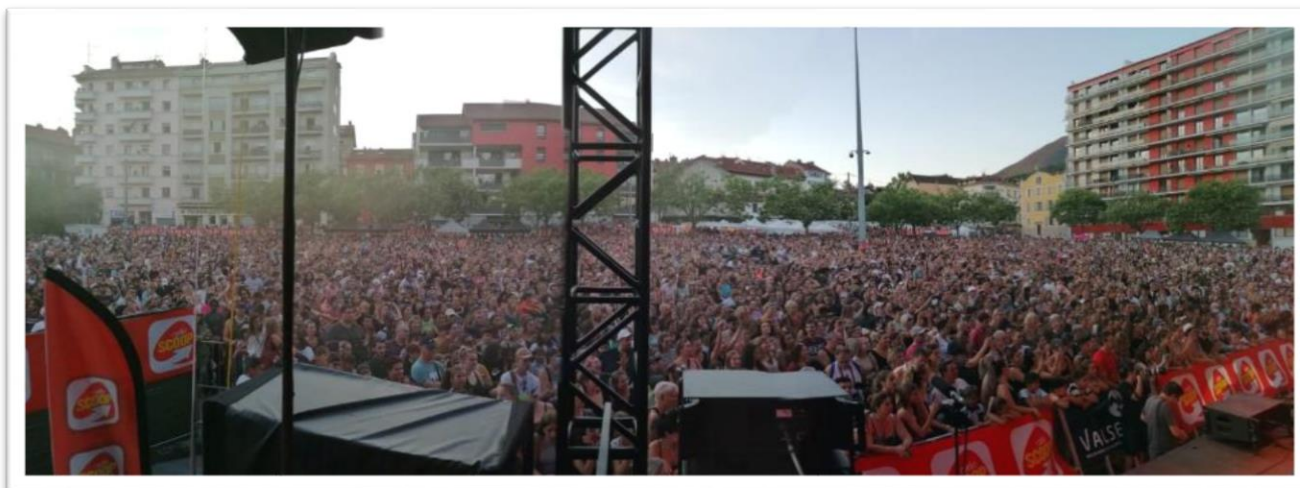


Figure 193: Photo du Scoop music tour de juillet 2022 ayant réuni 8000 personnes sur la place Carnot de Valserhône
Crédit photo : Commune de Valserhône

actuellement le Scoop music tour), les Fêtes de l'été et de l'hiver (animations artistiques, associatives et commerciales de juin à début septembre et autour des fêtes de fin d'année intégrant les Lumi-Rhône), la fête de la musique, le festival « Tous en scène » (une semaine d'animations et d'échanges autour du sport, de la culture, de la solidarité et de la vie associative), la fête de la République le 13 juillet, les Apé'Rhône, la course de chiens de traîneaux « La Retordica » chaque année sur le plateau de Retord, le Tour de France qui passe régulièrement sur le territoire ou de nombreux trails de renommée ont lieu comme le trail de la Michaille, l'Ultra 01 et l'UTMJ (ultra trail des montagnes du Jura).

4. De nombreuses associations sont présentes, principalement sur Valserhône

Le Pays Bellegardien possède un tissu associatif très dense, avec 464 associations enregistrées au répertoire national des associations, dont 353 uniquement à Valserhône. Parmi elles, de nombreux sports sont constitués en association, permettant aux habitants une pratique sur un éventail très large, que ce soit au sein d'équipements publics, mais aussi privés et en environnement naturel. Certains clubs sont d'ailleurs connus pour l'excellence de leur formation, même si les dernières années montrent une tendance à la baisse de l'engagement bénévole. Plusieurs associations relèvent du domaine culturel. D'ailleurs, la programmation de la saison culturelle au Théâtre Jeanne d'Arc, est confiée à l'association Artsabesques. La plus ancienne association culturelle de Bellegarde-sur-Valserine est l'Ensemble Harmonique de Bellegarde, orchestre d'harmonie créé en 1863, composé d'une cinquantaine de musiciens. La commune offre des locaux aux associations en demande, que ce soit au centre de loisirs ou d'autres locaux communaux. Enfin, une radio associative locale « Sorgia FM » émet sur le bassin Bellegardien.



Figure 194: Photos des Apé'Rhône (en haut) et d'un musher et de son attelage de chiens lors de la course "La Retordica" sur le plateau de Retord à Valserhône (en bas)
Crédit photo: Daniel Gilet - OT Terre Valserine

Une vie culturelle, sportive et associative variée

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Présence à Valserhône d'un patrimoine architectural à valoriser (salle des visites de l'ancienne gare, bâtiments caractéristiques du patrimoine du XXème siècle, grenier à sel, ...), dont une partie est à restaurer et ouvrir au public • Présence d'un patrimoine vernaculaire de bonne qualité dans les espaces ruraux • Un tissu associatif très fourni • Une vie culturelle dense • Un grand nombre de pratiquants des activités sportives • Le centre Jean Marinnet refait à neuf • La passerelle des arts rénovée il y a quelques années • La plaine des sports en cours de construction (ouverture début 2024) • Le tènement de l'ancien collège Louis Dumont dans le centre de Valserhône 	<ul style="list-style-type: none"> • Certains équipements culturels vieillissants, occasionnant des problèmes de normes d'accessibilité, de confort (théâtre et cinéma municipaux) • Une offre d'équipements sportifs et culturels qui atteint ses limites par rapport à la demande et aux différentes populations utilisatrices
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Des possibilités de subventions par les fédérations sportives et l'Etat pour différents types d'équipements sportifs • Un projet de territoire tel que Code Source permettant la coordination des acteurs locaux pourrait préfigurer un contrat territorial d'éducation artistique et culturelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Essoufflement de l'engagement bénévole dans les associations, suivant un mouvement national • Difficulté pour les associations de se développer compte-tenu d'une capacité limitée des infrastructures sportives

Enjeux

- Affirmer Valserhône comme pôle de centralité en matières culturelle et sportive :
 - Renforcer l'offre d'équipements pour certains sports à l'étroit et développer le sport-santé
 - Renforcer l'offre d'équipements et la qualité de certains équipements culturels
 - Favoriser le développement de l'offre culturelle
 - Favoriser le développement du tourisme valorisant le patrimoine bâti
- Conforter le réseau de villages dynamiques et authentiques autour de pôles de services mutualisables :
 - Maintenir et conforter les commerces multiservices et équipements de proximité de type aires de jeux, activités de pleine nature, city-stades...
 - Mettre en réseau et mutualiser les bibliothèques et médiathèques
- Conforter le développement culturel à toutes les échelles au travers d'associations locales, d'animations et d'évènements relayés par les médias et les outils numériques pour un territoire dynamique et socialement intégrateur

M. Une population en relative bonne santé malgré des facteurs de risque et une désertification médicale avérée

1. Une population à risques plus élevés mais dotée d'une relative bonne santé

La Communauté de Communes du Pays Bellegardien a réalisé en 2021, aux côtés de l'Agence Régionale de Santé (ARS) un Diagnostic Local de Santé, élaboré par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS)⁹³. Ce fut la première étape vers un futur Contrat Local de Santé du Pays Bellegardien (en cours de rédaction en 2022), bien que la compétence santé ne soit pas une compétence obligatoire pour les communautés de communes.

Tout d'abord, le diagnostic souligne que certains indicateurs sur les caractéristiques socio-économiques et en lien avec des situations de la précarité sont un point de vigilance car ils sont souvent synonymes de difficultés de santé plus marquées (taux de chômage, part des employés et ouvriers dans la population active, RSA, complémentaire santé solidaire⁹⁴, etc.).

Les études de santé publiques concernant les inégalités sociales de santé soulignent que les personnes socio-économiquement défavorisées présentent souvent un moins bon état de santé, ce qui justifie une attention particulière sur les besoins de santé de ces publics.

De plus, le diabète est particulièrement présent sur la CCPB (chiffres supérieurs au département de l'Ain et à la région Auvergne-Rhône-Alpes). En revanche, il n'est pas repéré de point d'alerte sur les autres grandes catégories de pathologies.

En termes de recours aux soins, la population est plutôt moins hospitalisée que la moyenne régionale avec un recours aux soins libéraux également un peu inférieur. En effet, en 2017, 75 % des assurés du régime général a consulté au moins une fois un médecin généraliste : un taux inférieur aux taux départemental et régional. Les taux de recours aux médecins spécialistes et professions paramédicales sont inférieurs à la région pour les gynécologues, les pédiatres, les psychiatres, les infirmiers, ainsi que les orthophonistes. Les taux sont similaires pour les sages-femmes et légèrement supérieur pour les ophtalmologues.

Ce recours aux soins un peu inférieur aux taux régionaux, avec en toile de fonds quelques indicateurs de précarité marqués, pouvaient laisser présager de difficultés de santé plus importantes (générées par un retard ou renoncement de recours aux soins). Or, si le diabète est clairement un motif de préoccupation sur le territoire, l'état de santé des habitants de la CCPB est globalement similaire à la moyenne régionale, ce qui est confirmé par les données de mortalité.

Enfin les habitants de la CCPB se situent dans la moyenne régionale en matière de participation aux dispositifs de prévention : dépistage organisé du cancer du sein, prévention bucco-dentaire pour les jeunes (M'T dents) et vaccination antigrippale.

Si les données quantitatives sont globalement rassurantes sur l'état de santé de la population, les professionnels du territoire repèrent des points de vigilance dans l'accès aux soins et à la prévention.

Le diagnostic soulève des points positifs, à mieux mettre en valeur.

En effet, en matière d'hygiène de vie et de cadre de vie, il apparaît que le territoire de la CCPB est particulièrement favorable à une bonne santé mais ses ressources seraient insuffisamment valorisées : promenades au sein et autour des communes, itinéraires de randonnées, espaces verts et parcs mériteraient d'être mieux signalés. La crise sanitaire et les confinements successifs semblent, par ailleurs, avoir intensifiés les besoins d'espaces urbains et « verts », de proximité, pour faire un peu d'exercice, « s'aérer ». En outre, le territoire présente une grande richesse en matière de ressources d'activités physiques et sportives, mais les coûts sont parfois un obstacle et les difficultés de recrutement et de fidélisation des animateurs sportifs sont aussi prégnants sur ce territoire frontalier. Si le sport-santé est en cours de développement sur ce territoire, le surpoids, l'obésité et de diabète demeurent des sujets de préoccupation (confirmés par les données statistiques).

⁹³ Diagnostic Local de Santé du Pays Bellegardien, ORS, Mars 2022

⁹⁴ Remplace depuis nombre 2019 la CMU-C

De plus, si la qualité paysagère du territoire est largement saluée, un point noir est repéré : le trafic automobile (et particulièrement les poids-lourds) à Valserhône, qui crée des nuisances en termes de bruit, de sécurité et de qualité de l'air.

Enfin, des logements ne respectant pas les normes de dignité existent sur le territoire, qui constituent déjà un point d'attention pour les élus, avec une réflexion autour d'un possible « permis de louer » pour améliorer encore la qualité de l'offre locative. Élément essentiel à une bonne santé, les besoins de logements de qualité, à des tarifs accessibles, ont été largement soulignés au cours du diagnostic.

2. Des ressources de santé en désertification

En matière de ressources de santé, les indicateurs d'offre de soins libérale mettent en avant une sous-densité de professionnels de santé, aussi bien pour les médecins généralistes que pour les médecins spécialistes (par exemple : peu de chirurgiens-dentistes, absence de psychiatre au CMP infanto-juvénile...) ainsi que pour les professions paramédicales. Ainsi, trois-quarts des médecins généralistes ont 55 ans ou plus : des départs à la retraite sont à prévoir à court terme alors que le recrutement de professionnels s'avère très compliqué sur le territoire. Ce déficit est un point d'alerte, alors que la population du territoire ne cesse d'augmenter. Le territoire se caractérise par une difficulté supplémentaire : la Suisse, toute proche, offre des niveaux de salaires très supérieurs à ce qui est proposé en France et « aspire » de ce fait une partie des professionnels de santé, tant au plan libéral qu'au plan hospitalier.

Le diagnostic souligne également, que pour la consultation d'une bonne part des professionnels de santé présents sur le territoire, les délais d'attente se chiffrent en mois voire en années. Des médecins généralistes ne prennent plus de nouveaux patients, renvoyant les patients vers les urgences hospitalières ou les territoires voisins.

Le territoire de la CCPB est semi-rural et il est à ce titre concerné par les problématiques de déplacements qui peuvent être aiguës pour les personnes non véhiculées. Si des transports en communs sont bien présents, les trajets, arrêts et horaires comportent des limites qui peuvent sérieusement entraver la mobilité et l'accès aux ressources de soins et de prévention. Des possibilités de transport à la demande existent sur Valserhône, notamment pour les personnes âgées, mais elles ne sont pas toujours bien connues de la population.

Il apparaît que les publics modestes ou précaires peuvent rencontrer des difficultés économiques d'accès aux soins : si la Complémentaire santé solidaire semble bien acceptée dans tout le territoire, les dépassements d'honoraires constituent un obstacle pour les habitants aux revenus modestes.

Du côté des adolescents et des jeunes, la présence d'un Centre de Planification et d'Éducation Familiale permet de répondre aux besoins en matière de santé affective et sexuelle, mais il semble être encore insuffisamment bien repéré par les jeunes.

De plus, l'absence d'une structure d'écoute dédiée aux jeunes, sur ce territoire où la part des jeunes est si importante et qui comprend une cité scolaire, interroge.

L'établissement de soins de suite en santé mentale (SSR) de Châtillon-en-Michaille constitue une offre majeure, mais en post-hospitalisation et hospitalisation essentiellement.

Pour les enfants comme pour les jeunes et adultes concernés par un handicap, au-delà des difficultés d'accès aux ressources de bilantage et de prise en charge, les besoins d'accompagnement (vers les soins, vers les ressources d'insertion sociale, professionnelles) semblent aujourd'hui relativement couverts, mais les ressources en présence (professionnels du social et du médico-social) sont aussi fragilisées par les difficultés de recrutement, spécifiques à ce territoire frontalier.

Les besoins en matière de santé des femmes semblent également bien couverts : le CPEF est bien repéré par les adultes, plusieurs médecins généralistes ont une pratique de suivi gynécologique et 4 sages-femmes libérales sont présentes sur le territoire.

La PMI est également bien repérée par les femmes, pour le suivi des jeunes enfants comme pour le suivi de grossesse.

Les personnes âgées en perte d'autonomie font l'objet d'un important travail multi-partenarial. Sous l'égide du CLIC, les acteurs du territoire ont une forte habitude de travailler en lien, ce qui facilite considérablement la mise en place de réponses adaptées, notamment sur les situations complexes.

Le tissu social local est décrit comme inclusif et bienveillant, mais néanmoins des problématiques d'isolement existent pour ceux qui sont en perte d'autonomie et ne conduisent plus, dont les enfants ont parfois quitté le territoire. Les professionnels du territoire déploient différentes réponses, parmi lesquelles certaines sont innovantes et très appréciées, comme le « Bistro ambulante » porté par la MSA.

La santé mentale est un point d'inquiétude fortement souligné sur le territoire, notamment pour les enfants et adolescents. La vigilance restant de mise pour les adultes.

Le diagnostic précise qu'un projet de Conseil Local en Santé Mentale semblerait pertinent à réfléchir pour le territoire. Plusieurs enjeux de santé mentale sont par ailleurs identifiés : inégalités sociales qui peuvent aggraver un sentiment d'exclusion chez les publics modestes ou précaires, publics plus aisés mais qui ont des rythmes de travail effrénés notamment lorsqu'ils travaillent en Suisse, besoin d'accompagnement des malades et des familles en cas de handicap psychique, violences faites aux femmes (sujet auquel les professionnels du territoire sont très attentifs) et aussi consommations de substances psychoactives.

3. L'ARS, les collectivités territoriales et la CPTS du territoire organisent une réponse concertée face à ces problématiques de santé

Face à cette difficulté, les professionnels et élus du territoire se mobilisent et développent différentes stratégies pour attirer de nouveaux médecins, notamment en leur proposant de travailler dans des cadres collectifs, avec une mutualisation de ressources et de partenariats pluri-professionnels, tout particulièrement avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), qui s'est officiellement constituée en 2021. Le Centre de Santé qui ouvrira ses portes fin 2023 à Valserhône, à l'initiative et avec co-financement de la CCPB sur le Parc d'Activité Economique de Vouvray, avec des professionnels de santé salariés, devrait également améliorer l'offre de soins locale, en matière médicale et paramédicale. Une autre piste explorée est celle des téléconsultations.



Une cabine de téléconsultations, financée par le département de l'Ain et installée par la commune de Valserhône, a été mise en place au sein de la CPTS en 2022, afin de faciliter la réalisation de téléconsultations pour des situations « simples ».

Figure 196: photo d'une télécabine de consultation



Figure 195 : Représentations graphiques du futur pôle de santé pluridisciplinaire du Pays Bellegardien

A l'issue des travaux du diagnostic, quatre axes thématiques ont été retenus pour créer un plan d'actions partagé dans le cadre du futur Contrat Local de Santé porté par la CCPB, aux côtés de l'ARS :

- Accès aux soins et offre de soins
- Personnes âgées
- Santé mentale
- Cadre de vie et hygiène de vie

Les actions seront détaillées dans le document spécifique du Contrat Local de Santé du Pays Bellegardien, qui sera en application à partir de début 2023.

Des habitants en bonne santé malgré des facteurs de risque et une offre fragile	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Etat de santé de habitants globalement bon • Bons indicateurs de prévention • Besoins en santé des femmes bien couverts • Travail multi partenarial autour des personnes âgées (CLIC) et de la santé (contrat local de santé en cours de définition) • Cadre de vie • Lien social 	<ul style="list-style-type: none"> • Sous-densité de professionnels de santé • Caractéristiques socio-économiques de la population et indicateurs de précarité • Présence du Diabète ++ • Territoire semi-rural / déplacement • Territoire frontalier / Suisse • Pas de point écoute jeune • Manque de valorisation de l'existant • Difficultés économiques / accès aux soins
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Dynamique sur le plan démographique • Création de la CPTS • Cabine de télémedecine • Portage du CLS • Atouts du territoire / cadre de vie • Projet d'équipement de santé de niveau régional porté par un acteur national • Projet de d'équipement de santé intercommunal 	<ul style="list-style-type: none"> • Désertification médicale (non remplacement de départ en retraite) • Concurrence inter-territoriale limitant les installations locales de professions médicales et para-médicales • Fracture sociale et accroissement des inégalités face à l'accès aux soins • Manque de ressources pour le bilantage et la prise en charge des enfants • Isolement social (transport) • PEC de la Santé Mentale insuffisante • Epuisement des aidants familiaux pour les personnes âgées dépendantes

Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> • Développer les offres de soins (création d'un Pôle de Santé) et améliorer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé • Améliorer la prise en charge et l'accompagnement en santé mentale (création d'un CLSM) • Développer des lieux de répit pour les aidants familiaux et de prise en charge pour les malades âgés (/ maladies neurodégénératives) • Enjeux de mobilité par rapport à un territoire semi rural et au risque d'isolement social • Développer le sport-santé sur le territoire • Valoriser le territoire CCPB et l'existant concernant le cadre de vie et développer son potentiel d'attractivité

N. Un territoire moins émetteur de gaz à effet de serre et moins énergivore, avec un fort potentiel de production d'énergie renouvelable

1. Une consommation d'énergie inférieure à la moyenne régionale

En 2019, 699 GWh d'énergie ont été consommés sur le Pays Bellegardien, soit 32 MWh par habitant, contre 33,5 GWh par habitant au niveau régional⁹⁵.

Le secteur du transport routier est le principal consommateur d'énergie, devant le résidentiel et le secteur tertiaire.

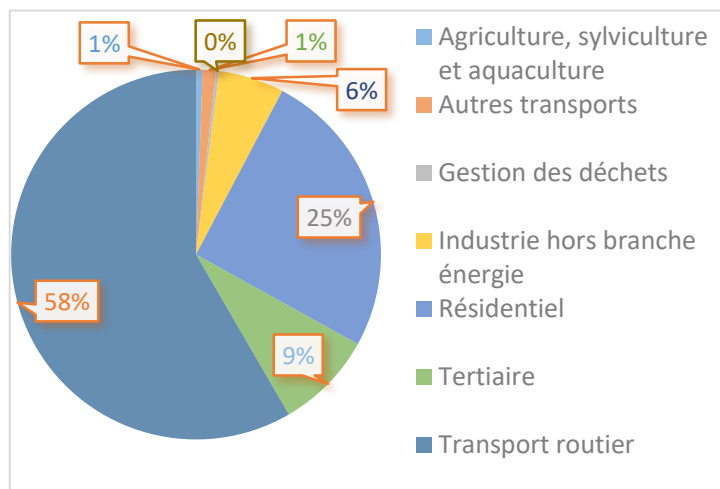
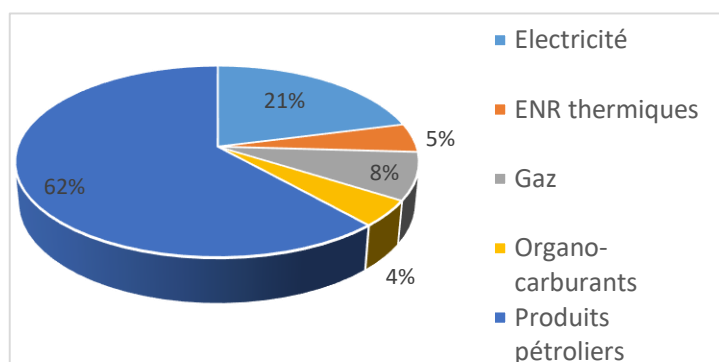


Figure 197: Répartition des sources de consommation d'énergie en 2019
Source : PCAET et site internet <https://auvergnerhonealpes.terristory.fr/>

2. Les produits pétroliers largement première source d'énergie



Les produits pétroliers sont la première source de consommation d'énergie, devant l'électricité et le gaz.

Les énergies renouvelables ne représentent que 5% des types d'énergie consommés sur le territoire.

En outre, si le territoire est confronté à un couloir migratoire majeur contraignant le développement de l'éolien, le potentiel éolien est ainsi estimé entre 1 250 et 1 275 kWh/m²/an d'après l'OREGES.

Le territoire profite également d'un ensoleillement suffisant pour le

déploiement de panneaux photovoltaïques encore peu nombreux aujourd'hui (93 installations). Deux projets de production d'électricité d'origine photovoltaïque sont en gestation sur le territoire, le premier sur l'ancienne friche de l'entreprise Péchiney et le second à Injoux-Génissiat.

Enfin, une réflexion est en cours pour la mise en place d'un réseau de chaleur urbain utilisant la chaleur fatale de l'unité de valorisation énergétique du SIVALOR.

⁹⁵ Population municipale de la région Auvergne-Rhône-Alpes est de 8 042 936

3. Une production d'énergies renouvelables surtout réalisées par le barrage et le SIVALOR

Hors barrage de Génissiat (1655 GWh/an), le Pays Bellegardien produit 171 GWh/an, soit 24 % de l'énergie qu'il consomme.

Le territoire possède un important potentiel d'énergies renouvelables pour 2050, estimé à 820 GWh en particulier dans les filières énergie solaire photovoltaïque, bois énergie et géothermie.

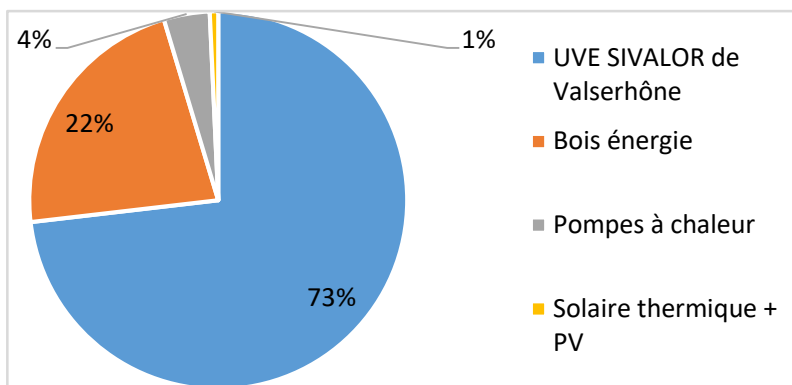


Figure 199: Répartition des modes de production d'énergie présentes sur le Pays Bellegardien en 2015

Source : diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Genevois



Figure 200: Photo aérienne du barrage de Génissiat et de panneaux photovoltaïques

Crédit photo : Camille Moirenc (pour le barrage) et libre de droit (panneaux)

4. Des émissions de gaz à effet de serre inférieur à la moyenne nationale, mais au-delà de notre quota maximum

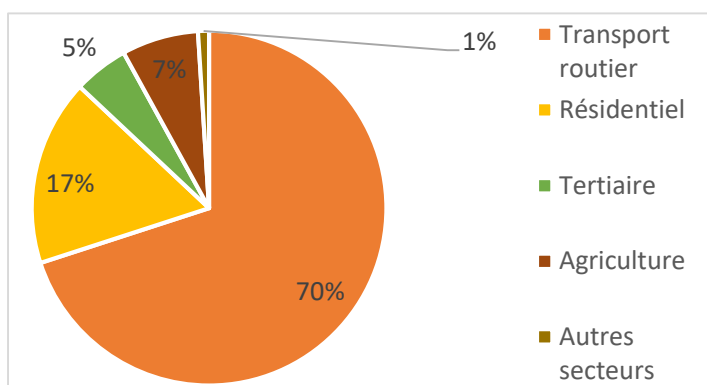


Figure 201: Répartition des émissions de gaz à effet de serre sur le Pays Bellegardien par secteur en 2019

Source : Profil climat air énergie du Pays bellegardien réalisé par L'observatoire régional du climat, de l'air et de l'énergie d'Auvergne-Rhône-Alpes

En 2019, 118 000 tonnes de gaz à effet de serre ont été émises par le territoire, ce qui représente 6,6 tonnes de gaz à effet de serre par habitant en moyenne sur le Pays Bellegardien, ce qui est légèrement inférieur au niveau national (6,8 tonnes). Le GIEC affirme que la quantité totale de CO₂ qu'il est encore possible d'émettre tout en limitant le réchauffement à + 2 °C à l'horizon 2100 est de 2 tonnes équivalent CO₂ par personne.

Sur le territoire, le secteur du transport routier est celui qui émet le plus de gaz à effet de serre, devant celui du résidentiel et du tertiaire.

Pour faire face aux défis posés par le changement climatique et entamer la transition énergétique, la Communauté de Communes du Pays

Bellegardien met en œuvre son Plan Climat Air Energie Territorial⁹⁶ (PCAET) adopté en mars 2020, qui a été élaboré en collaboration avec le Pôle Métropolitain du Genevois français dans le cadre de la démarche Territoire à Energie Positive⁹⁷ (TEPOS).

Les objectifs principaux du PCAET sont de diminuer de 70% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, en réduisant les consommations d'énergie de 47% et en augmentant la production d'énergie renouvelable de 214%.

Pour mener à bien ces objectifs, ce plan comprend 37 actions selon les 4 axes suivants :

- Un territoire à énergie positive
- Un territoire résilient et innovant
- Des acteurs mobilisés
- Une collectivité exemplaire.

Un territoire moins émetteur de gaz à effet de serre et moins énergivore, mais avec un fort potentiel de production d'énergie renouvelable

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire moins énergivore et moins émetteur de gaz à effet de serre que la moyenne • Un territoire qui produit 24% de l'énergie qu'il consomme, avec l'aide de l'unité de valorisation énergétique du SIVALOR (hors barrage de Génissiat) • Un dispositif actif de suivi de la qualité de l'air • Un PCAET adopté en 2020 en cours de mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Une part d'énergies renouvelables encore marginale par rapport aux énergies fossiles, fortement émettrices de gaz à effet de serre • Peu de production locale hors l'UVE du SIVALOR et le barrage malgré un fort potentiel • Nombreux bâtiments publics à rénover thermiquement • Pollution de l'air et autres nuisances liées au trafic tourier et autoroutier de transit très important (particules fines entre autre)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Un fort potentiel d'énergie renouvelable sur le territoire • Labélisation TEPOS avec le Genevois français • Des politiques nationale, régionale et départementale volontaristes en faveur de la rénovation énergétique • Projets privés de parc photovoltaïque • Entrées récentes de la CCPB au capital de structures départementales œuvrant pour la transition énergétique (SPL ALEC 01, SEM LEA) 	<ul style="list-style-type: none"> • Le changement climatique impactant le rendement du barrage de Génissiat (baisse estivale du débit de plus en plus forte)

Enjeux

- Diminuer les consommations énergétiques
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre, afin de diminuer l'apport du territoire au changement climatique (notamment par des actions sur les transports et le secteur résidentiel)
- Diversifier les sources de production d'énergie, notamment en s'appuyant sur les renouvelables pour devenir un territoire à énergie positive

⁹⁶ Outil de planification sur une durée de 6 ans qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie

⁹⁷ Démarche TEPOS : diviser par deux les consommations d'énergies à l'horizon 2050 et développer la production d'énergies renouvelables

O. Une gestion des déchets en amélioration

La Communauté de Communes du Pays Bellegardien assume la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur son territoire.

1. La collecte et l'incinération des déchets ménagers

Le prestataire choisi par la CCPB pour la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) est éco-déchets. L'incinération des ordures ménagères et le tri de la collecte sélective ont été confiés au Syndicat Intercommunal de Valorisation des déchets (SIVALOR).

2. Les déchèteries

La CCPB possède trois déchèteries sur son territoire. Celles d'Injoux-Génissiat et de Champfromier sont gérées en régie. Celle de Valserhône (« Recycl'inn ») est la dernière à avoir été ouverte, en remplacement de celles de Châtillon et d'Arloz gérée par Véolia. Sa spécificité est qu'un employé (valoriste) de la « Recyclerie du Pays Bellegardien », gérée par l'AGCR/ALFA3A, est présent afin de sélectionner des objets encore en état pour être revendus au sein de la Recyclerie.



Figure 202: Photo de la déchèterie de Valserhône
Crédit photo : CCPB

3. La Recyclerie du Pays Bellegardien



Figure 203: photos et logo de la Recyclerie du Pays Bellegardien

La CCPB a inauguré la Recyclerie du Pays Bellegardien en octobre 2020. Celle-ci est gérée par l'AGCR/ALFA3A, structure d'insertion par l'activité économique. La Recyclerie du Pays Bellegardien est une structure de l'économie sociale et solidaire qui contribue à la réduction des déchets en offrant une seconde vie aux objets. Elle répond à 3 objectifs principaux :

- Social : en créant de l'emploi localement et en répondant aux besoins du territoire en matière d'insertion,
- Environnemental : en donnant priorité au quotidien à la réduction, au réemploi puis au recyclage des matériaux et objets destinés à devenir des déchets,
- Economique : par le développement

économique local.

Elle permet aux habitants du Pays Bellegardien de déposer différents types d'objets, revendus à bas prix.⁹⁸

4. La valorisation des déchets

Le SIVALOR gère la collecte des déchets recyclables provenant de la collecte sélective en porte à porte. Les déchets sont évacués vers des filières habilitées à recycler les déchets.

Concernant les déchets collectés en déchetteries, ceux-ci sont traités différemment et par des entreprises différentes selon leur type.

Le taux de valorisation matière des déchets non dangereux non inertes est en augmentation depuis les dernières années, pour atteindre **51% en 2020**.

De plus, de nouvelles catégories de déchets sont valorisées sous forme matière au fil des années, c'est notamment le cas des meubles, cependant ce taux reste inférieur à l'objectif du plan national de prévention des déchets (55% en 2020), il faudra également augmenter ce taux de 2,8% par an entre 2021 et 2025 pour

⁹⁸ Meubles, petit et gros électroménager, appareils de chauffage en état de fonctionnement, équipements sanitaires en état de fonctionnement, luminaires, vaisselle, bibelots, objets de décoration, livres, cd, dvd, jouets, matériels de sport et vélos, outils et outillage en état de fonctionnement, textiles (également via les conteneurs de textiles sur le territoire de la CCPB), tout autre objet en fin d'usage pouvant être réemployé, réutilisé ou recyclé.

atteindre l'objectif de 65% de taux de valorisation en 2025 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

Une plateforme de compostage privée des déchets végétaux située à Surjoux permet aux collectivités de faire valoriser localement ces déchets déposés dans les déchèteries, afin qu'ils soient compostés pour être revendus.

5. Redevance spéciale

La CCPB a instauré la redevance spéciale pour l'élimination des déchets assimilés pour les communes membres de la CCPB et les gros producteurs en 2005 et a mis en place sa tarification en 2006.

6. Prévision de l'évolution tendancielle 2020-2026 de la quantité de DMA

A partir des données du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) de la CCPB et de la courbe d'évolution des déchets ménagers (DMA) et assimilés entre 2010 et 2019, une courbe d'évolution tendancielle de la production des DMA sur le territoire de la CCPB entre 2019 et 2026 a été réalisée selon les hypothèses suivantes :

- Une évolution de la population de +1.10%/an.
- Une évolution de la production des DMA de +0.15%/an (soit le taux d'évolution des DMA collectés sur la CCPB entre 2015 et 2020).

Selon ce scénario d'évolution tendancielle on obtiendrait en 2026 une population de **24 452 habitants** et une production de **14 103 tonnes de DMA, soit 576.8 kg/habitants/an.**

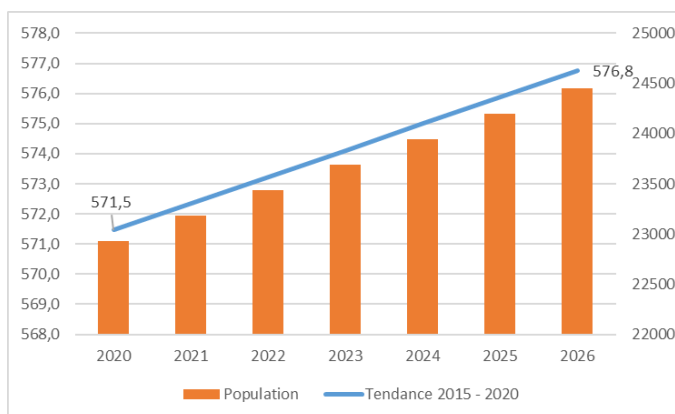


Figure 204: Evolution tendancielle de la population et de la production de DMA

7. Actions de préventions engagées et plans connexes

a) Actions du PCAET sur la prévention des déchets

La CCPB a approuvé son PCAET en conseil communautaire le 12 mars 2020 par la délibération n°20-DC027, celui-ci comprend 37 actions dont certaines concernent directement la prévention des déchets, notamment les actions suivantes :

- A7. Mener l'étude de préfiguration préalable à l'élaboration d'un schéma territorial de gestion des bio-déchets des usagers bénéficiaires du service public de collecte sur le territoire du SIVALOR ;
- A22. Prioriser le réemploi par la création d'une Recyclerie ;
- A23. Etudier la mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative ;
- A24. Développer le compostage en pied d'immeuble.

Parmi ces actions, deux ont déjà été lancées en 2020 : A7 et A22.

A7 : étude de préfiguration préalable à l'élaboration d'un schéma territorial de gestion des bio-déchets des usagers bénéficiaires du service public de collecte sur le territoire du SIVALOR.

- Le SIVALOR a mené une étude en 2021 dans l'optique de développer un schéma de gestion de bio-déchets en préparation de l'obligation de tri des biodéchets à partir du 1^{er} janvier 2024 de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

A22 : Prioriser le réemploi par la création d'une Recyclerie.

- Ouverte en 2020



Figure 205: Photo de l'entrée de "La Recyclerie" du Pays Bellegardien
Crédit photo : CCPB

b) Autres actions engagées

D'autres actions ont également été engagées sur la CCPB dans le cadre de la prévention des déchets.

1. La campagne de distribution de composteurs.

La CCPB a lancé en 2009 une campagne de distribution de composteurs pour les habitants de son territoire. L'objectif de cette campagne est d'équiper 25% des foyers du territoire (en habitat pavillonnaire) de composteurs, soit environ 1200 foyers. 43 composteurs ont été distribués en 2020.

Les composteurs distribués sont d'une capacité de 400 litres et sont distribués aux habitants de la CCPB pour un montant de 20€.

2. Une campagne de communication numérique à l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets 2020.

3. Conteneur de récupération de textiles, linge de maison et chaussures : 11 conteneurs sont répartis sur le territoire de la CCPB, la collecte est assurée depuis 2020 par la Recyclerie du Pays Bellegardien, également en charge de la revalorisation (nettoyage, tri, revente) de ces textiles.

Figure 206: Exemple de composteur distribué sur la CCPB

c) Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2021 - 2026

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilé (PLPDMA) a été adopté par le conseil communautaire de la CCPB le 22 mars 2022.

Les objectifs stratégiques sont les suivants :

- Une réduction de -6,2% de la production des DMA pour 2026 par rapport au niveau de base de 2020, soit une diminution d'environ -1% par an.
- Un objectif de valorisation matière des déchets non dangereux, non inertes de 65% pour 2025, soit une augmentation de 3% par an.

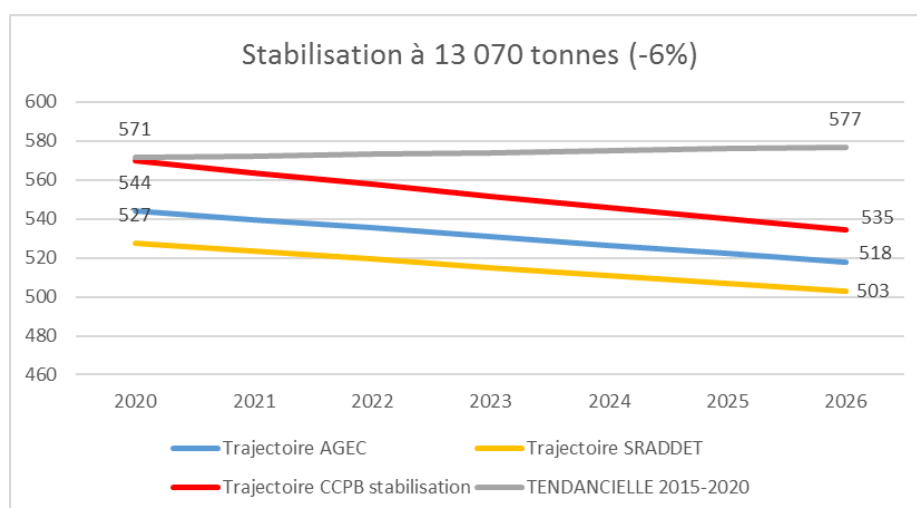


Figure 207: Objectif des déchets de la CCPB en fonction de la trajectoire nationale et régionale

Ces objectifs sont en lien avec les objectifs et recommandations des plans de prévention d'échelle supérieure.

Afin d'atteindre ces objectifs, un programme d'actions sur la période 2021-2026 a été validé selon 6 axes :

- Sensibilisation et mobilisation des acteurs
- Gestion des biodéchets et des déchets verts
- Promotion du réemploi, de la réutilisation et de la réparation

- Développer la consommation responsable
- Réduire la pollution générée par les déchets
- Exemplarité de la collectivité en matière de prévention et réduction des déchets

Déchets	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire en forte progression sur le tri des déchets et en diminution sur la quantité d'ordures ménagères résiduelles par habitant • Présence de trois déchèteries • Présence d'une recyclerie • Mise en place du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés • Mise en place de plusieurs actions de prévention (composteurs etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Retard (en cours de rattrapage) sur les objectifs règlementaires de tri des déchets
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Encore un potentiel fort de gisement d'évitement de déchets 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes liées à l'incinération des déchets, faisant baisser les marges de manœuvre financières des collectivités

Enjeux
<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les achats de proximité, circuits courts et avec le moins d'emballage pour produire le moins de déchets possibles • Faciliter la prévention des déchets et le réemploi • Améliorer encore le taux de valorisation par le tri, notamment par les bio-déchets > Diminuer le volume d'ordures ménagères résiduelles incinérées

P. Synthèse des matrices AFOM du Pays Bellegardien et de Valserhône

Des faiblesses encore présentes...	
Cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> Présence de friches en centre-ville présentant une image peu flatteuse Bâtiments du patrimoine bâti à valoriser (ancien collège Louis Dumont, buffet de la gare et salle de visites des douanes)
Sport et culture	<ul style="list-style-type: none"> Certains équipements ne répondant que partiellement aux besoins de la population (théâtre, cinéma notamment), tandis que d'autres arrivent à saturation (gymnases...)
Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> Taux de précarité énergétique en matière de mobilité sur le territoire de 15% Centre engorgé par les véhicules à moteur Transit VL/PL reposant sur un petit nombre d'ouvrages tels que le pont de Coupy et le tunnel des Lades
Transition énergétique	<ul style="list-style-type: none"> Emissions de gaz à effet de serre inférieures à la moyenne nationale, mais au-delà de notre quota « maximum »
Economie	<ul style="list-style-type: none"> Evasion commerciale en augmentation dans certains secteurs d'activité (en part de marché, pas en chiffre d'affaire) Manque de dynamisme du centre-ville (locaux vacants, peu d'animations, manque d'espaces végétalisés et/ou de rencontres)
Social/habitat	<ul style="list-style-type: none"> Parc de logements hétéroclite : habitations neuves, logements aux façades et/ou intérieurs dégradés (jusqu'aux passoires énergétiques et logements indignes) Forte part du parc considérée comme vacante et en augmentation Majorité du parc en sous-occupation (71%) mais sur-occupation (4%) parfois extrême Part très importante des habitants en situation de vulnérabilité énergétique (INSEE) Phénomène de point-mort de la construction neutralisant une partie de la construction neuve Certaines rues aux façades encore dégradées (malgré le plan façades)
Eau et assainissement	<ul style="list-style-type: none"> Certaines stations d'épuration arrivant à saturation Ressource en eau potable à sécuriser
Emploi et formation	<ul style="list-style-type: none"> Taux de chômage et de bénéficiaires du RSA encore élevés Mais difficultés de recrutement et de fidélisation du personnel Niveau de qualification plus faible que la moyenne Peu de formations post-bac sur le territoire
Santé	<ul style="list-style-type: none"> Désertification médicale en cours

... mais des atouts indéniables	
Géographie	<ul style="list-style-type: none"> Situation géographique stratégique
Cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> Territoire présentant une diversité naturelle et encore préservée Partie des espaces publics et voirie du centre-ville refaits récemment + berges du Rhône Présence Bois des Pesses et pertes de la Valserine à proximité du centre-ville

Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité exceptionnelle : réseau routier et autoroutier développé, pôle d'échanges multimodal : gares ferroviaires TGV/TER/Léman express, gare routière bus urbains et cars interurbains
Economie	<ul style="list-style-type: none"> • Tissu économique diversifié avec un secteur industriel encore présent • Tissu commercial affaibli, mais encore présent qui tend à se redévelopper • Commerces de centre-ville représentant encore 31% des dépenses de la ville • Nouvelle dynamique économique: accroissement des emplois locaux, de la population active et augmentation moyenne du niveau de vie tiré par les travailleurs frontaliers
Social/habitat	<ul style="list-style-type: none"> • Forte mixité sociale grâce à différents types de logements • Coût du foncier et des logements encore accessibles à une part de la population
Vie quotidienne	<ul style="list-style-type: none"> • Haut niveau d'équipements et de services
Démographie	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle dynamique d'augmentation de population (villages puis Valserhône)

Des menaces à prendre en compte...

Cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Changement climatique faisant peser des risques de : <ul style="list-style-type: none"> • phénomènes violents pouvant causer dégâts importants sur les bâtiments et la population (grêle, mini tornade...), mais aussi les arbres par exemple ; • dégradation de la végétation, avec la sécheresse (surmortalité et feux de forêt) ; • baisse des débits d'étiage: baisse de production hydroélectrique, surmortalité piscicole ; • baisse de fréquentation humaine des espaces non climatisés/ peu végétalisés tels le centre-ville durant les fortes chaleurs ; • menace sur les activités hivernales de moyenne montagne avec la moindre quantité de neige et sur une période plus courte ; • mortalité plus importante chez les personnes fragiles durant les épisodes de canicule ; • prolifération de plantes exotiques envahissantes.
Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> • Transit en accroissement (PL, VL et CE), notamment en direction du Pays de Gex et de la Suisse, occasionnant des nuisances et des coûts d'entretien élevés • Risque de saturation des parkings publics gratuits du centre-ville par les usagers de la gare
Economie	<ul style="list-style-type: none"> • Risque d'amplification des achats sur internet
Emploi et formation	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement de la dépendance vis-à-vis de l'emploi en Suisse (+ de 50% de la population active travaille en dehors) avec le risque de devenir une cité dortoir • Risque de difficultés importantes de recrutement dans le village de marques
Social/habitat	<ul style="list-style-type: none"> • Forte inflation pouvant faire peser des risques sur les personnes à bas revenus (difficultés à payer factures d'énergie, d'essence... et les risques en terme de

	cohésion sociale associés), mais aussi sur les acquéreurs potentiels de logement (coût de la construction, taux d'intérêt...)
Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Phénomène national de déclin de la démographie médicale et modification des modes de travail des professionnels de santé • Concurrence inter-territoriale limitant les installations locales de professions médicales et paramédicales

... mais de nombreuses opportunités identifiées

Cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Part grandissante de personnes aspirant à un mode de vie plus près de la nature
Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> • Urbanisation (et la population accueillie) majoritairement concentrée sur Valserhône pouvant favoriser l'usage des transports en commun • Etude en cours sur l'extension du Léman express, en direction de Culoz et Nurieux
Economie	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation dans les toutes prochaines années de projets économiques phares qui vont produire leurs effets sur l'attractivité économique et l'emploi • Commerce de proximité et de qualité redevenant attractif suite à la crise sanitaire
Social/habitat	<ul style="list-style-type: none"> • Réglementation et des aides nationales en faveur de la réhabilitation énergétique de l'habitat
Transition écologique	<ul style="list-style-type: none"> • Fort potentiel d'énergie renouvelable sur le territoire • Labélisation TEPOS avec le Genevois français • Projets privés de parc photovoltaïque
Démographie	<ul style="list-style-type: none"> • Desserrement genevois qui devrait permettre d'accueillir de nouveaux habitants



Figure 208 : photo de la rue de la République à Valserhône
Source : L. Fortunati

III. Annexes

A. Annexe 1 : Définition du projet de territoire dans le canevas de convention-cadre *Petites villes de demain*

« Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;

De les décliner en orientations stratégique et en plans d'actions.

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLUi, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDEII, SRADDET...). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté. »

B. Annexe 2 : délimitation des quartiers IRIS de Valsershône



Figure 209: délimitation des quartiers IRIS de Valsershône
Source : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/iris#/>